Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP01

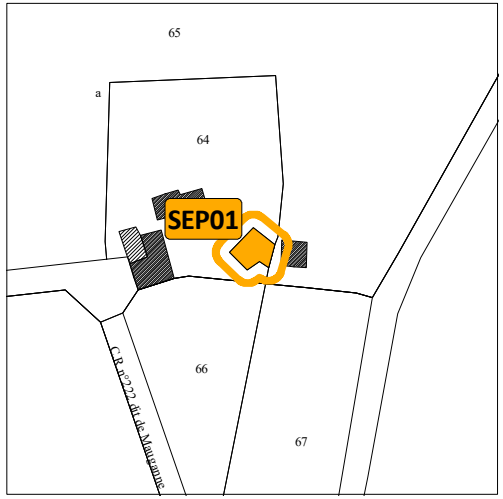
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

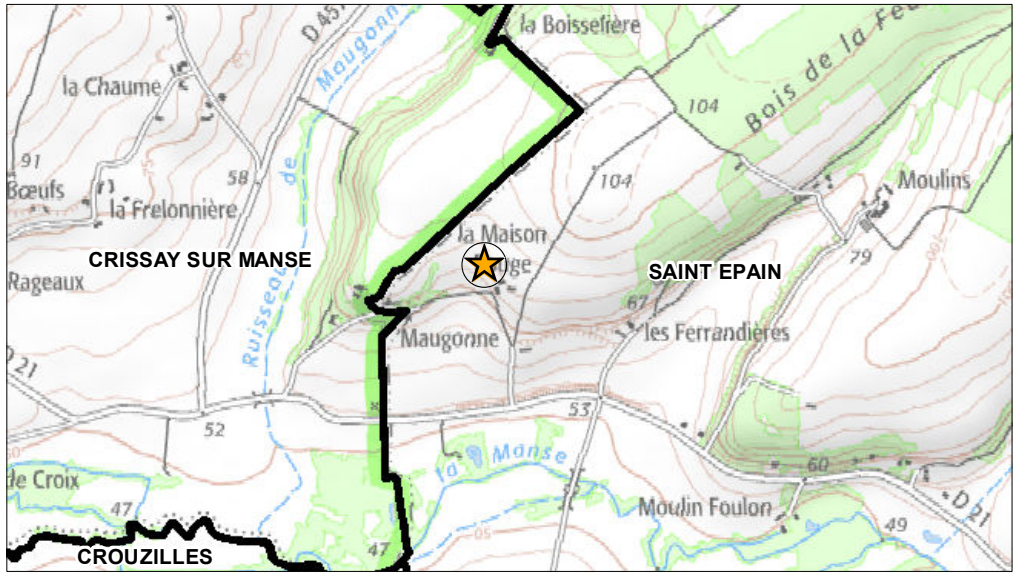


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA MAISON ROUGE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP02

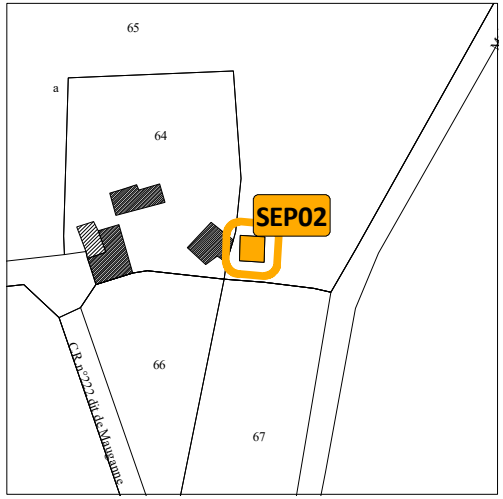
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

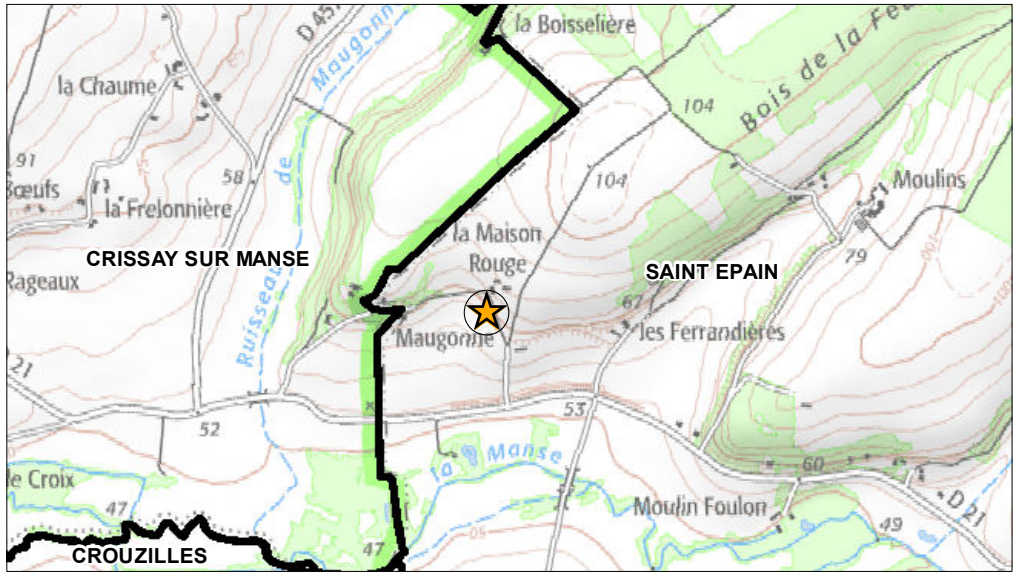


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA MAISON ROUGE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP03

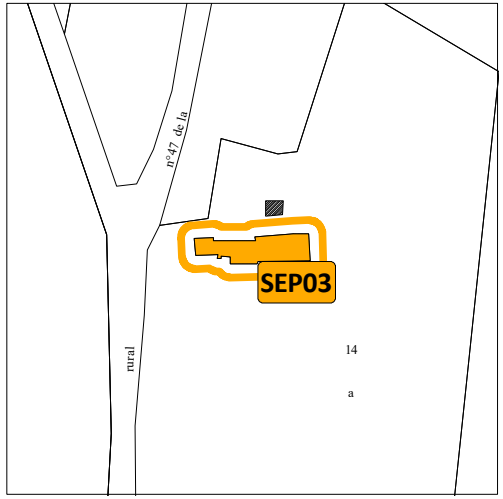
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

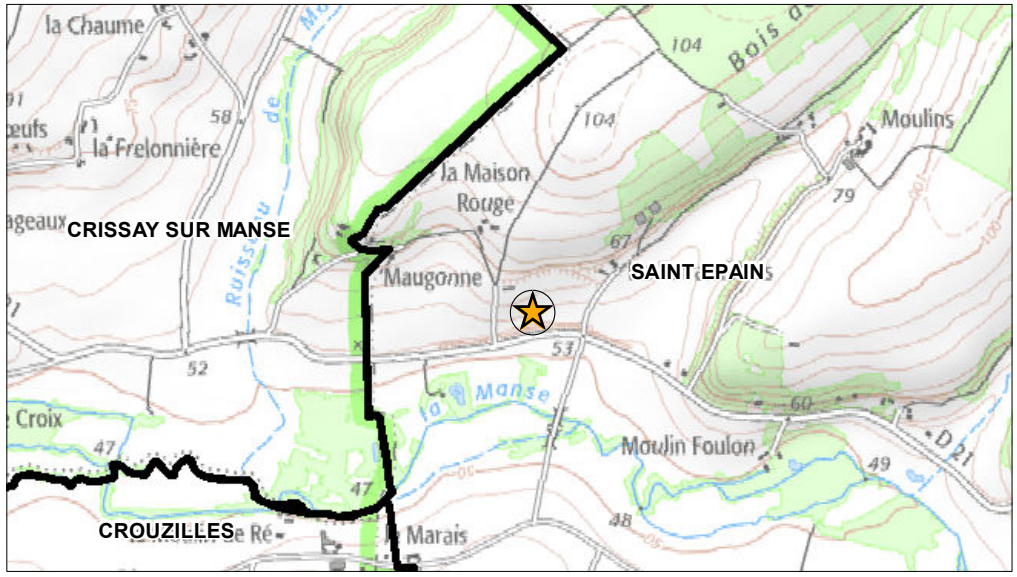


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA MAISON ROUGE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP04

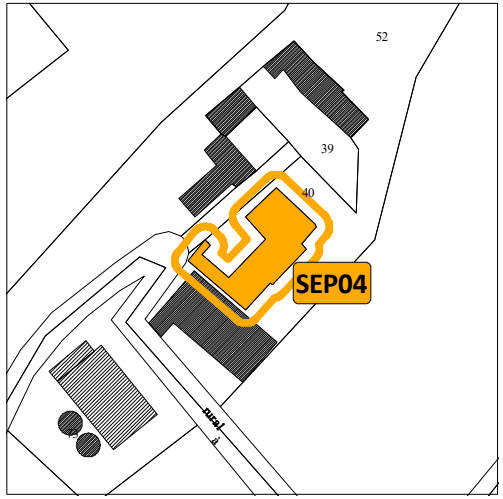
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

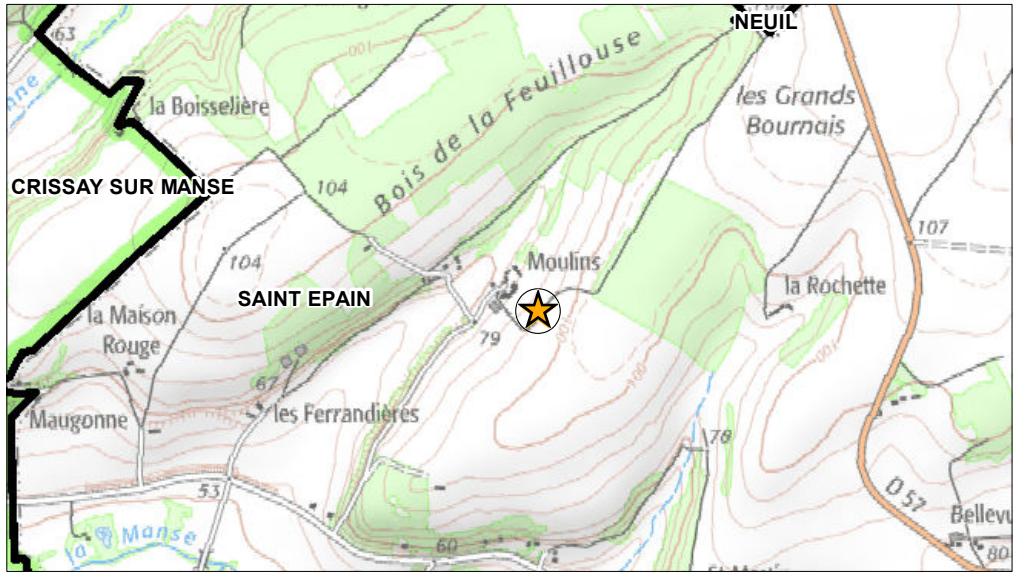


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

MOULINS



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP05

Destinations ou sous-destinations* retenues :

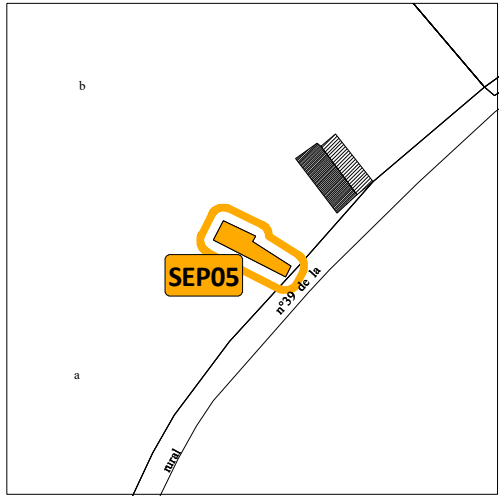
☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

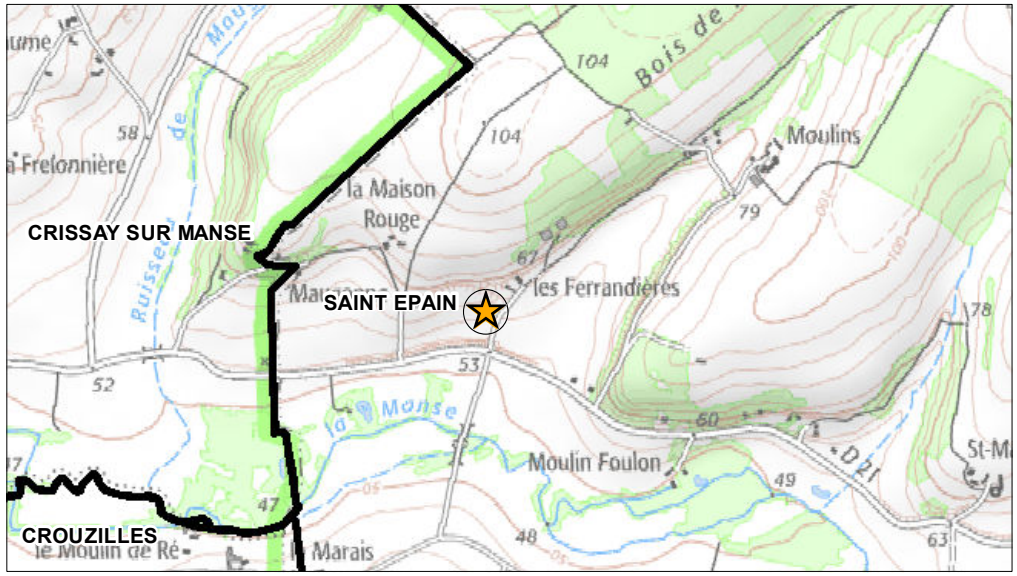


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES FERRANDIERES



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP06

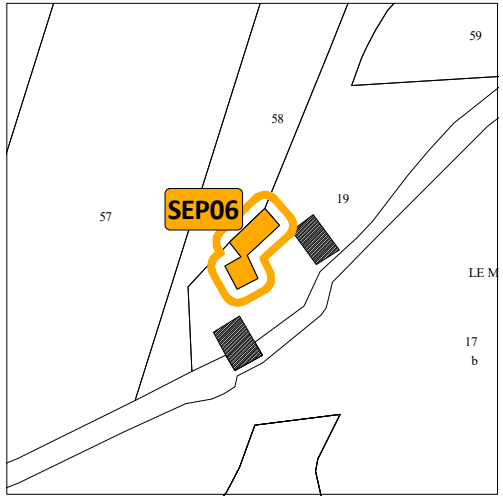
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

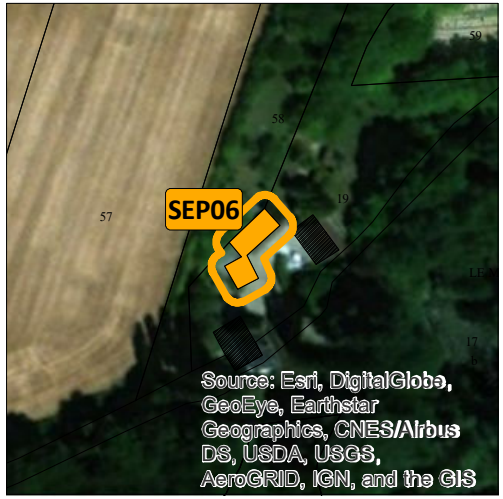
Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment



Vue aérienne du site

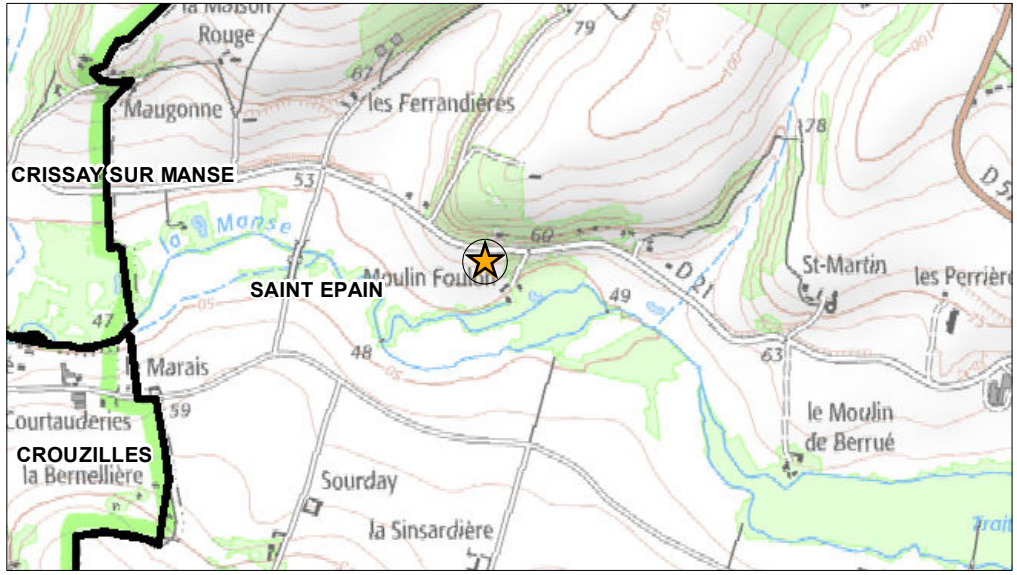


Photographie du bâtiment



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

MOULIN FOULON



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP07

Destinations ou sous-destinations* retenues :

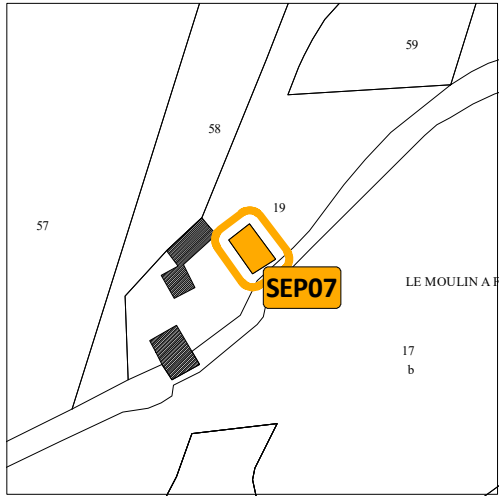
☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

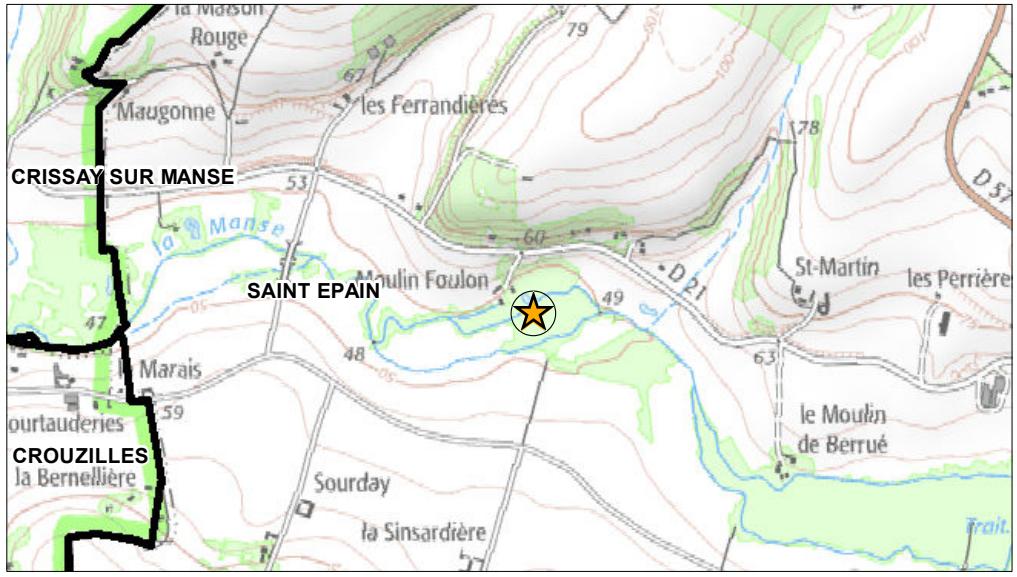


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

MOULIN FOULON



Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

- Bâtiment concerné
- Limites communales
- Exploitation agricole
- Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble
- Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions
- Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions
- Zones P non inondables par la crue de référence
- Absence de données
- Débit inférieur à 30m 3/h
- Débit compris entre 30 et 60 m3/h
- Débit supérieur à 60m3/h

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP08

Destinations ou sous-destinations* retenues :

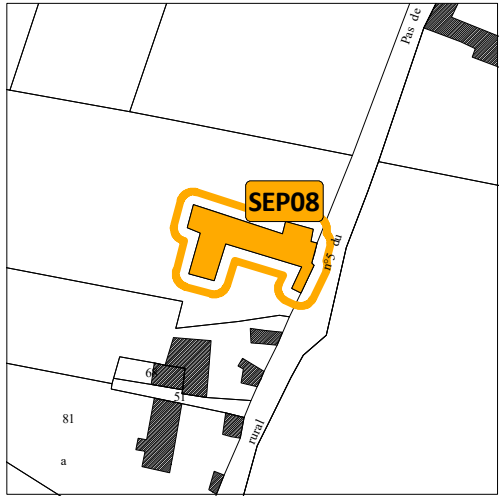
☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

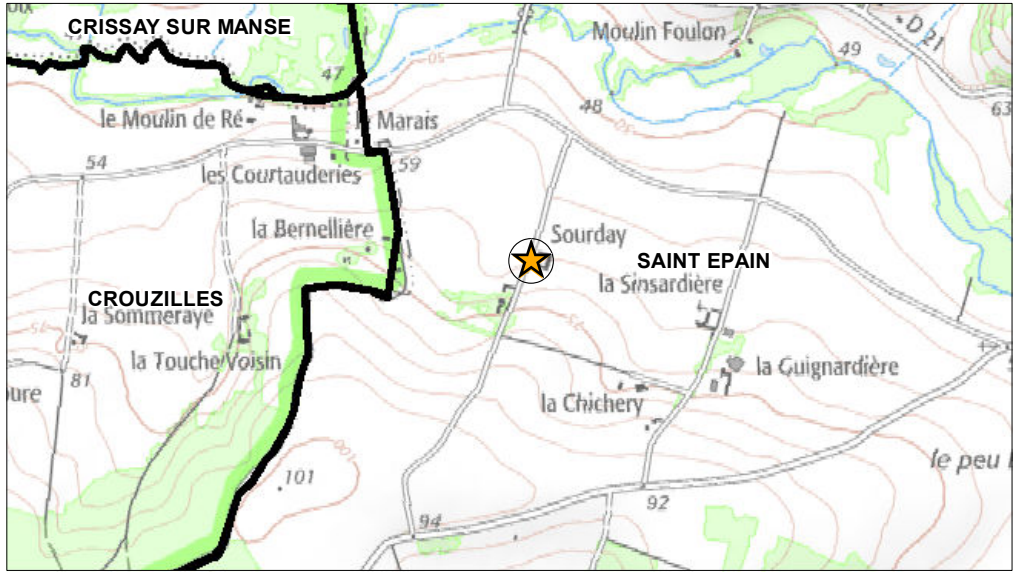


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

SOURDAIS



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

auddicé urbanisme

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP09

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

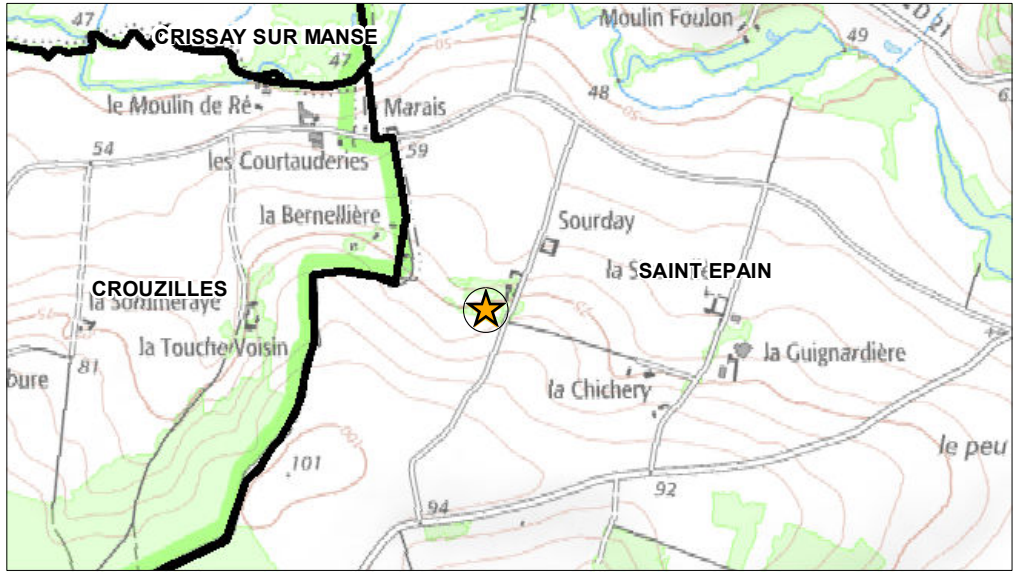


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

SOURDAIS



Bâtiment concerné
Limites communales
Exploitation agricole
Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions
Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions
Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données
Débit inférieur à 30m 3/h
Débit compris entre 30 et 60 m3/h
Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP10

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

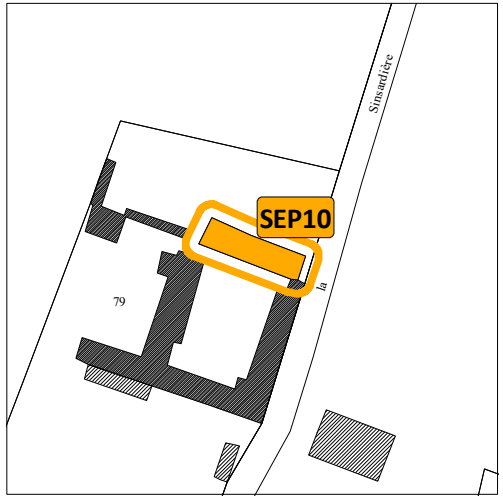
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

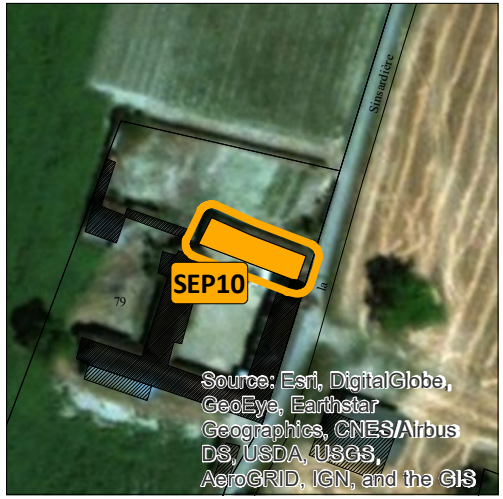
Photographie du bâtiment



Identification du bâtiment

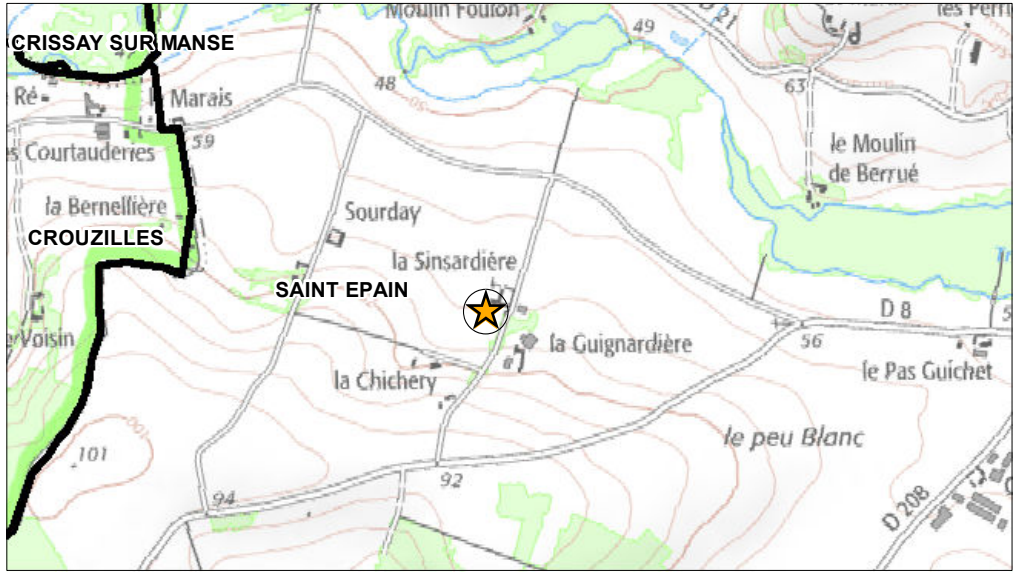


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA SINSARDIERE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP11

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

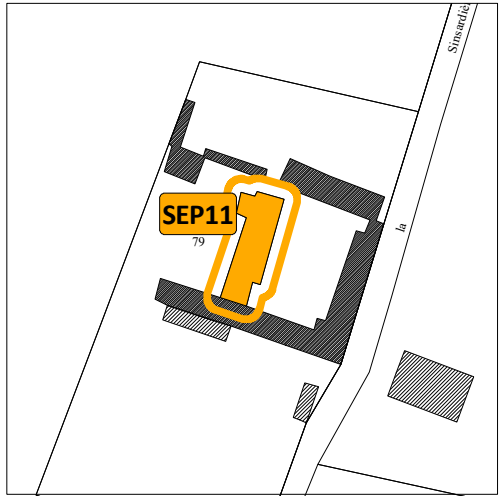
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Photographie du bâtiment



Identification du bâtiment

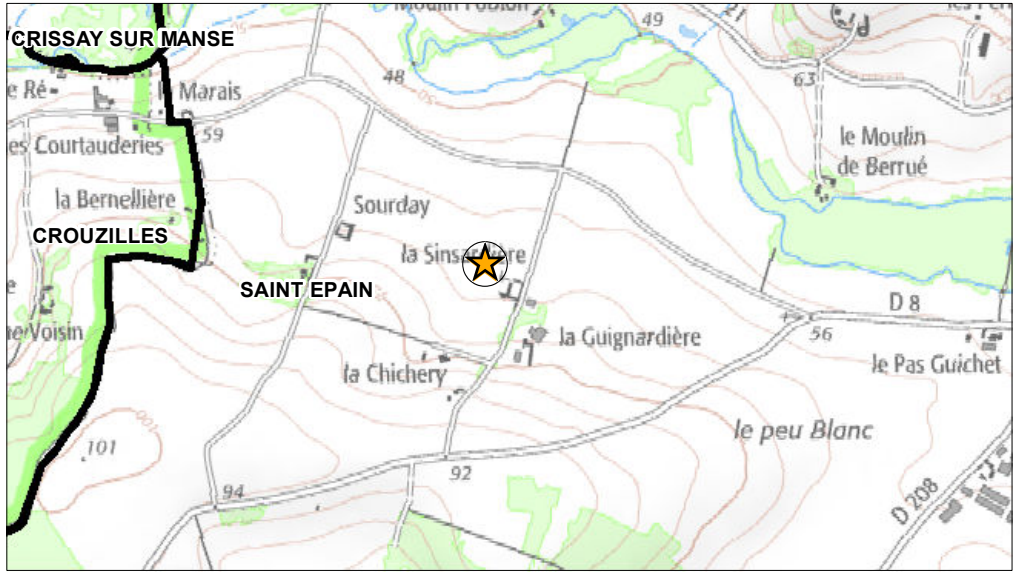


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA SINSARDIERE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP12

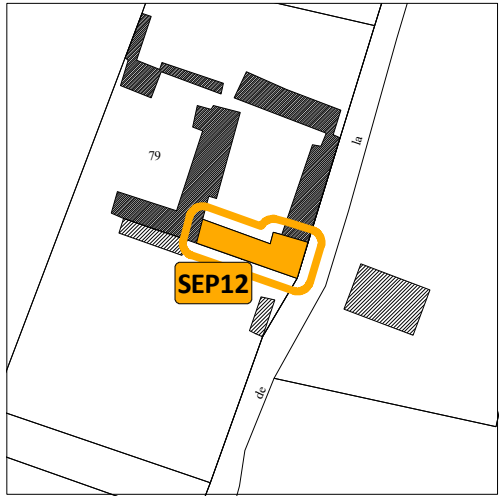
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment



Vue aérienne du site

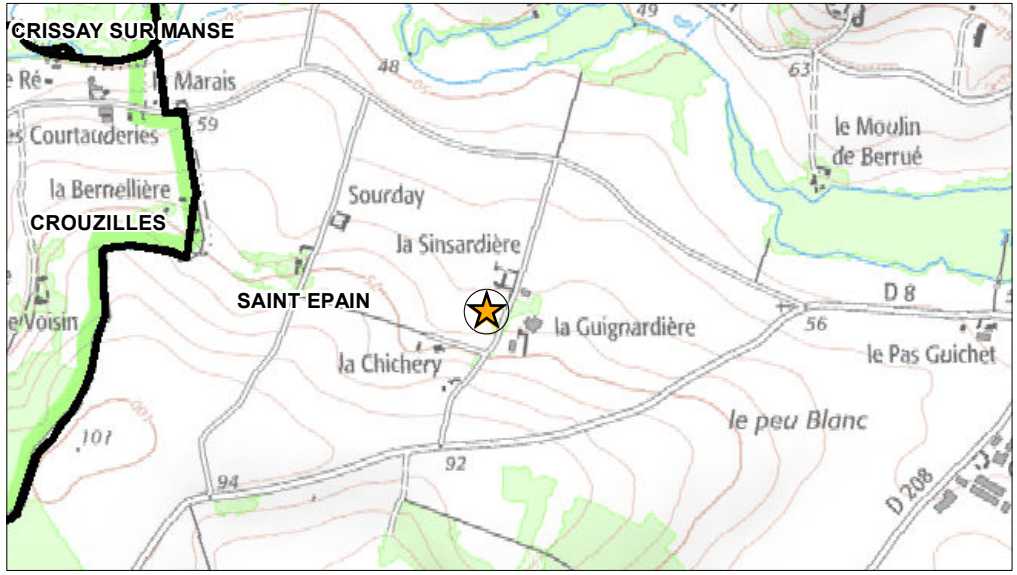


Photographie du bâtiment



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA SINSARDIERE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP13

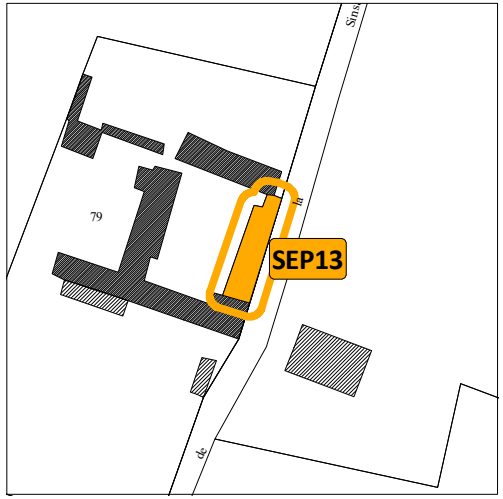
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

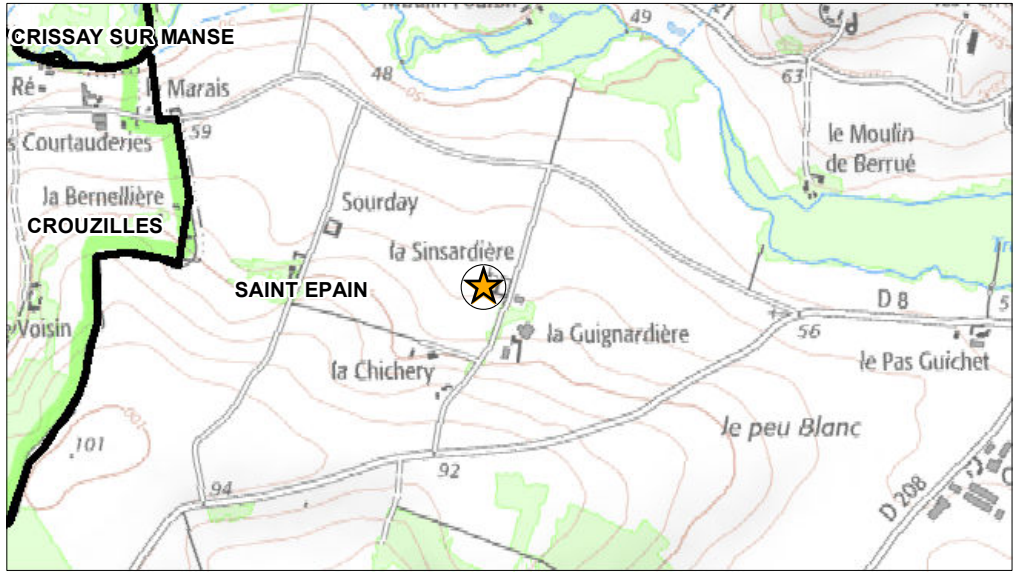


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA SINSARDIERE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP14

Destinations ou sous-destinations* retenues :

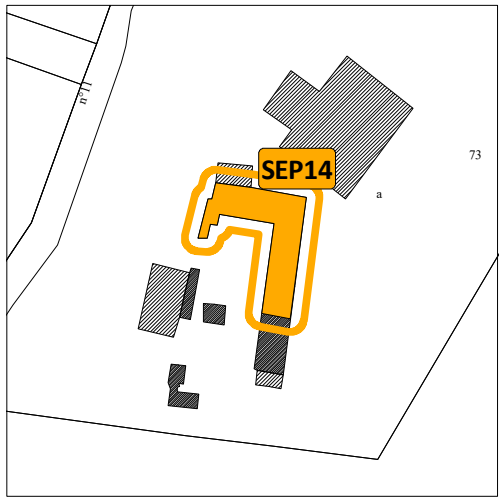
☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

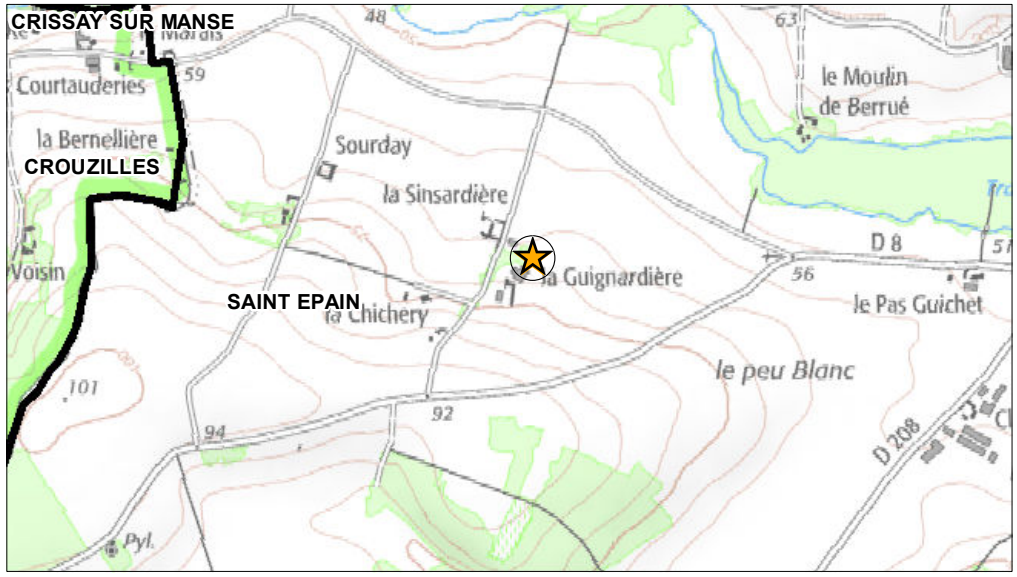


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA GUIGNARDIERE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP15

Destinations ou sous-destinations* retenues :

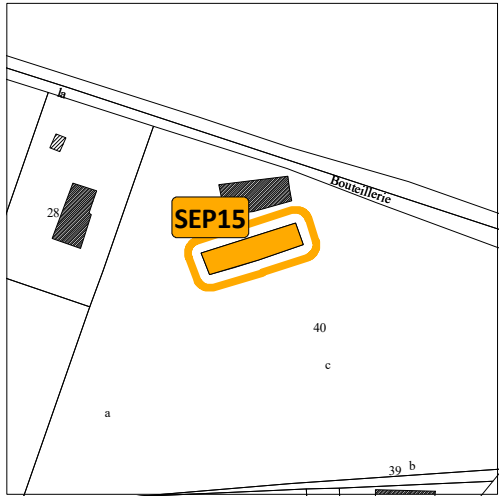
☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

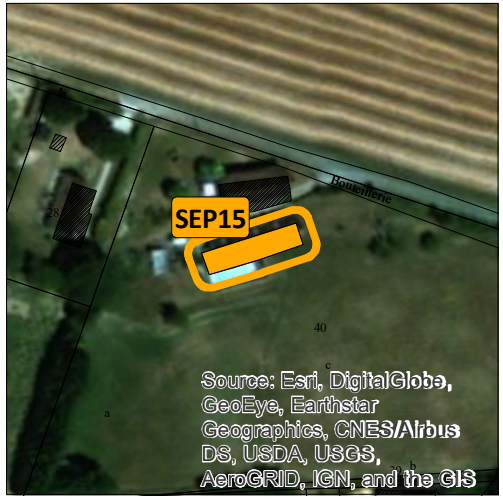
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

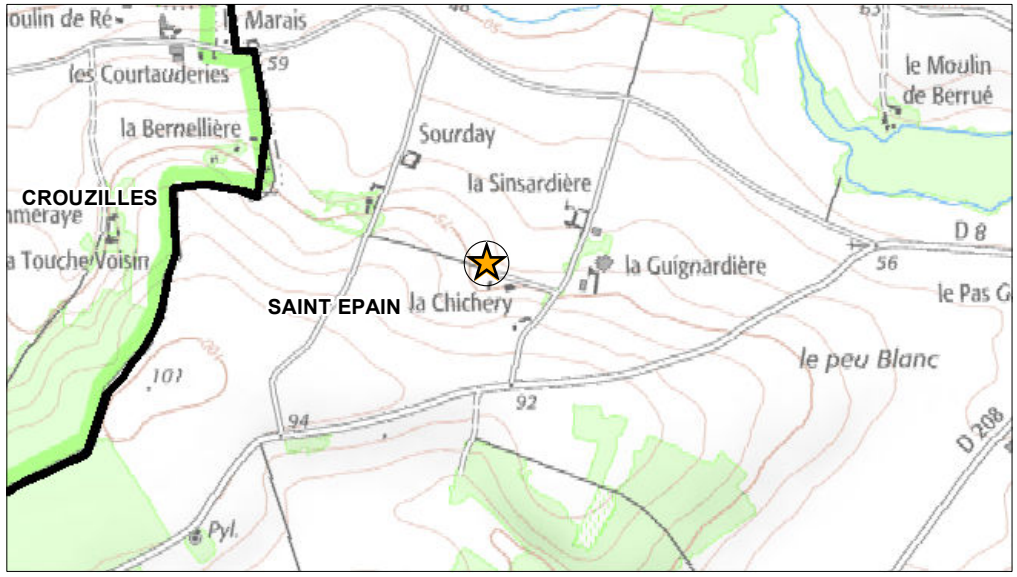


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA CHICHERY



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP16

Destinations ou sous-destinations* retenues :

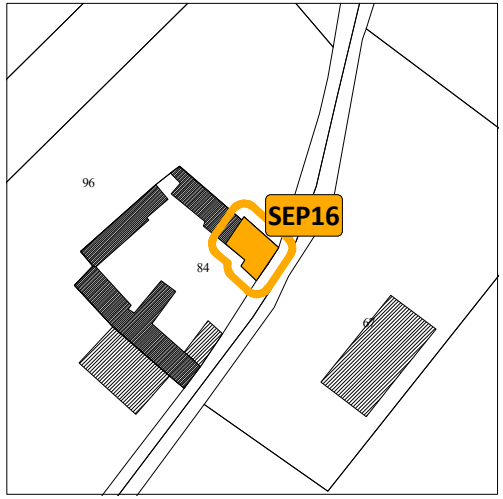
☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

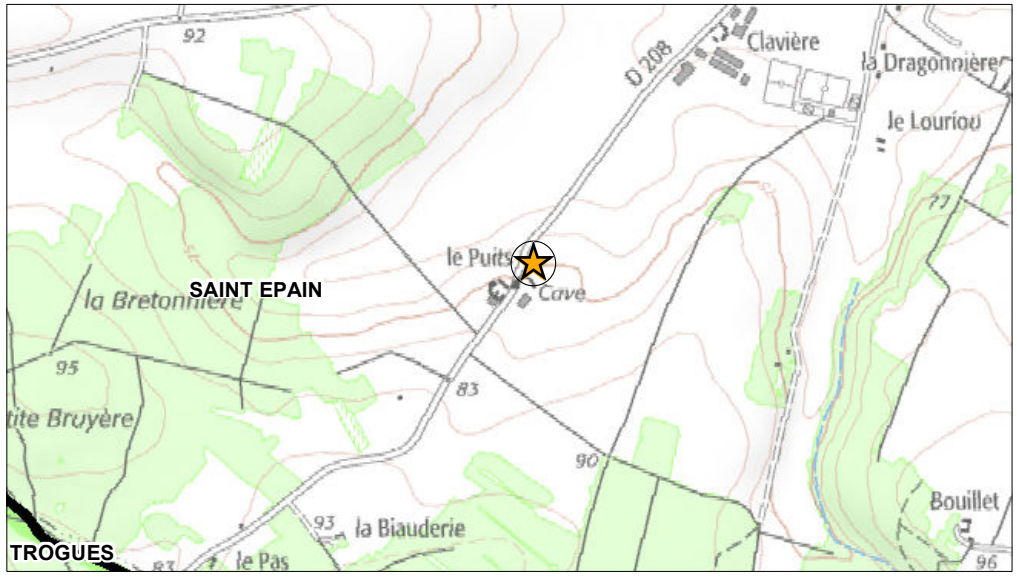


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LE PUITS



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP17

Destinations ou sous-destinations* retenues :

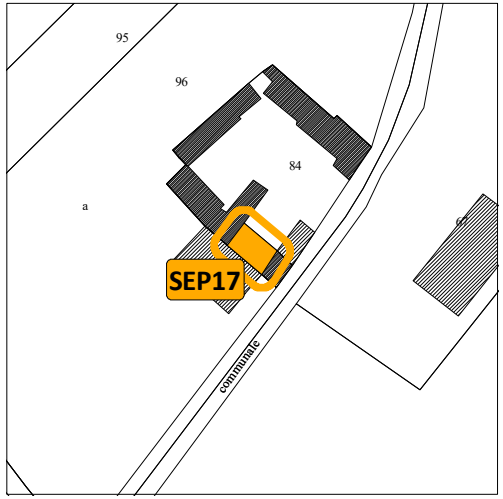
☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

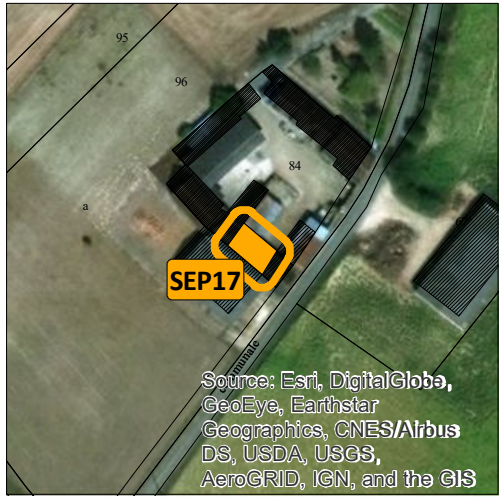
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

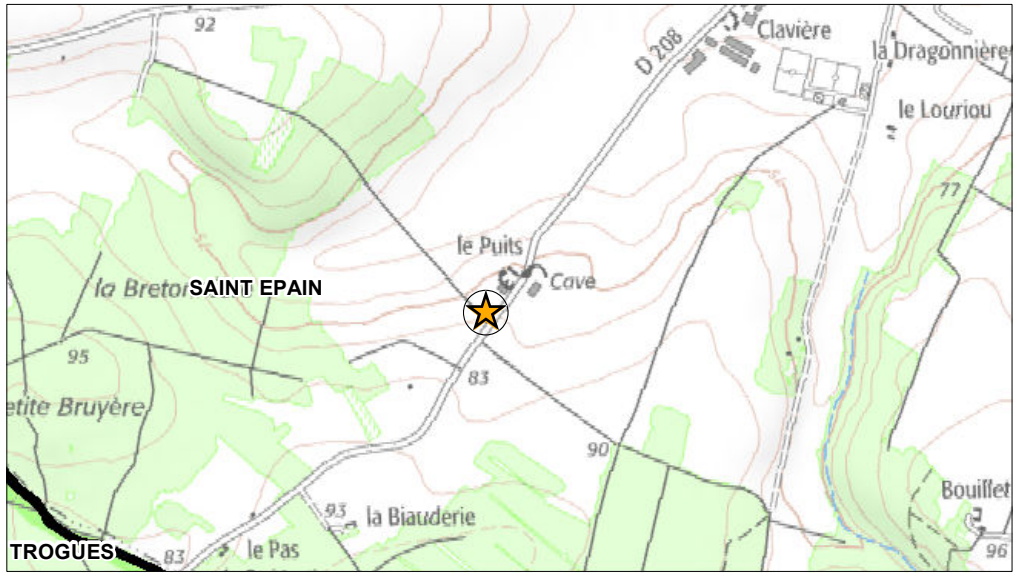


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LE PUITS



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP18

Destinations ou sous-destinations* retenues :

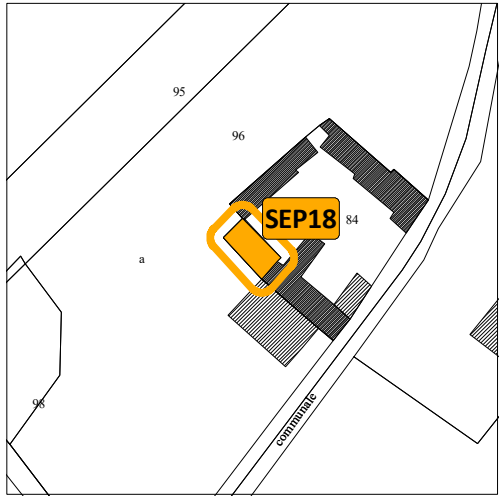
☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

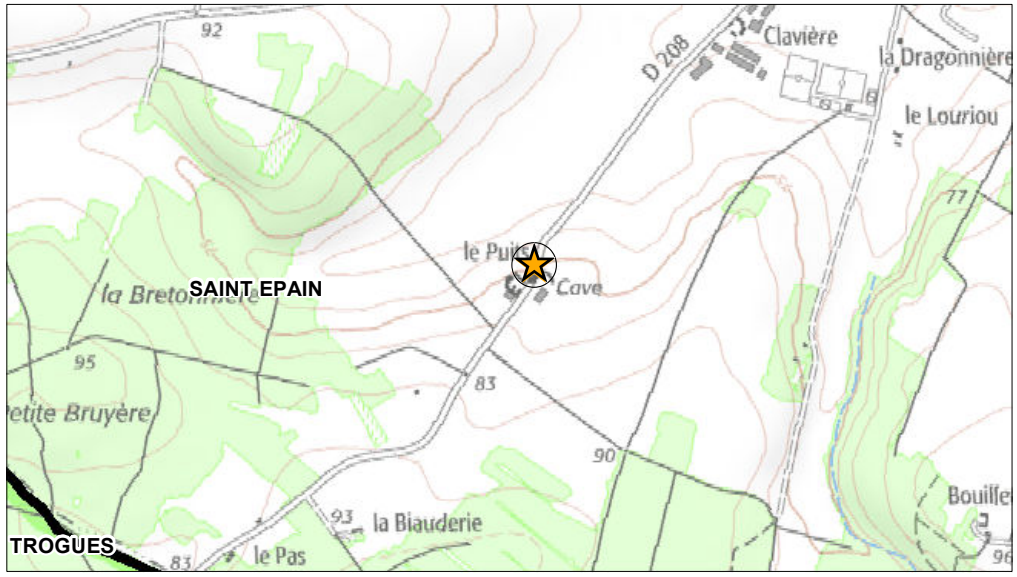


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LE PUITS



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP19

Destinations ou sous-destinations* retenues :

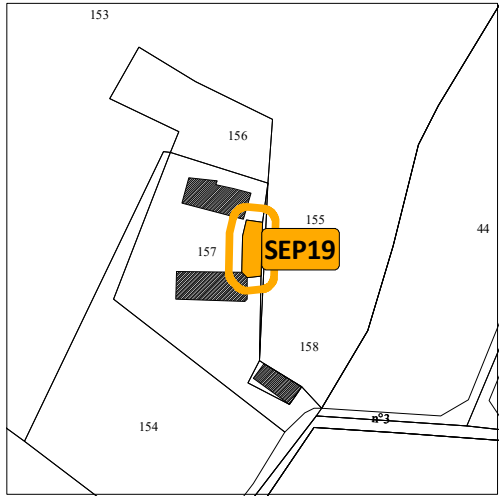
☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

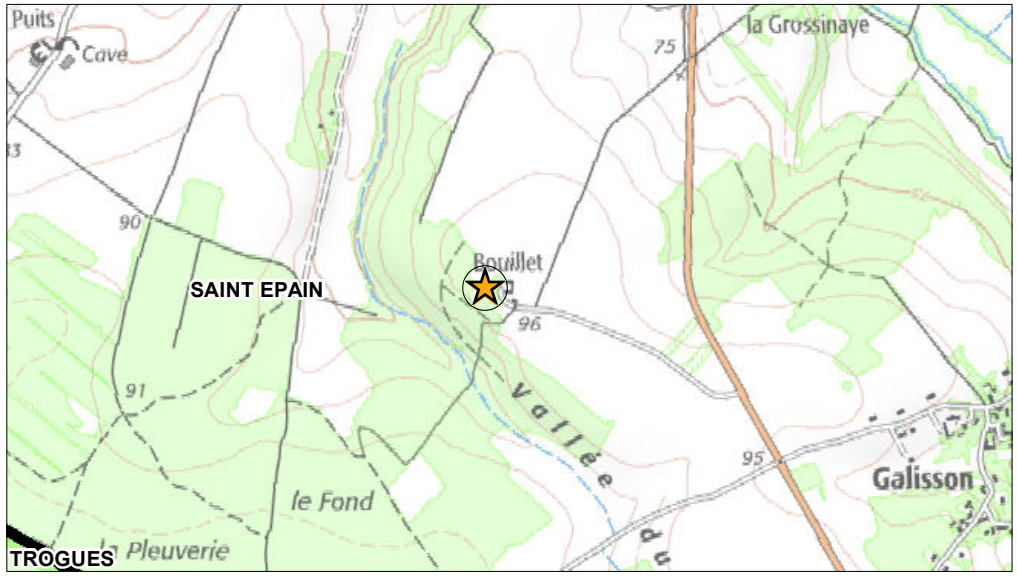


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

BOUILLET



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP20

Destinations ou sous-destinations* retenues :

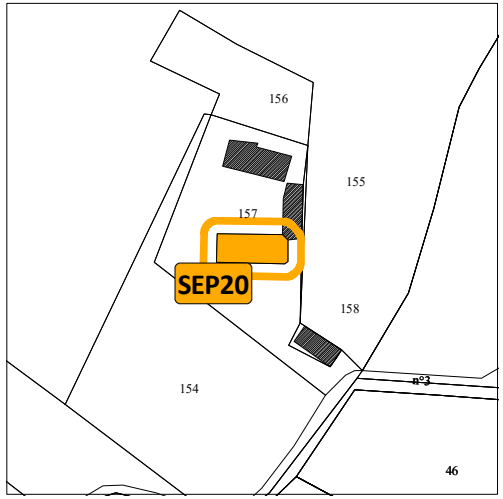
☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

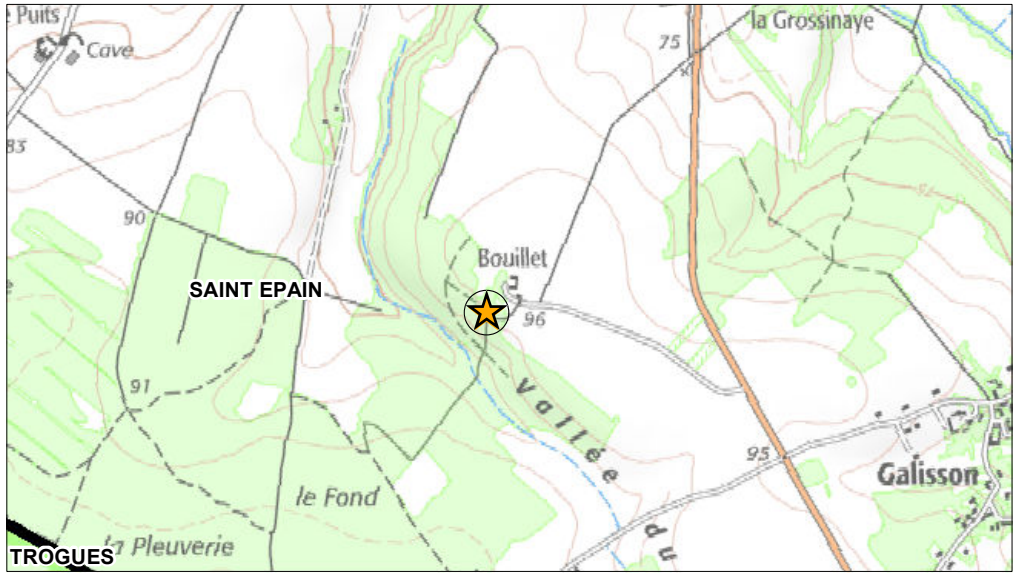


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

BOUILLET



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP21

Destinations ou sous-destinations* retenues :

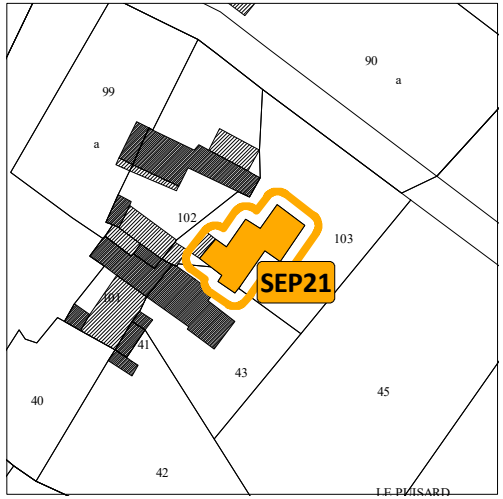
☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

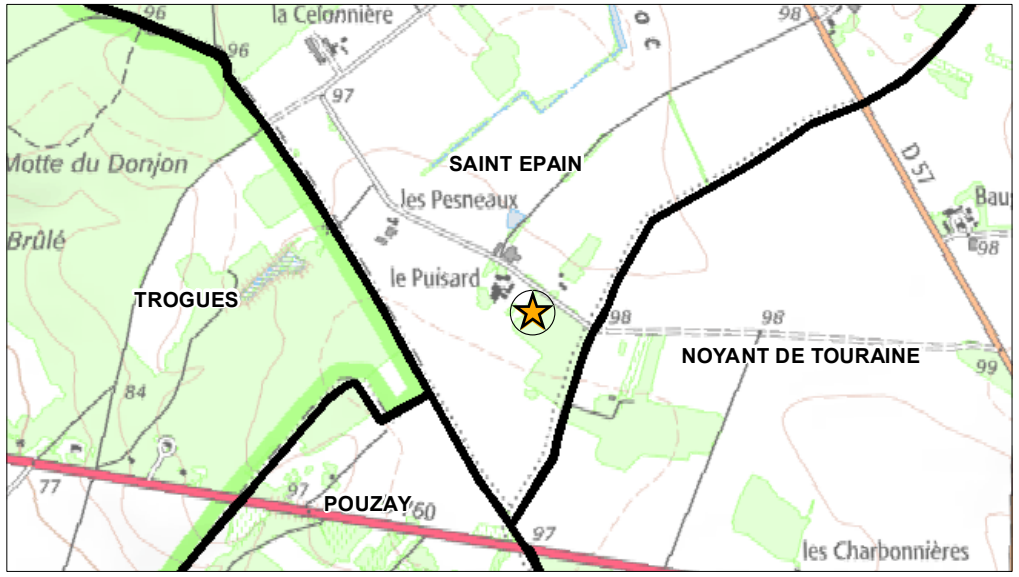


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LE PUISARD



Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

- Bâtiment concerné
- Limites communales
- Exploitation agricole
- Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble
- Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions
- Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions
- Zones P non inondables par la crue de référence
- Absence de données
- Débit inférieur à 30m 3/h
- Débit compris entre 30 et 60 m3/h
- Débit supérieur à 60m3/h

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP22

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

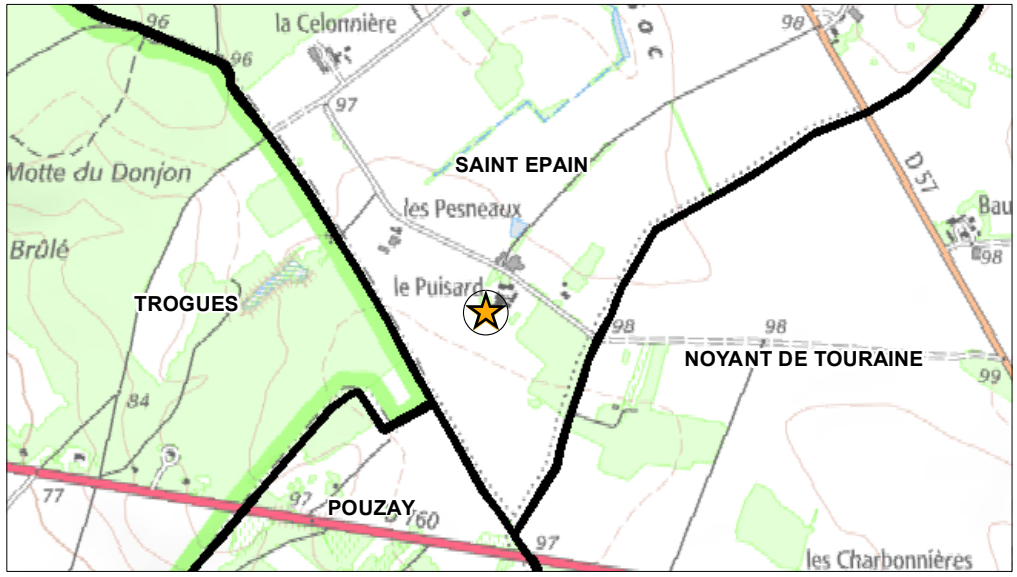


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LE PUISARD



Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

- Bâtiment concerné
- Limites communales
- Exploitation agricole
- Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble
- Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions
- Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions
- Zones P non inondables par la crue de référence
- Absence de données
- Débit inférieur à 30m 3/h
- Débit compris entre 30 et 60 m3/h
- Débit supérieur à 60m3/h

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP23

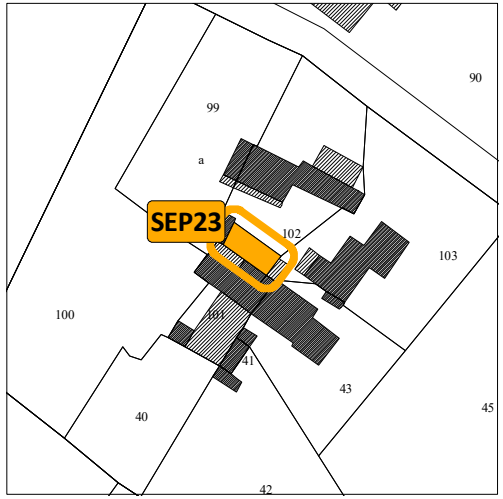
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

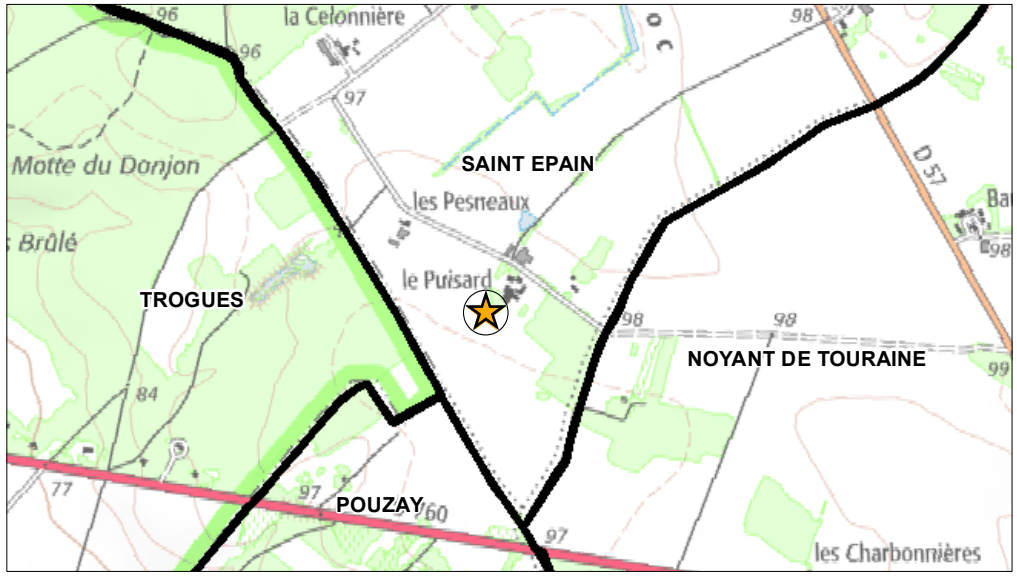


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LE PUISSARD



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP24

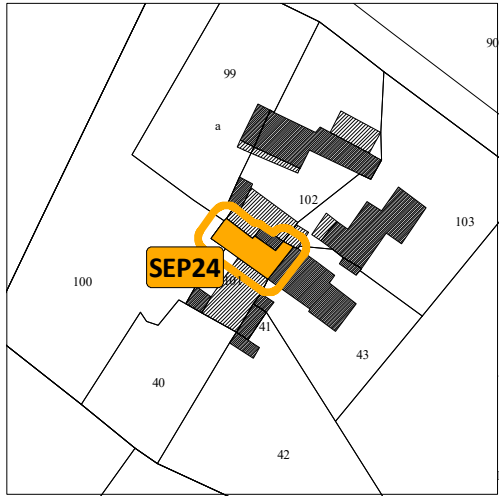
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

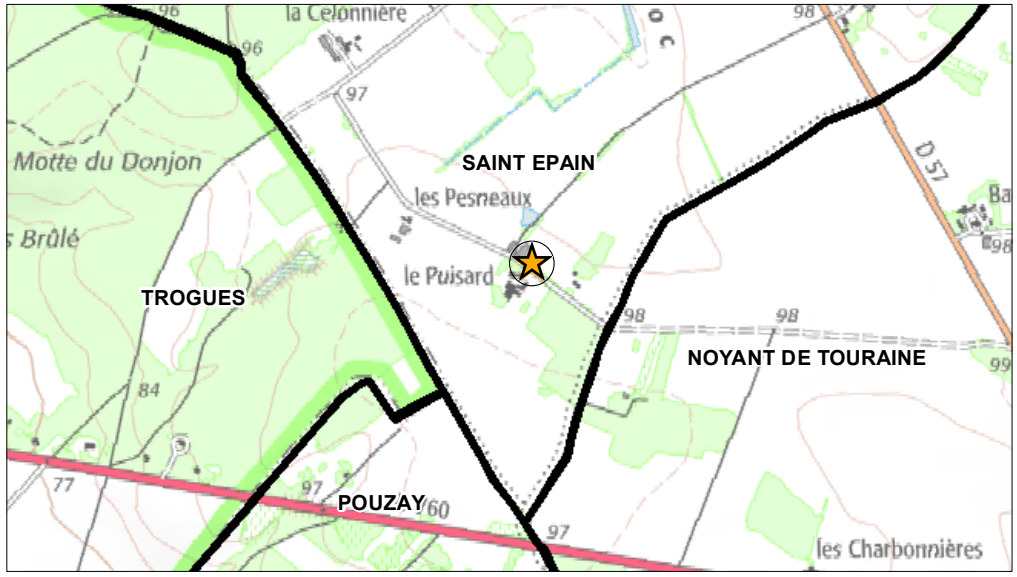


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LE PUISARD



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP25

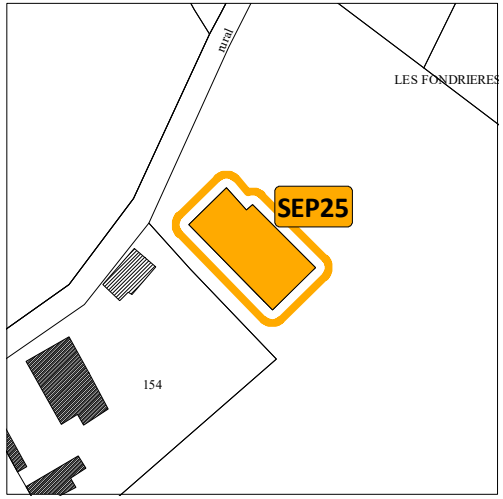
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

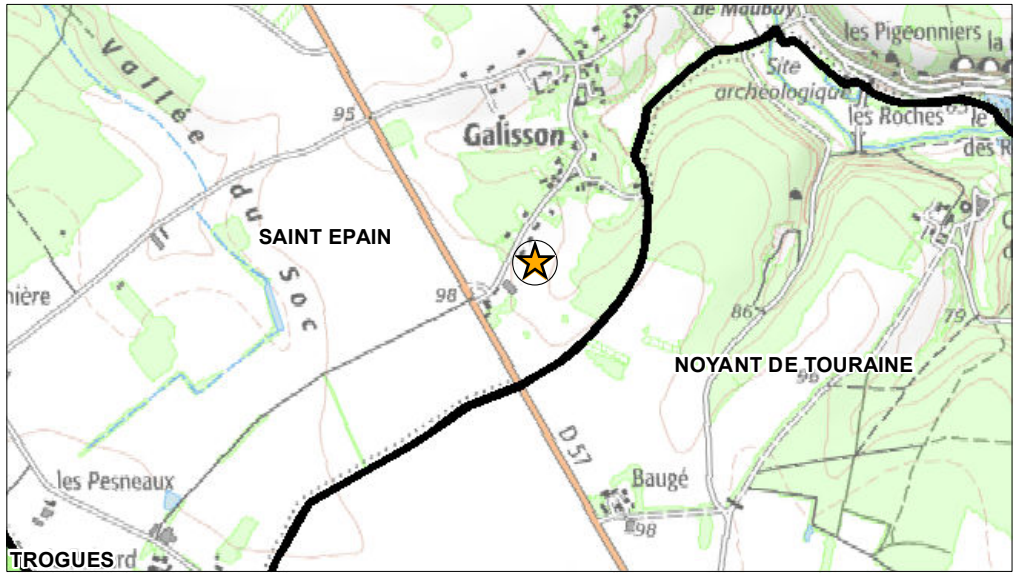


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES FONDRIERES



Bâtiment concerné
Limites communales
Exploitation agricole
Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions
Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions
Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données
Débit inférieur à 30m 3/h
Débit compris entre 30 et 60 m3/h
Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP30

Destinations ou sous-destinations* retenues :

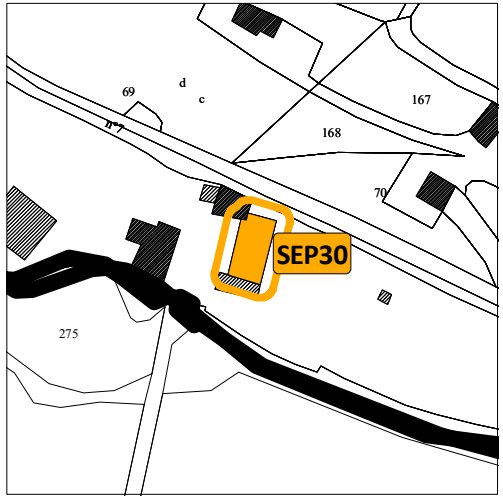
☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

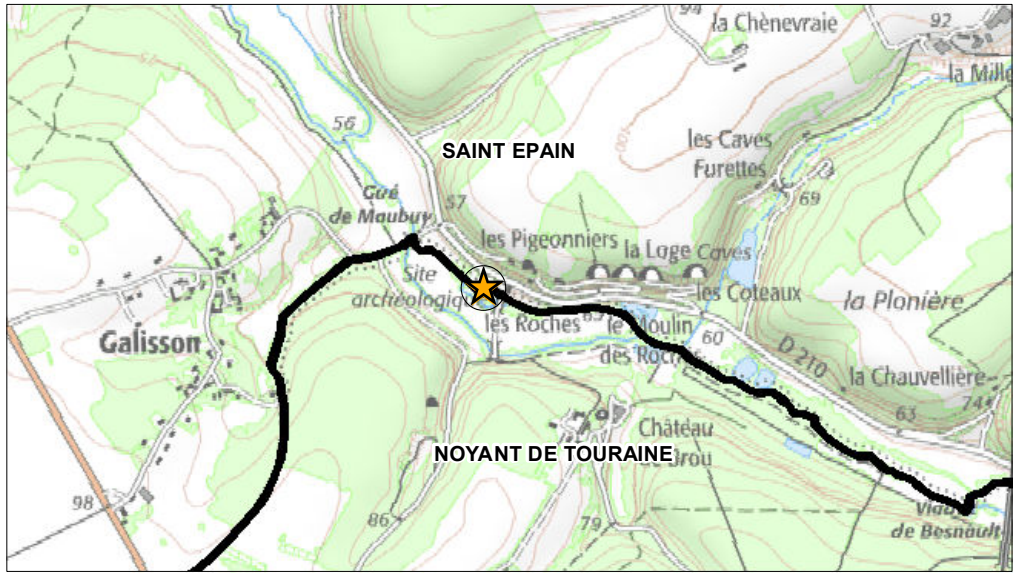


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES MOULIN DES ROCHES



Photographie du bâtiment



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP31

Destinations ou sous-destinations* retenues :

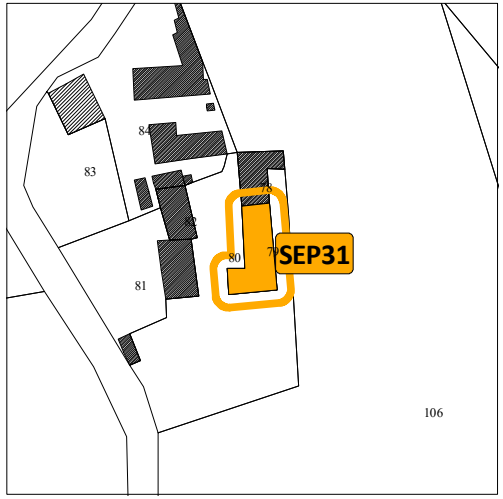
☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

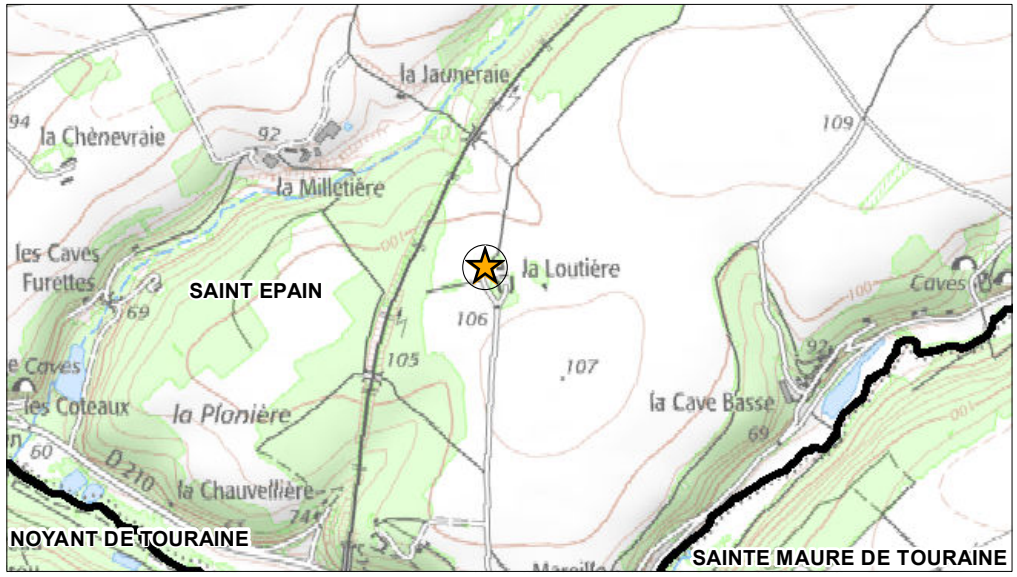


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA LOUTIERE



Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

- Bâtiment concerné
- Limites communales
- Exploitation agricole
- Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble
- Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions
- Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions
- Zones P non inondables par la crue de référence
- Absence de données
- Débit inférieur à 30m 3/h
- Débit compris entre 30 et 60 m3/h
- Débit supérieur à 60m3/h

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP32

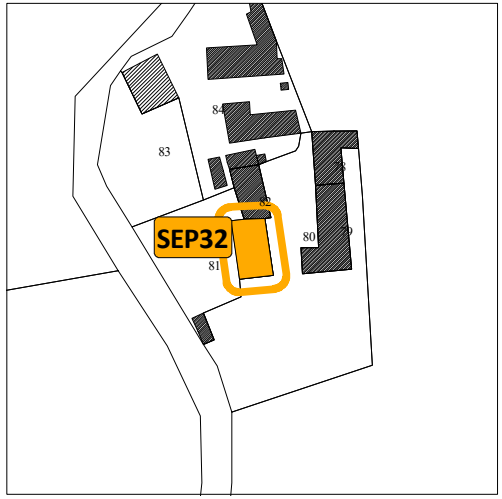
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

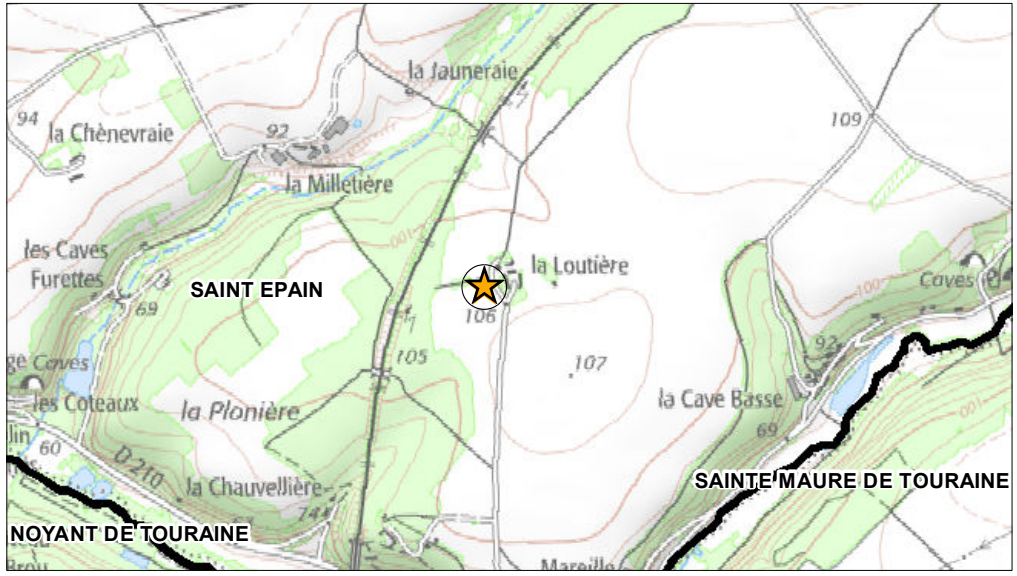


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA LOUTIERE



Bâtiment concerné
Limites communales
Exploitation agricole
Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions
Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions
Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données
Débit inférieur à 30m 3/h
Débit compris entre 30 et 60 m3/h
Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP33

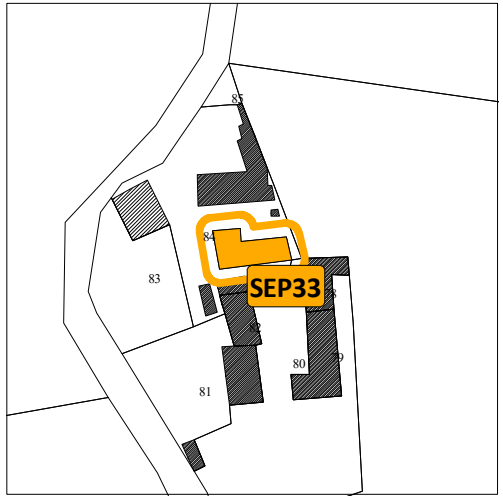
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

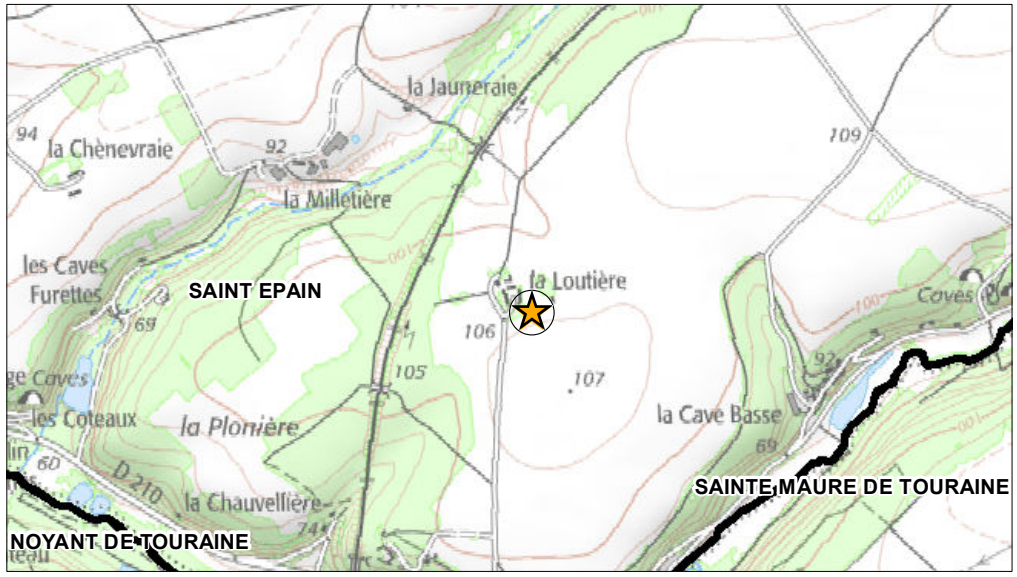


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA LOUTIERE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP34

Destinations ou sous-destinations* retenues :

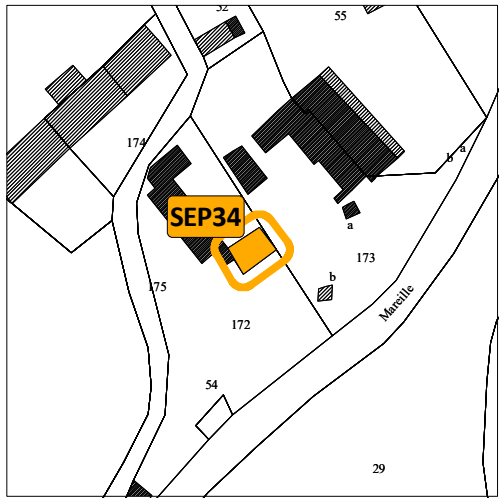
☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

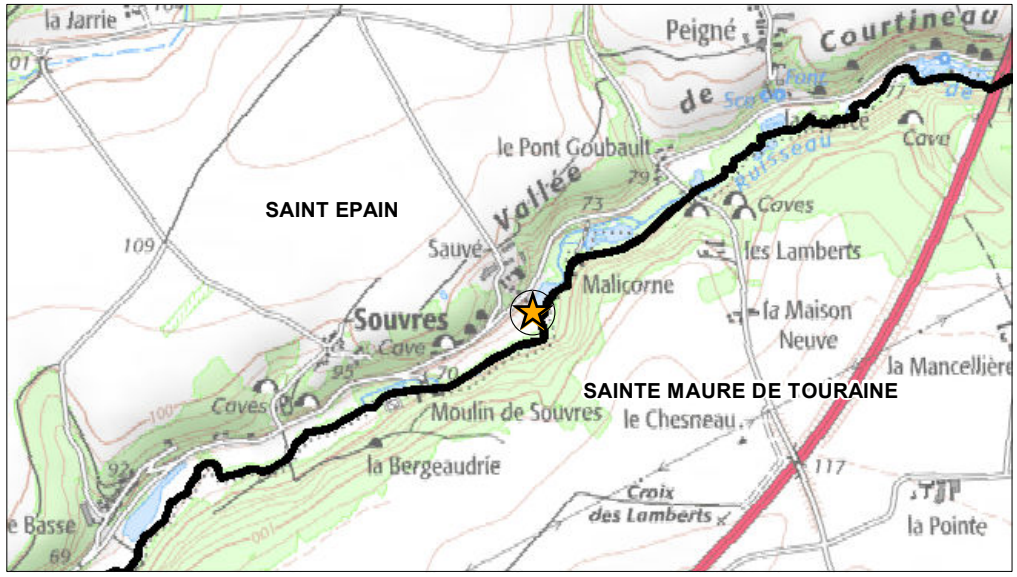


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

SAUVE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP35

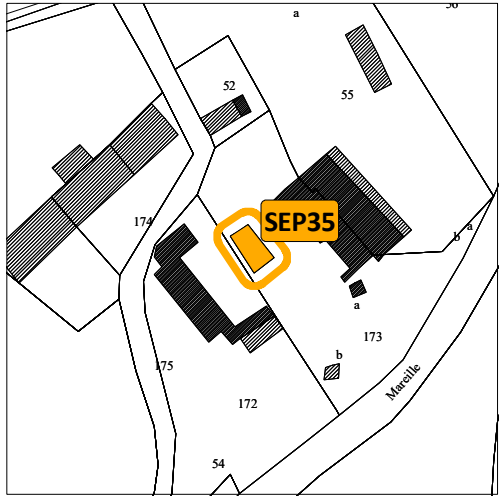
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

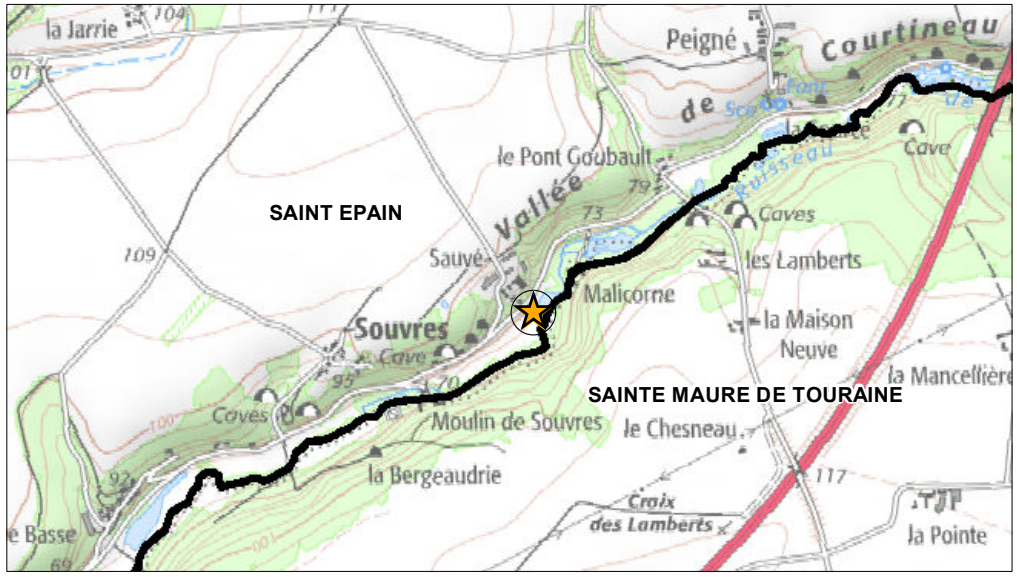


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

SAUVE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP36

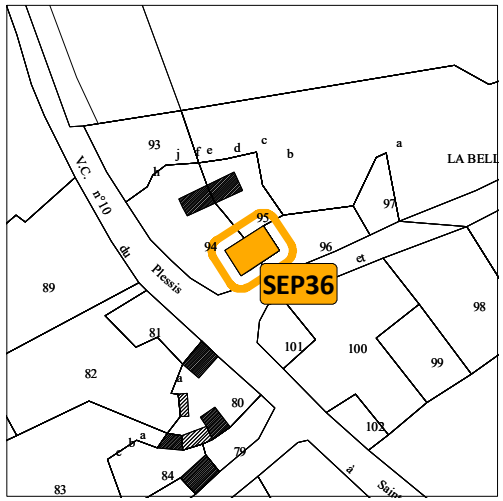
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment



Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LE PONT GOUBAULT



Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

- Bâtiment concerné
- Limites communales
- Exploitation agricole
- Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble
- Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions
- Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions
- Zones P non inondables par la crue de référence
- Absence de données
- Débit inférieur à 30m 3/h
- Débit compris entre 30 et 60 m3/h
- Débit supérieur à 60m3/h

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP37

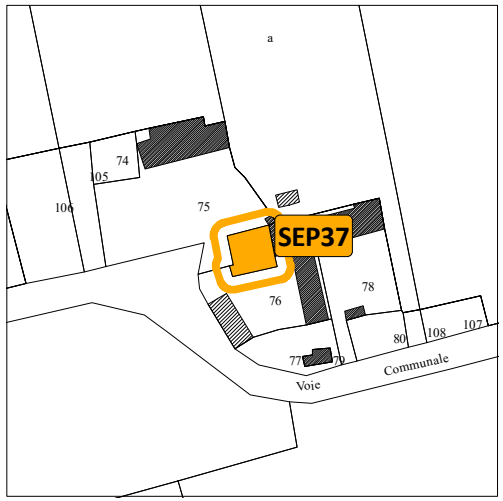
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment



Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

PEIGNE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP38

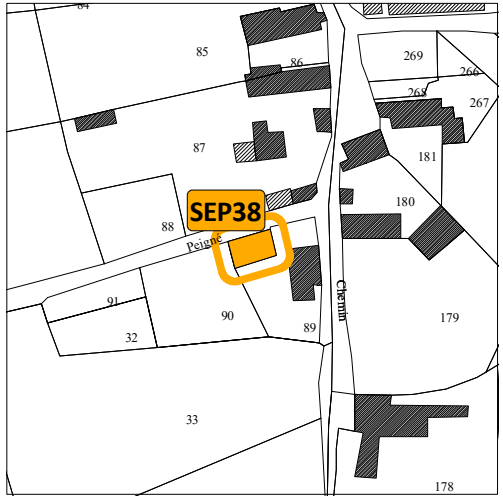
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

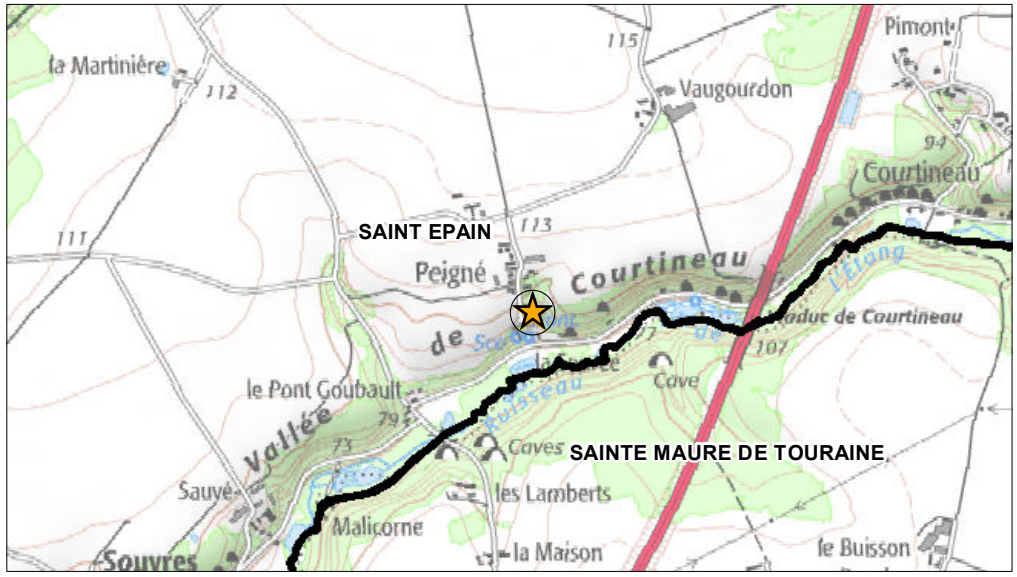


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

PEIGNE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

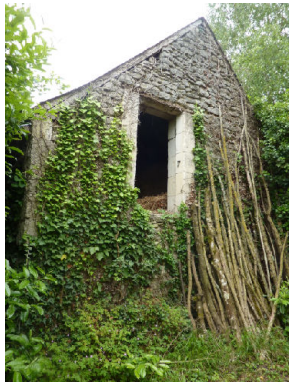
Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP39

Destinations ou sous-destinations* retenues :

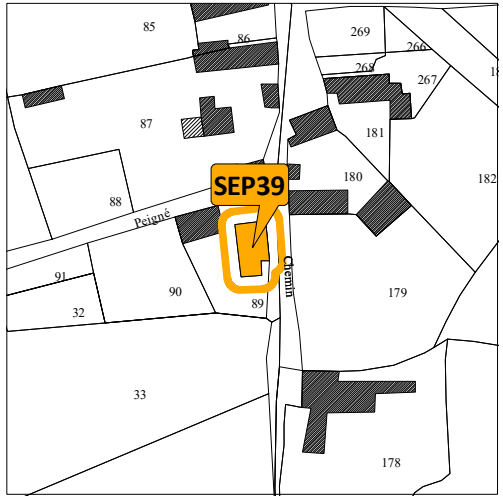
☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

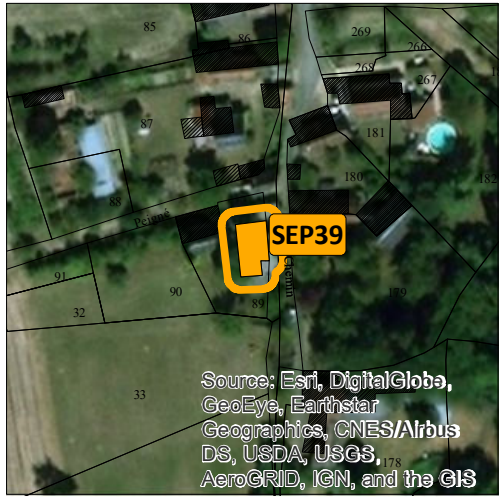
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

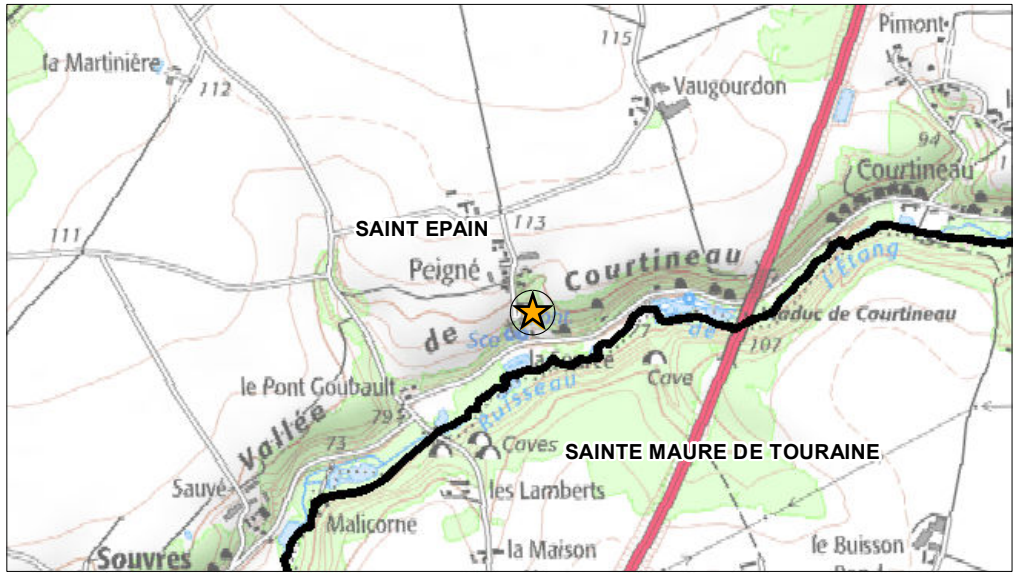


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

PEIGNE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP40

Destinations ou sous-destinations* retenues :

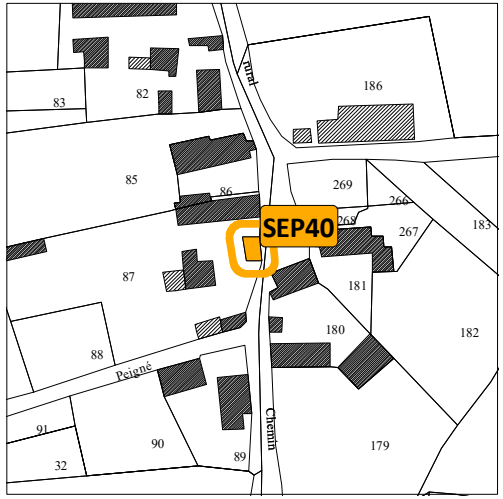
☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

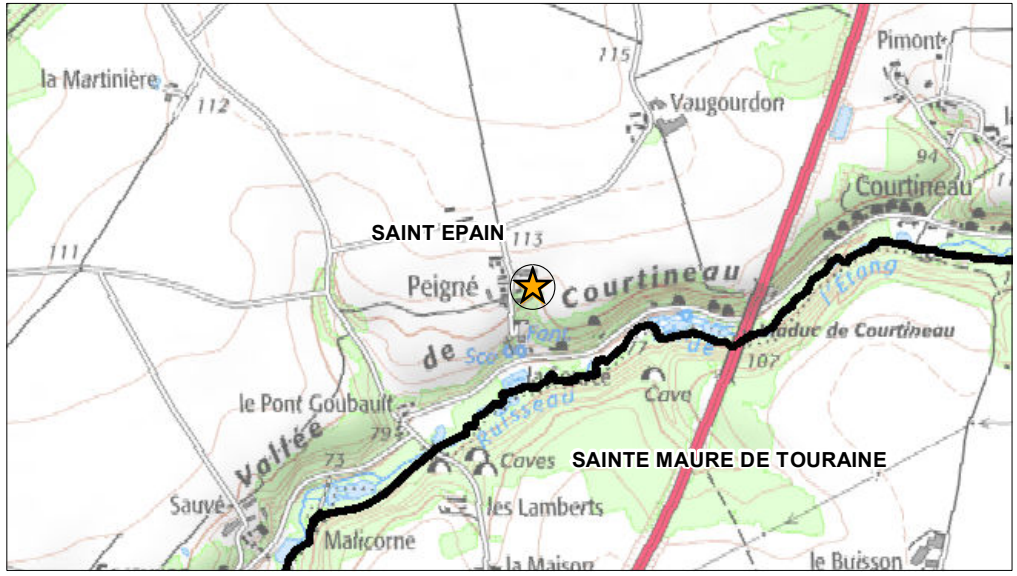


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

PEIGNE



Bâtiment concerné
Limites communales
Exploitation agricole
Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions
Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions
Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données
Débit inférieur à 30m 3/h
Débit compris entre 30 et 60 m3/h
Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP41

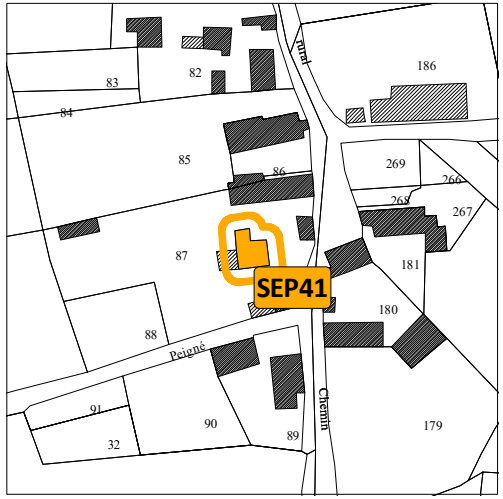
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

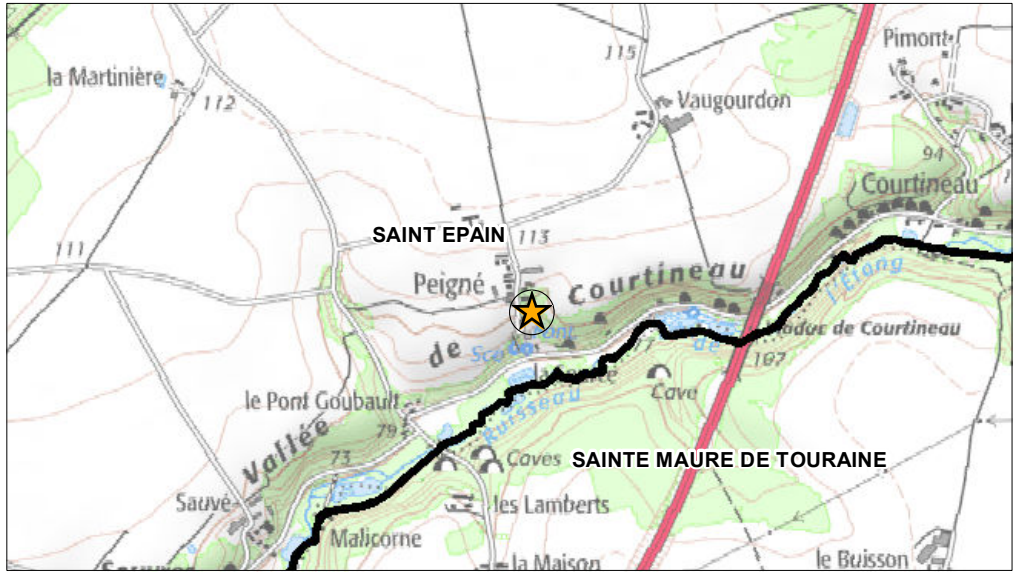


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

PEIGNE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP42

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

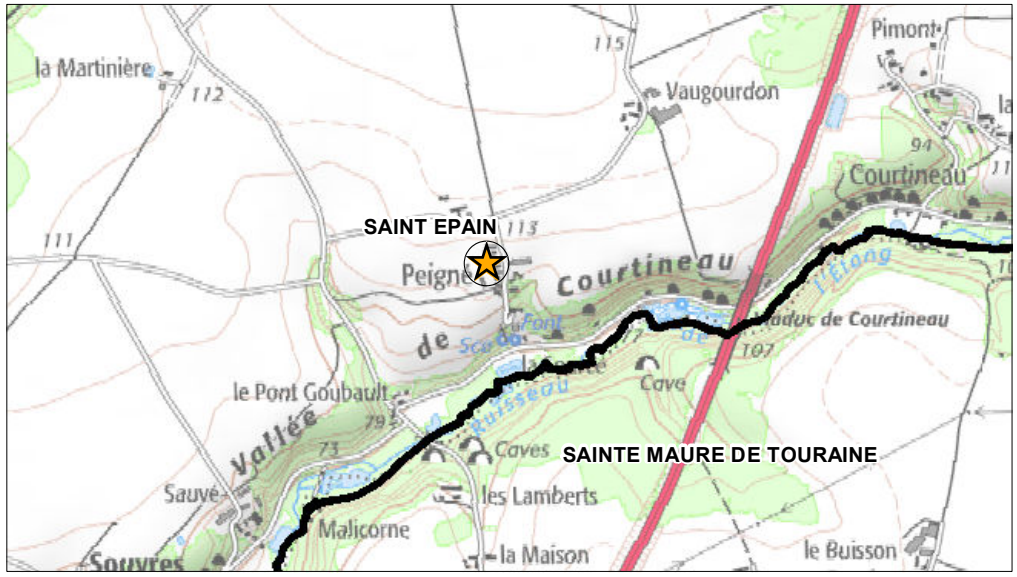


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

PEIGNE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP43

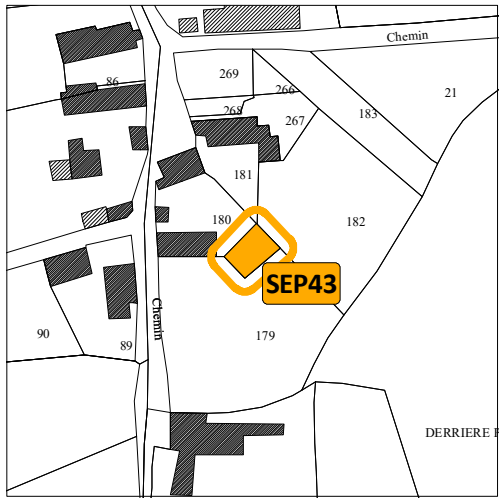
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

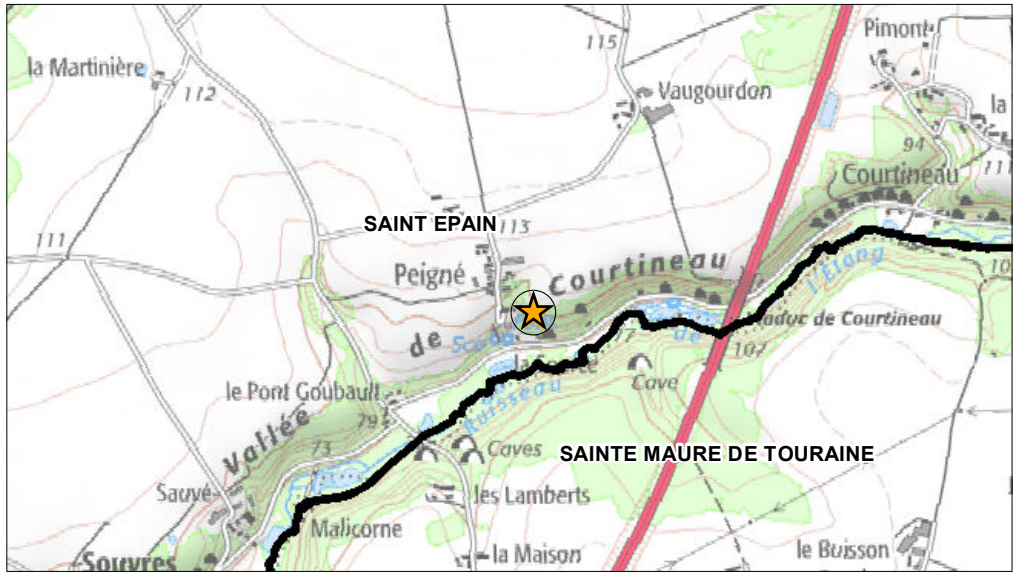


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

PEIGNE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP44

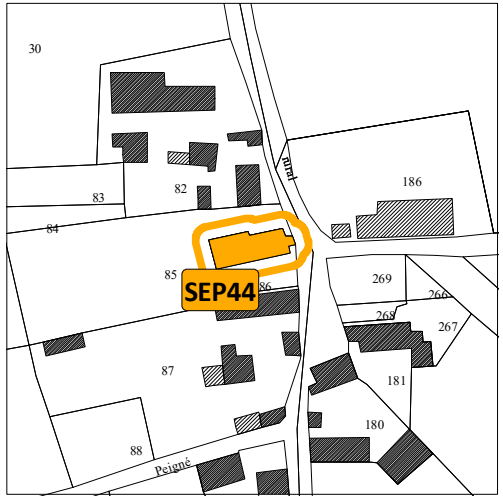
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

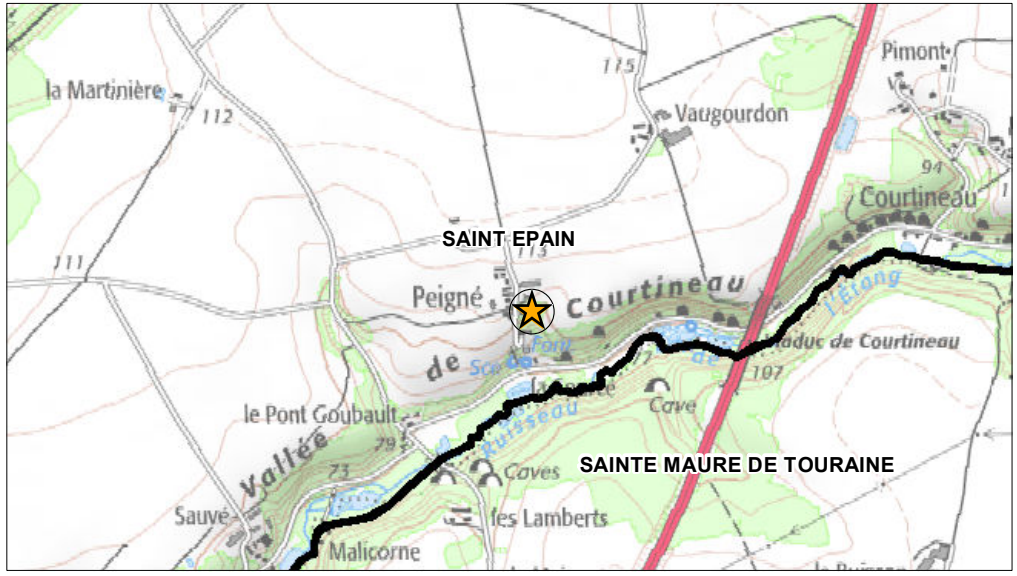


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

PEIGNE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP45

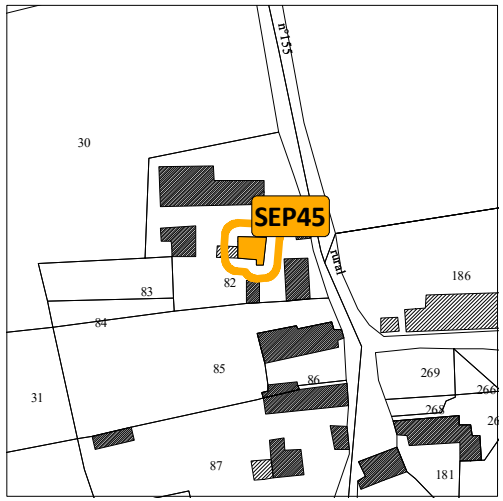
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

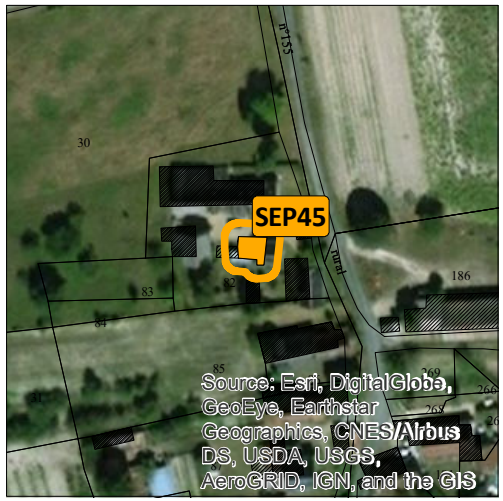
Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

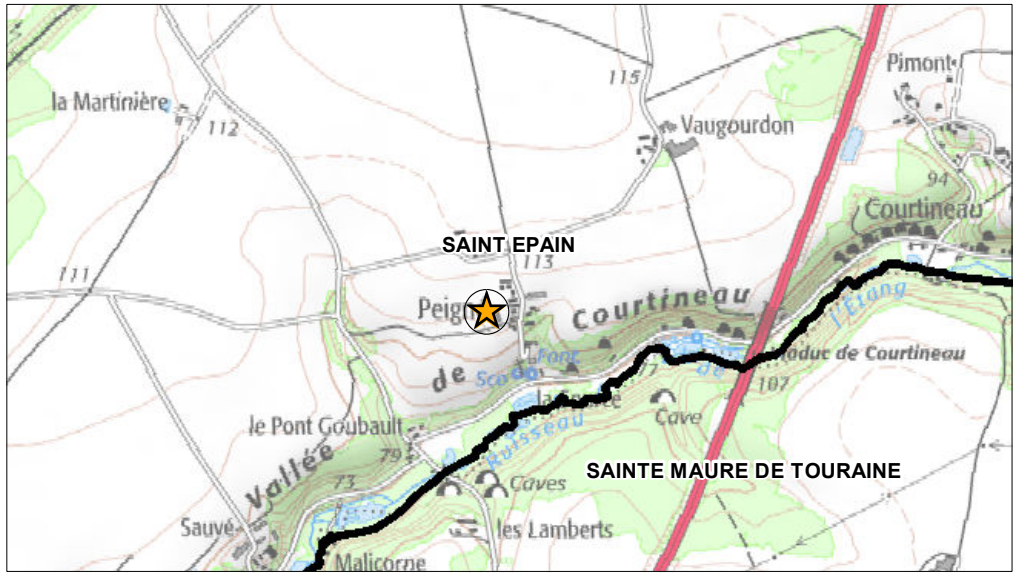


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

PEIGNE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

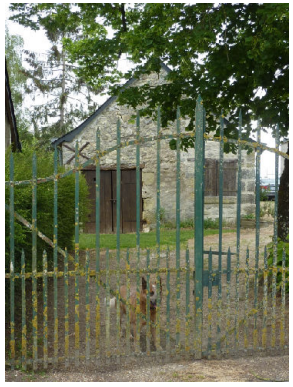
Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP46

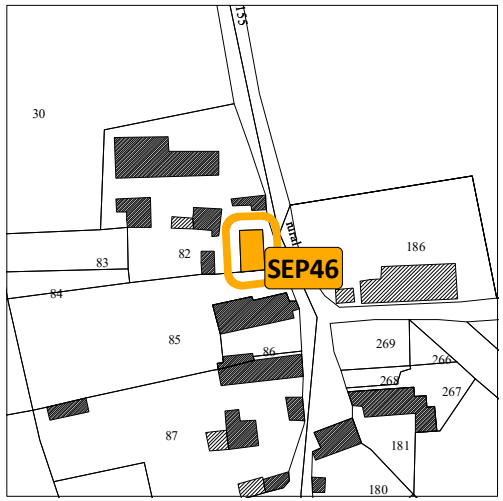
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

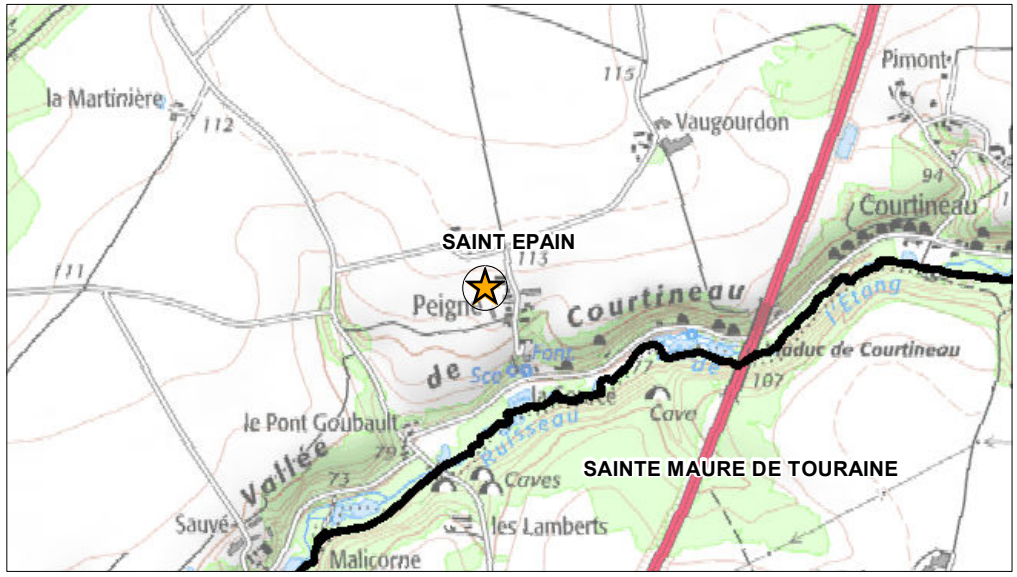


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

PEIGNE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP47

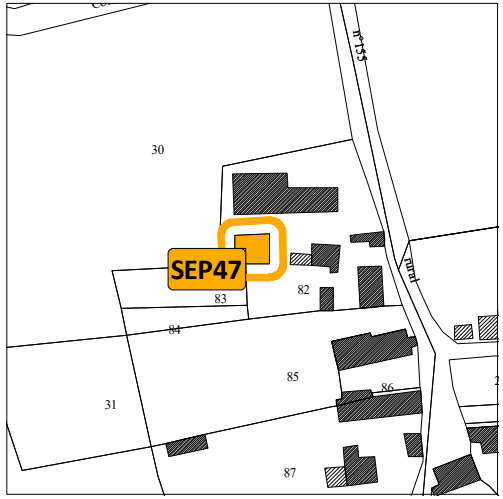
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

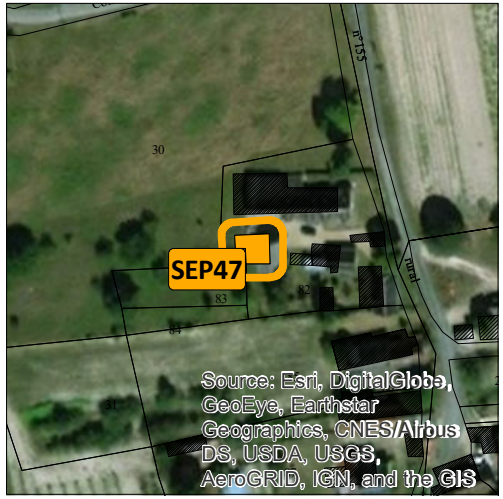
Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

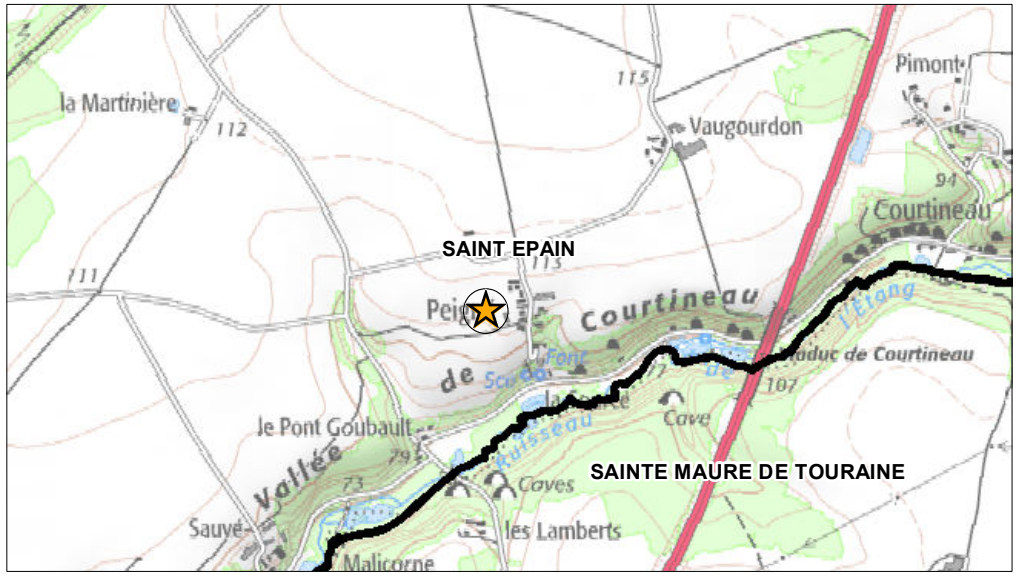


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

PEIGNE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP48

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

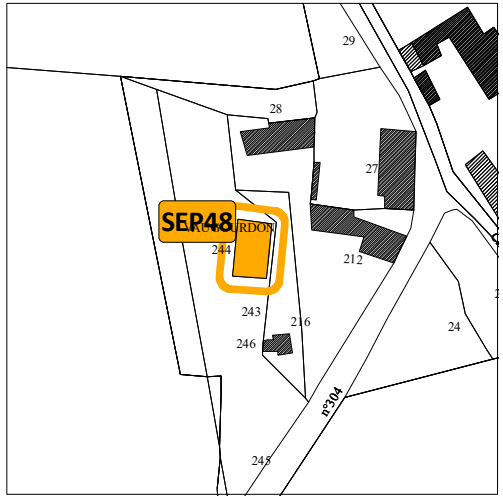
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Photographie du bâtiment



Identification du bâtiment

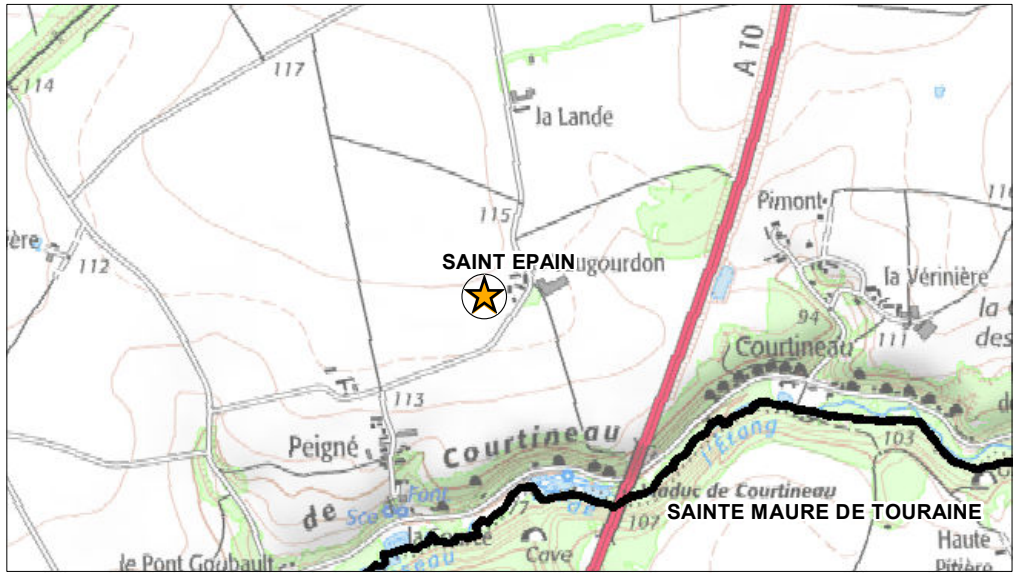


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

VAUGOURDON



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP49

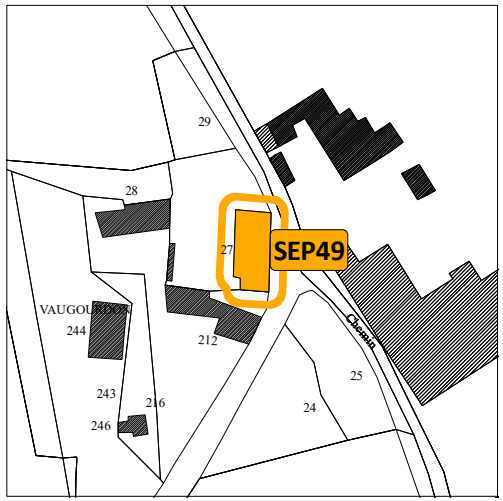
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

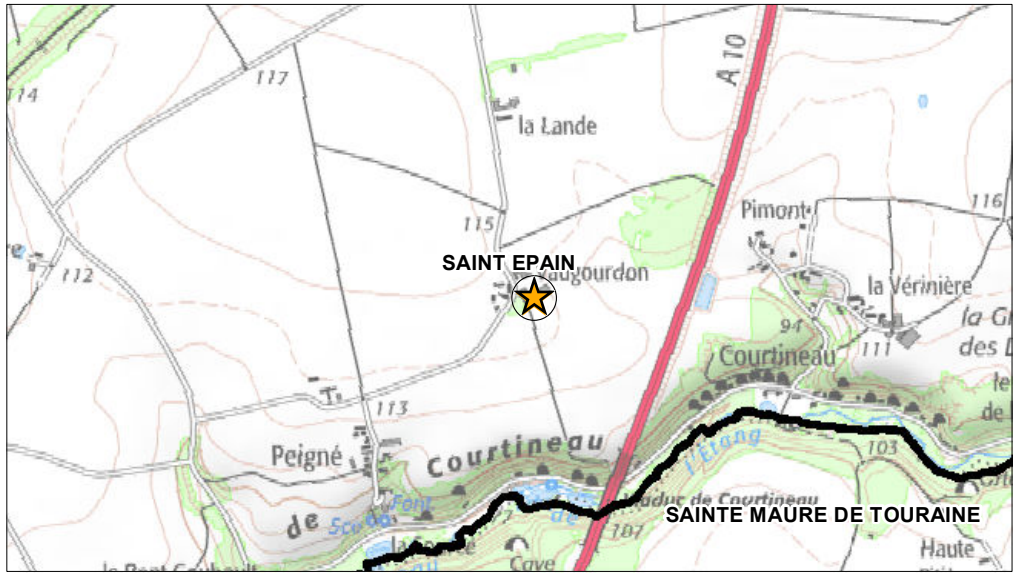


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

VAUGOURDON



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP50

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

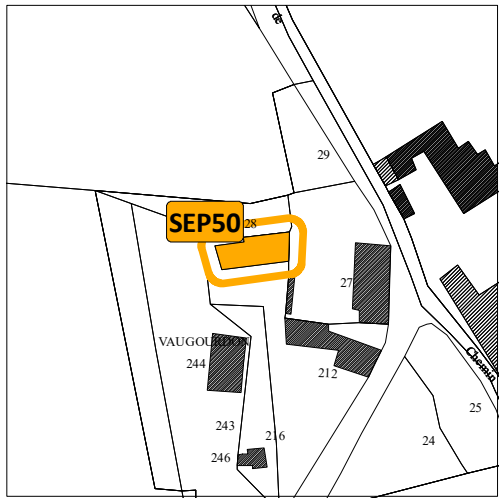
Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Photographie du bâtiment



Identification du bâtiment

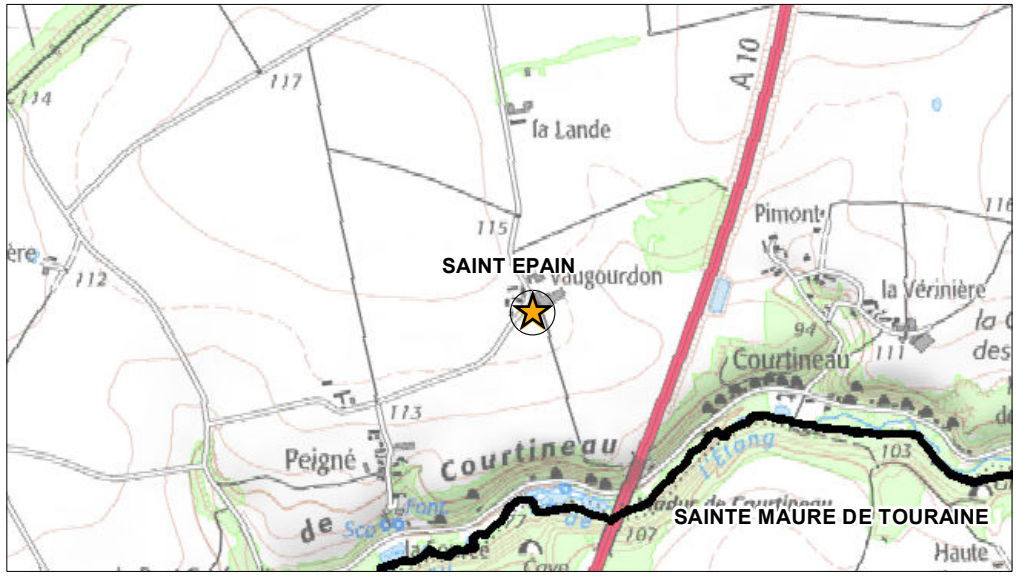


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

VAUGOURDON



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP51

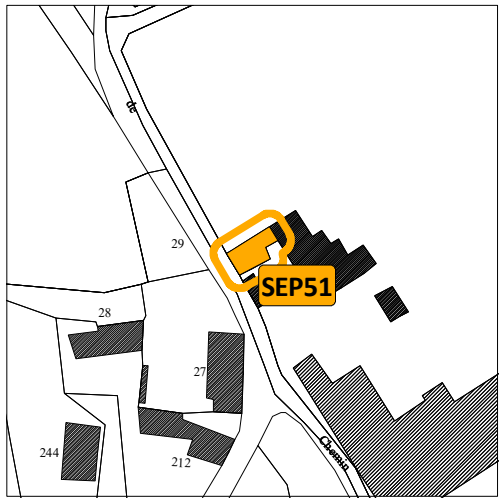
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

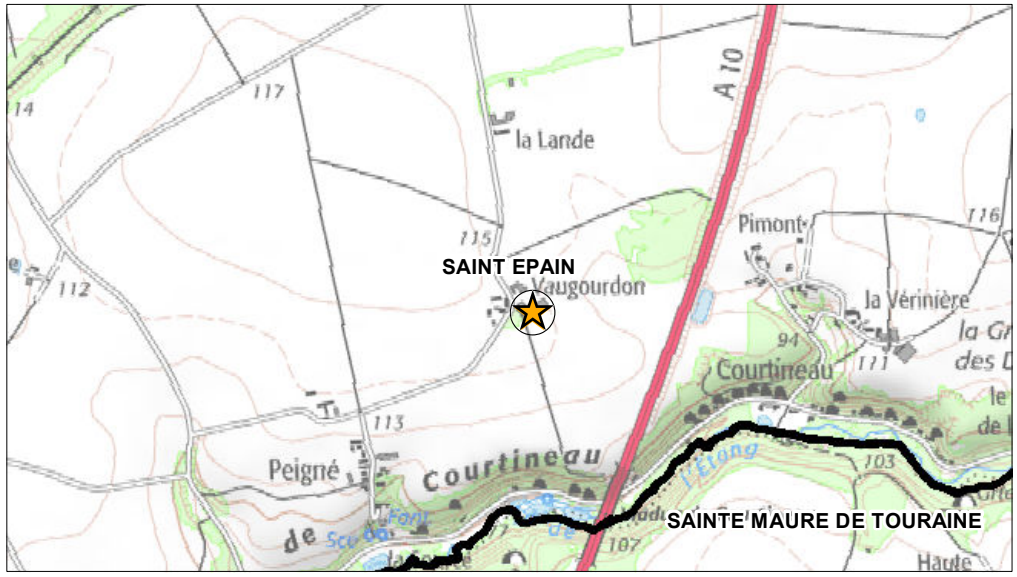


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

VAUGOURDON



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP52

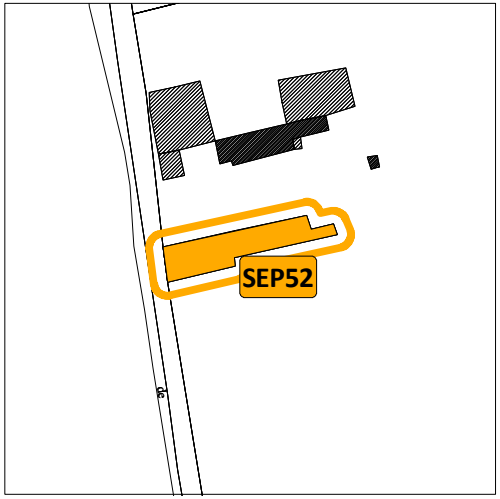
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

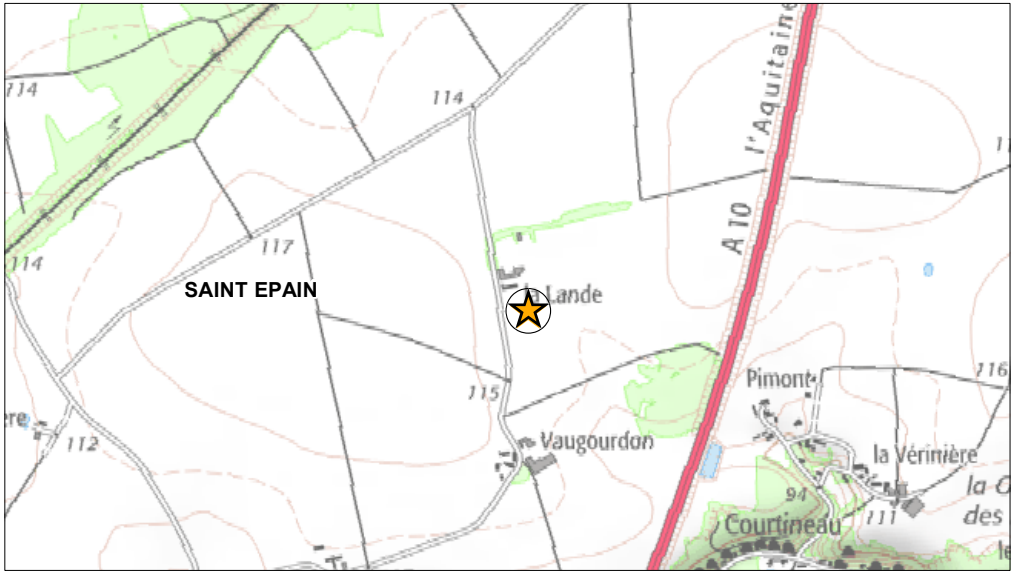


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA LANDE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP53

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

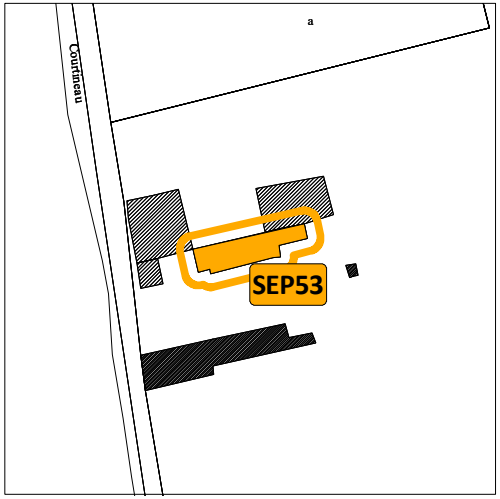
Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Photographie du bâtiment



Identification du bâtiment

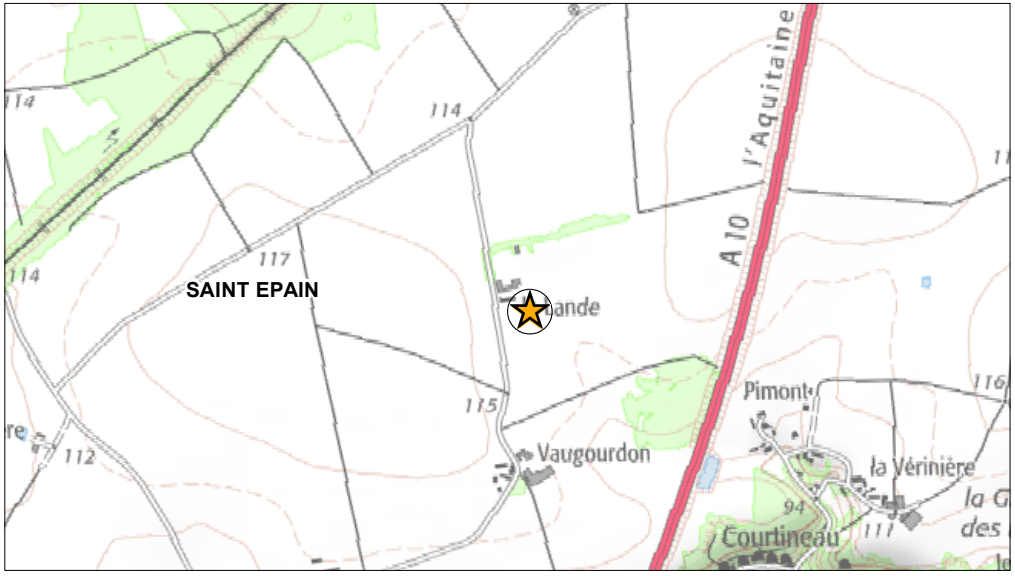


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA LANDE



Bâtiment concerné
Limites communales
Exploitation agricole
Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions
Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions
Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données
Débit inférieur à 30m 3/h
Débit compris entre 30 et 60 m3/h
Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP54

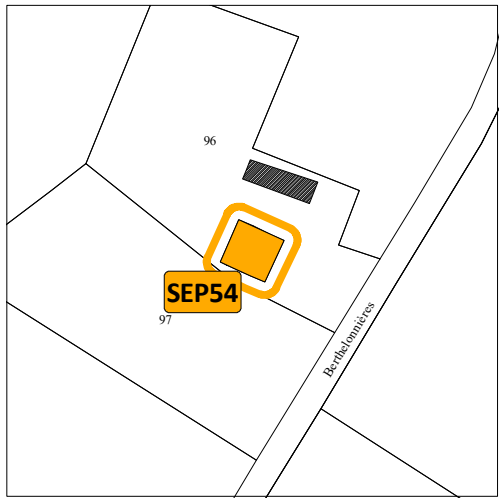
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

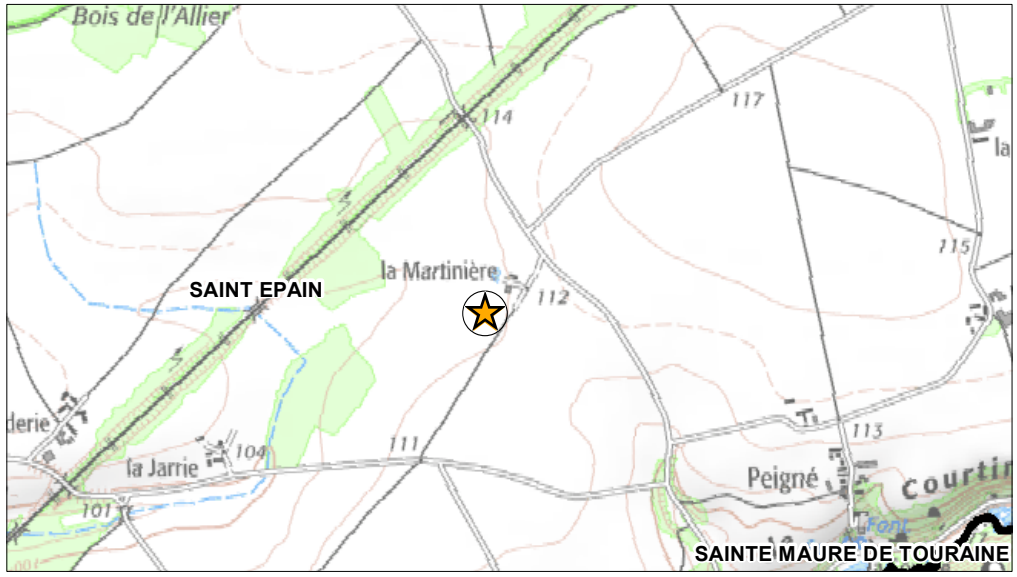


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA MARTINIERE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP55

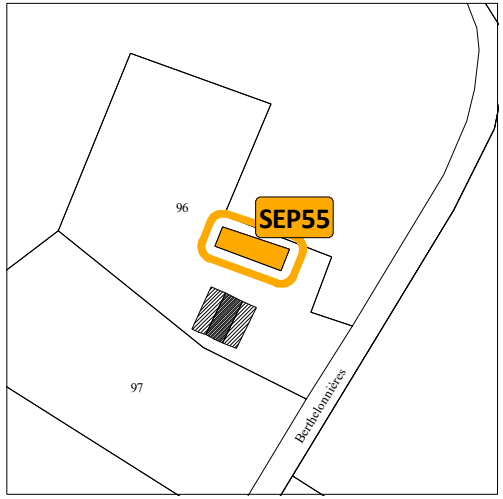
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment



Vue aérienne du site

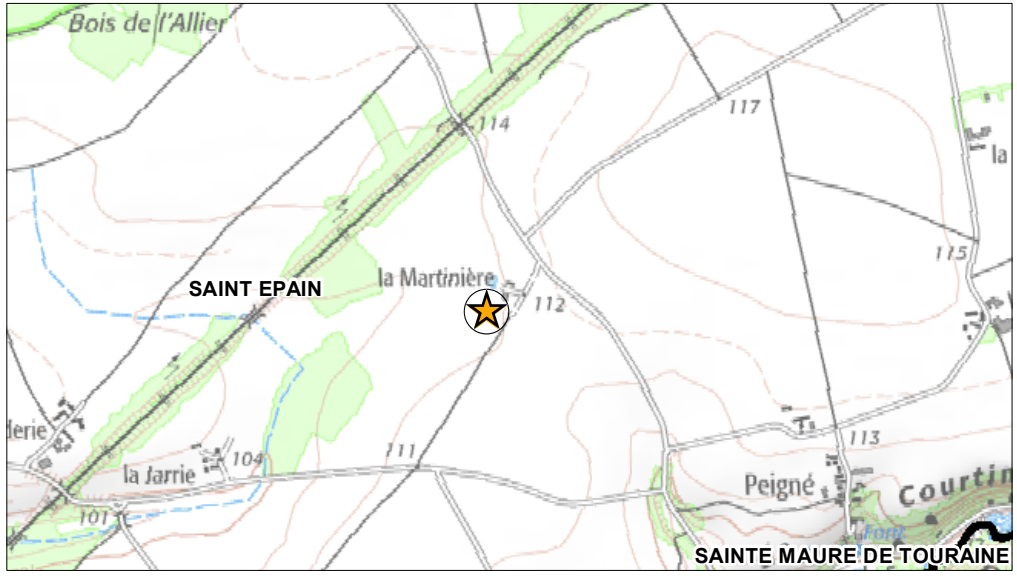


Photographie du bâtiment



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA MARTINIERE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP56

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Photographie du bâtiment



Identification du bâtiment

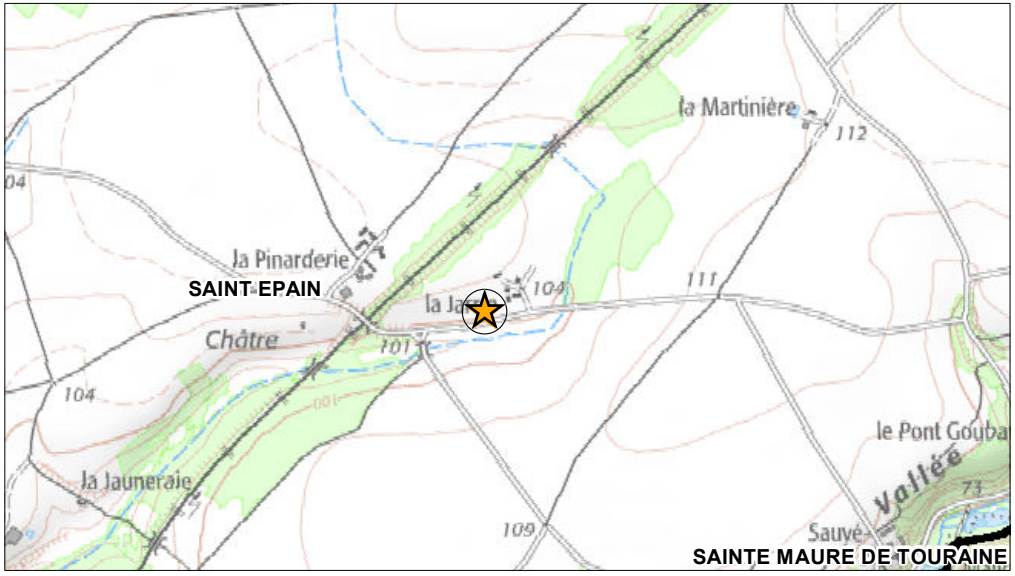


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA JARRIE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP57

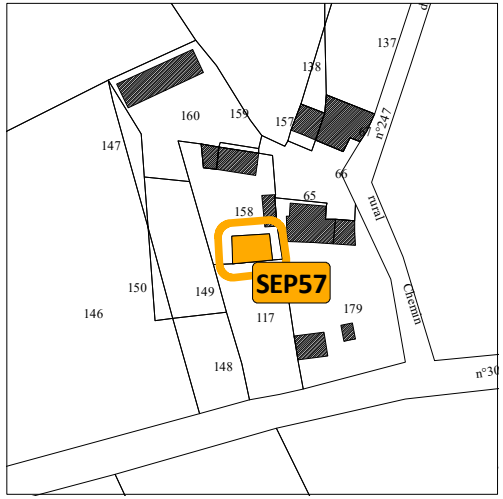
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

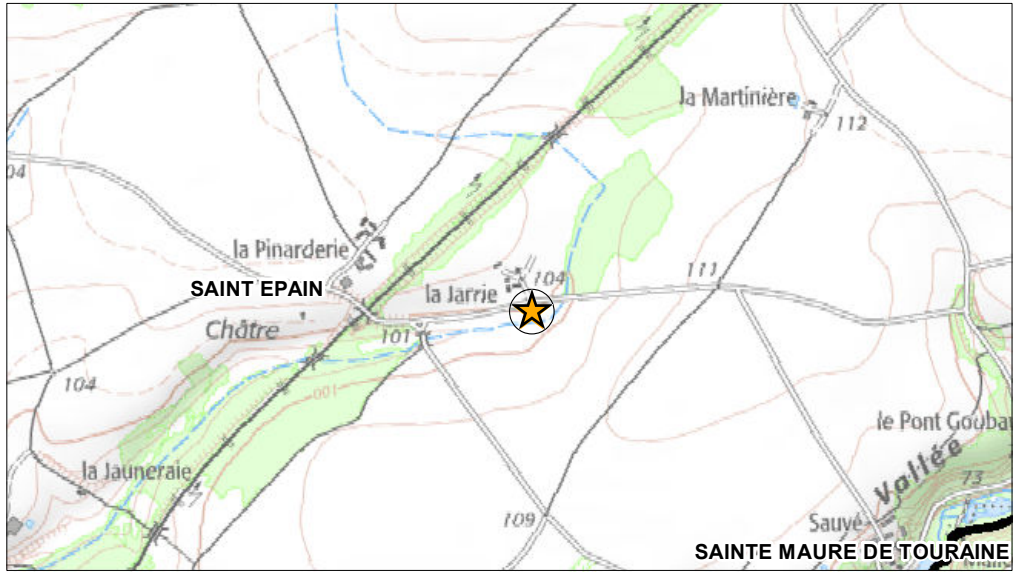


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA JARRIE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP58

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

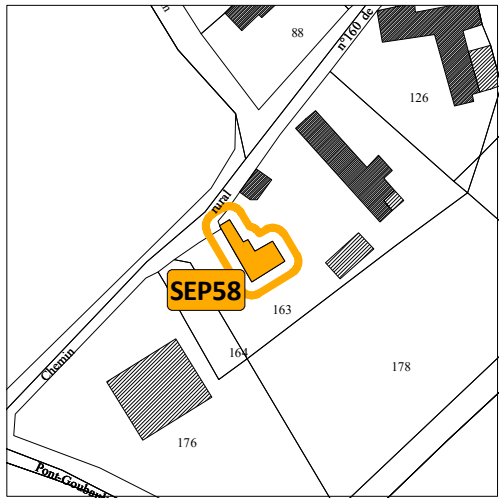
Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Photographie du bâtiment



Identification du bâtiment

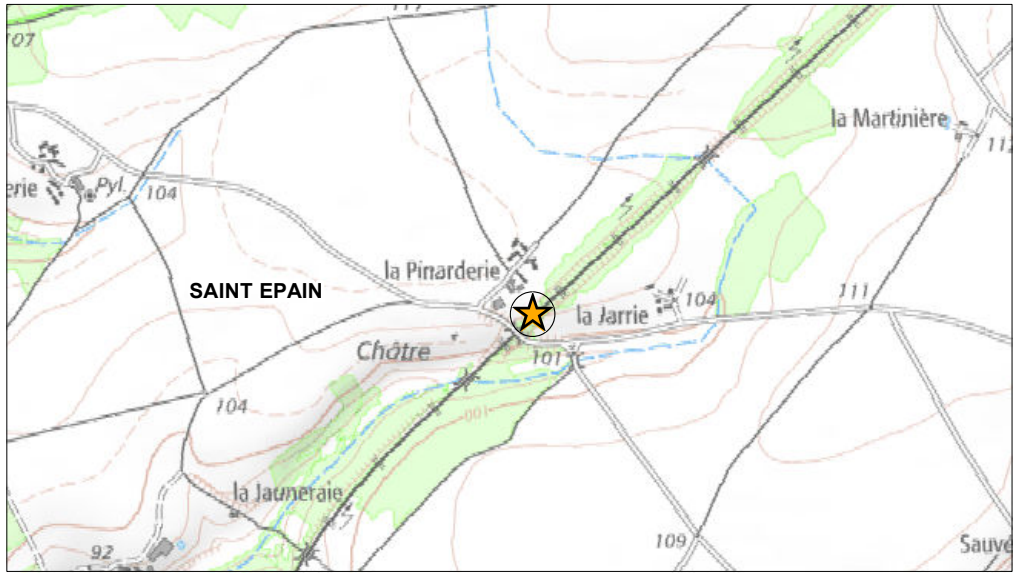


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA PINARDERIE



Bâtiment concerné
Limites communales
Exploitation agricole
Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions
Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions
Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données
Débit inférieur à 30m 3/h
Débit compris entre 30 et 60 m3/h
Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP59

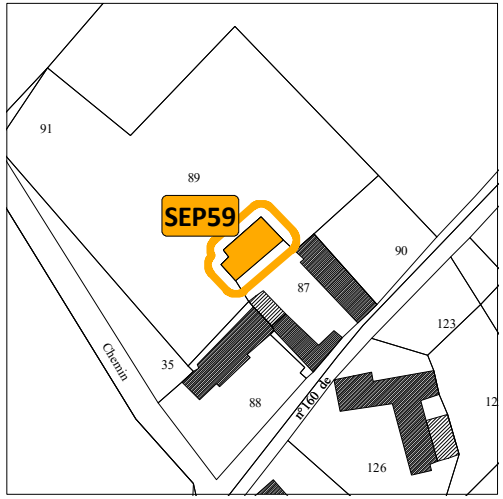
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

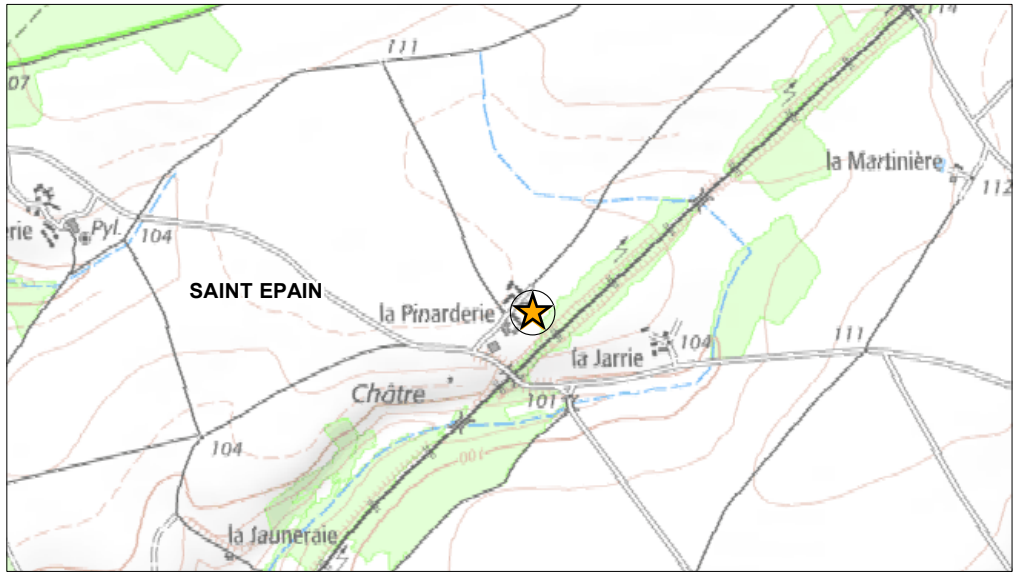


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA PINARDERIE



Bâtiment concerné
Limites communales
Exploitation agricole
Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions
Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions
Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données
Débit inférieur à 30m 3/h
Débit compris entre 30 et 60 m3/h
Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP60

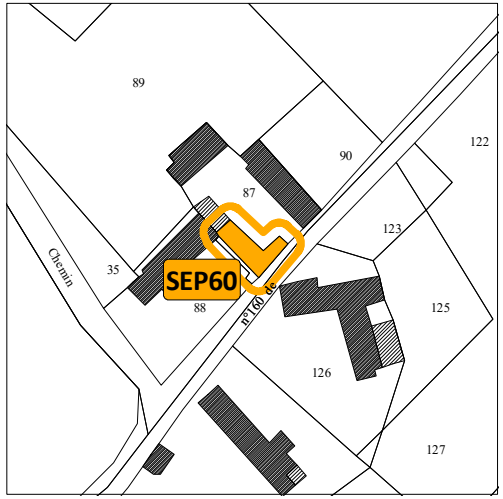
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

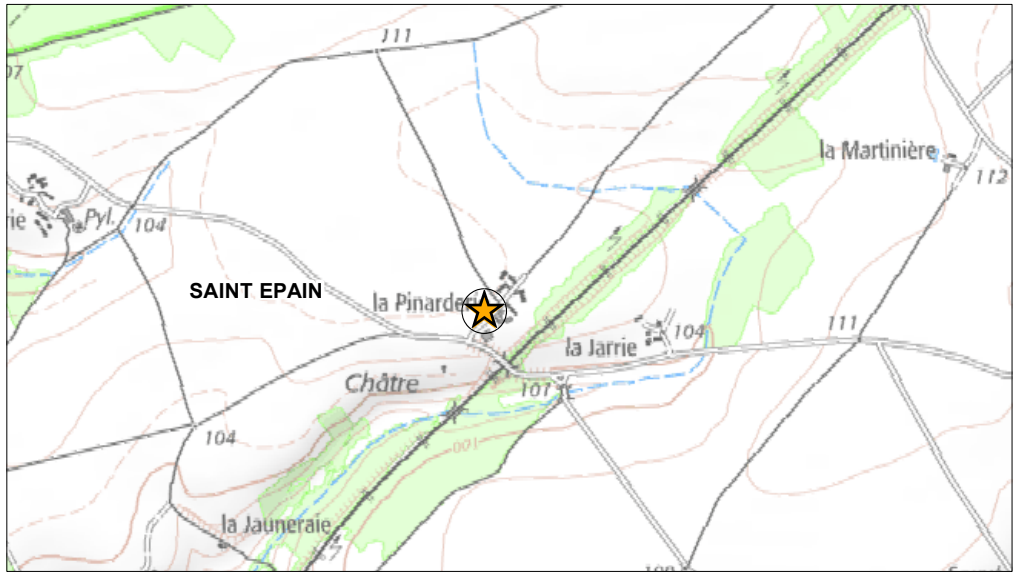


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA PINARDERIE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP61

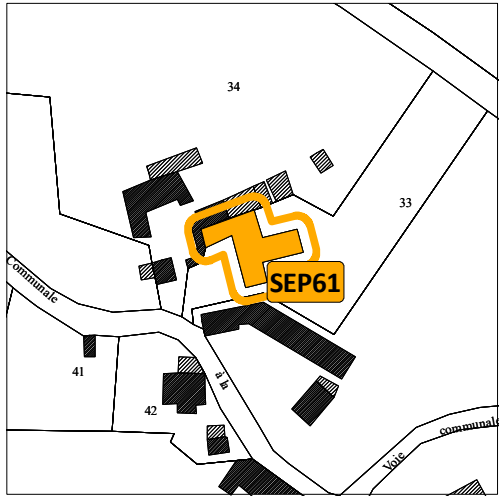
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment



Vue aérienne du site

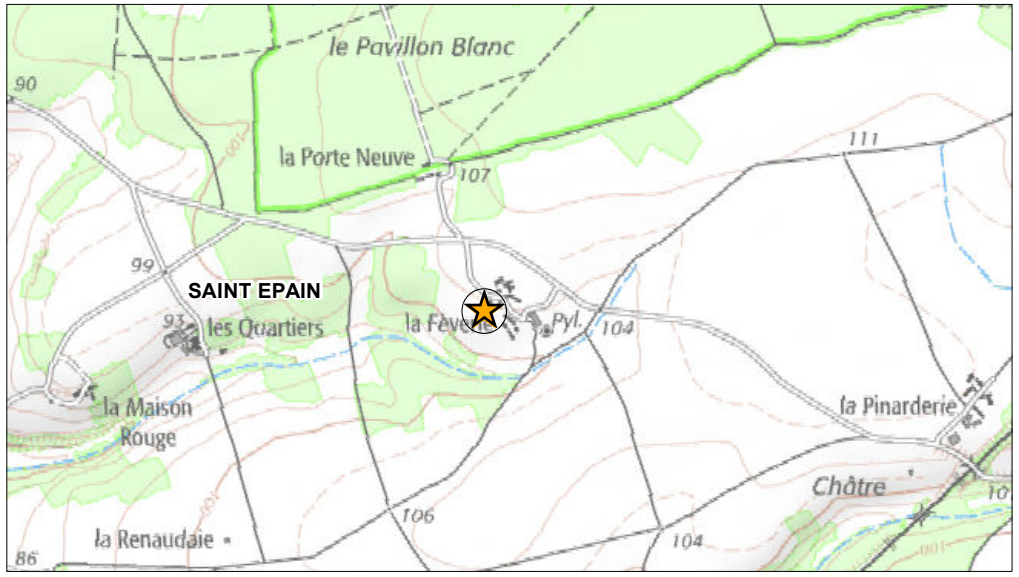


Photographie du bâtiment



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA FEVERIE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP62

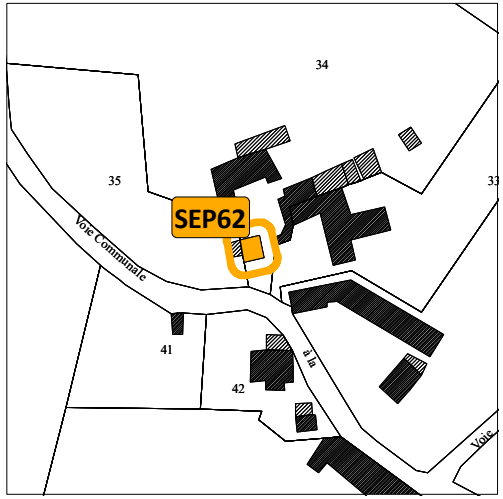
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

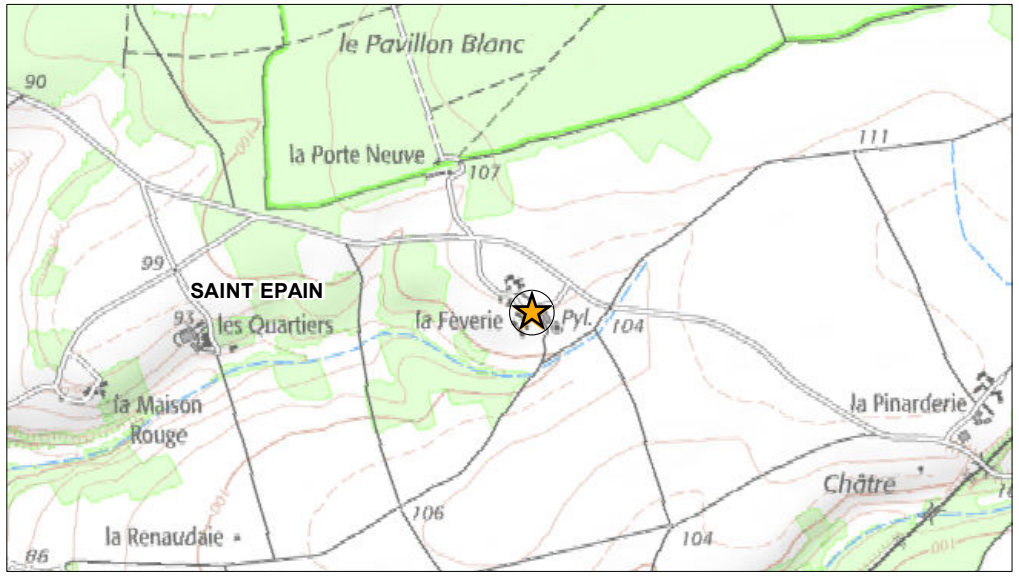


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA FEVERIE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP63

Destinations ou sous-destinations* retenues :

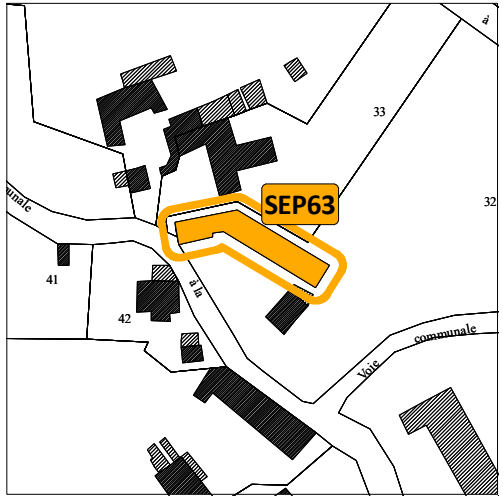
☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

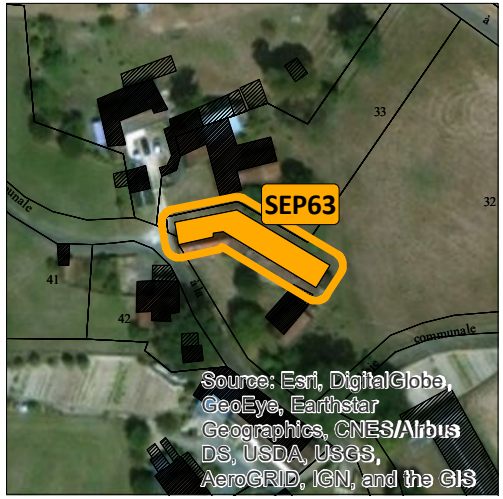
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

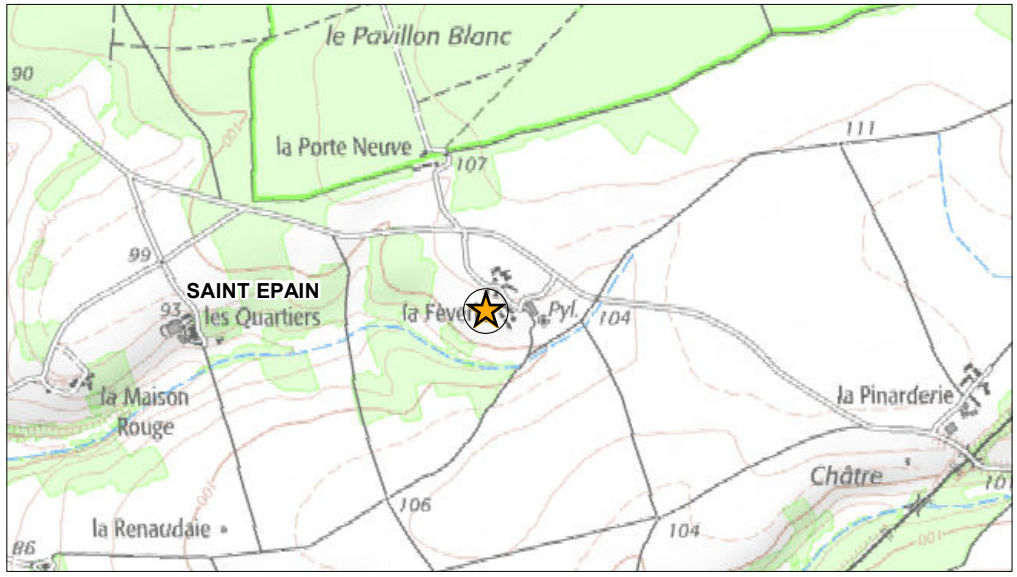


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA FEVERIE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP64

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

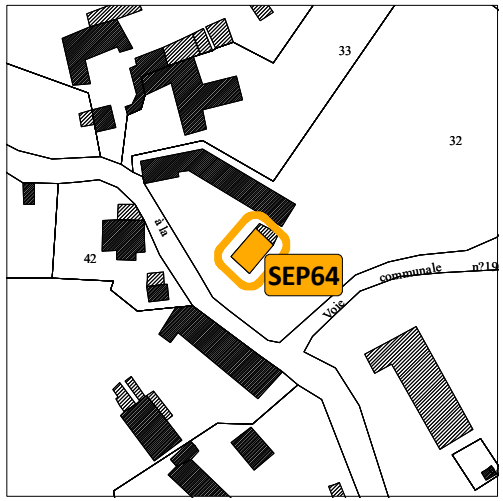
Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Photographie du bâtiment



Identification du bâtiment

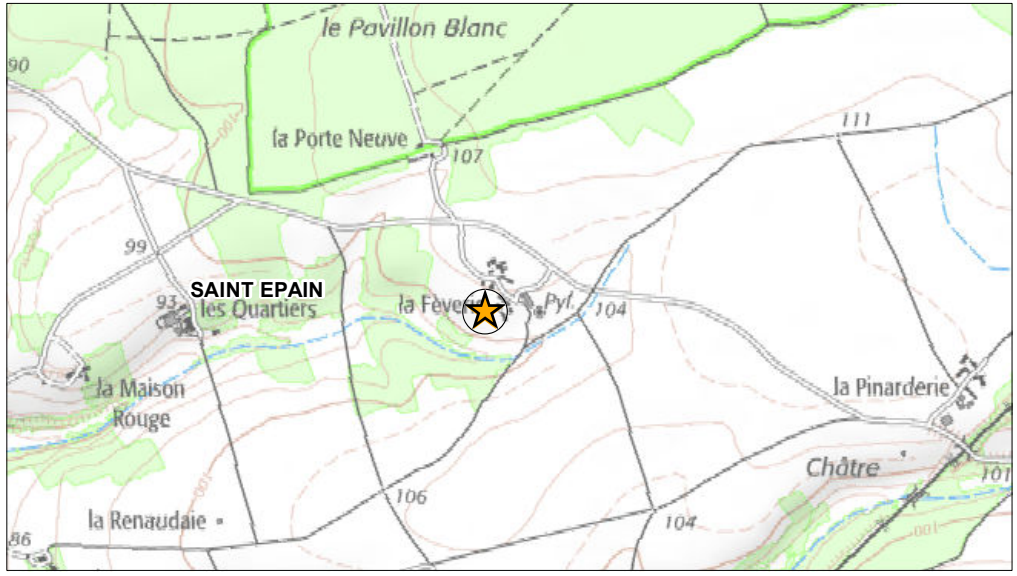


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA FEVERIE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP65

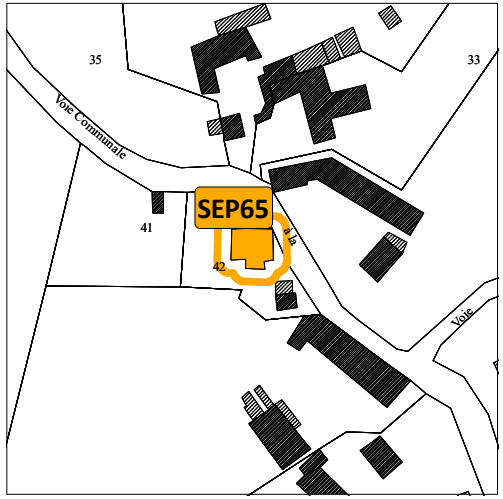
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

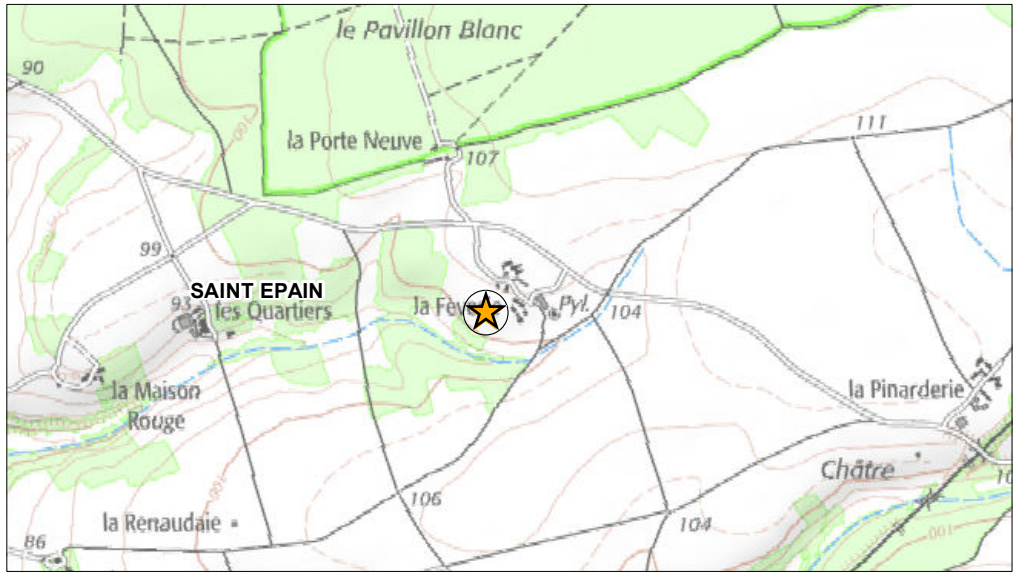


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA FEVERIE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP66

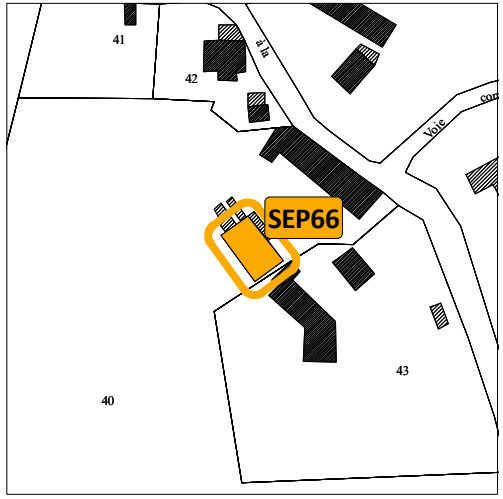
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : ..... *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

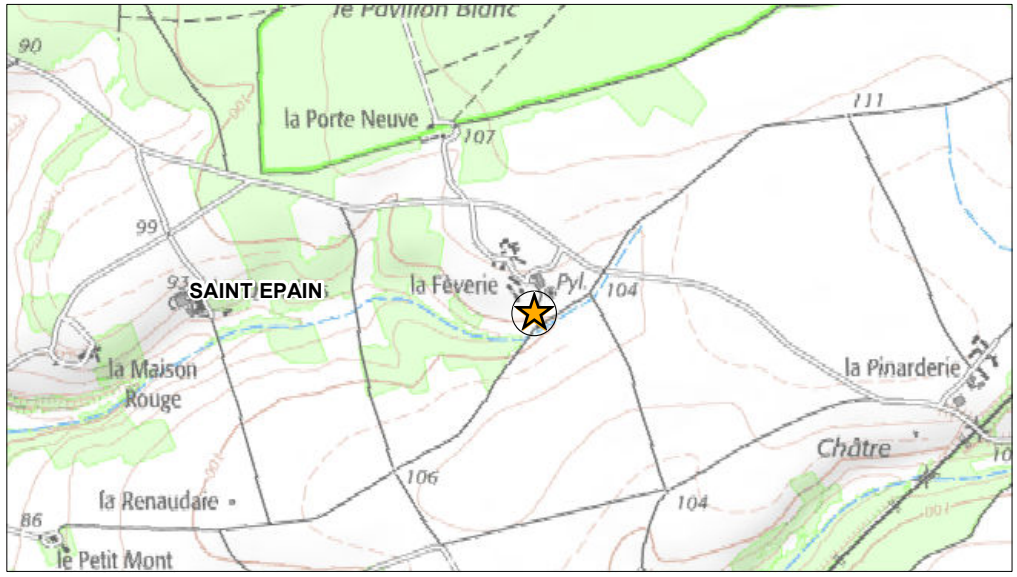


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA FEVERIE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP67

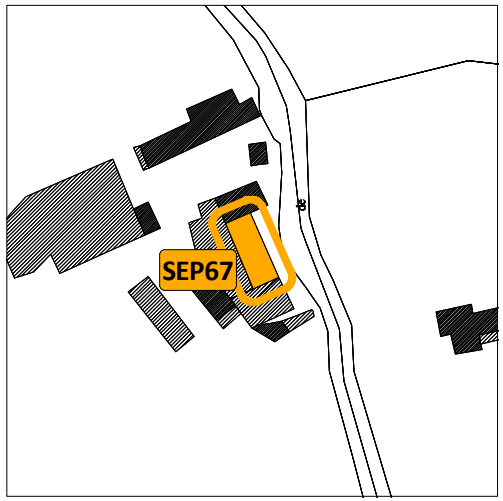
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

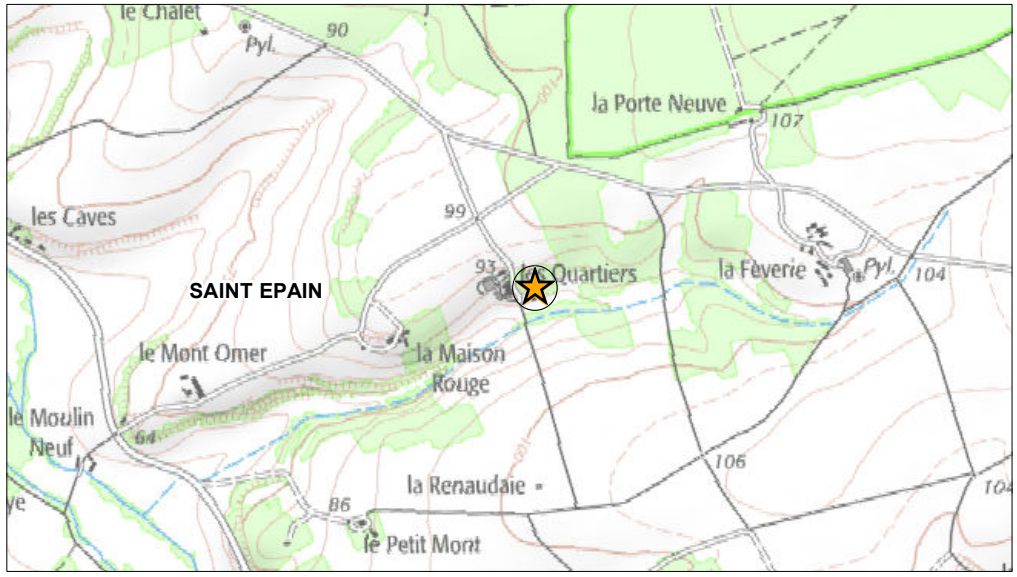


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES QUARTIERS



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP68

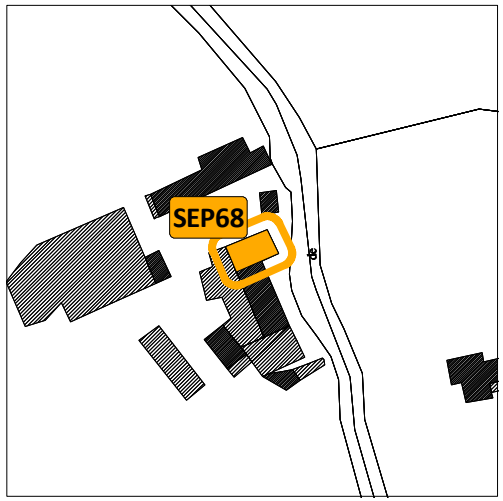
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment



Vue aérienne du site

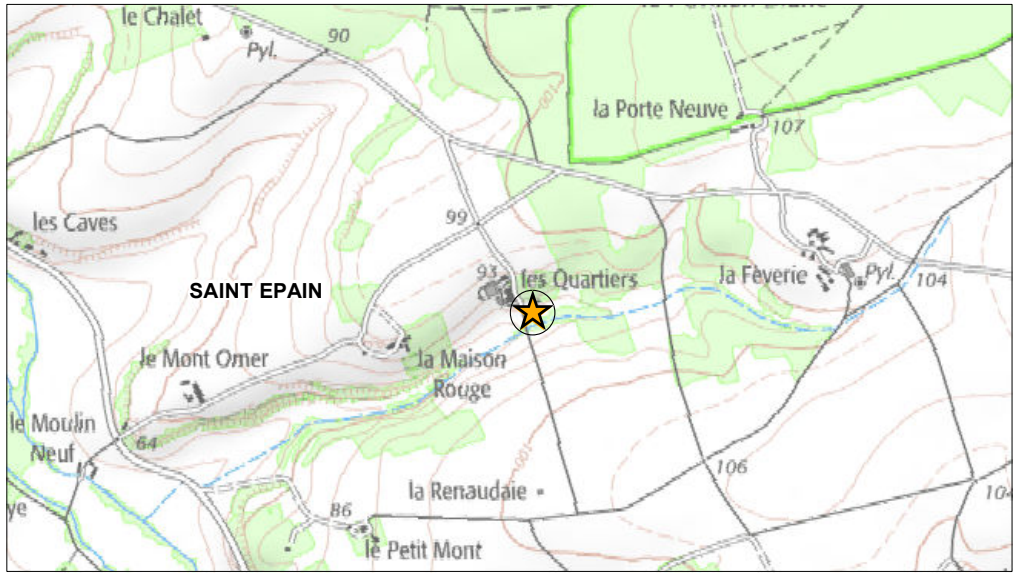


Photographie du bâtiment



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES QUARTIERS



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP69

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

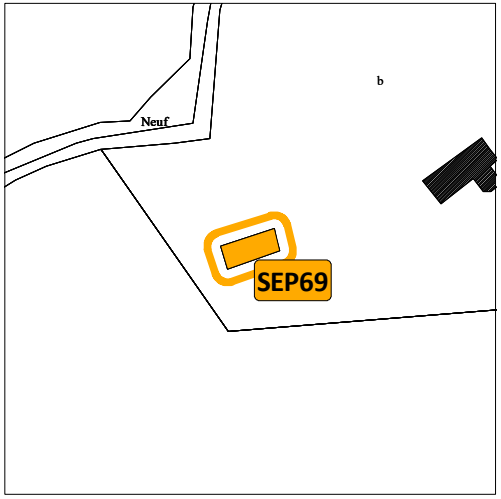
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Photographie du bâtiment



Identification du bâtiment

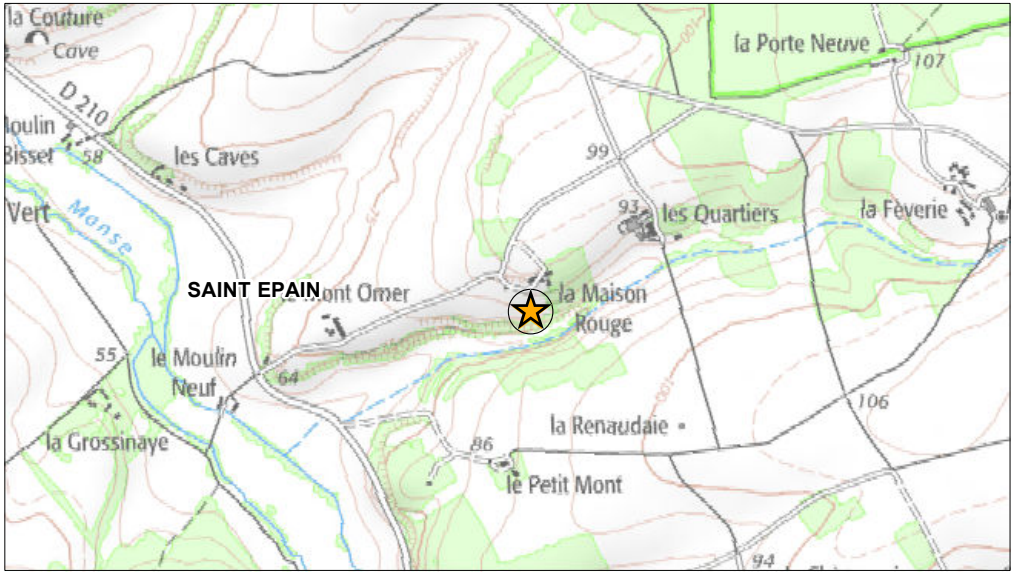


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA MAISON ROUGE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP70

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

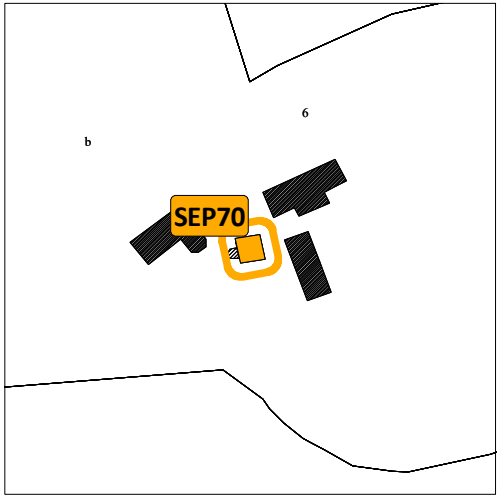
Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Photographie du bâtiment



Identification du bâtiment

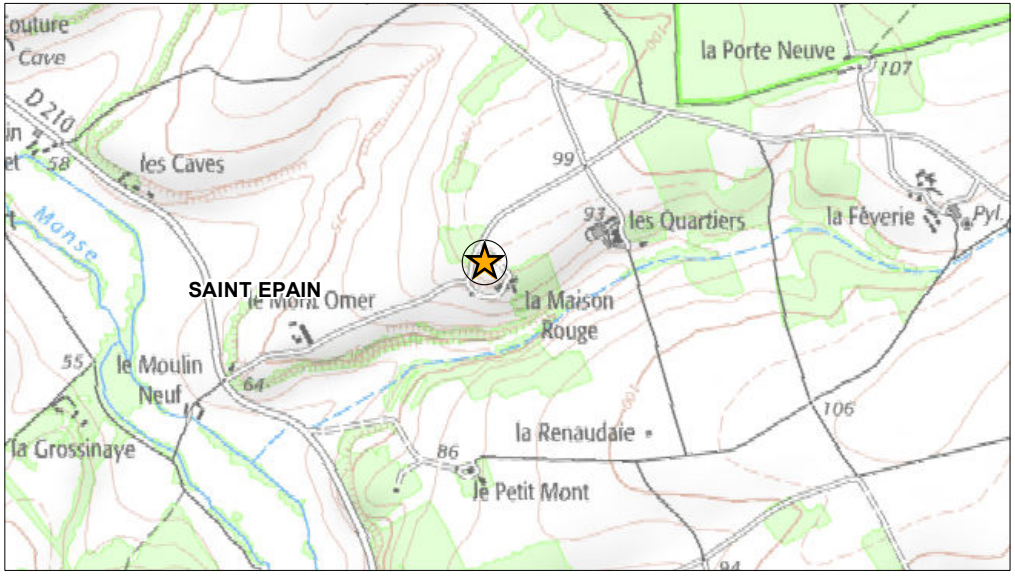


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA MAISON ROUGE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP71

Destinations ou sous-destinations* retenues :

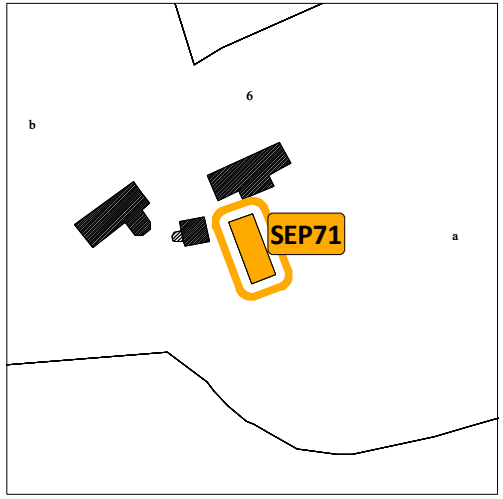
☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment



Vue aérienne du site

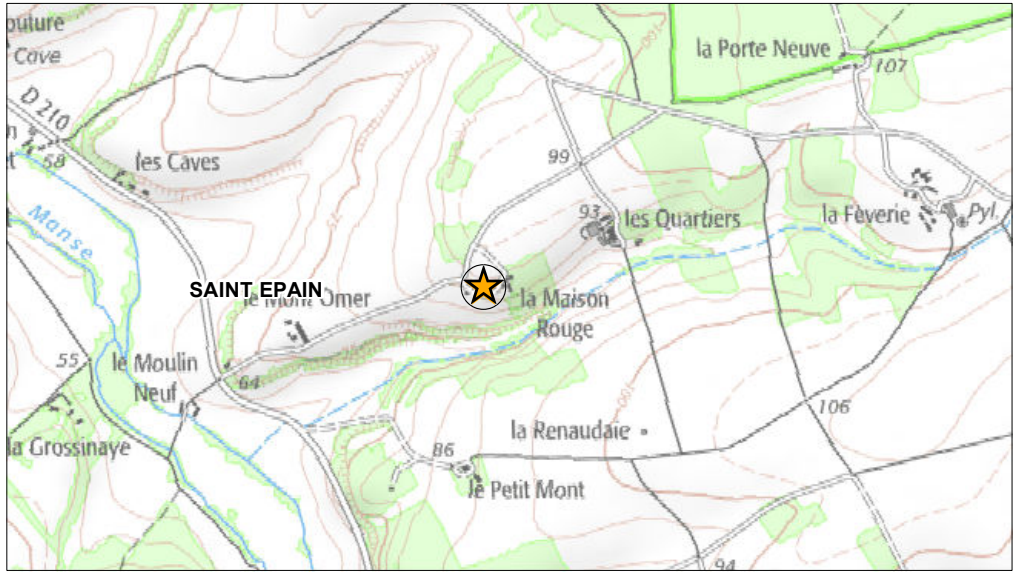


Photographie du bâtiment



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA MAISON ROUGE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP72

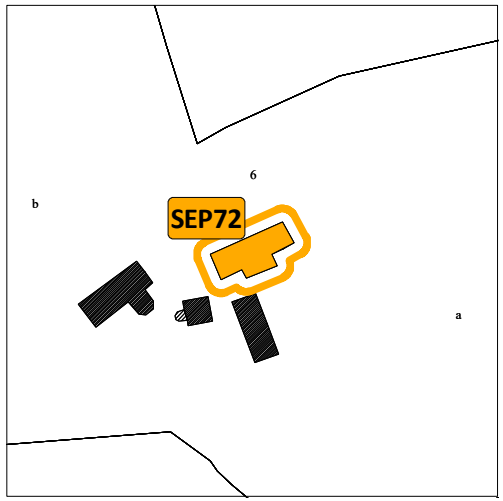
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

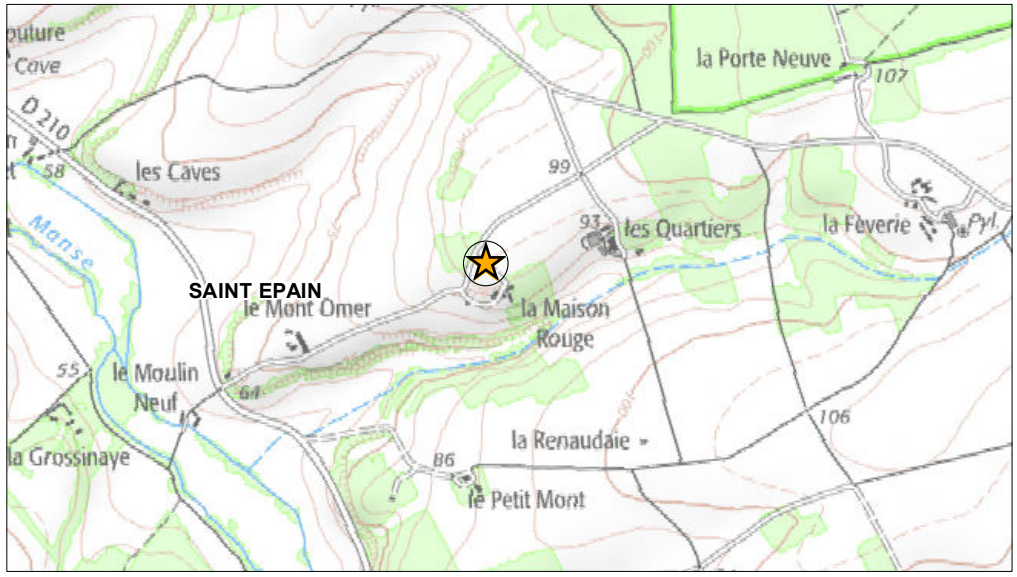


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA MAISON ROUGE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP73

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

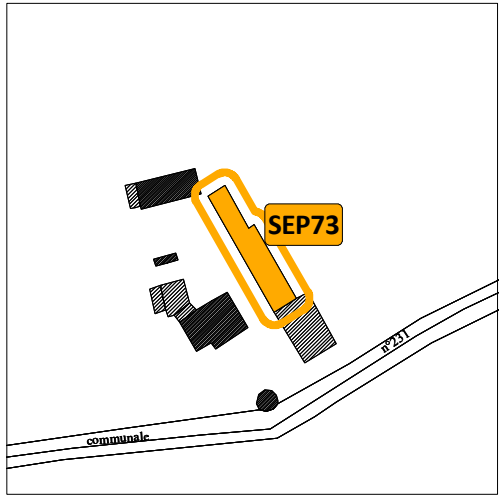
Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Photographie du bâtiment



Identification du bâtiment

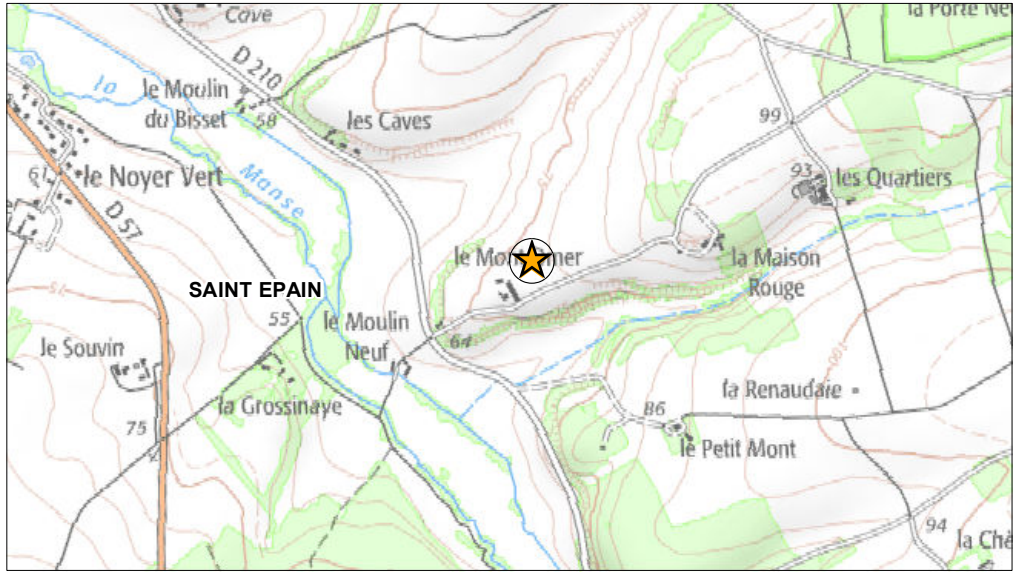


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LE MONT OMER



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP74

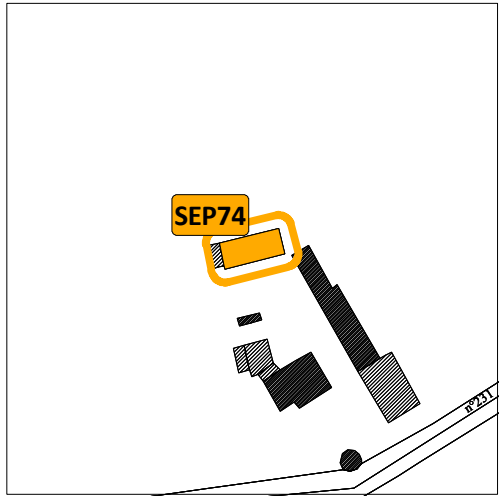
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

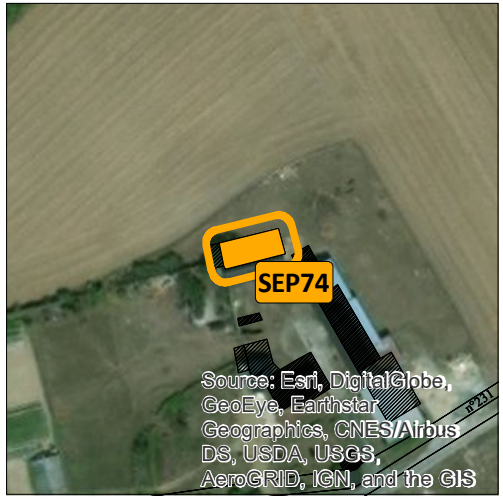
Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment



Vue aérienne du site

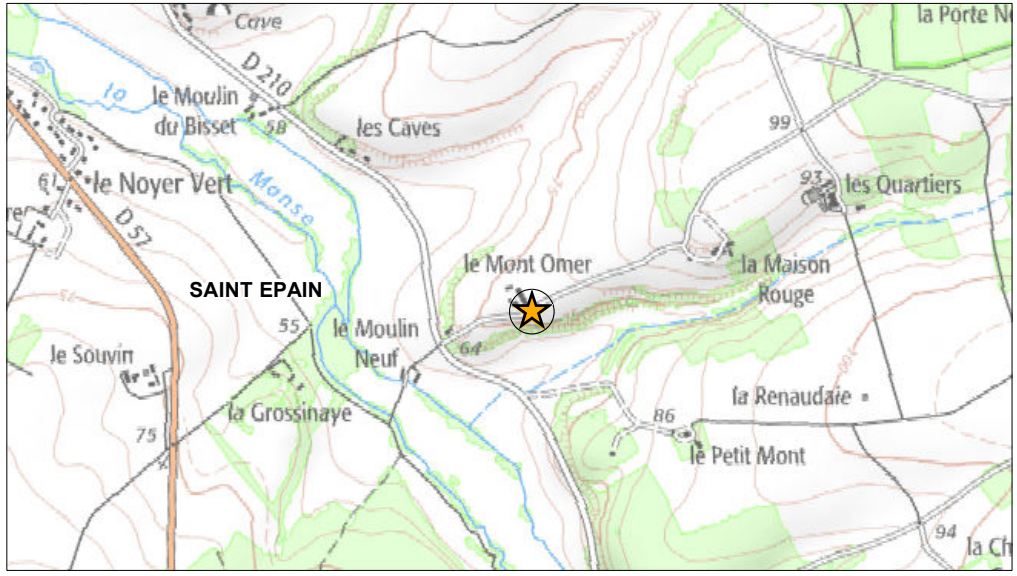


Photographie du bâtiment



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA MONT OMER



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP75

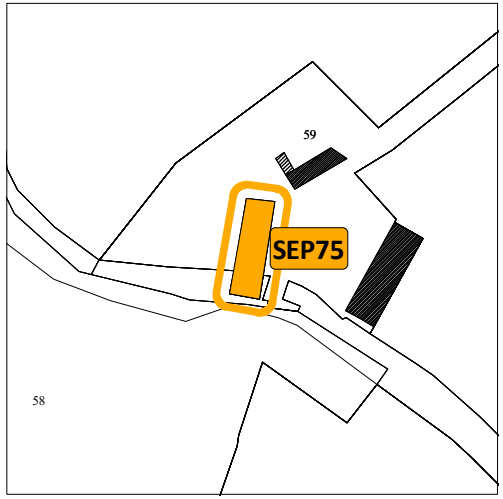
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

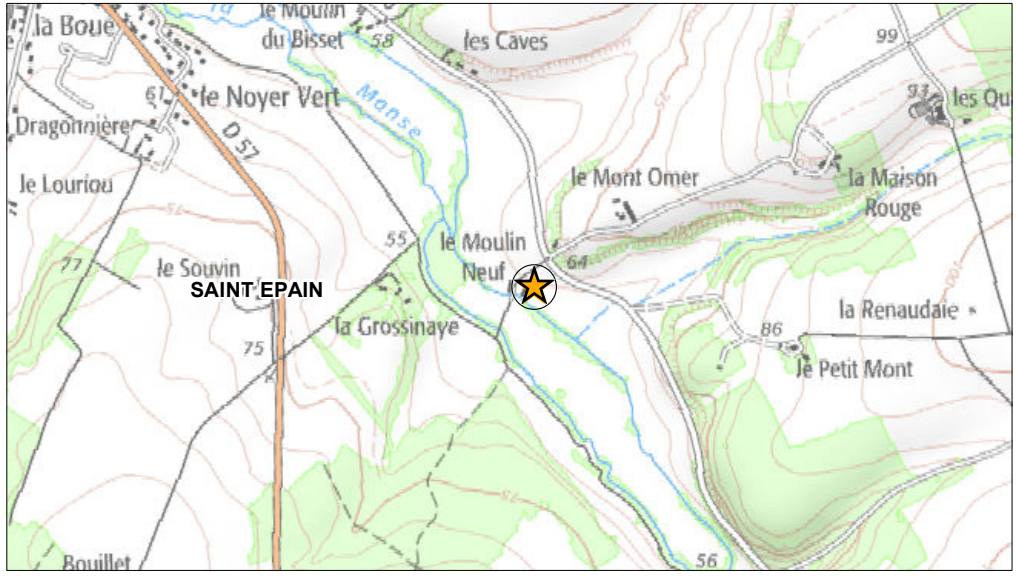


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

MOULIN NEUF



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP76

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

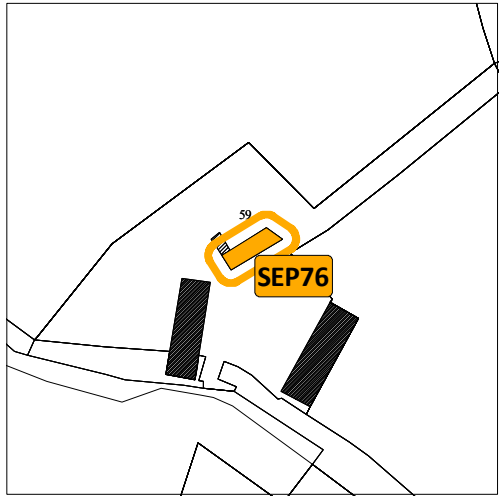
Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

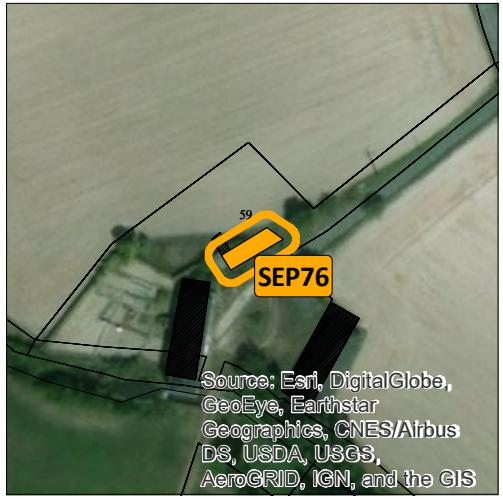
Photographie du bâtiment



Identification du bâtiment

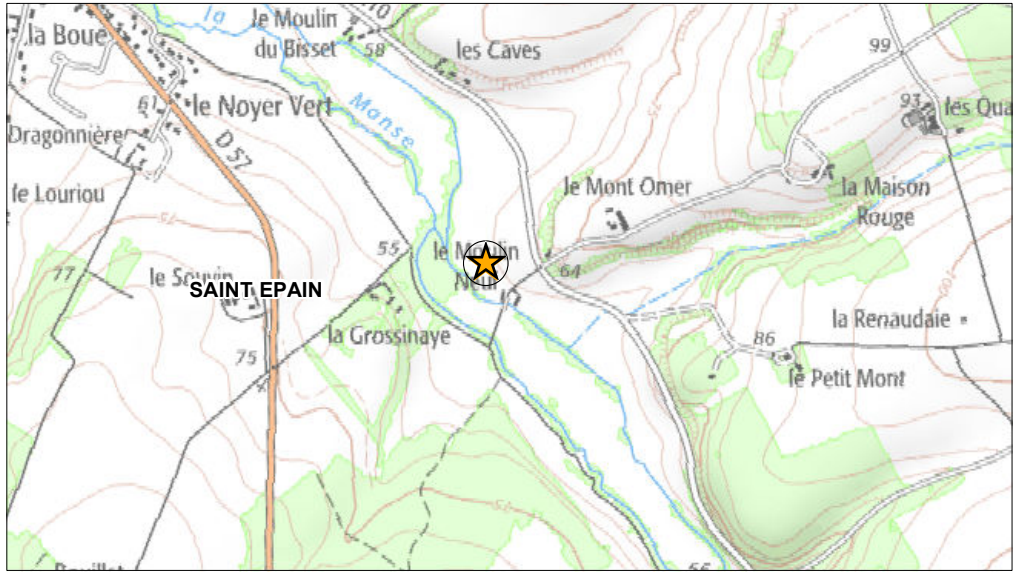


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

MOULIN NEUF



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP77

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

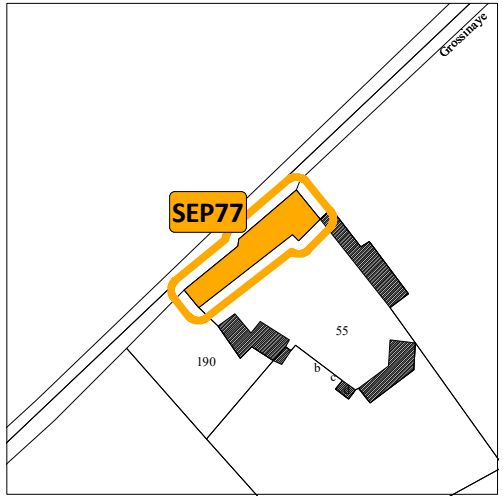
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Photographie du bâtiment



Identification du bâtiment

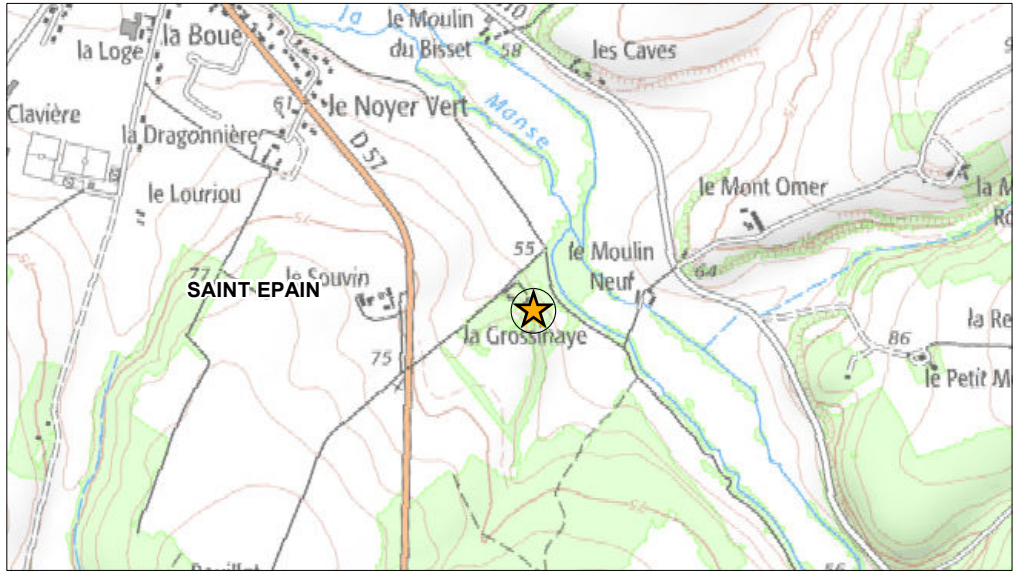


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA GROSSINAYE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP78

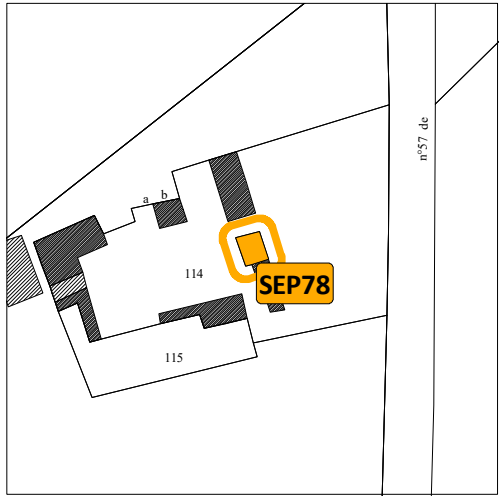
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment



Vue aérienne du site

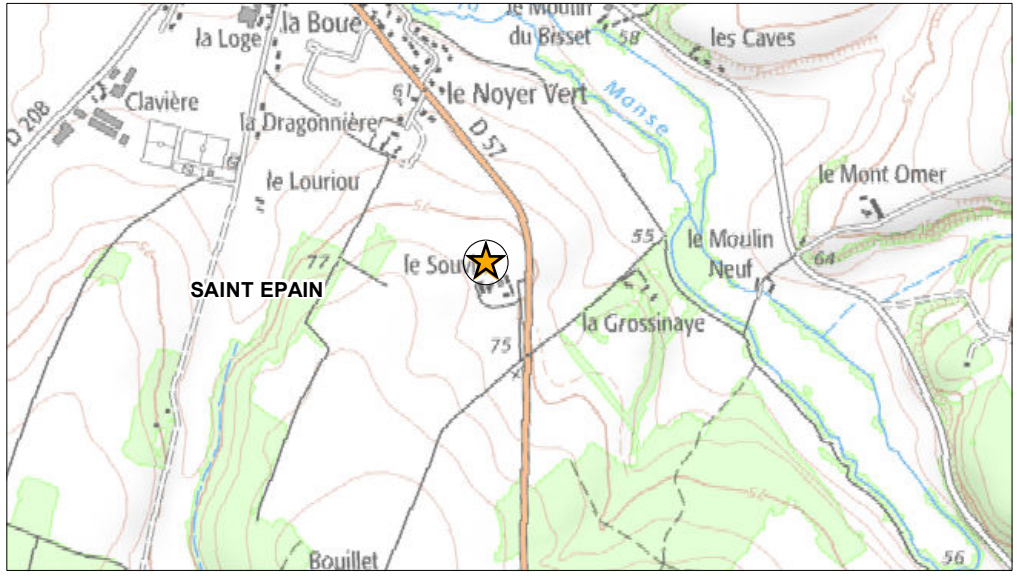


Photographie du bâtiment



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LE SOUVIN



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP79

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

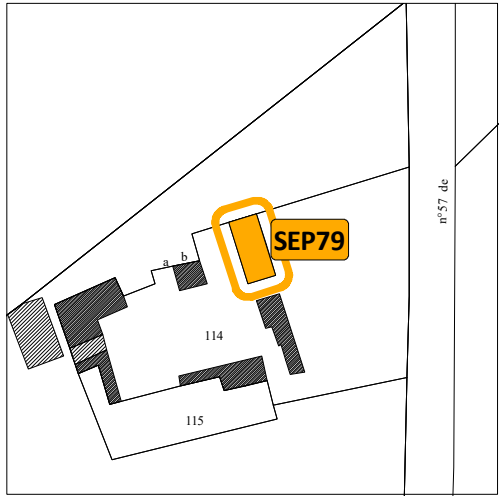
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Photographie du bâtiment



Identification du bâtiment

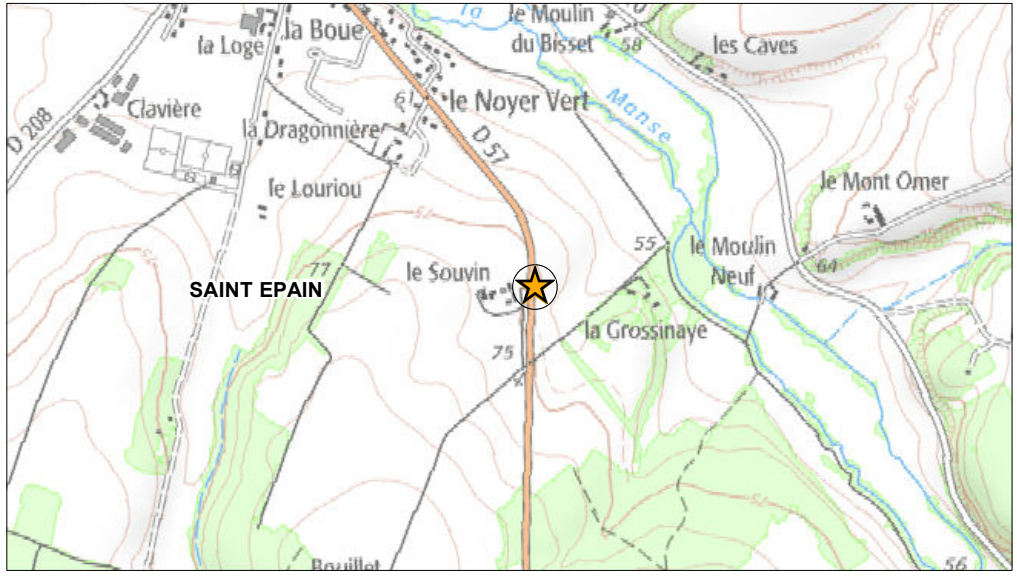


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LE SOUVIN



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP80

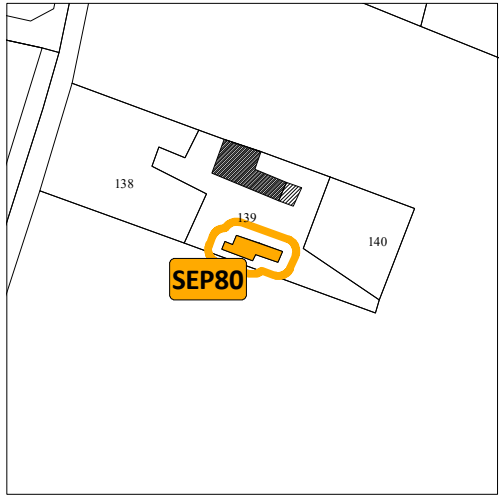
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

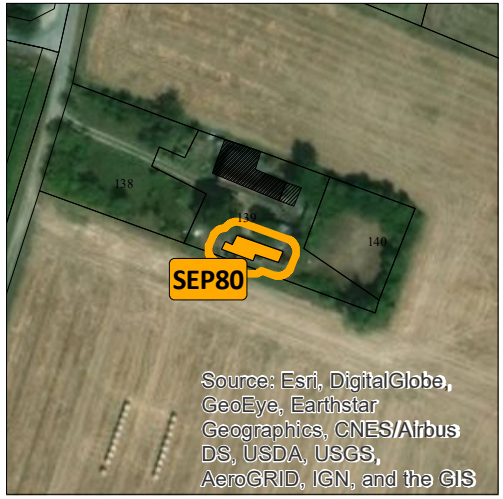
Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment



Vue aérienne du site

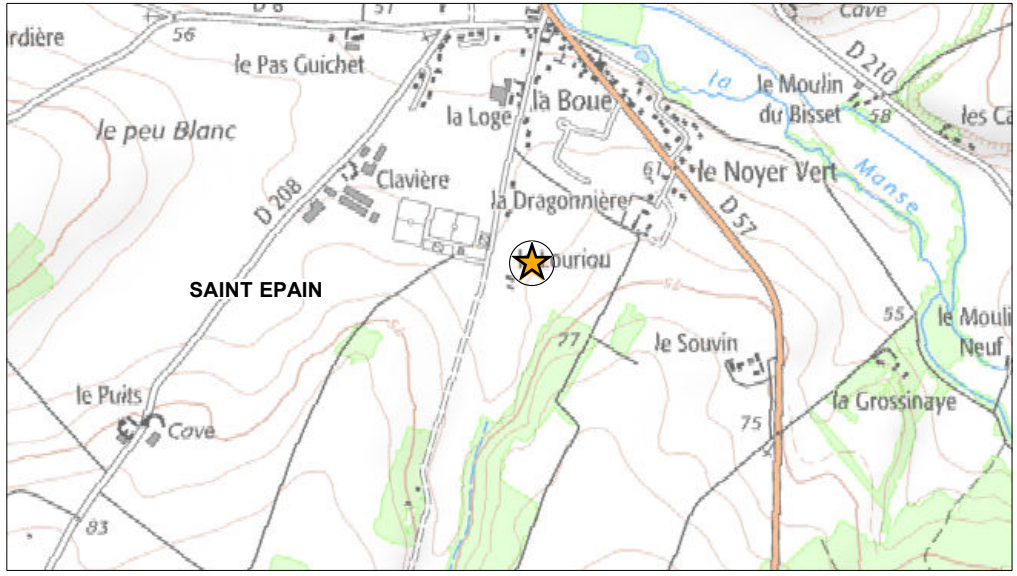


Photographie du bâtiment



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LE LOURIOU



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP81

Destinations ou sous-destinations* retenues :

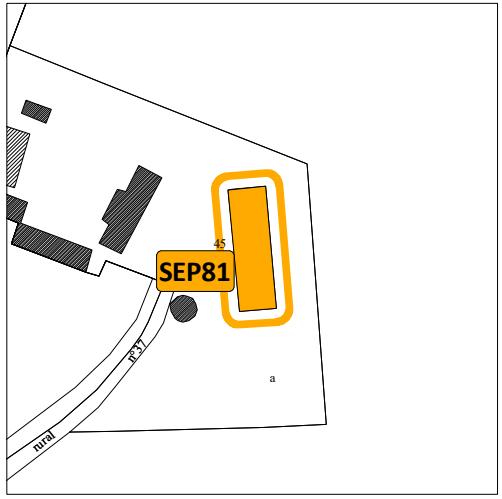
☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

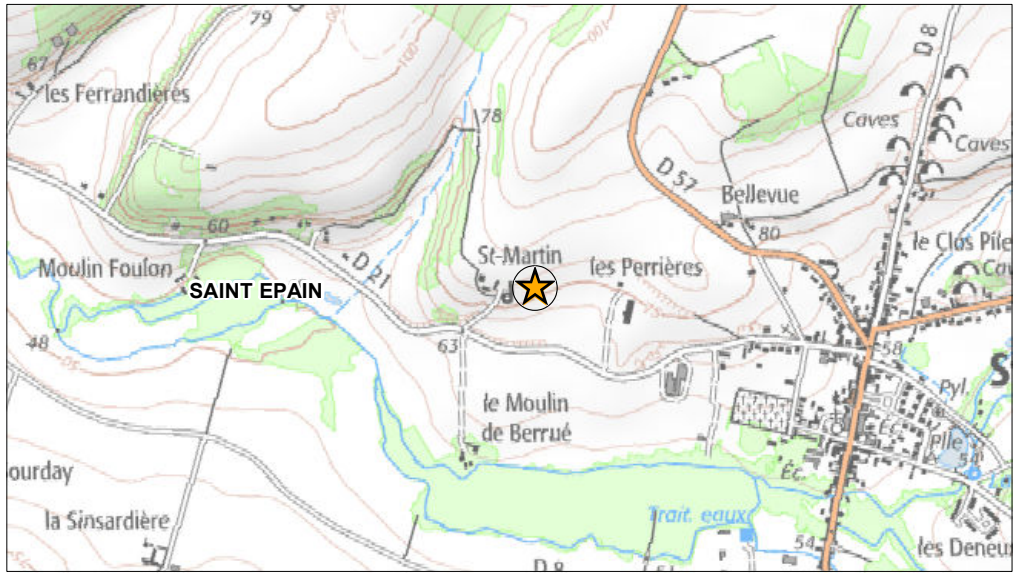


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

SAINT MARTIN



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP82

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

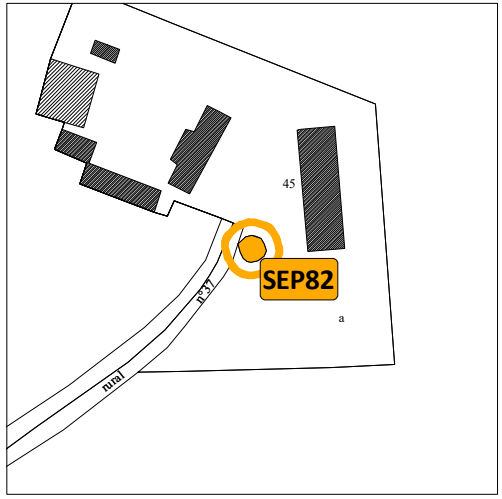
Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Photographie du bâtiment



Identification du bâtiment

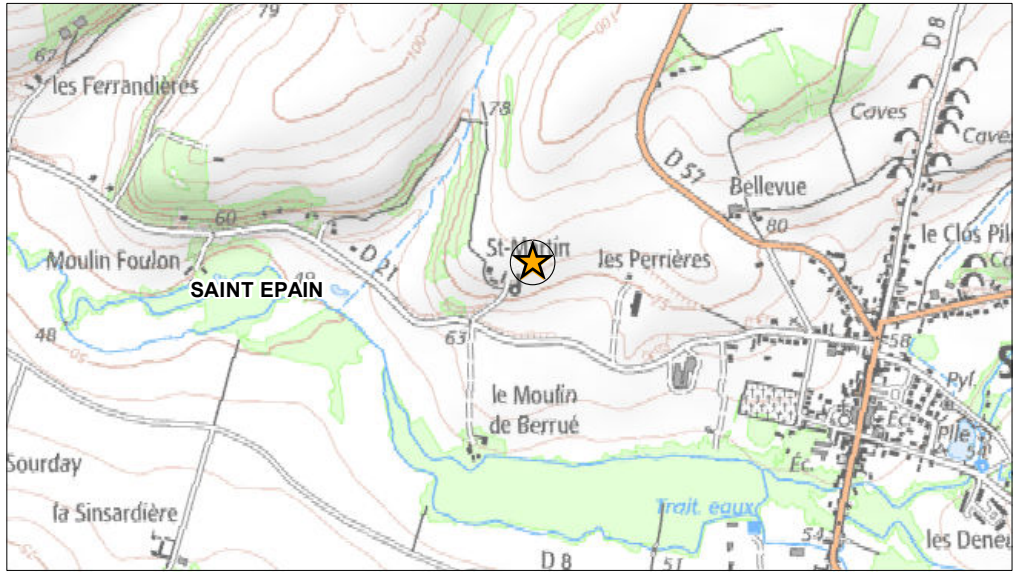


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

SAINT MARTIN



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP83

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

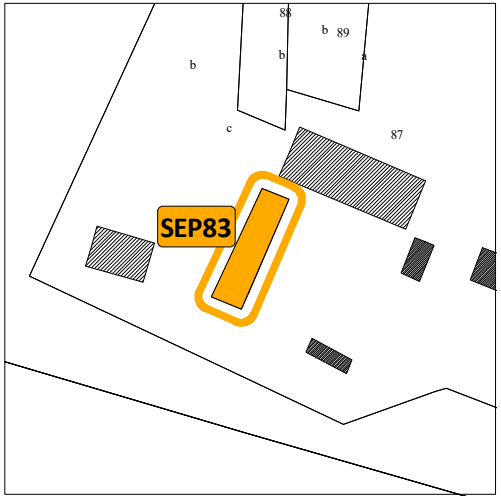
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Photographie du bâtiment



Identification du bâtiment

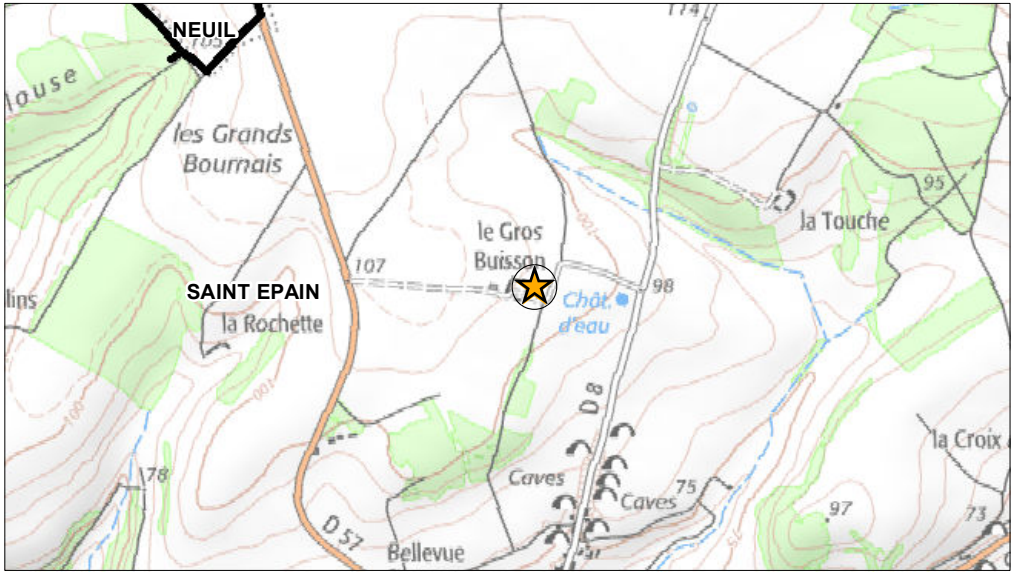


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LE GROS BUISSON



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP84

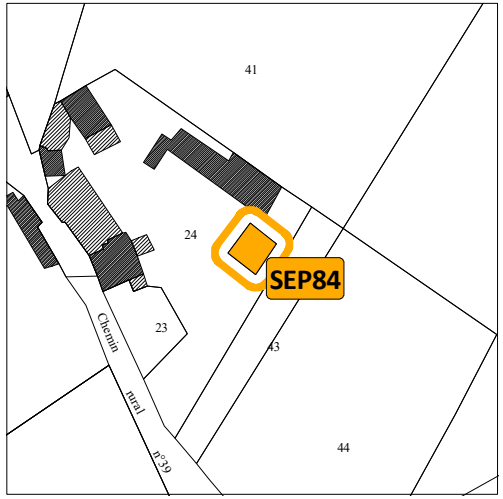
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

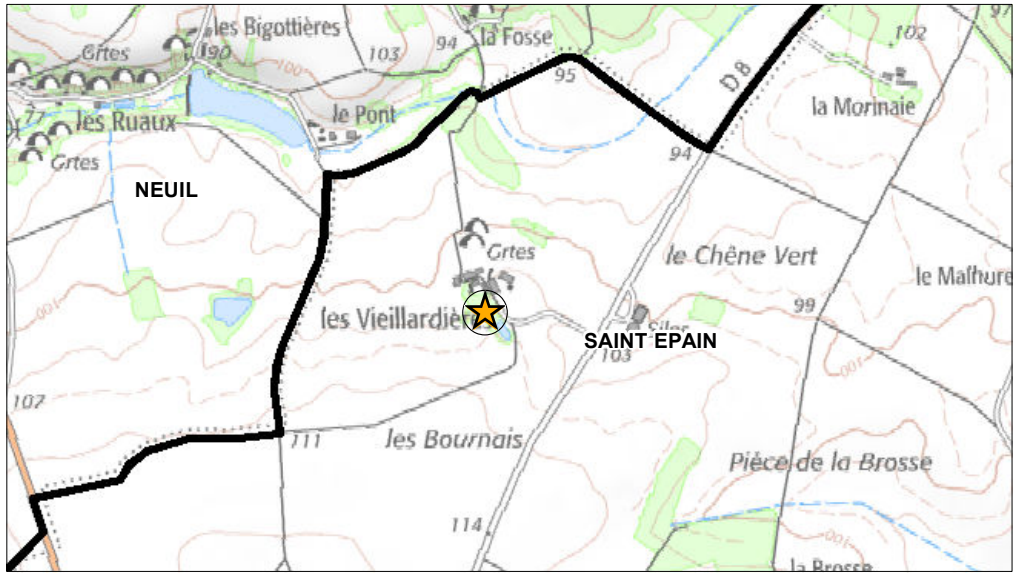


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES VIEILLARDIERES



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP85

Destinations ou sous-destinations* retenues :

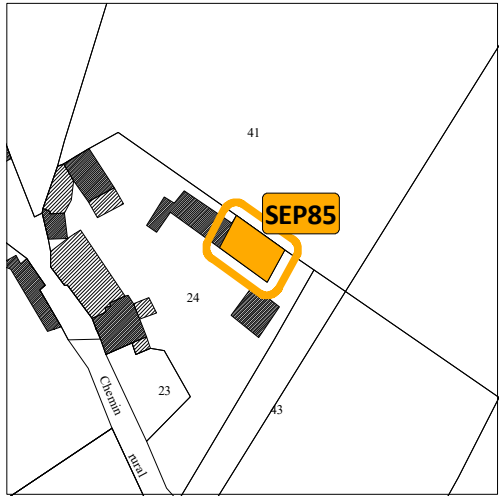
☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

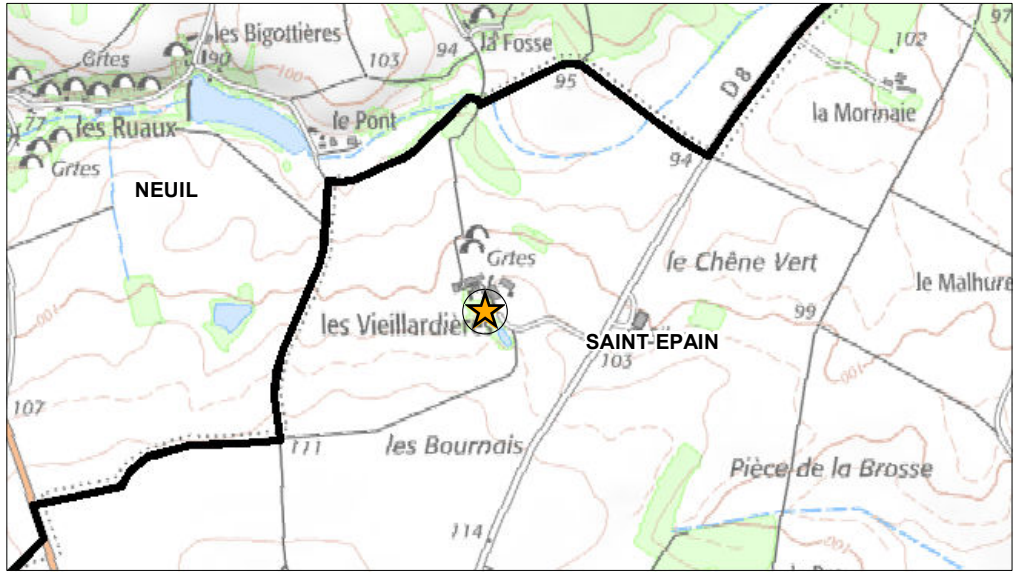


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES VIEILLARDIERES



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP86

Destinations ou sous-destinations* retenues :

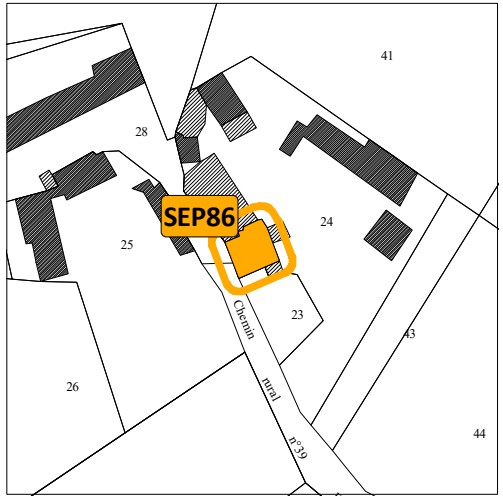
☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

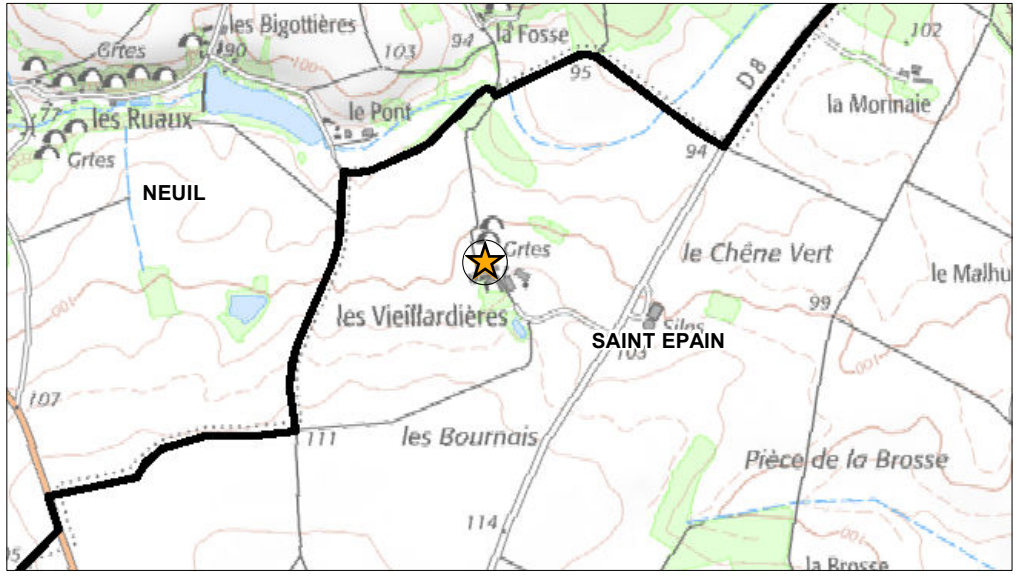


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES VIEILLARDIERES



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP87

Destinations ou sous-destinations* retenues :

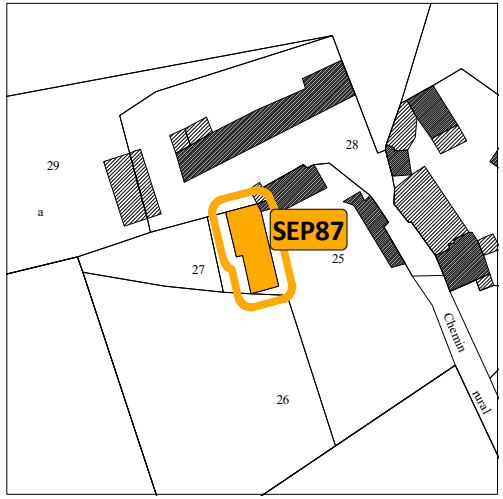
☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

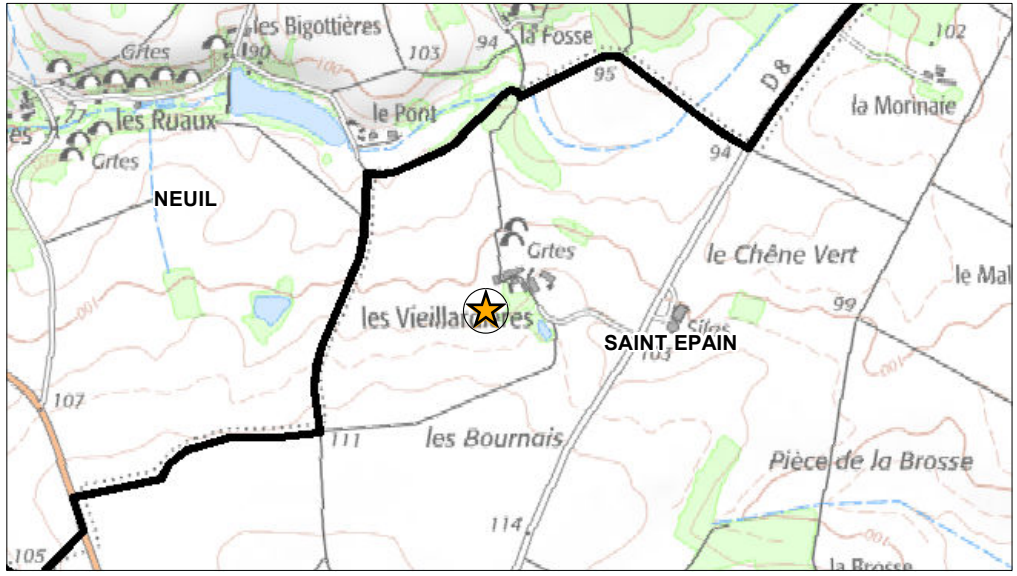


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES VIEILLARDIERES



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP88

Destinations ou sous-destinations* retenues :

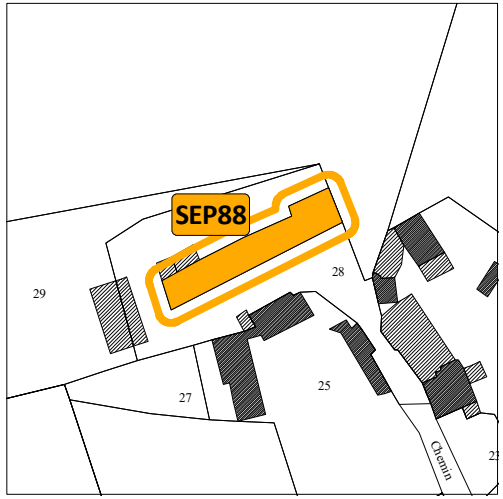
☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

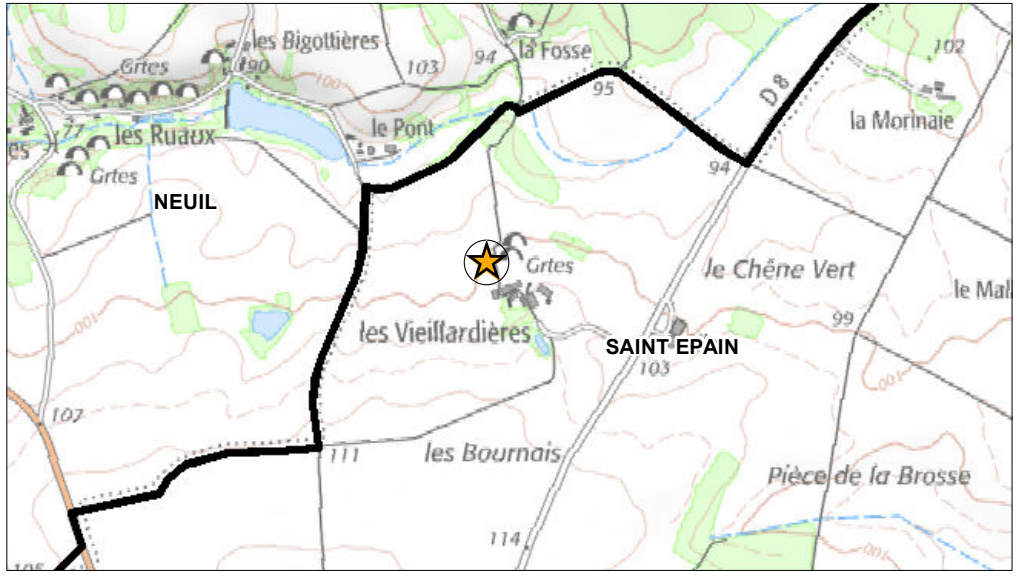


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES VIEILLARDIERES



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP89

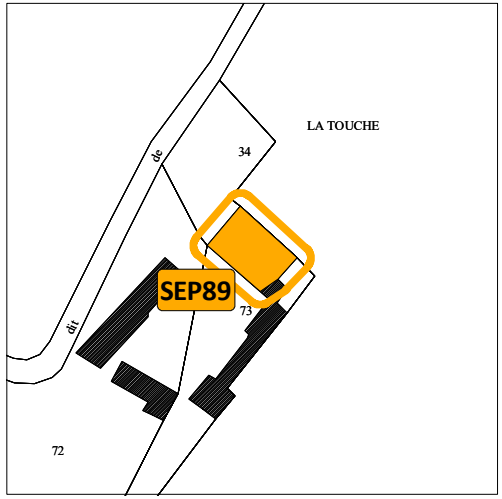
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

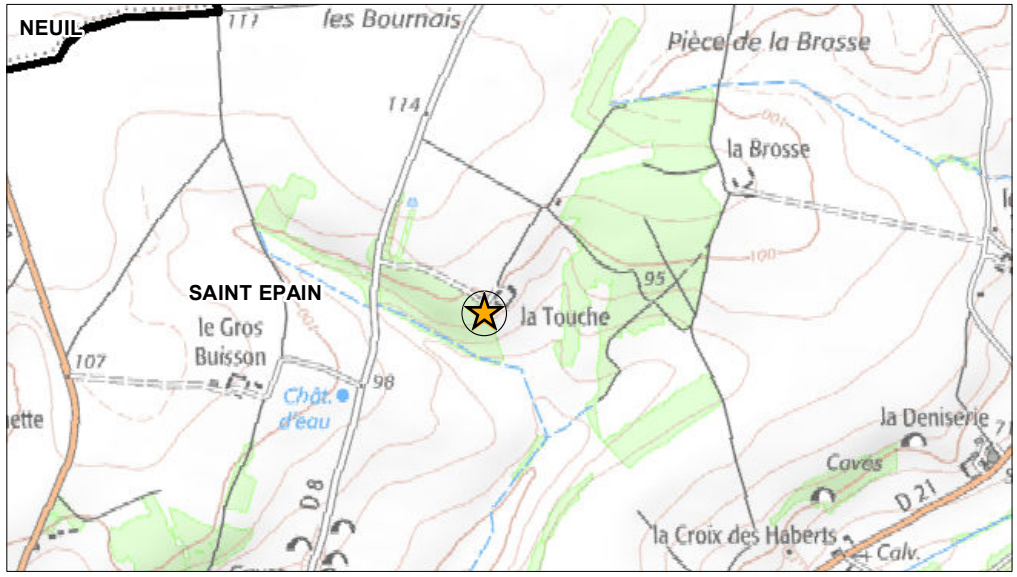


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA TOUCHE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP90

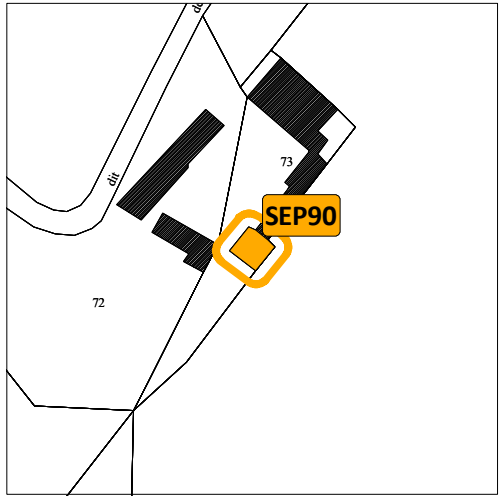
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

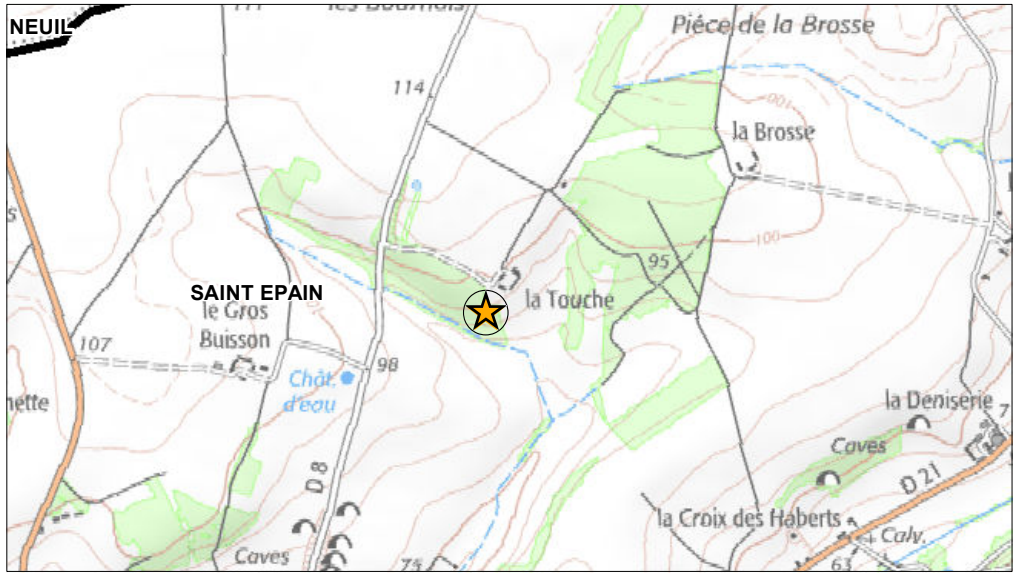


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA TOUCHE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP91

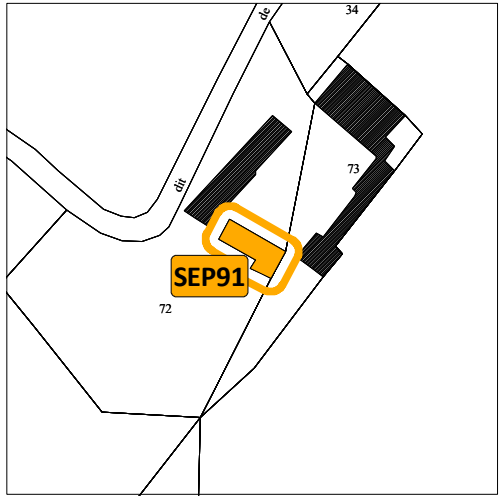
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

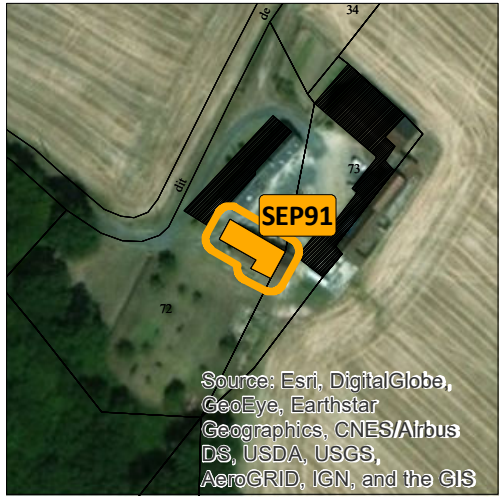
Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

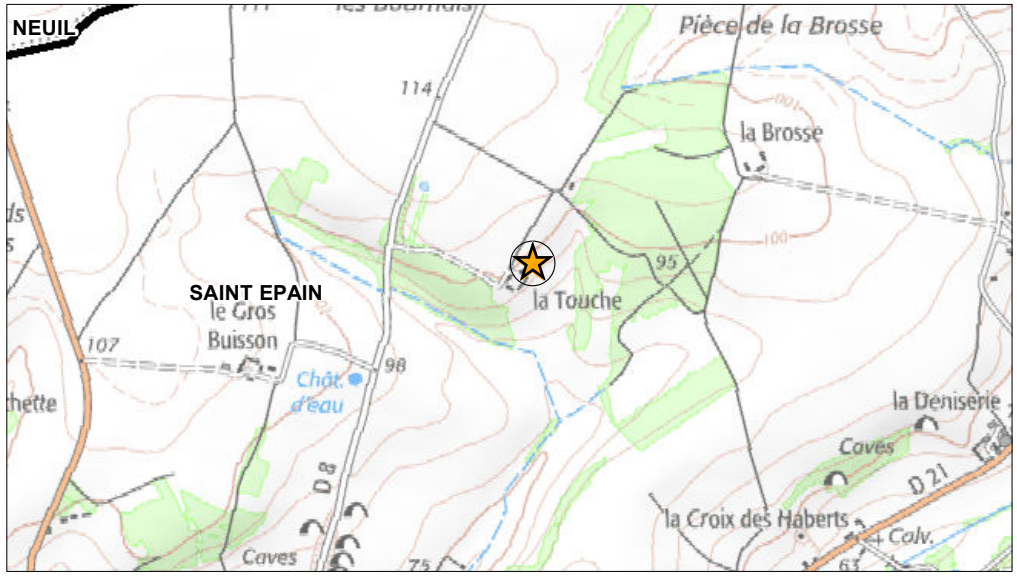


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA TOUCHE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP92

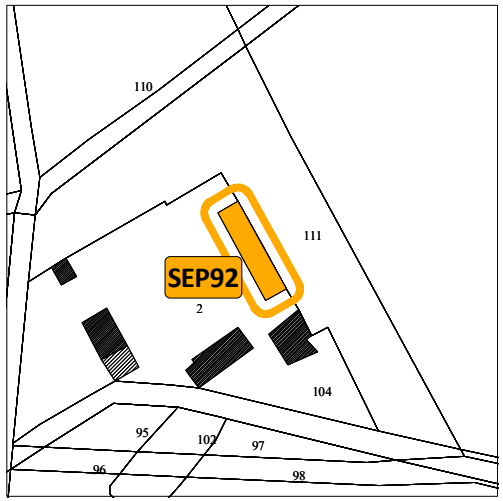
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

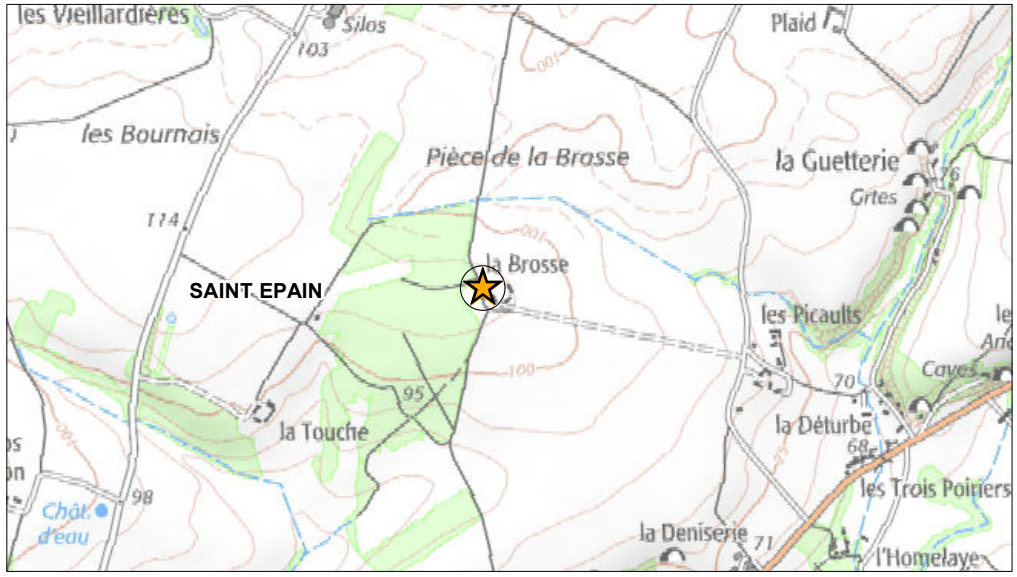


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA BROSSE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP93

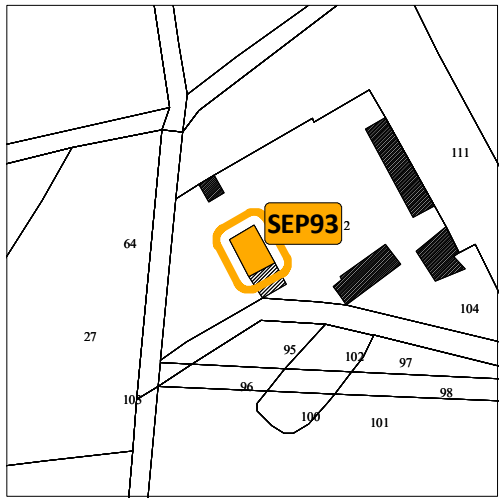
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

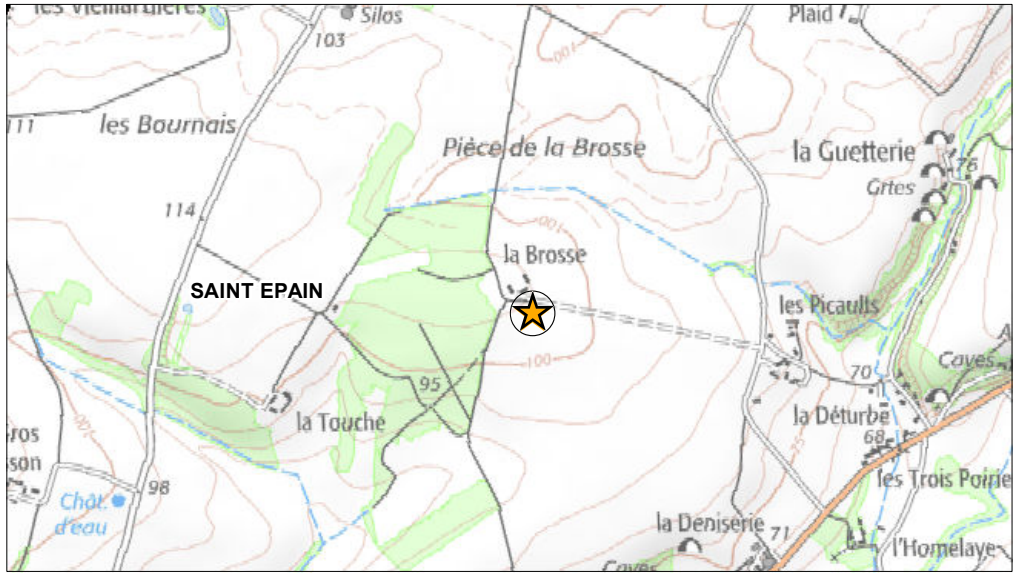


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA BROSSE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP94

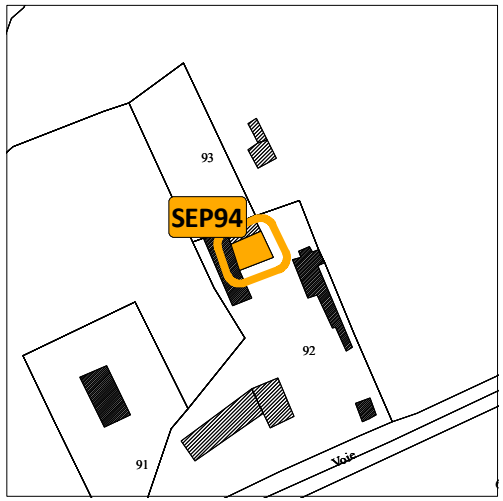
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment



Vue aérienne du site

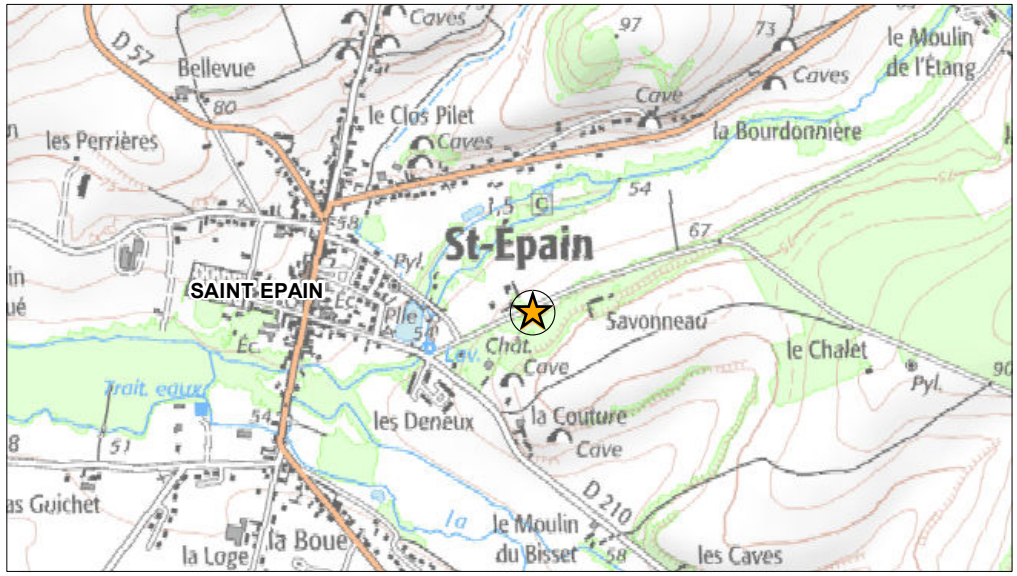


Photographie du bâtiment



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

RUE DE SAVONNEAU



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP95

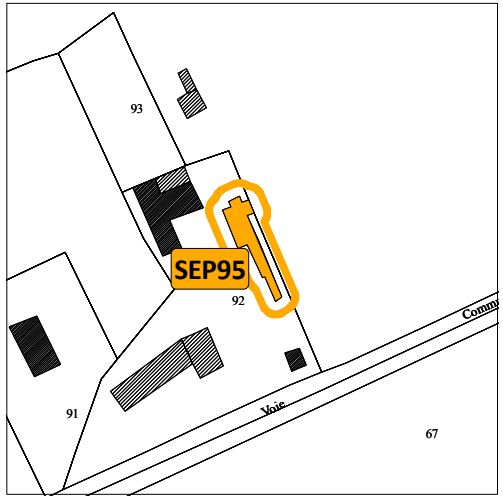
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment



Vue aérienne du site

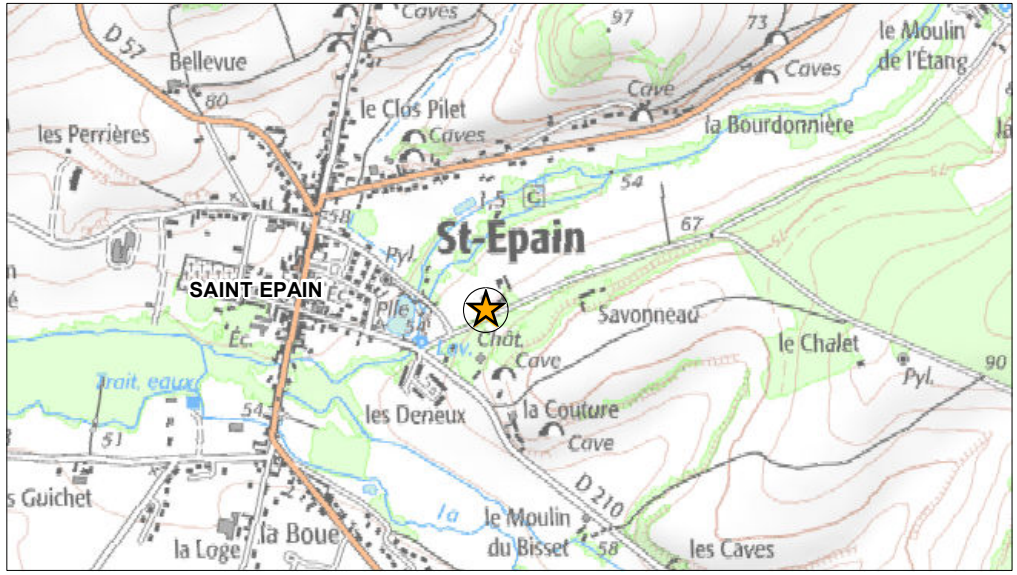


Photographie du bâtiment



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

RUE DE SAVONNEAU



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP96

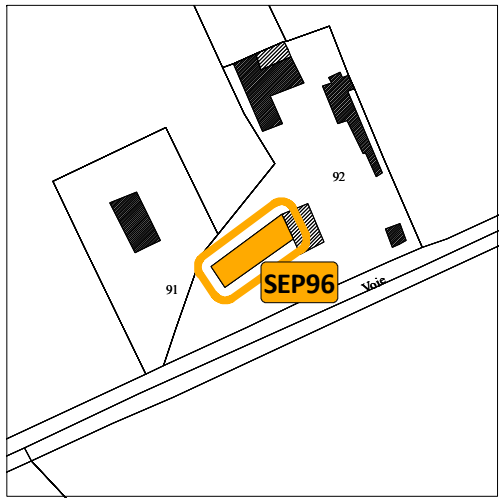
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment



Vue aérienne du site

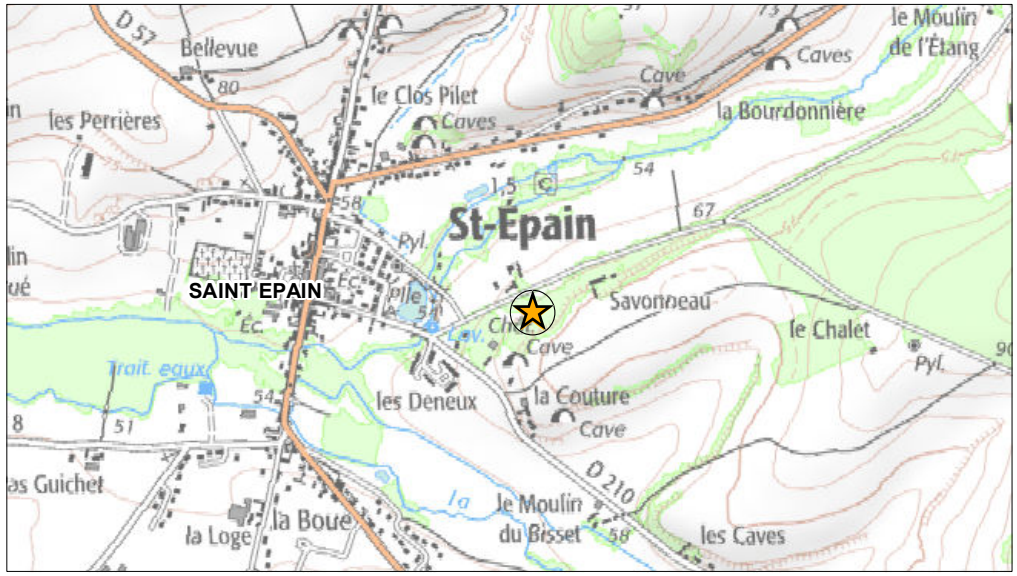


Photographie du bâtiment



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

RUE DE SAVONNEAU



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP97

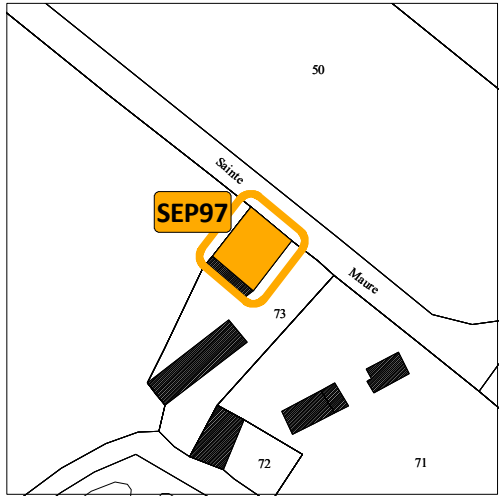
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

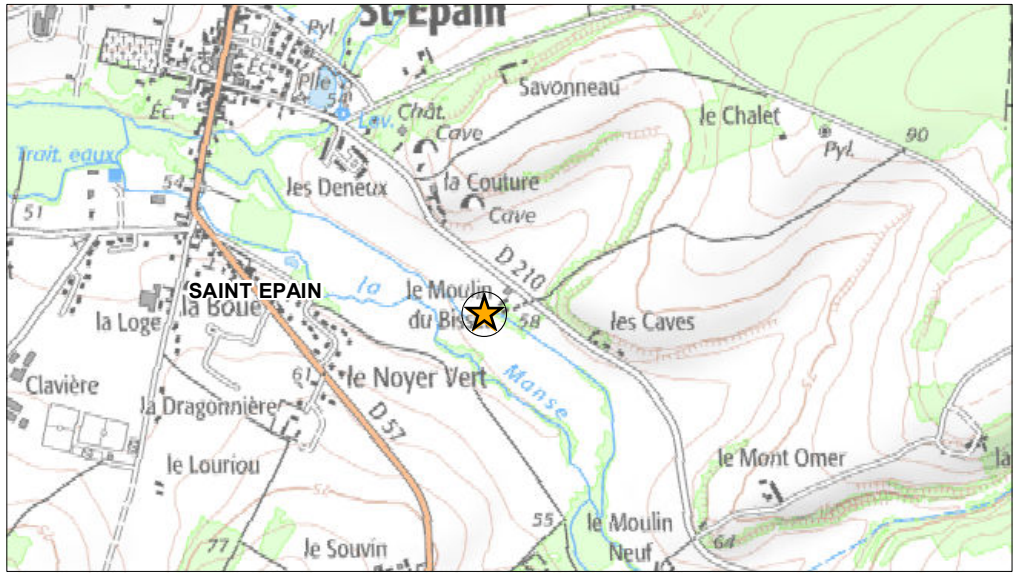


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LE BISSET



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP98

Destinations ou sous-destinations* retenues :

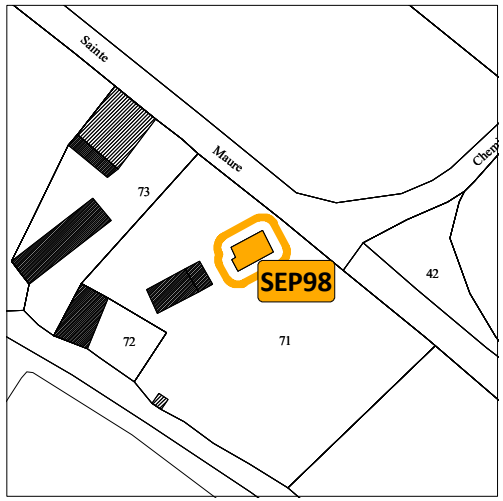
☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment



Vue aérienne du site

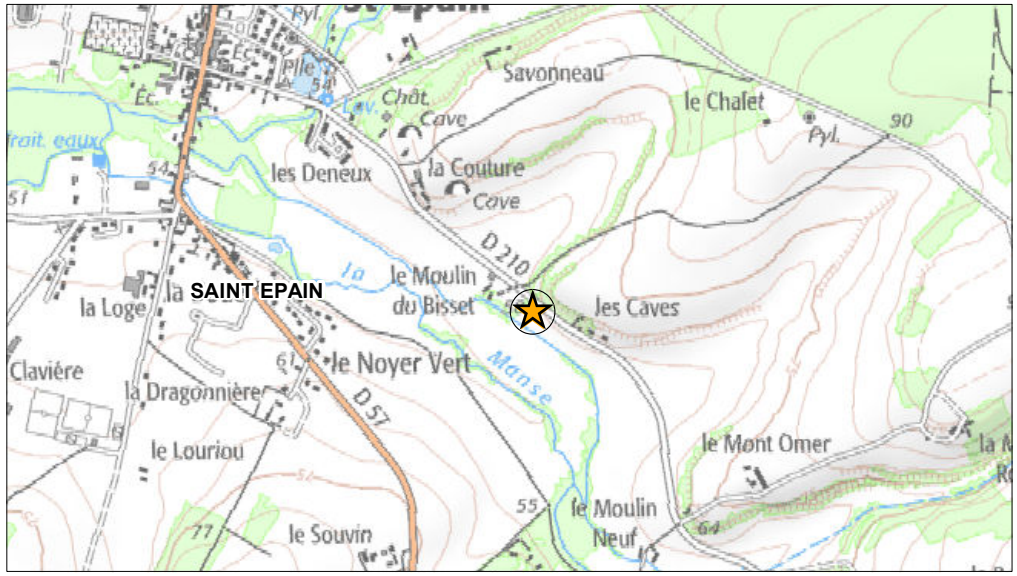


Photographie du bâtiment



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LE BISSET



Bâtiment concerné
Limites communales
Exploitation agricole
Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions
Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions
Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données
Débit inférieur à 30m 3/h
Débit compris entre 30 et 60 m3/h
Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP99

Destinations ou sous-destinations* retenues :

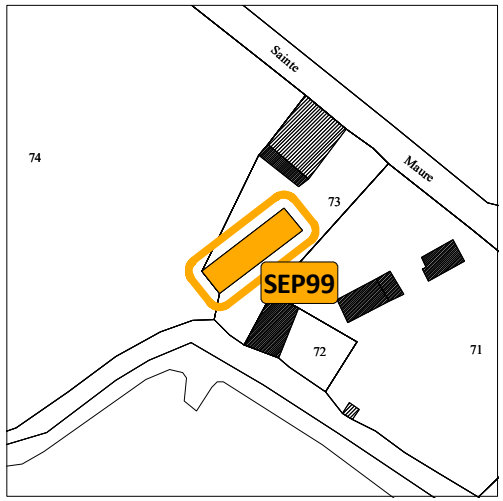
☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

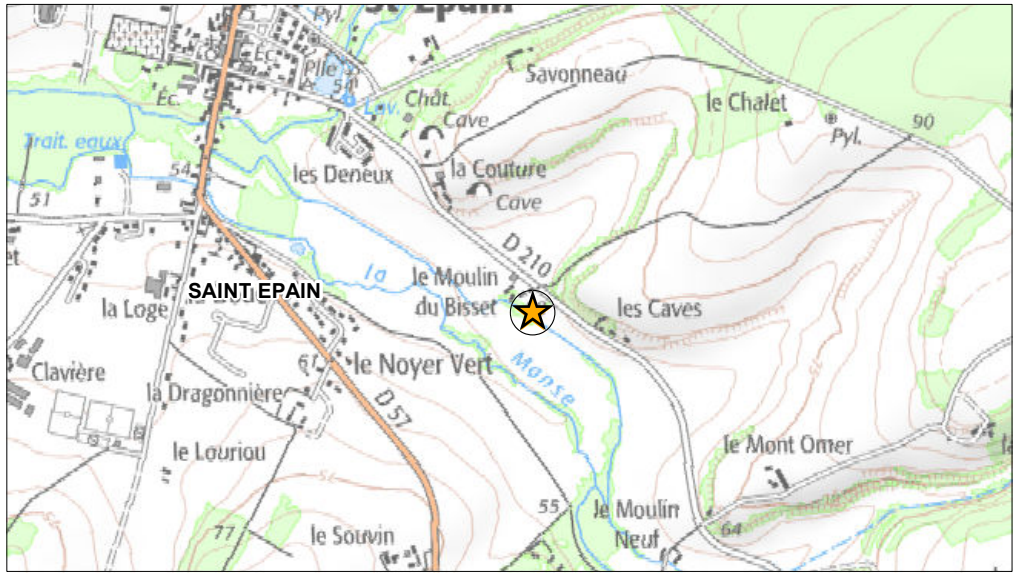


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LE BISSET



Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

- Bâtiment concerné
- Limites communales
- Exploitation agricole
- Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble
- Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions
- Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions
- Zones P non inondables par la crue de référence
- Absence de données
- Débit inférieur à 30m 3/h
- Débit compris entre 30 et 60 m3/h
- Débit supérieur à 60m3/h

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP100

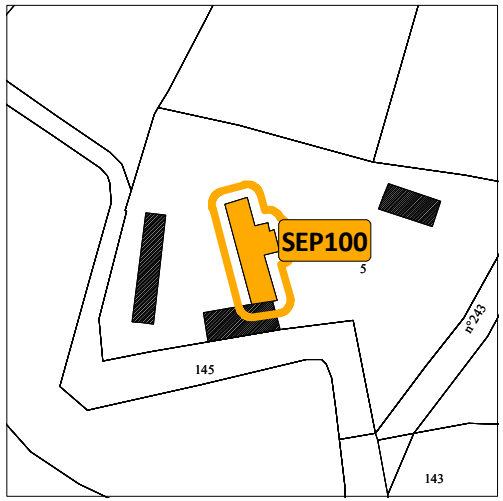
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

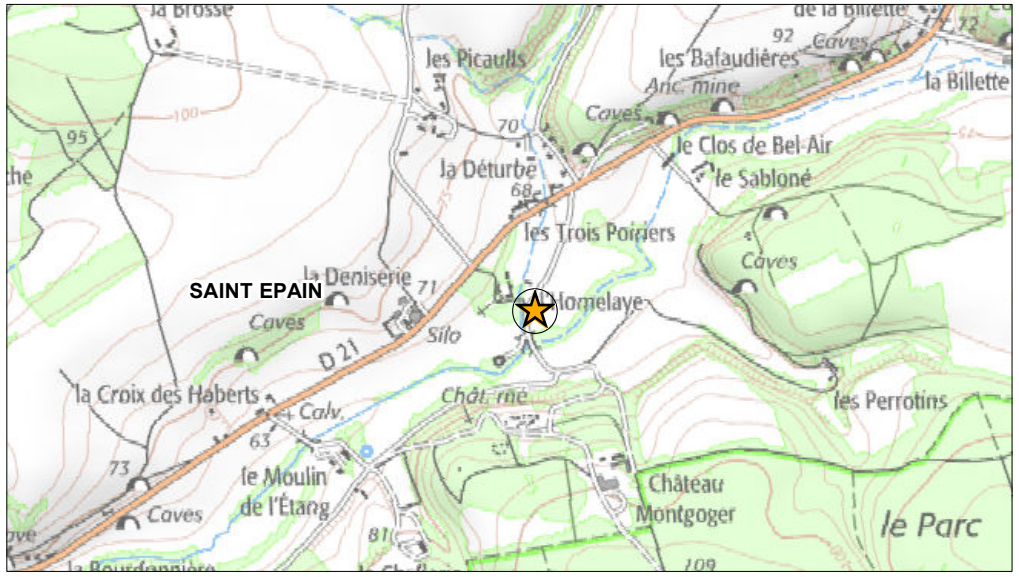


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

L'HOMELAYE



Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

- Bâtiment concerné
- Limites communales
- Exploitation agricole
- Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble
- Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions
- Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions
- Zones P non inondables par la crue de référence
- Absence de données
- Débit inférieur à 30m 3/h
- Débit compris entre 30 et 60 m3/h
- Débit supérieur à 60m3/h

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP101

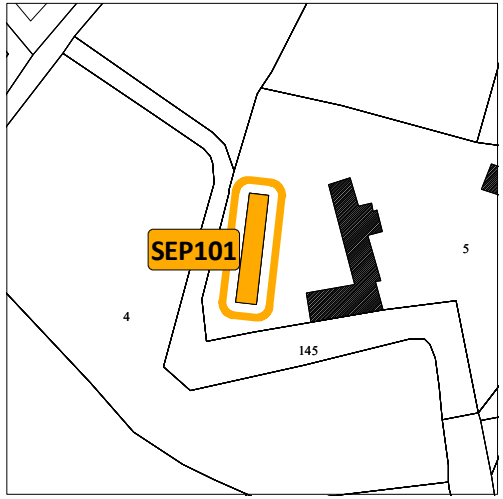
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

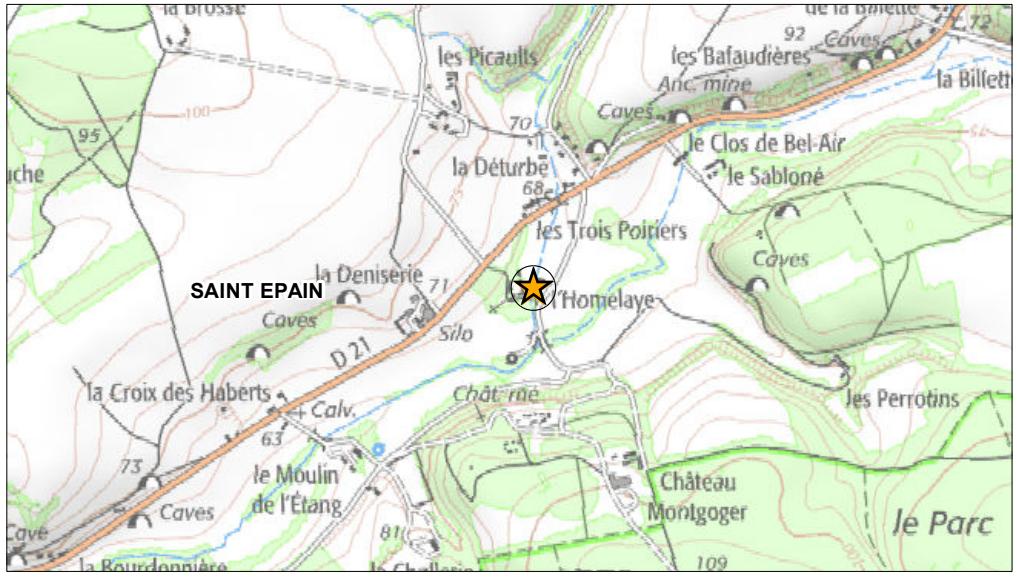


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

L'HOMELAYE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP102

Destinations ou sous-destinations* retenues :

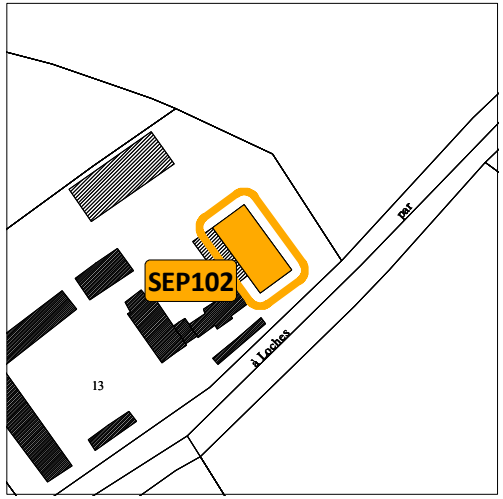
☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

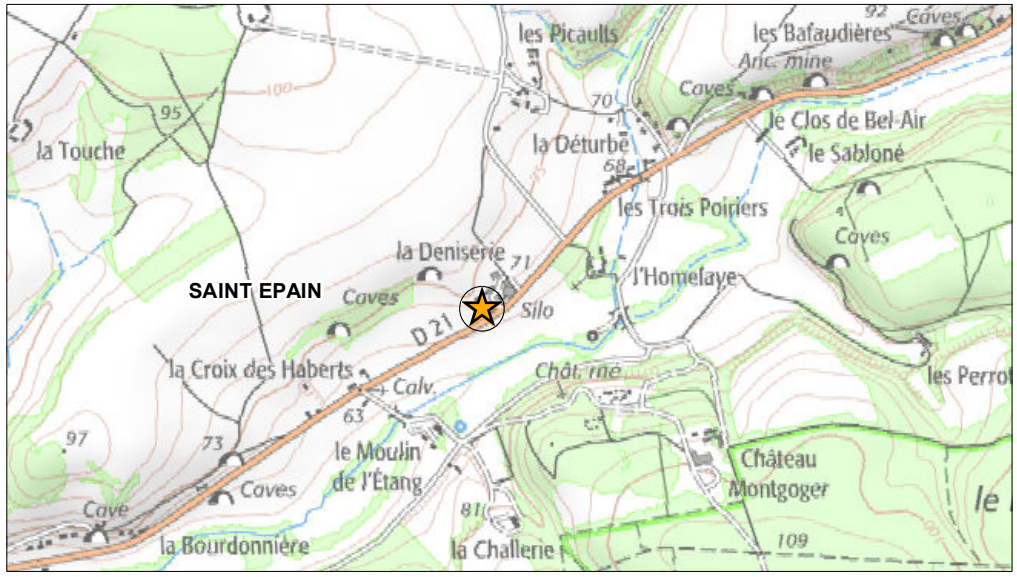


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA DENISERIE



Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

- Bâtiment concerné
- Limites communales
- Exploitation agricole
- Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble
- Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions
- Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions
- Zones P non inondables par la crue de référence
- Absence de données
- Débit inférieur à 30m 3/h
- Débit compris entre 30 et 60 m3/h
- Débit supérieur à 60m3/h

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP103

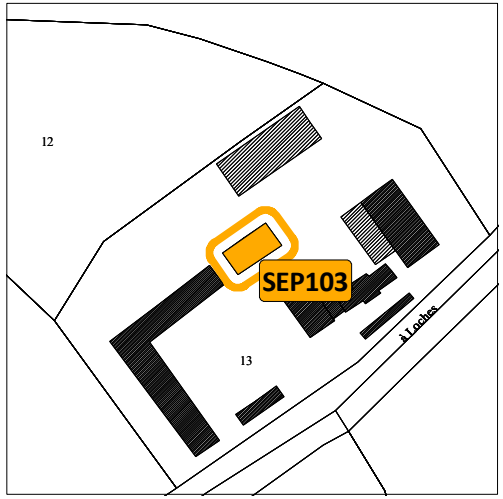
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment



Vue aérienne du site

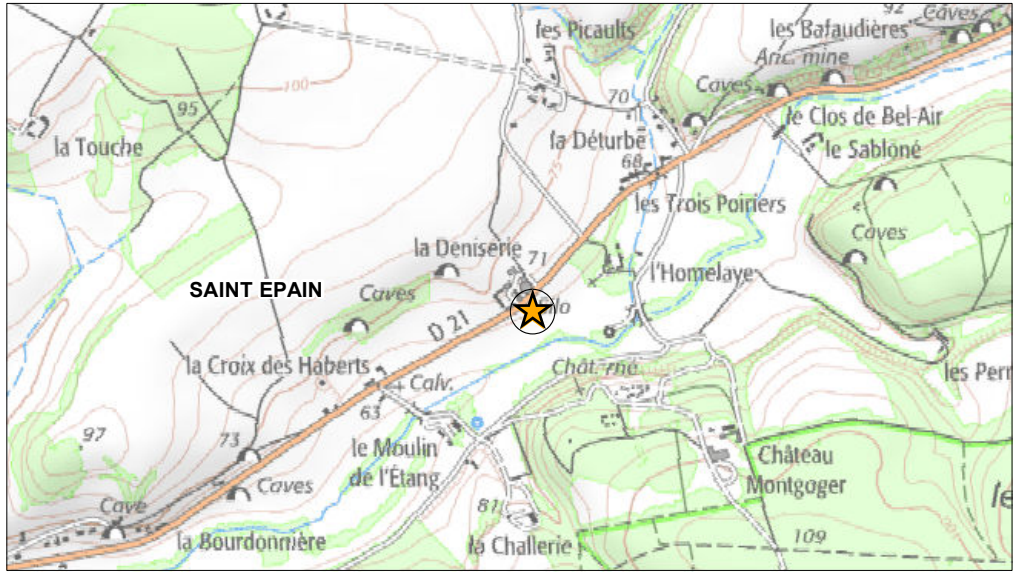


Photographie du bâtiment



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA DENISERIE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP104

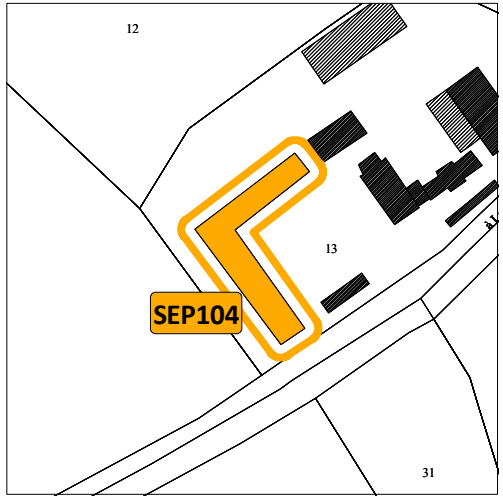
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

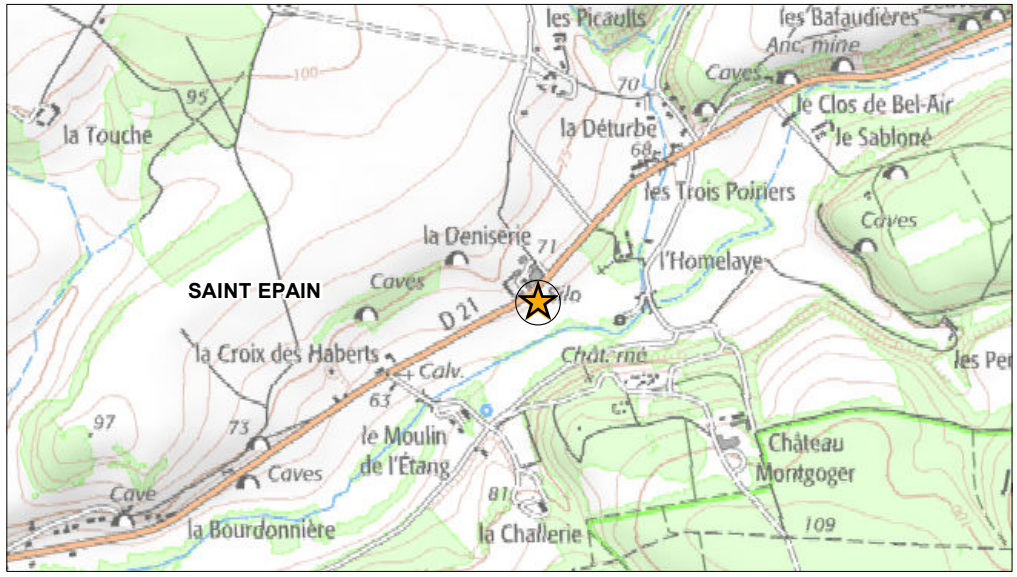


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA DENISERIE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP109

Destinations ou sous-destinations* retenues :

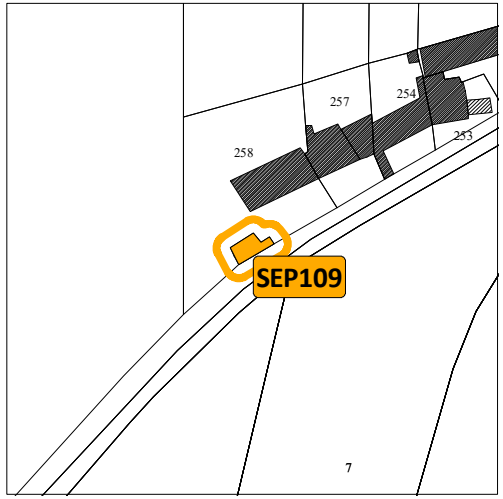
☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

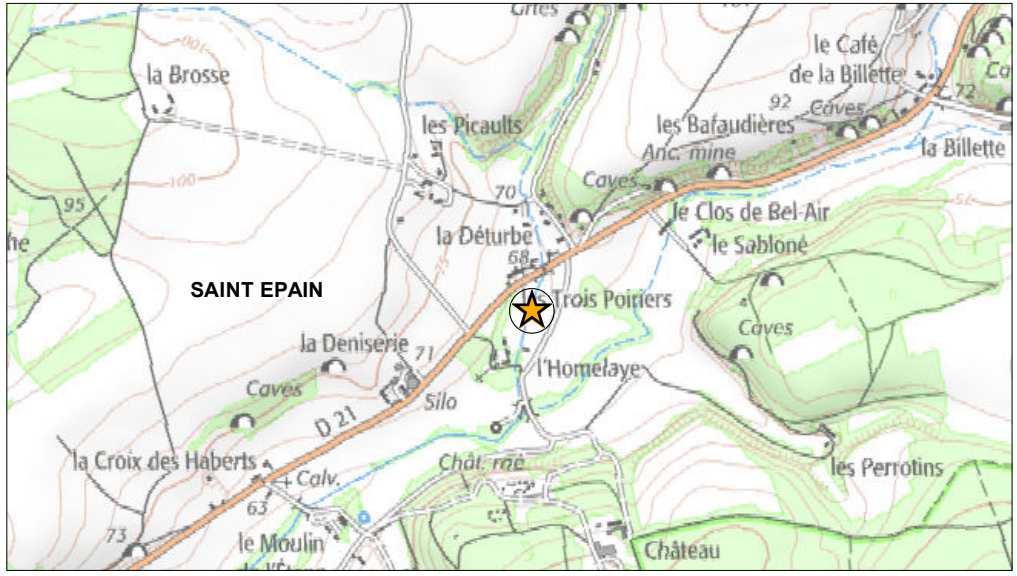


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES TROIS POIRIERS



Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

- Bâtiment concerné
- Limites communales
- Exploitation agricole
- Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble
- Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions
- Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions
- Zones P non inondables par la crue de référence
- Absence de données
- Débit inférieur à 30m 3/h
- Débit compris entre 30 et 60 m3/h
- Débit supérieur à 60m3/h

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP110

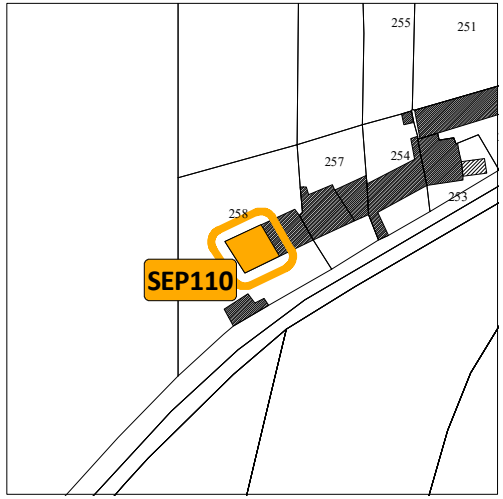
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment



Vue aérienne du site

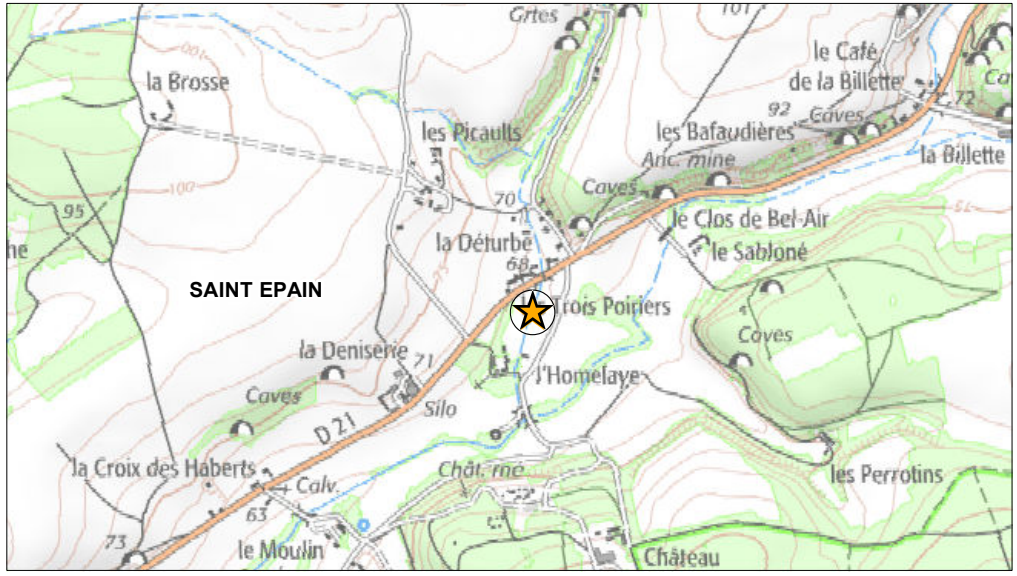


Photographie du bâtiment



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES TROIS POIRIERS



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP111

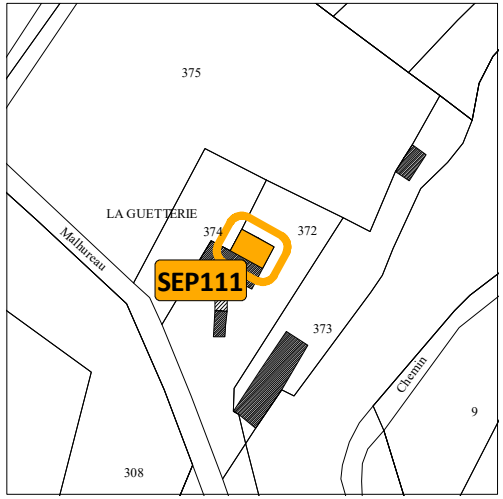
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

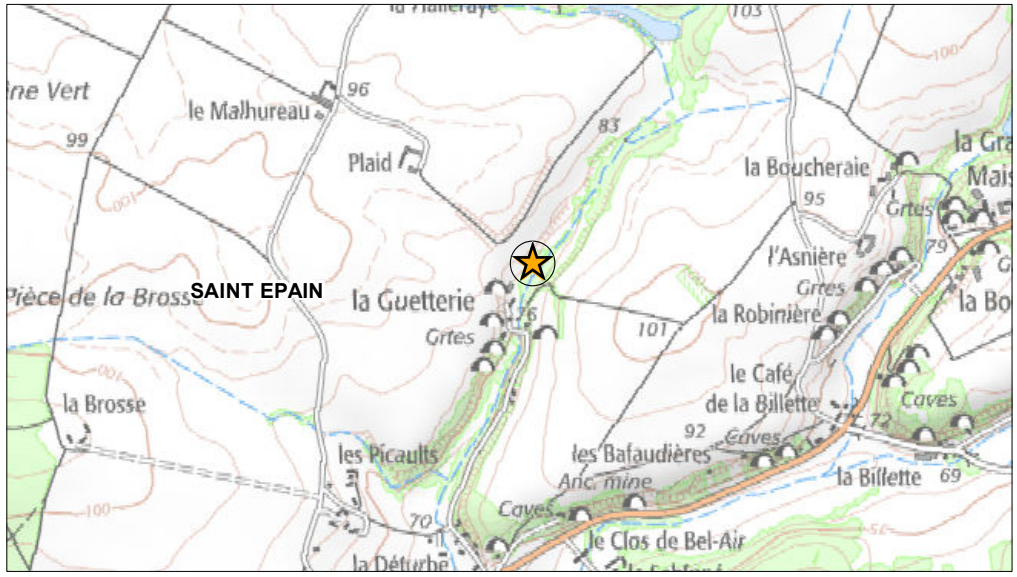


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA GUETTERIE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP112

Destinations ou sous-destinations* retenues :

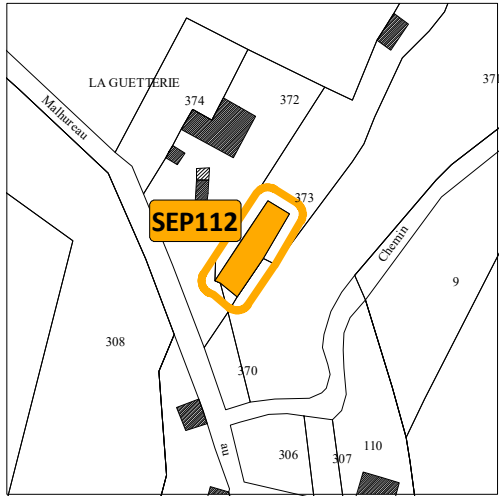
☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

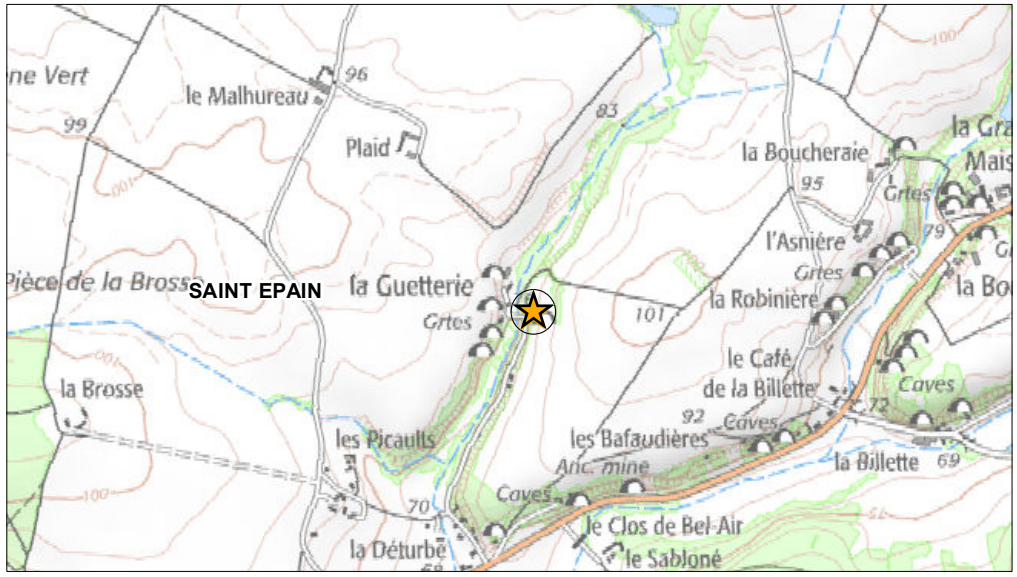


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA GUETTERIE



Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

- Bâtiment concerné
- Limites communales
- Exploitation agricole
- Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble
- Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions
- Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions
- Zones P non inondables par la crue de référence
- Absence de données
- Débit inférieur à 30m 3/h
- Débit compris entre 30 et 60 m3/h
- Débit supérieur à 60m3/h

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP113

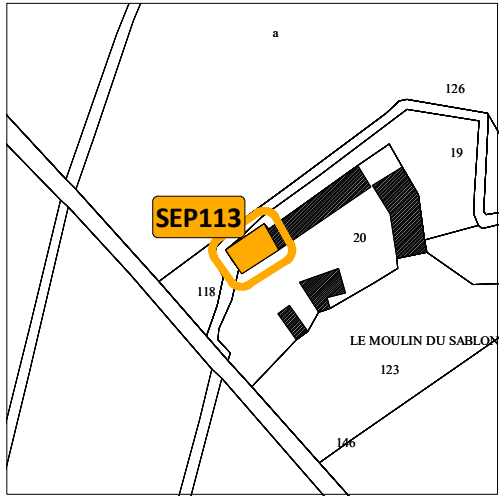
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

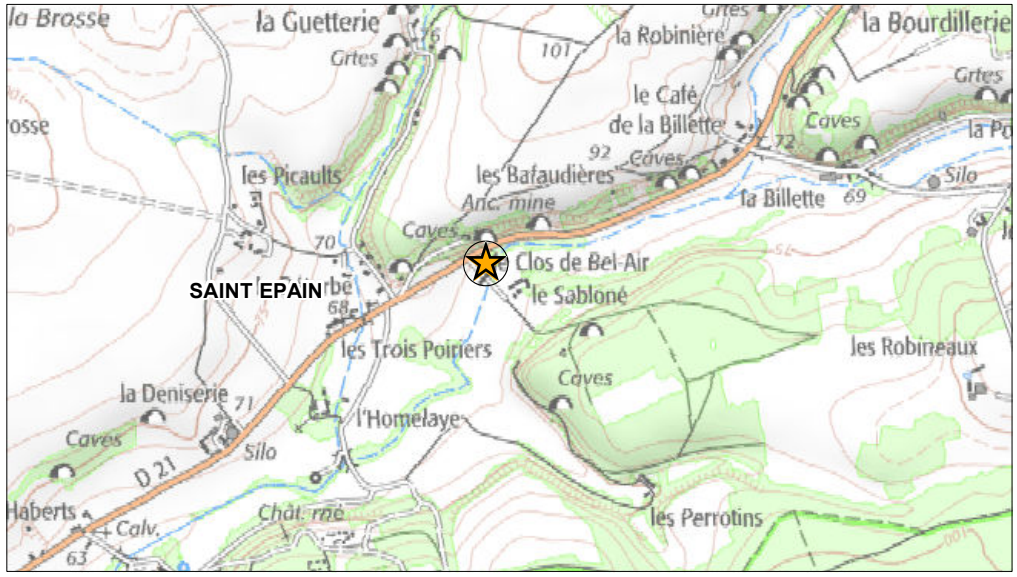


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LE SABLONNE



Photographie du bâtiment



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP114

Destinations ou sous-destinations* retenues :

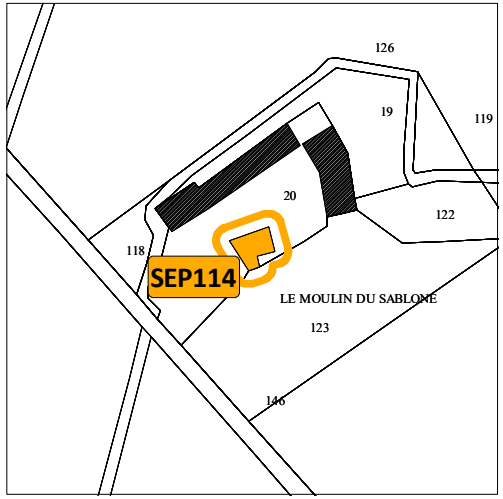
☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

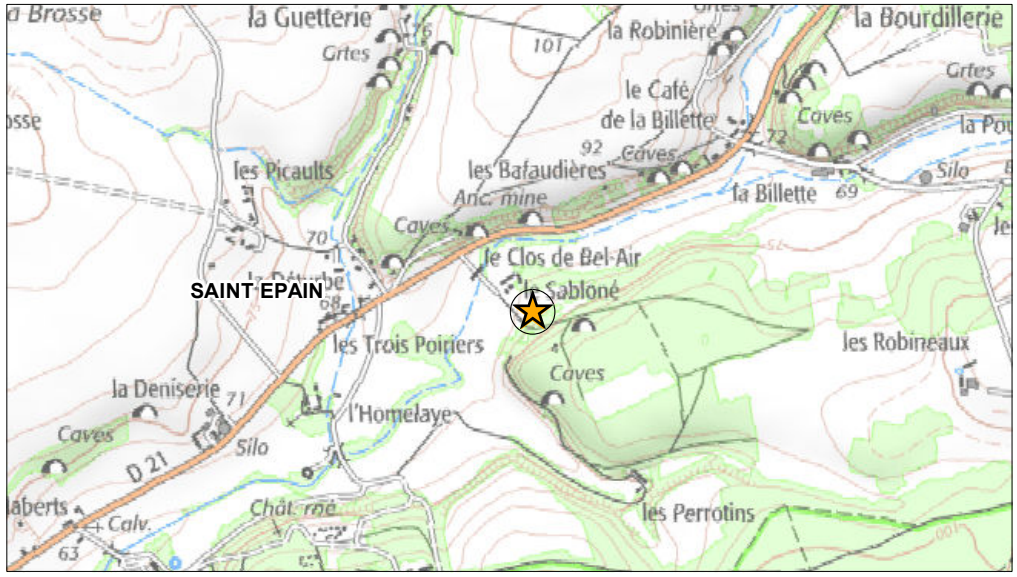


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LE SABLONNE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP115

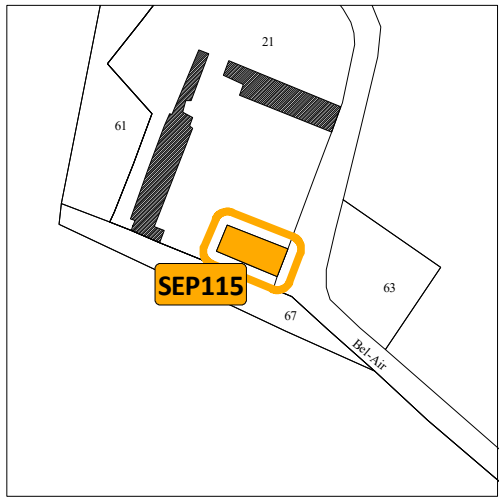
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

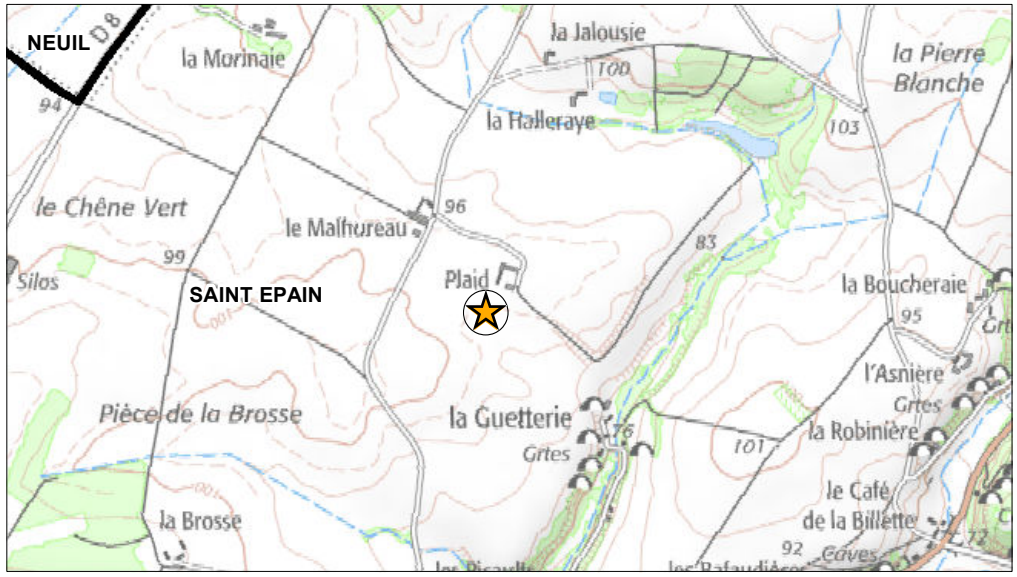


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

PLAID



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP116

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

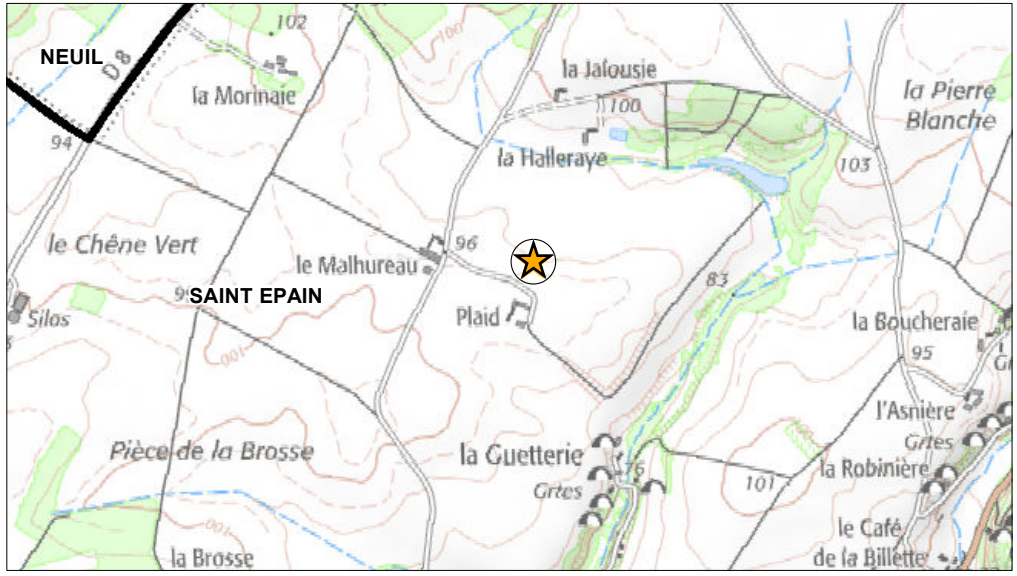


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

PLAID



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP117

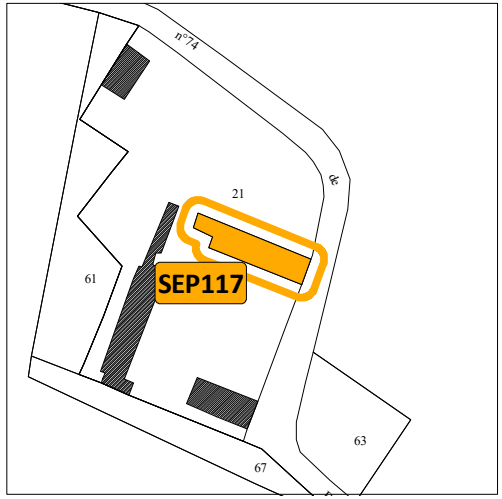
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

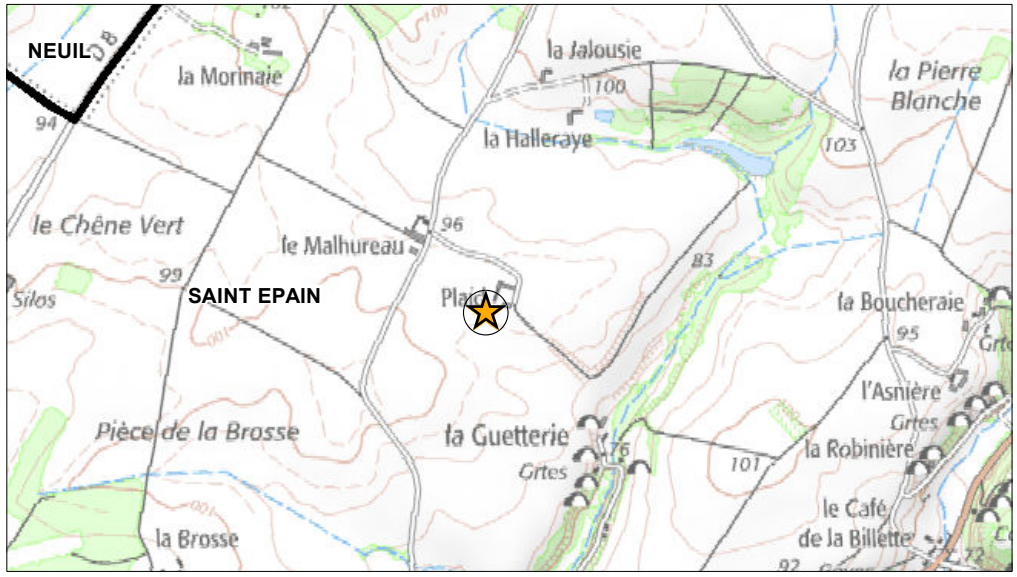


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

PLAID



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP118

Destinations ou sous-destinations* retenues :

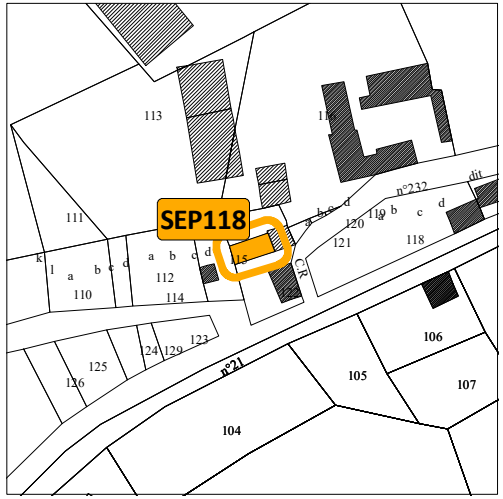
☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

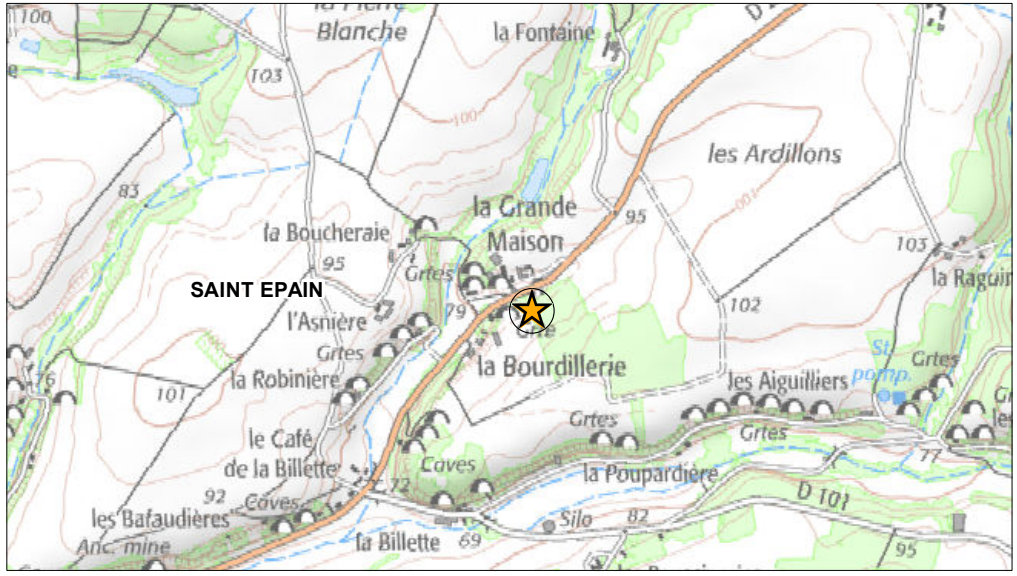


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA GRANDE MAISON



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP119

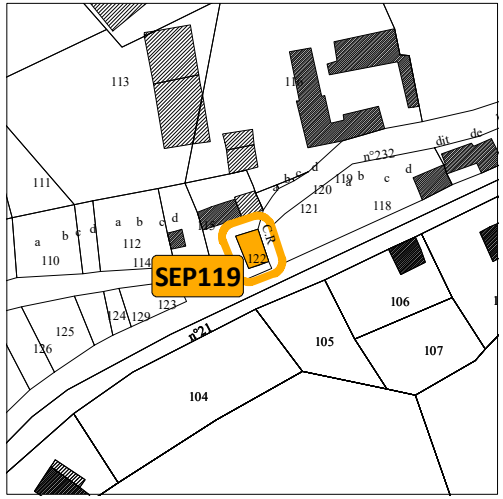
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

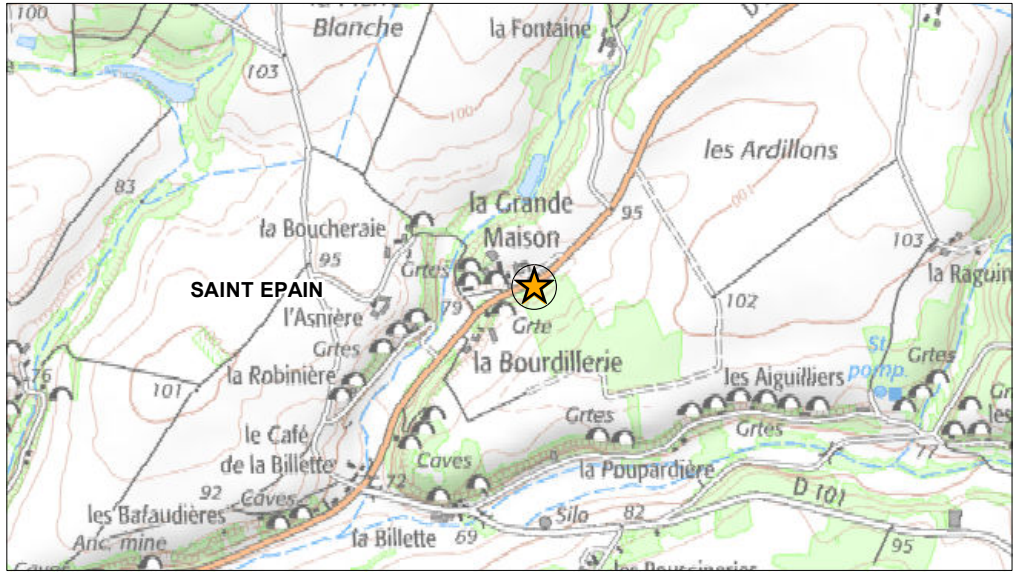


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA GRANDE MAISON



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

auddicé urbanisme

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP120

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

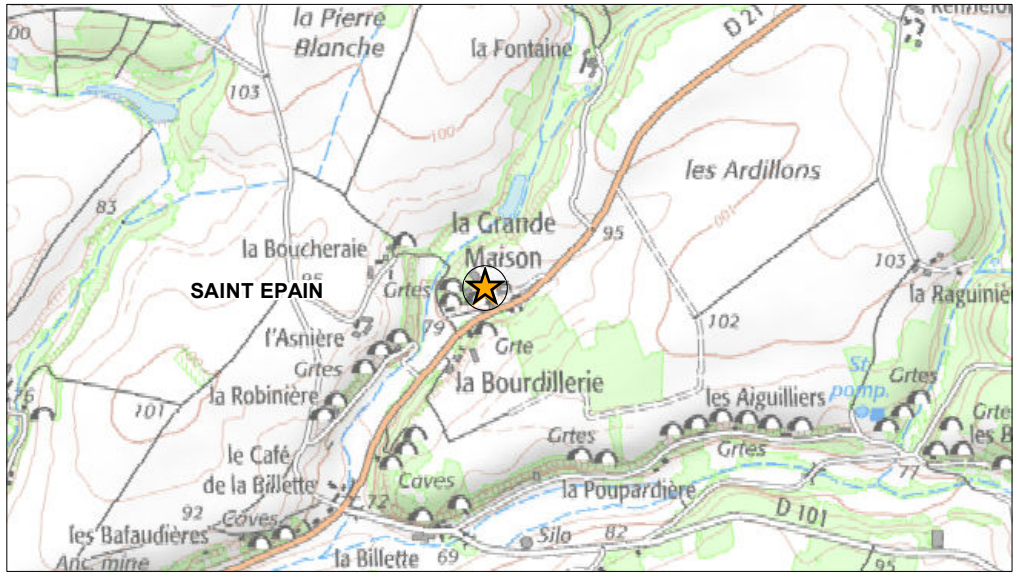


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA GRANDE MAISON



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP121

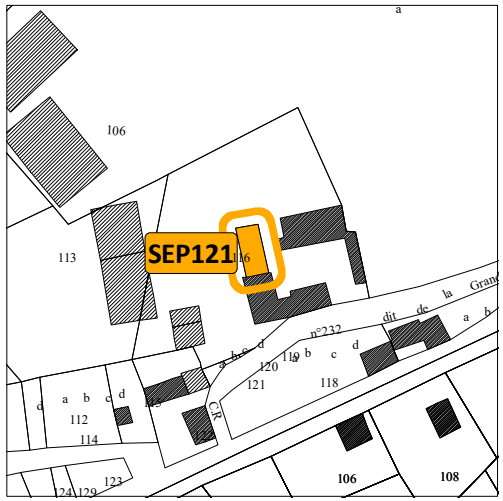
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

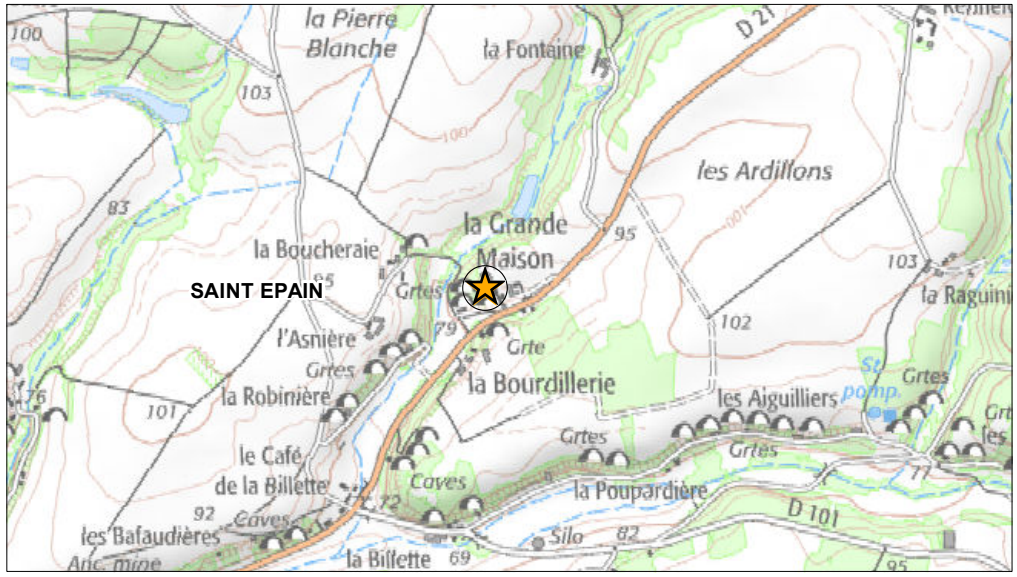


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA GRANDE MAISON



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP122

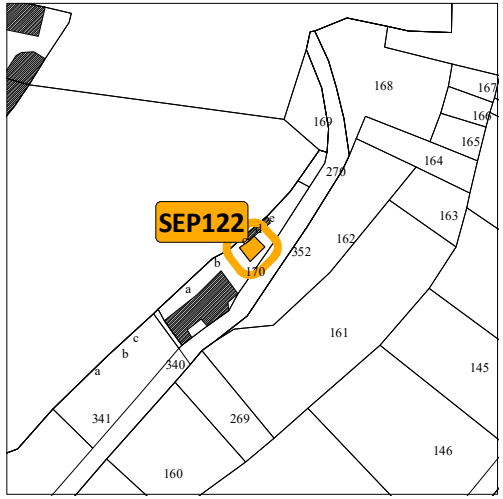
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : ..... *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

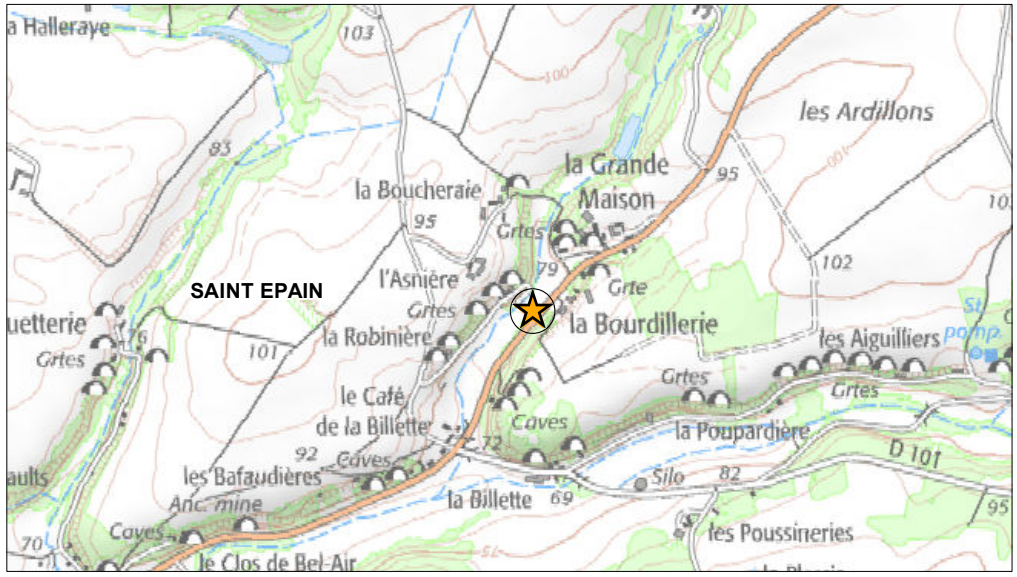


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES ESNAULTS



Photographie du bâtiment



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP123

Destinations ou sous-destinations* retenues :

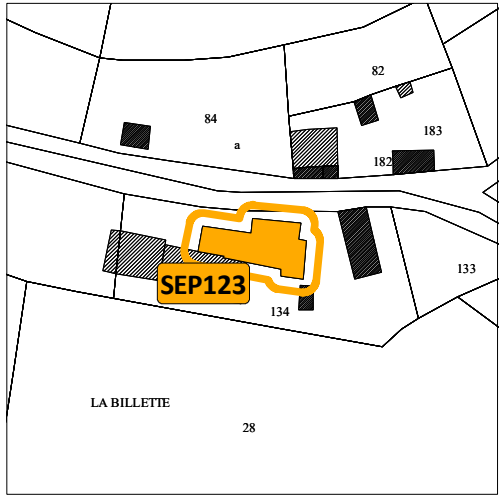
☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

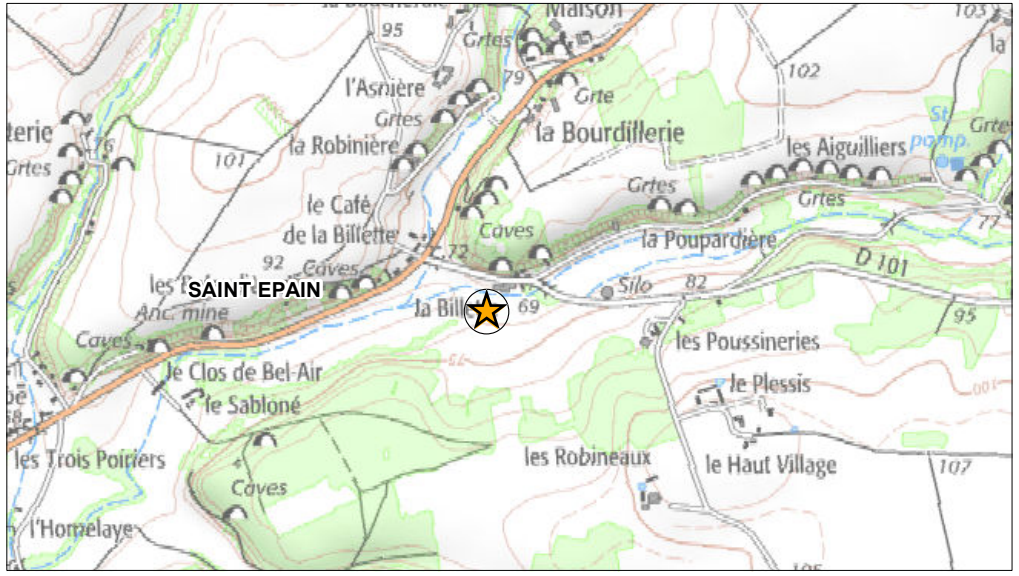


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA BILLETTE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP124

Destinations ou sous-destinations* retenues :

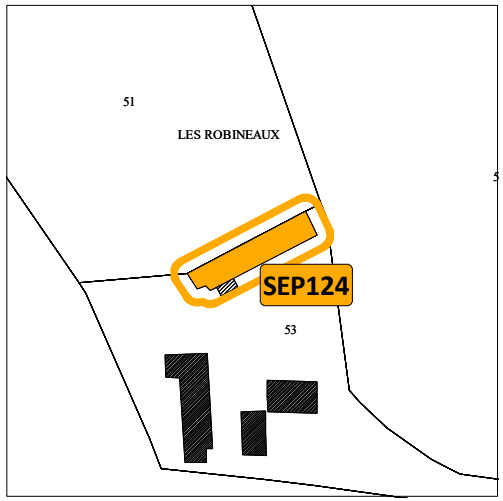
☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

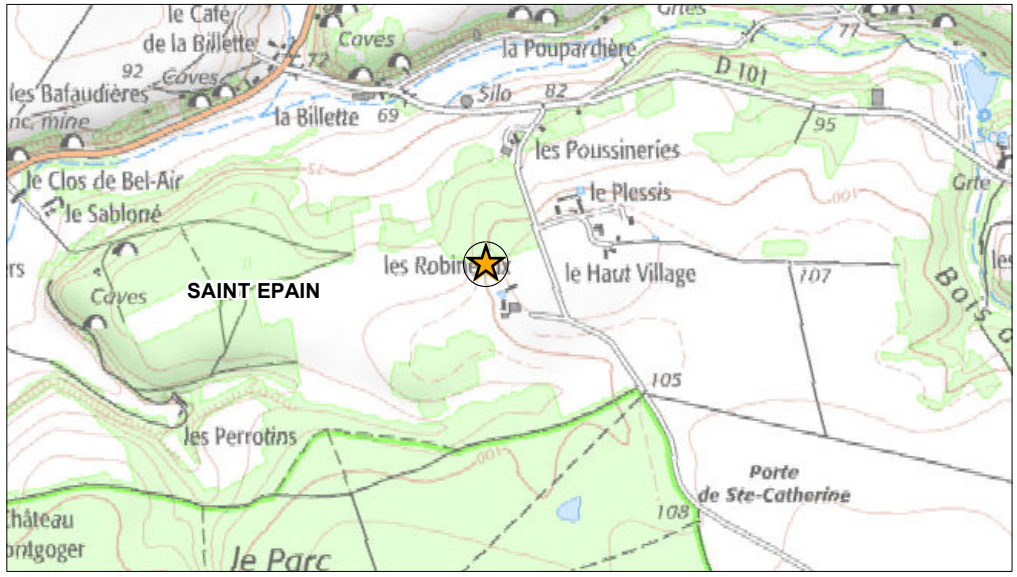


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES ROBINEAUX



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP125

Destinations ou sous-destinations* retenues :

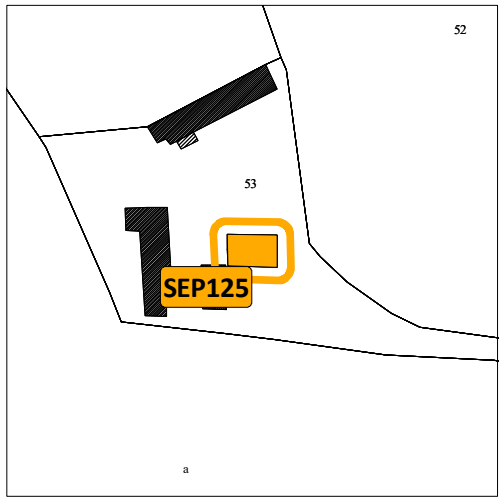
☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

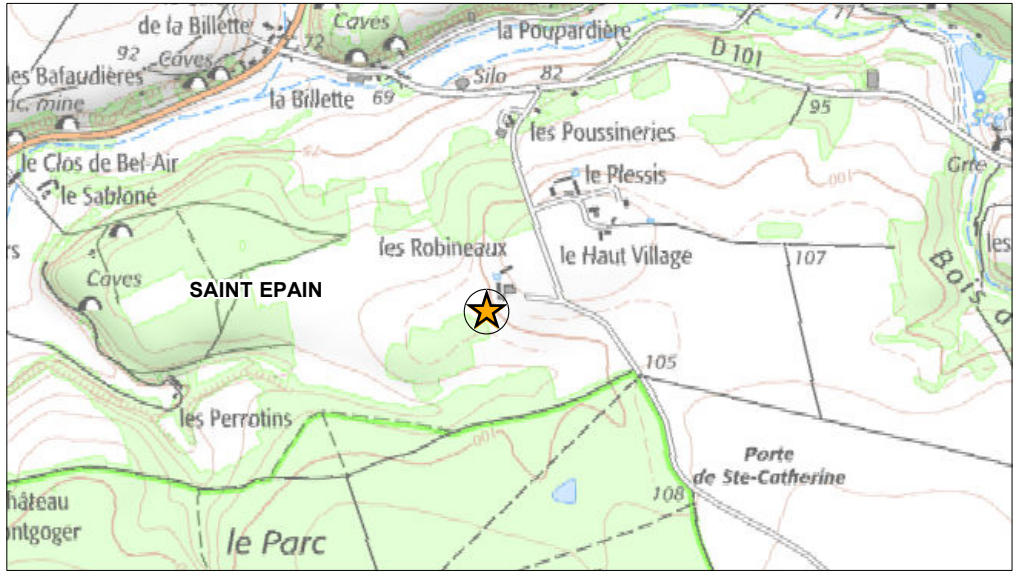


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES ROBINEAUX



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP126

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment



Vue aérienne du site

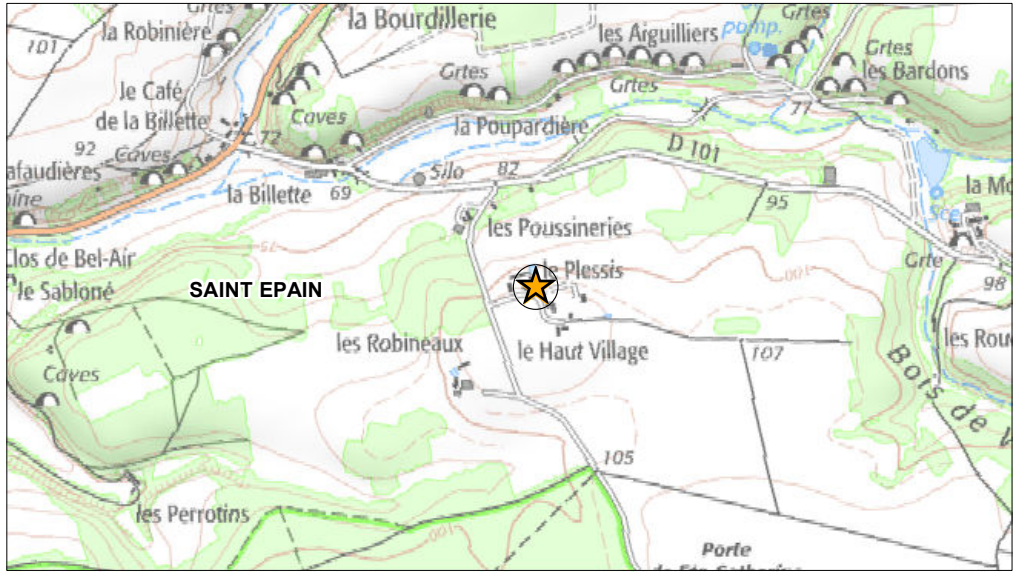


Photographie du bâtiment



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LE PLESSIS



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP127

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

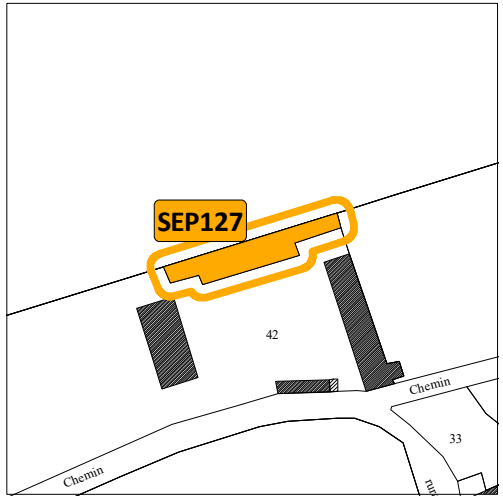
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Photographie du bâtiment



Identification du bâtiment

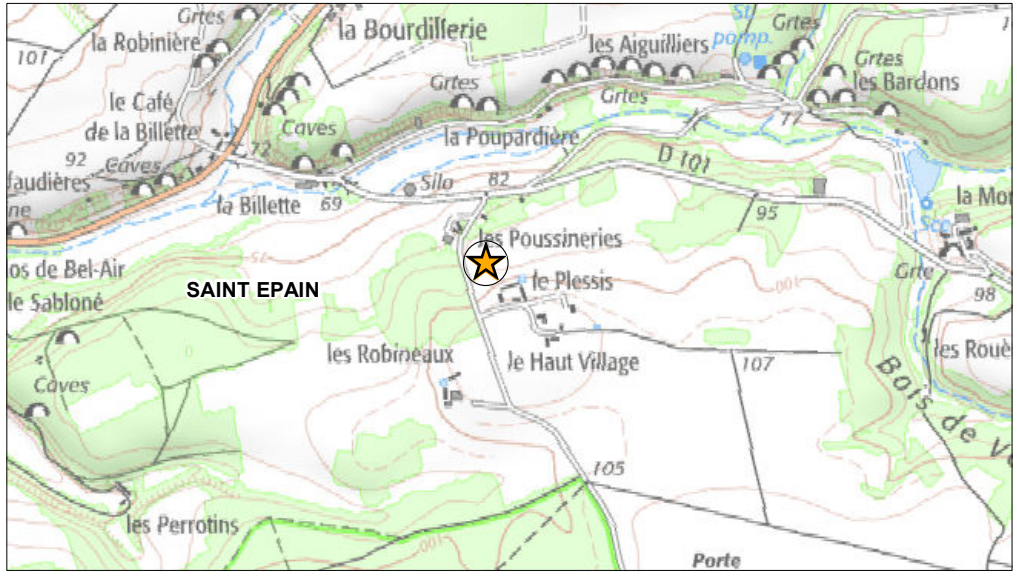


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LE PLESSIS



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP128

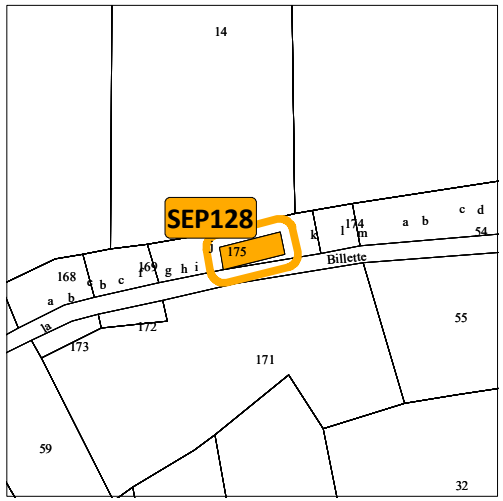
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

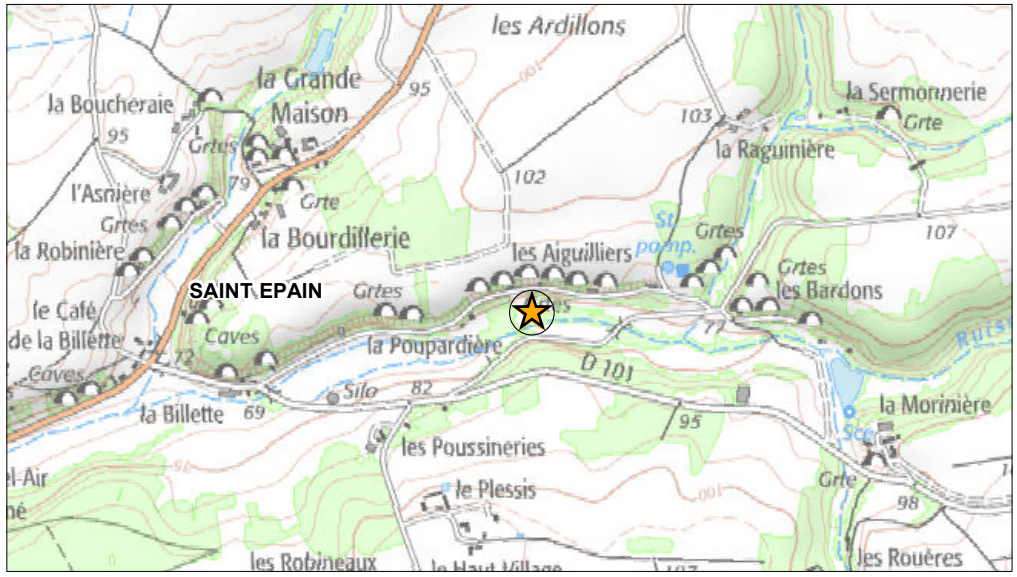


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA POUPARDIERE



Photographie du bâtiment



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP129

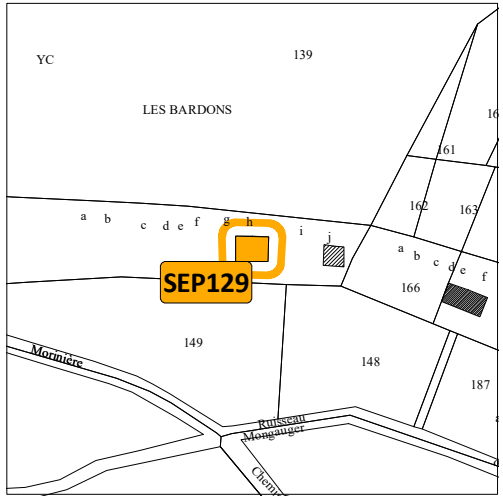
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : ..... *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

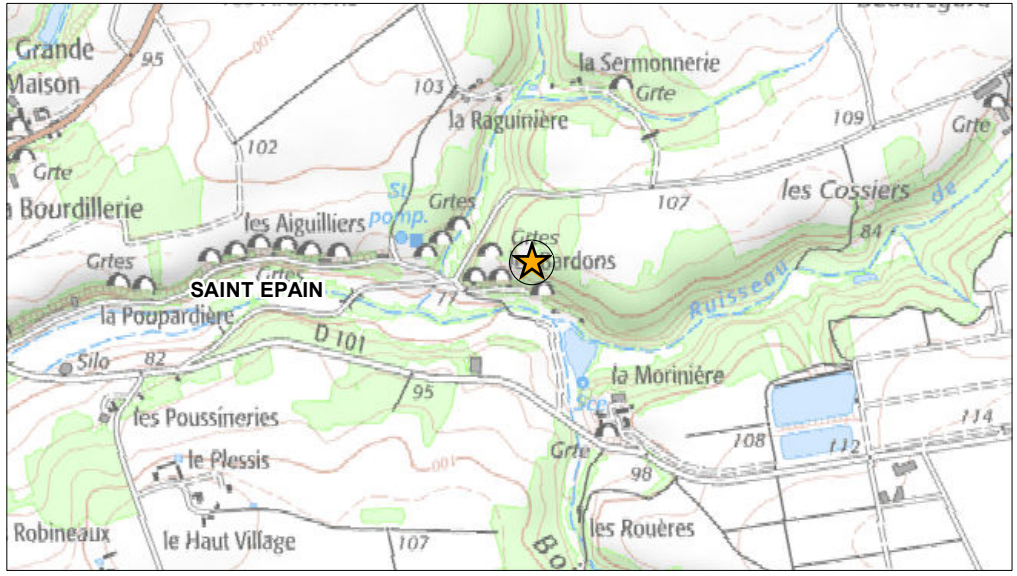


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES BARDONS



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP130

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

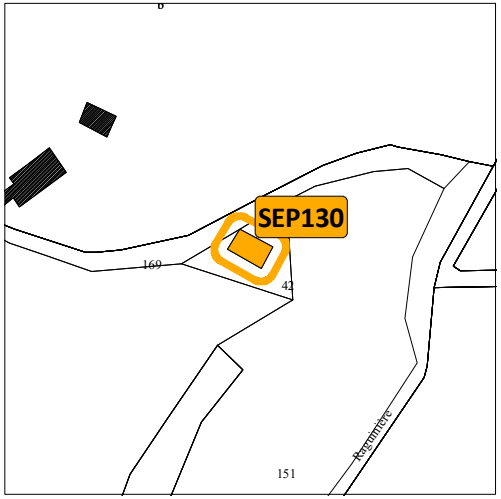
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Photographie du bâtiment



Identification du bâtiment

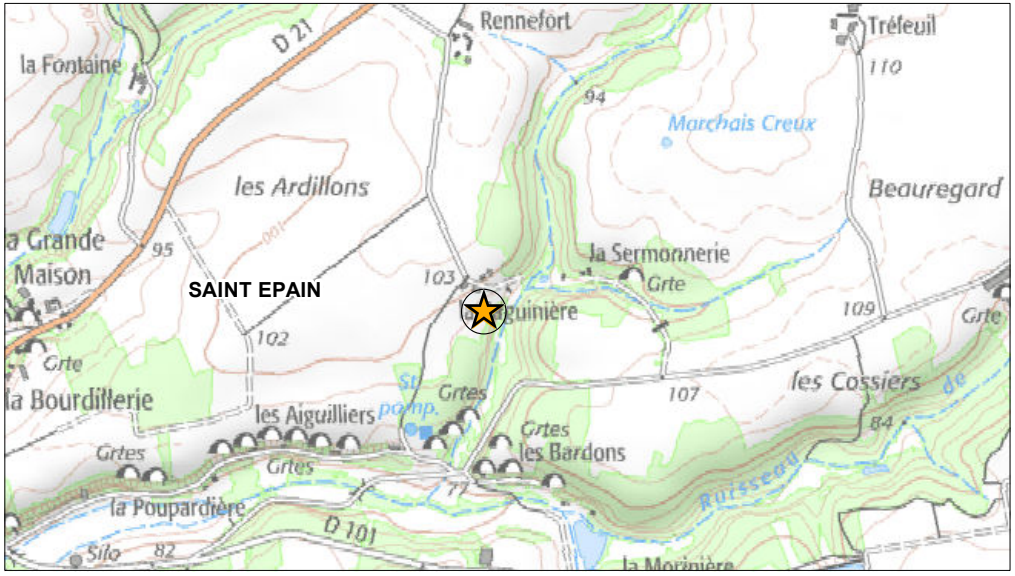


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA RAGUINIERE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP131

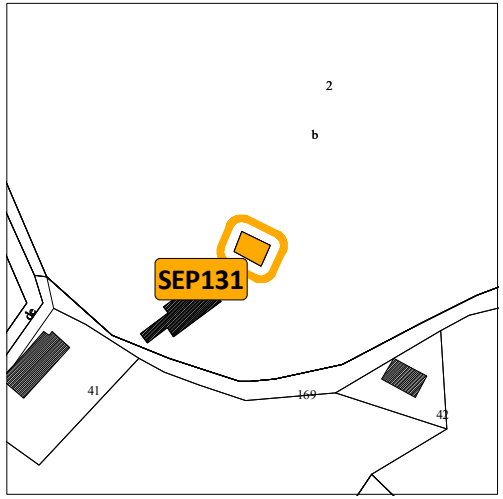
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment



Vue aérienne du site

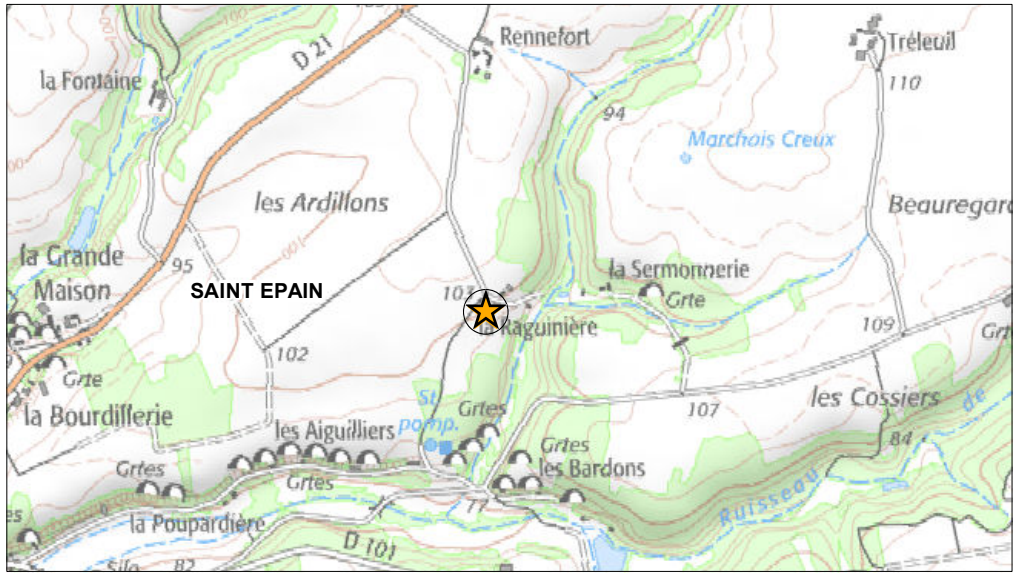


Photographie du bâtiment



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA RAGUINIERE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP132

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

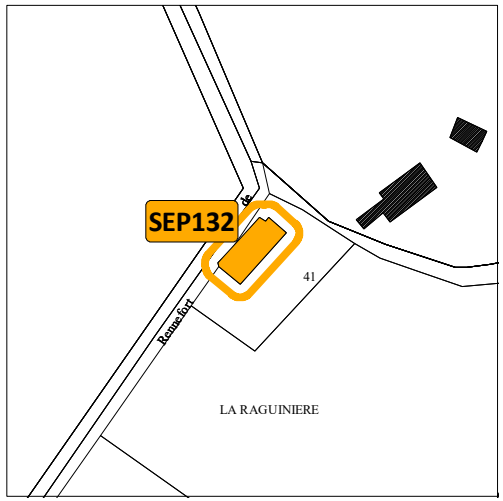
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Photographie du bâtiment



Identification du bâtiment

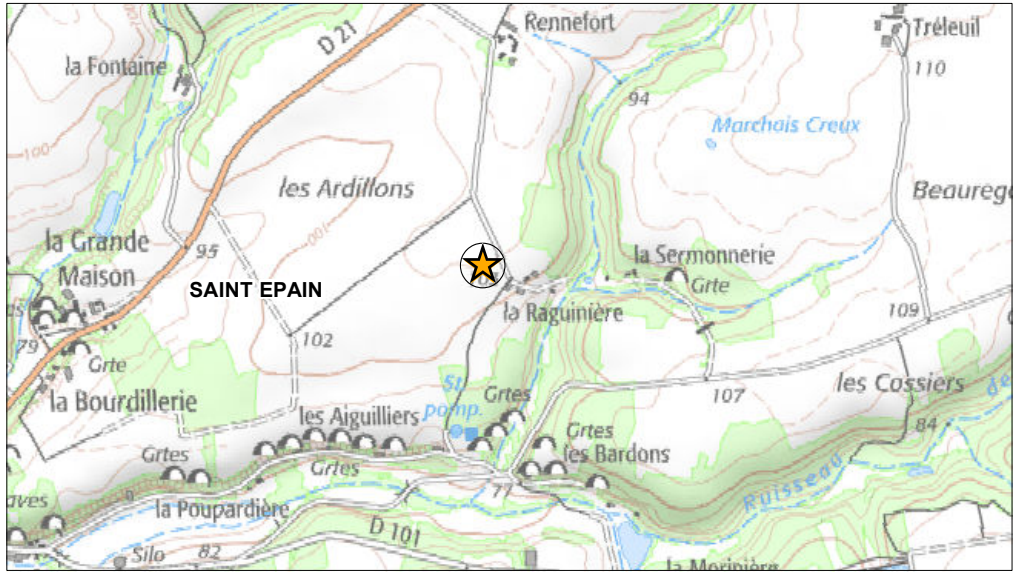


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA RAGUINIERE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP133

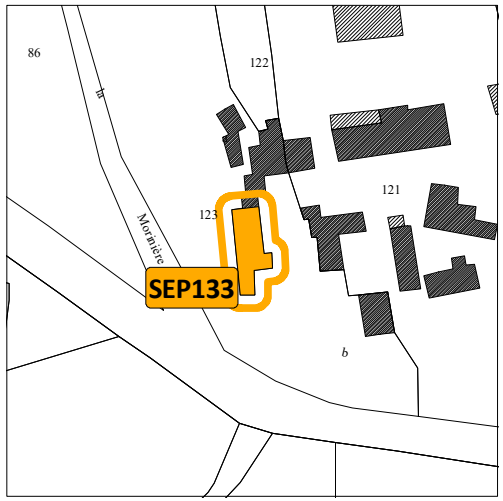
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

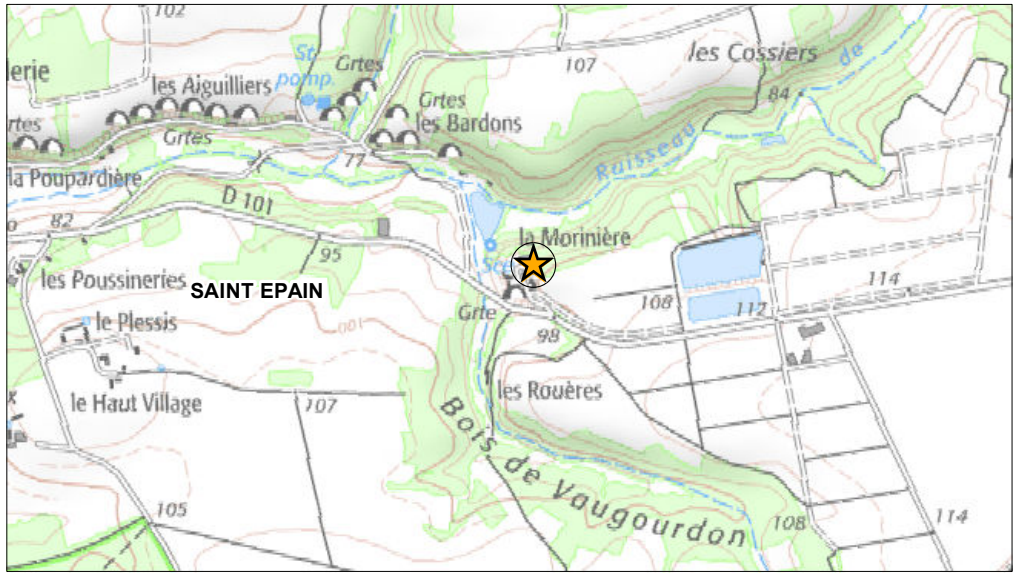


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA MORINIERE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP134

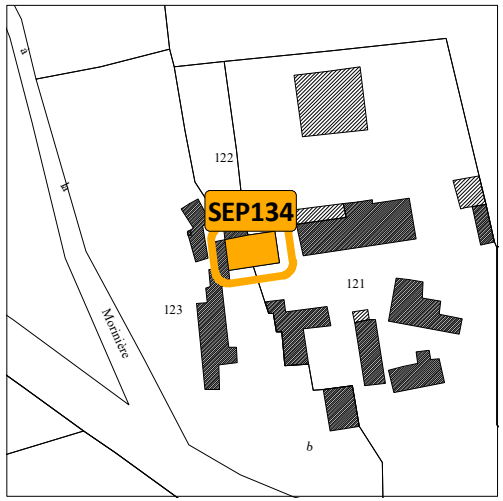
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment



Vue aérienne du site

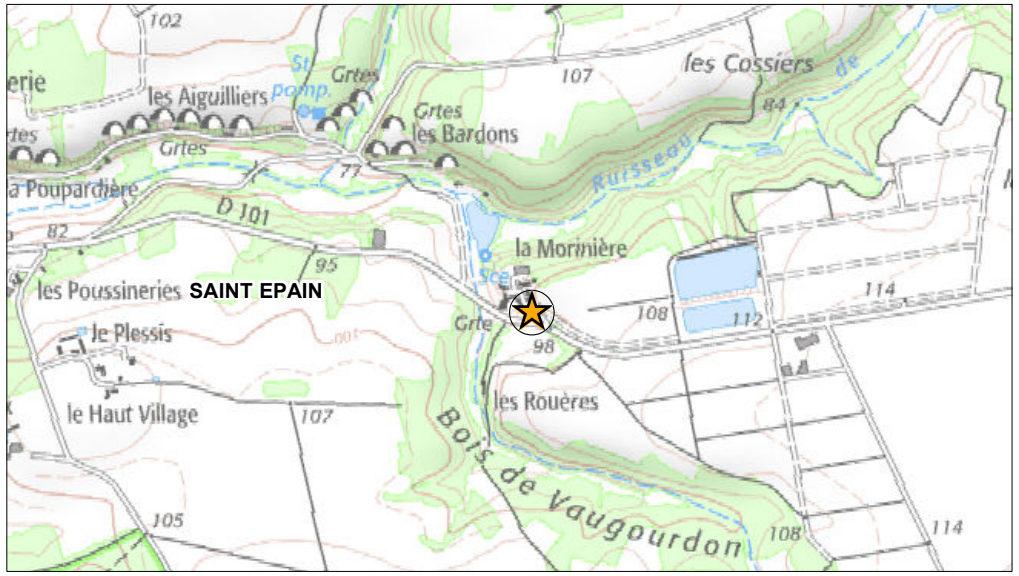


Photographie du bâtiment



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA MORINIERE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP135

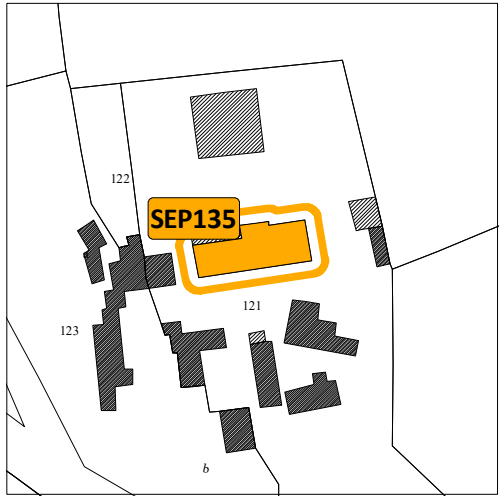
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment



Vue aérienne du site

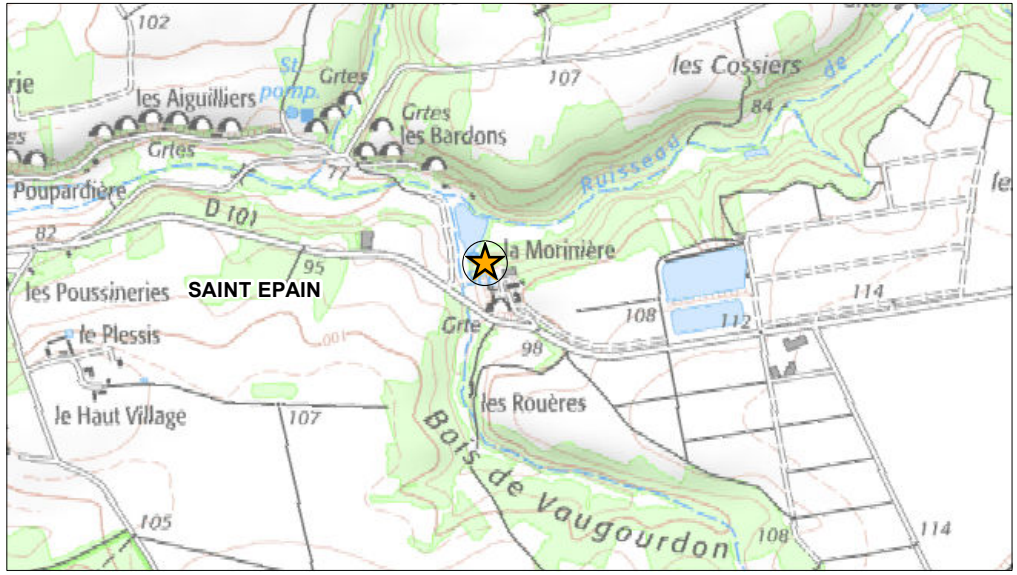


Photographie du bâtiment



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA MORINIERE



- Bâtiment concerné
- Limites communales
- Exploitation agricole
- Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble
- Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions
- Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions
- Zones P non inondables par la crue de référence
- Absence de données
- Débit inférieur à 30m 3/h
- Débit compris entre 30 et 60 m3/h
- Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP136

Destinations ou sous-destinations* retenues :

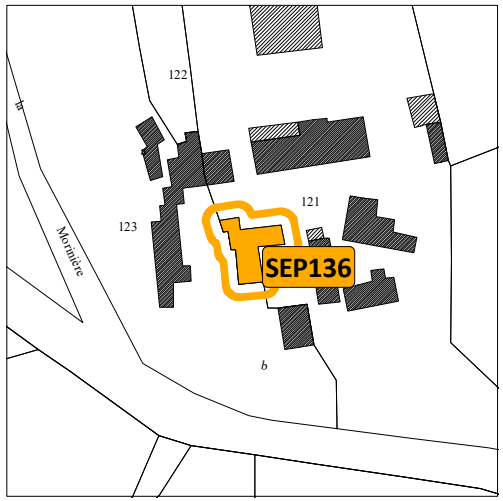
☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment



Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA MORINIERE



Photographie du bâtiment



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP137

Destinations ou sous-destinations* retenues :

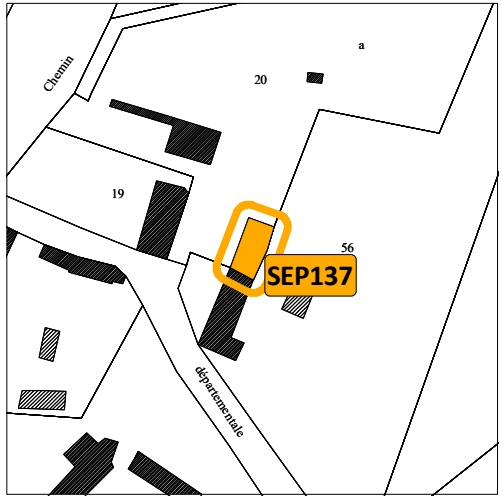
☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

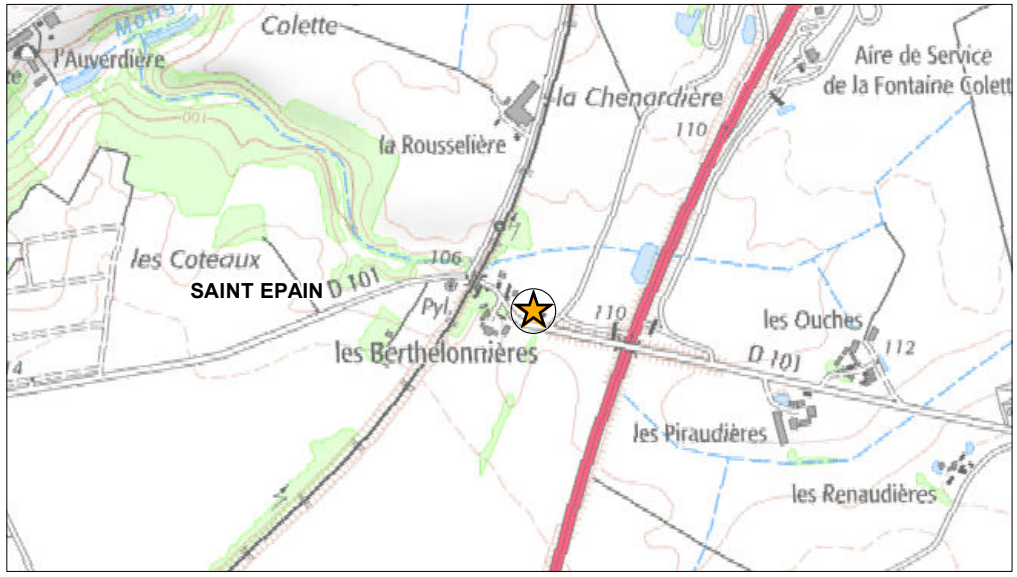


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES BERTHELONNIERES



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP138

Destinations ou sous-destinations* retenues :

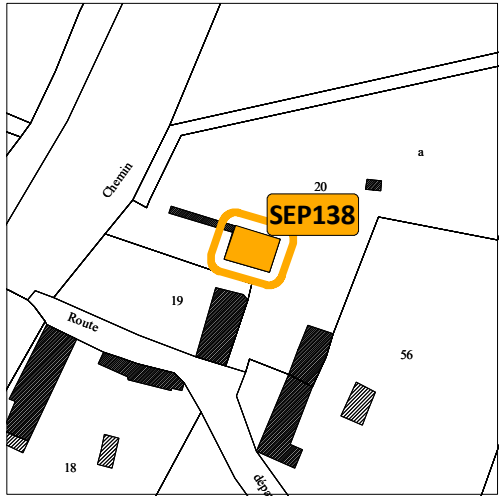
☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

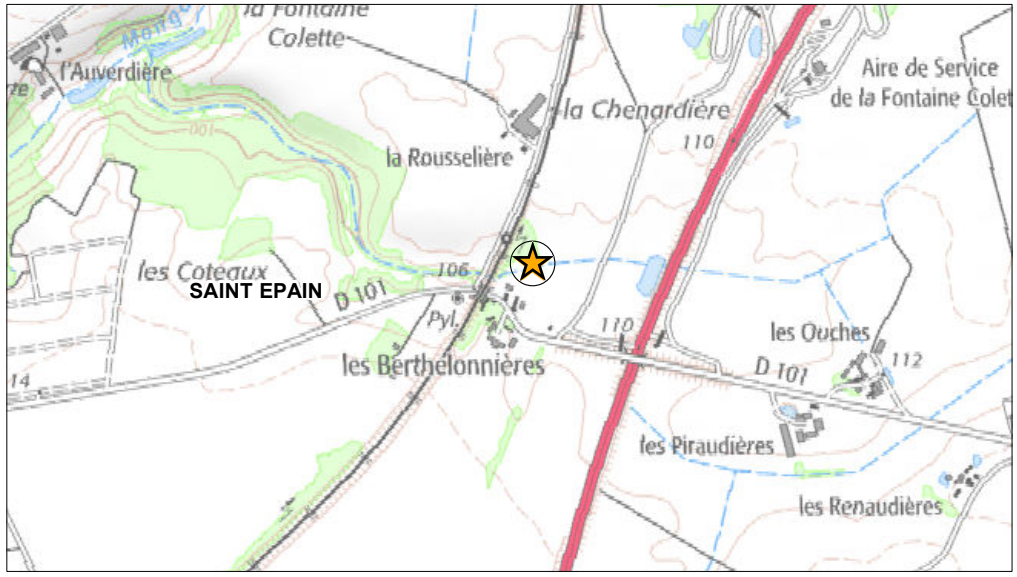


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES BERTHELONNIERES



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP139

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

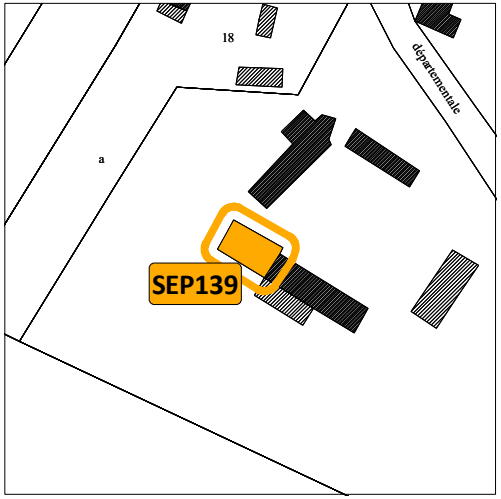
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Photographie du bâtiment



Identification du bâtiment

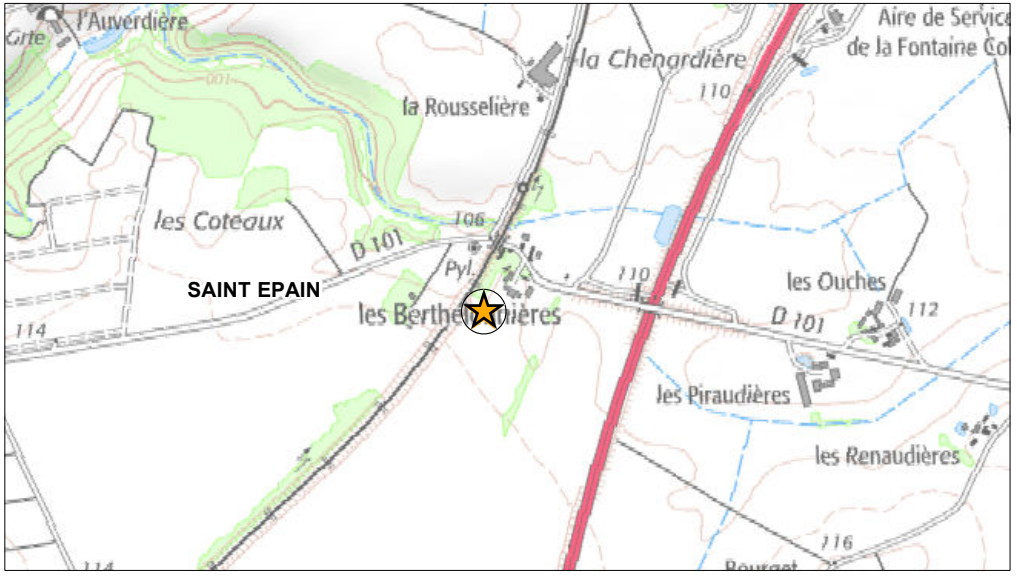


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES BERTHELONNIERES



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP140

Destinations ou sous-destinations* retenues :

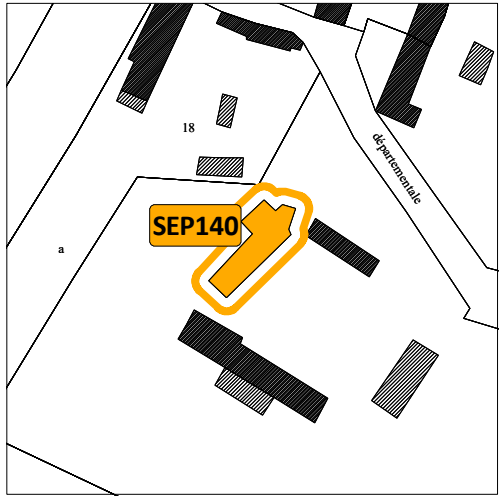
☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

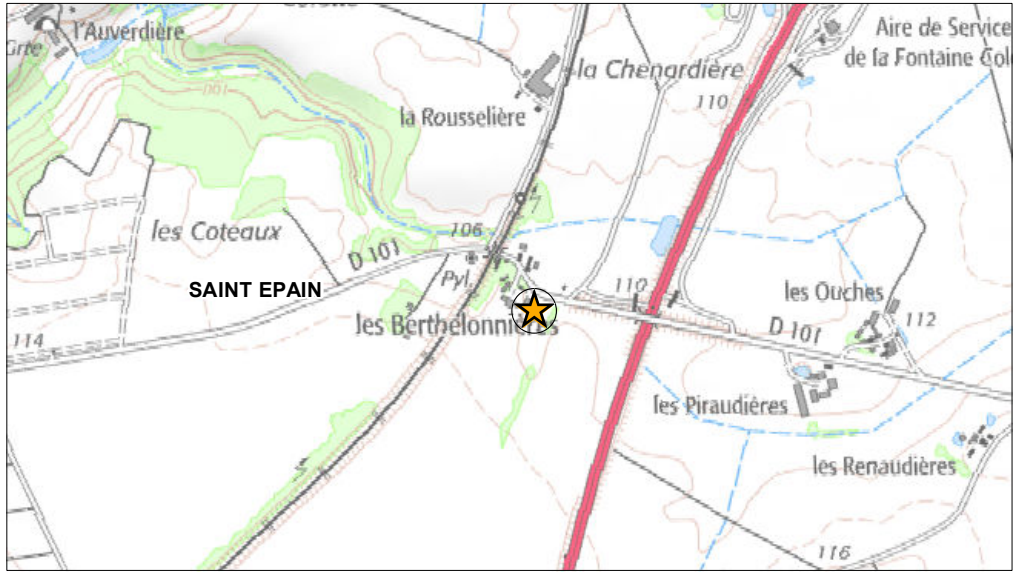


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES BERTHELONNIERES



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP141

Destinations ou sous-destinations* retenues :

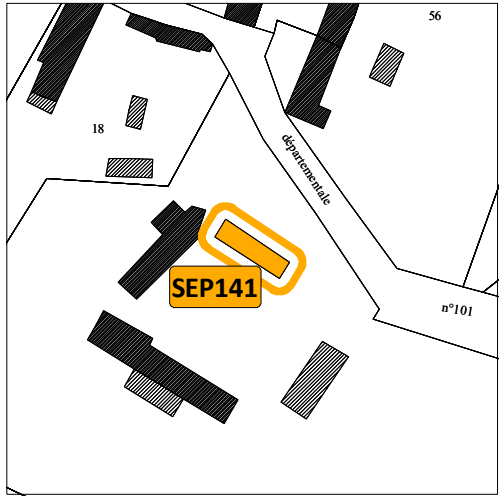
☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

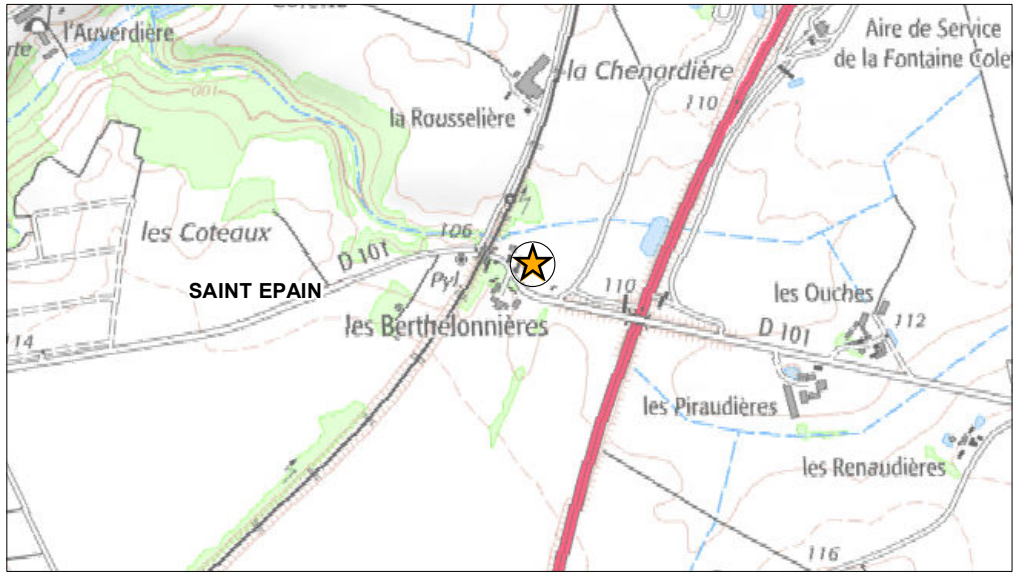


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES BERTHELONNIERES



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP142

Destinations ou sous-destinations* retenues :

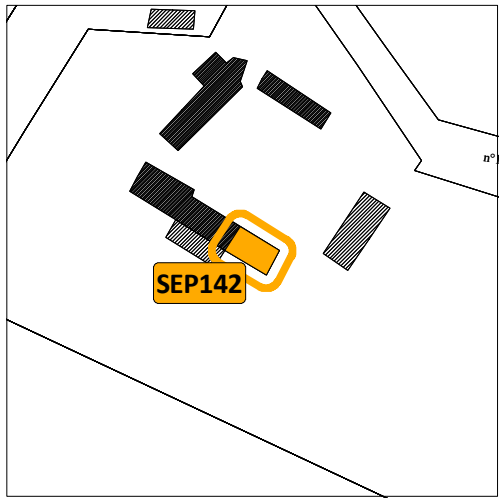
☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

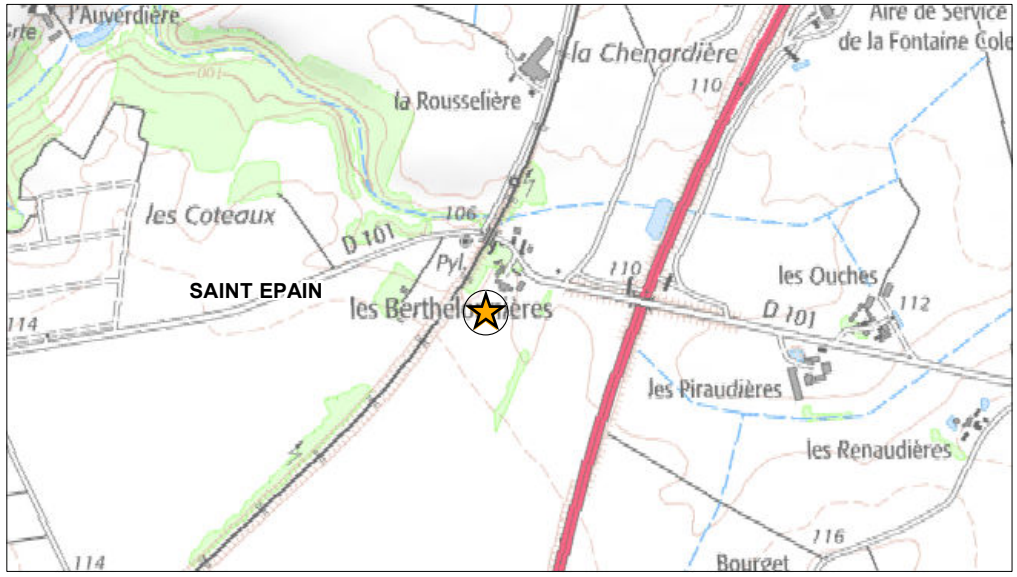


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES BERTHELONNIERES



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP143

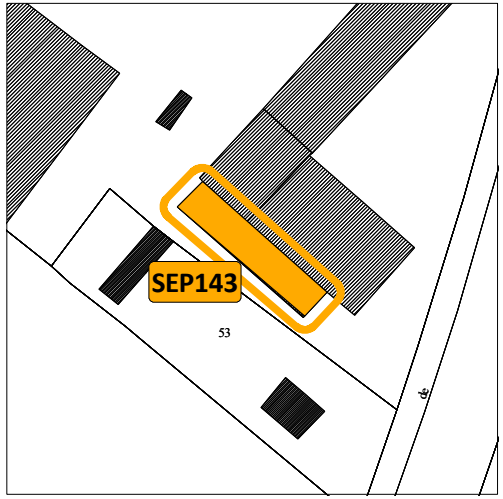
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

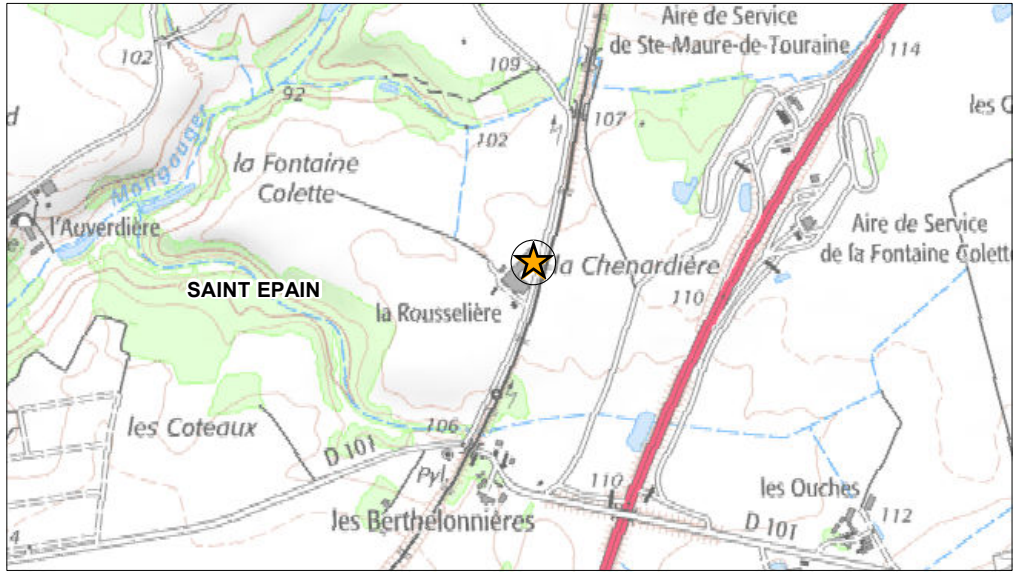


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA ROUSSELIERE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP144

Destinations ou sous-destinations* retenues :

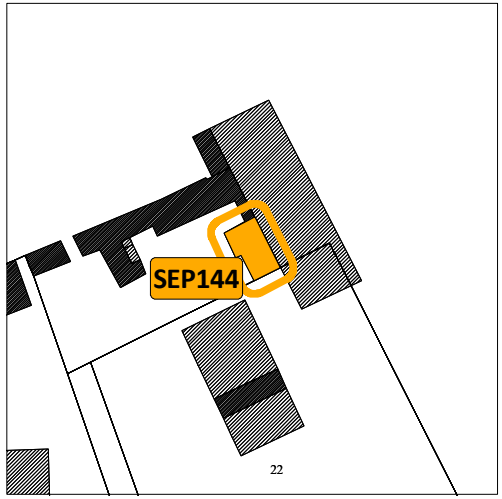
☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment



Vue aérienne du site

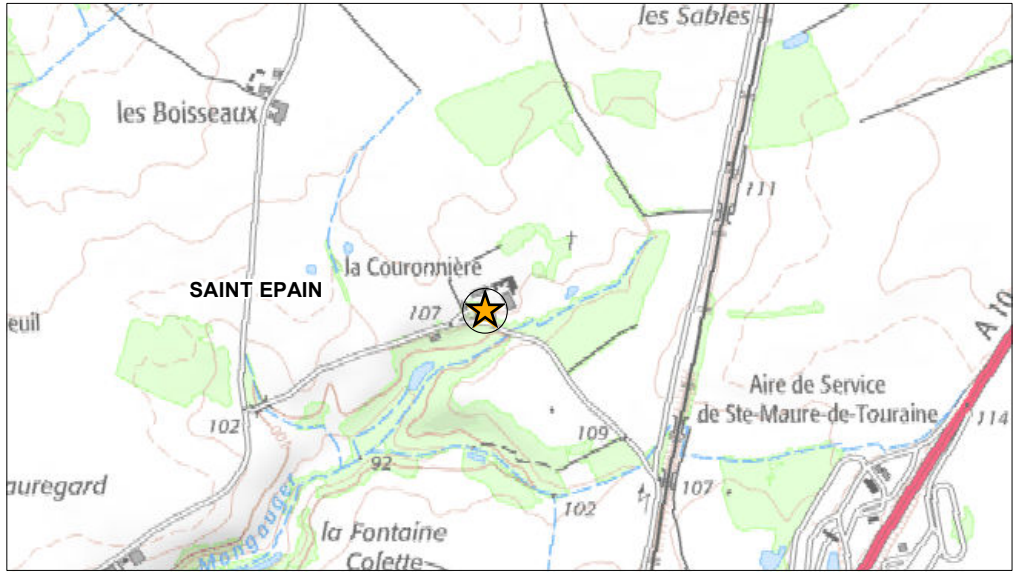


Photographie du bâtiment



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA COURONNIERE



- Bâtiment concerné
- Limites communales
- Exploitation agricole
- Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble
- Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions
- Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions
- Zones P non inondables par la crue de référence
- Absence de données
- Débit inférieur à 30m 3/h
- Débit compris entre 30 et 60 m3/h
- Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP145

Destinations ou sous-destinations* retenues :

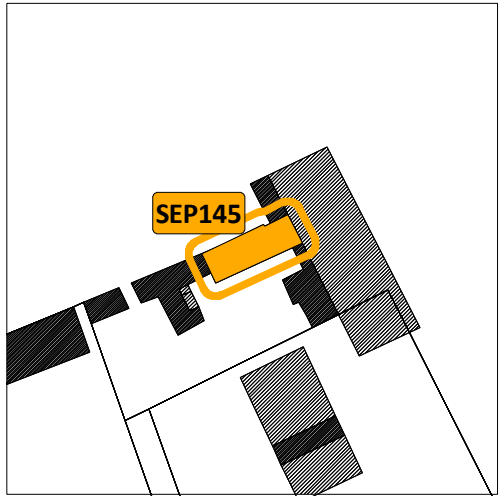
☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

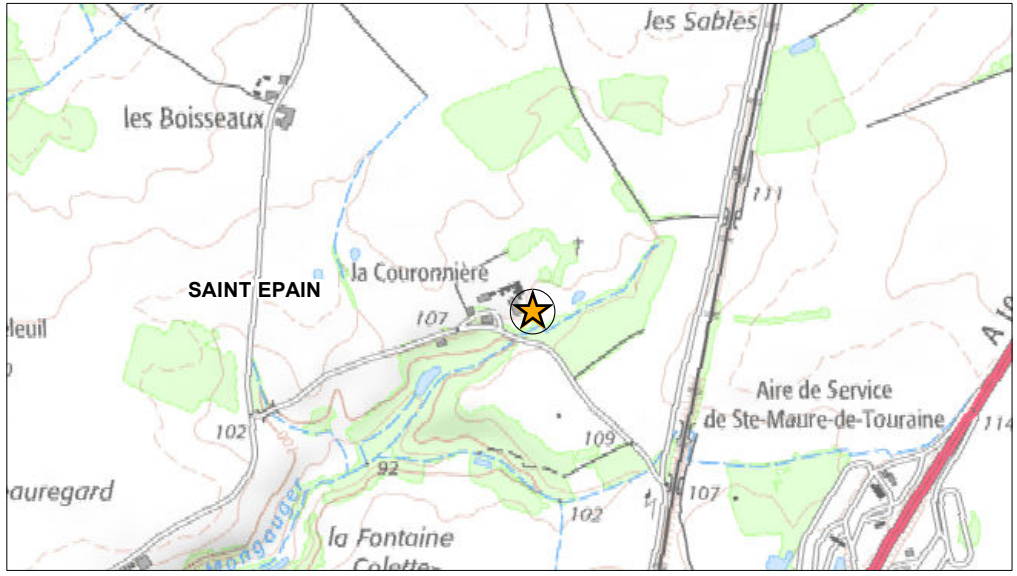


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA COURONNIERE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP146

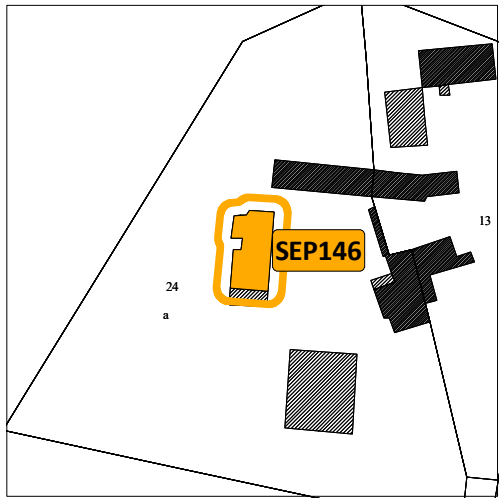
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

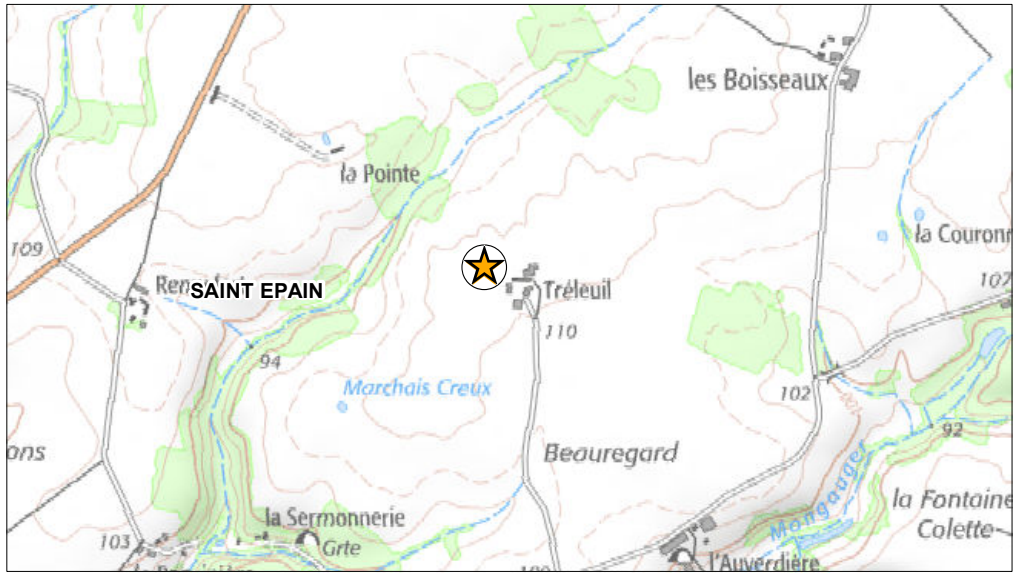


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

TRELEUIL



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP147

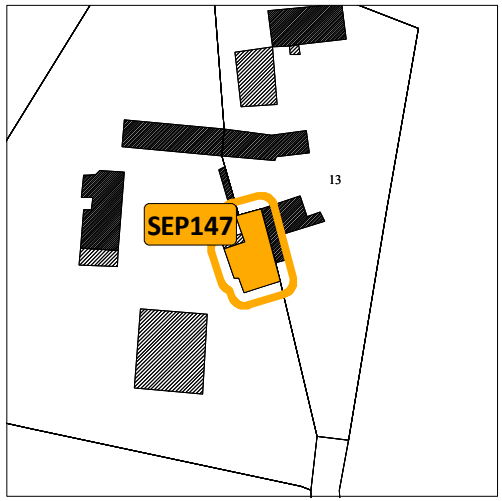
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

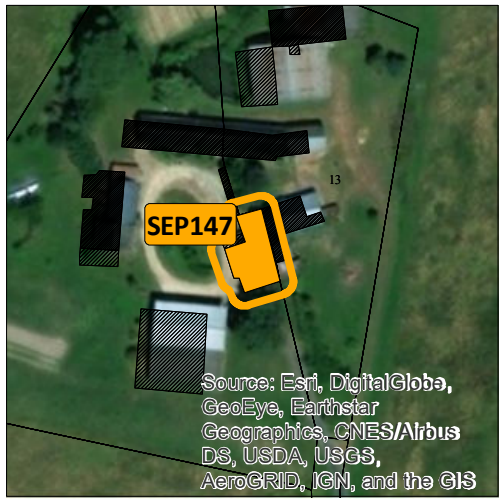
Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

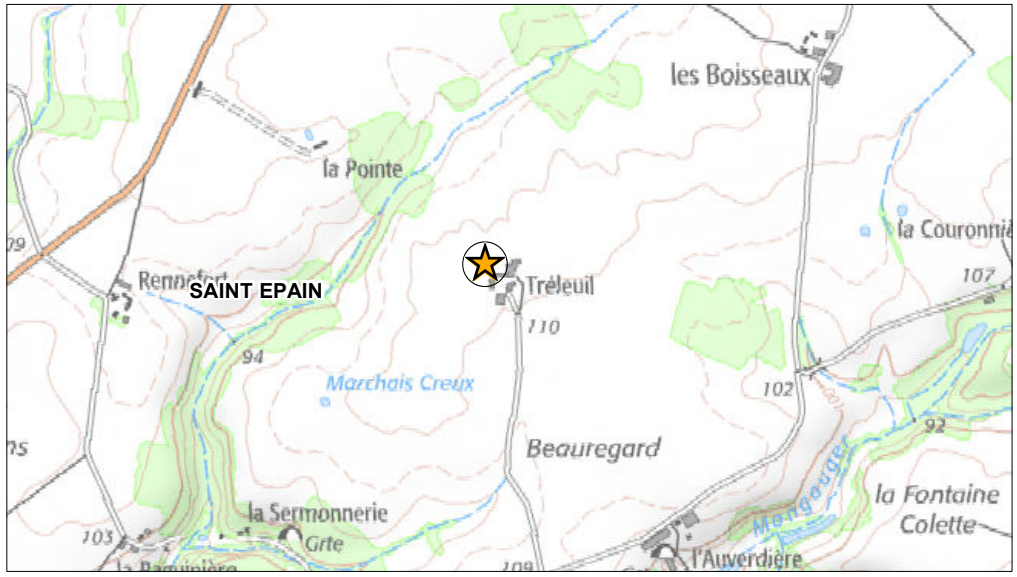


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

TRELEUIL



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP148

Destinations ou sous-destinations* retenues :

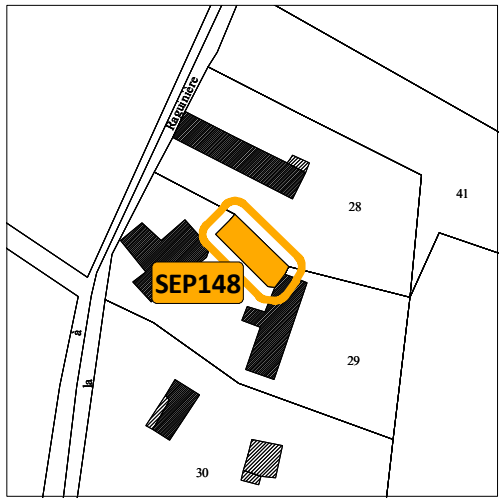
☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

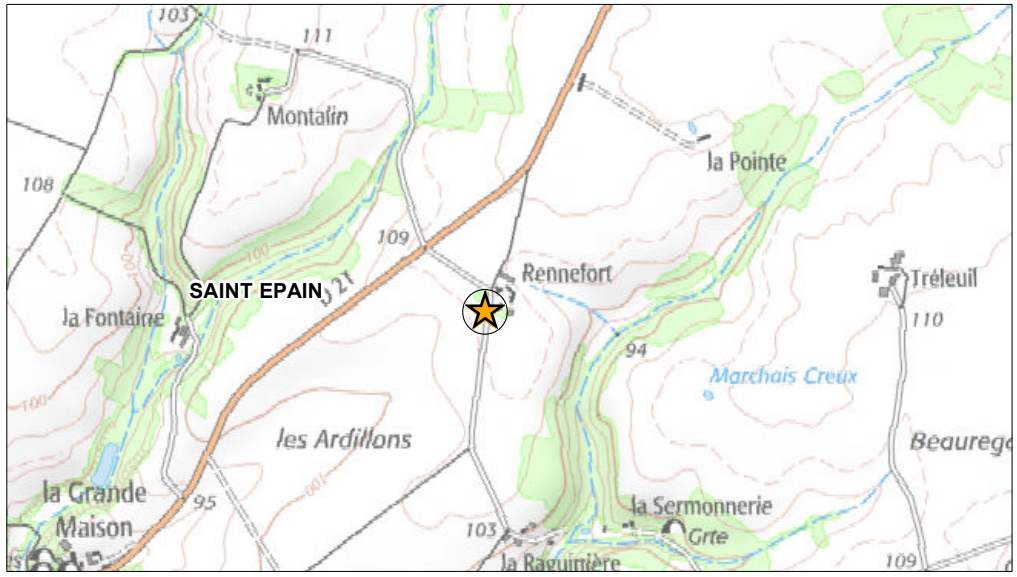


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

RENNEFORT



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP149

Destinations ou sous-destinations* retenues :

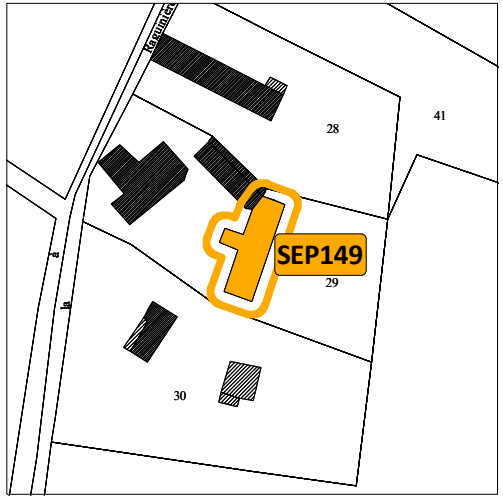
☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

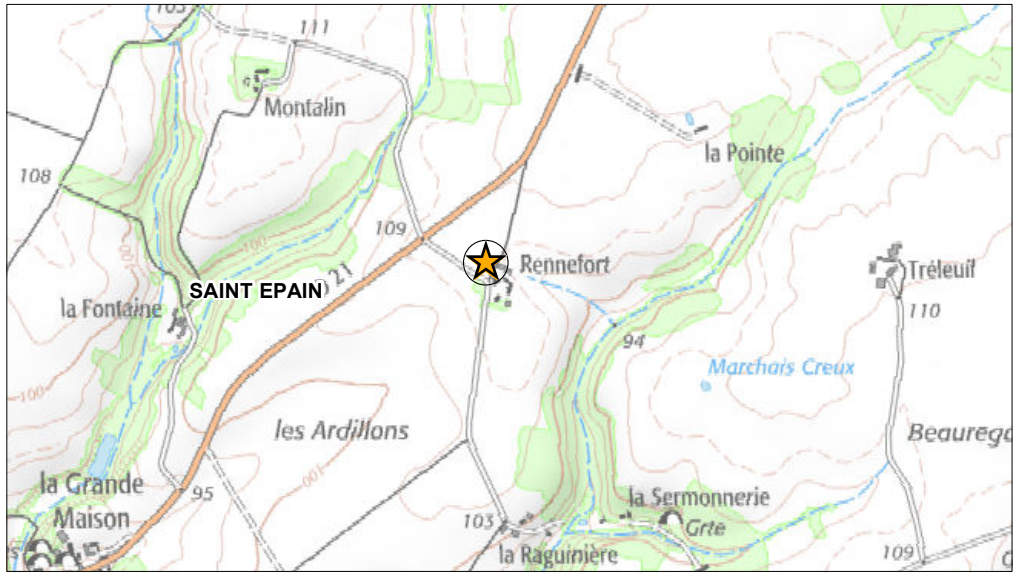


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

RENNEFORT



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP150

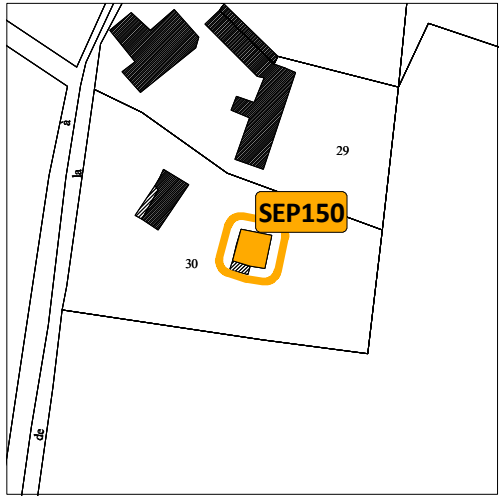
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment



Vue aérienne du site

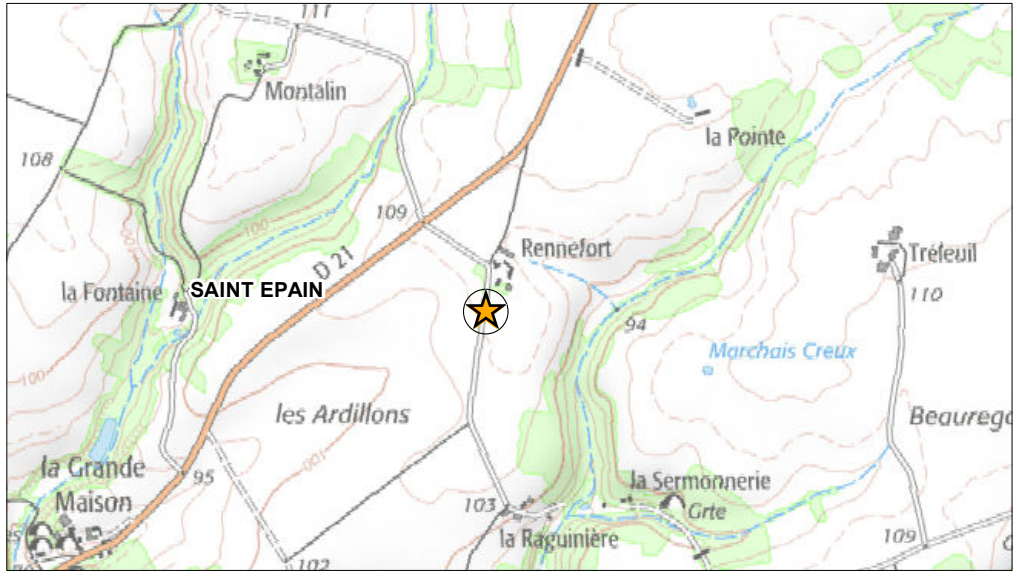


Photographie du bâtiment



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

RENNEFORT



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP151

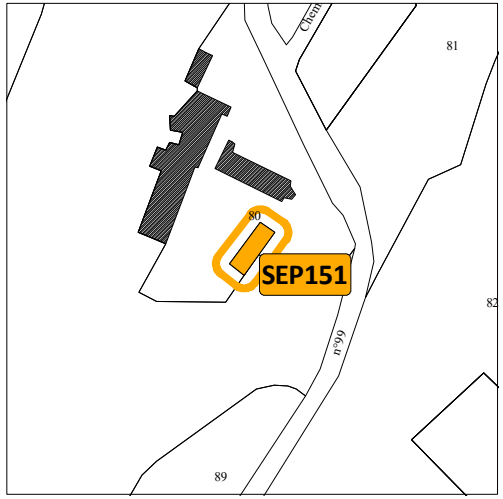
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

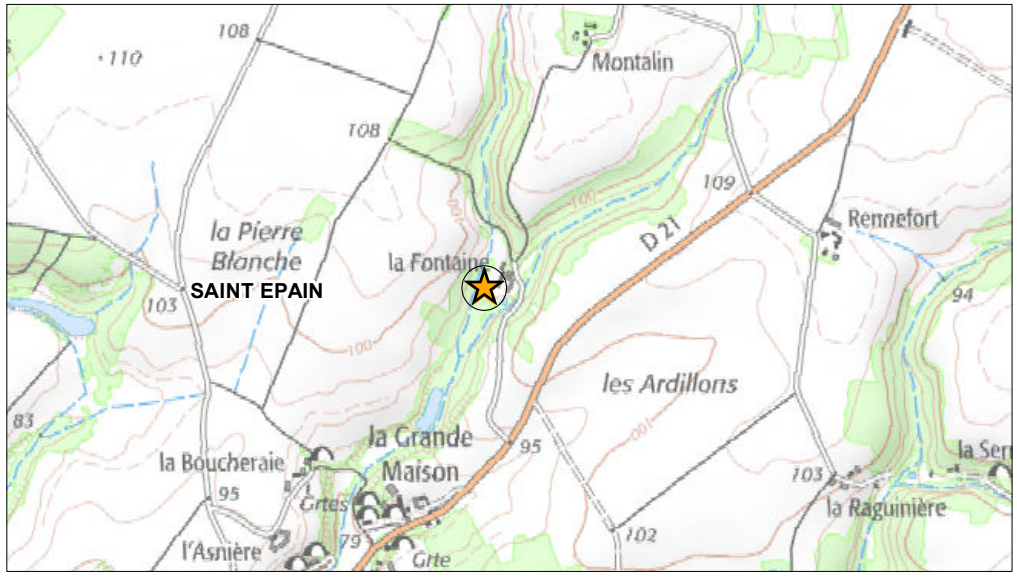


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA FONTAINE



Photographie du bâtiment



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP152

Destinations ou sous-destinations* retenues :

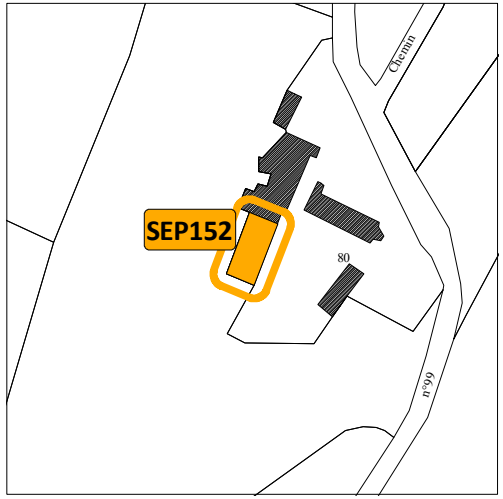
☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

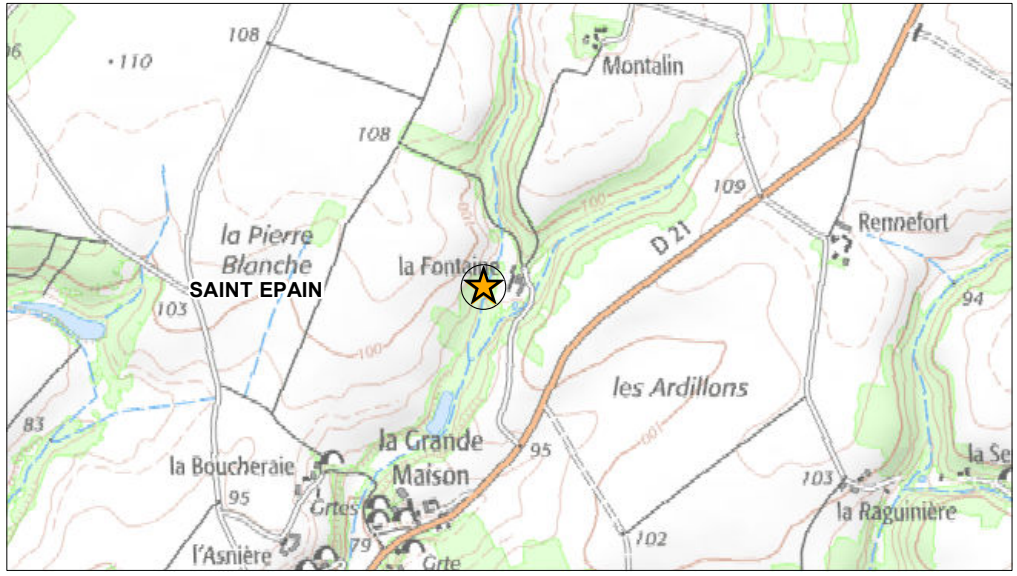


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA FONTAINE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP153

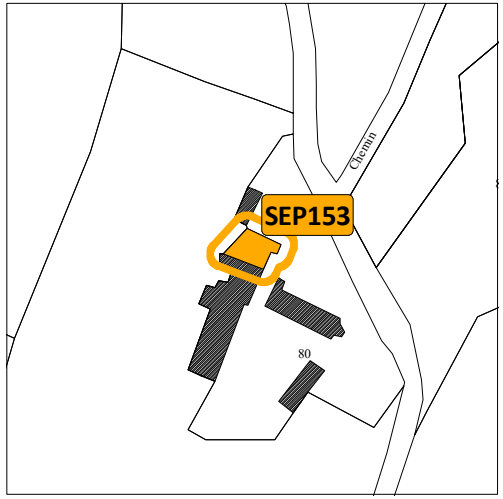
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

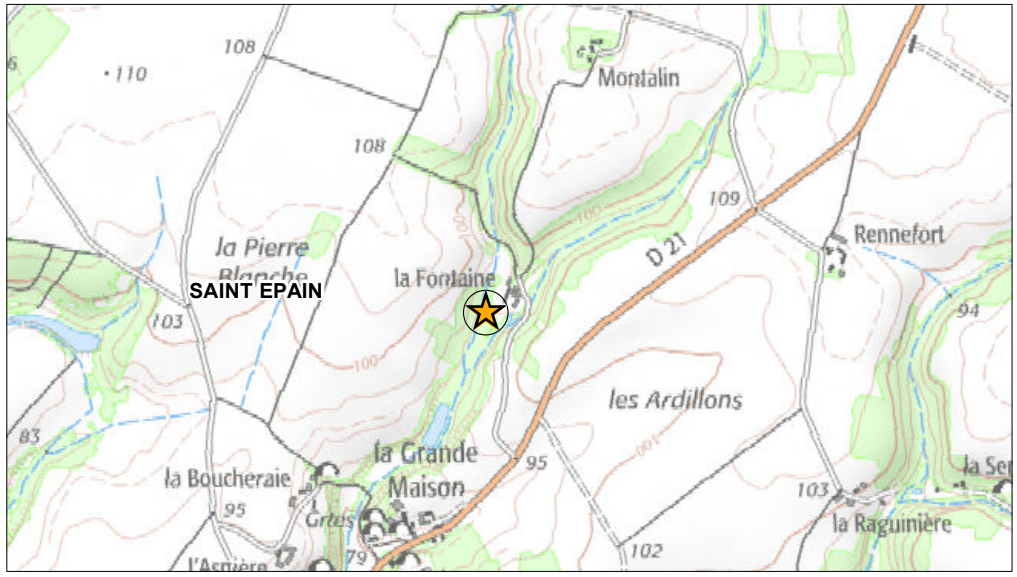


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA FONTAINE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP154

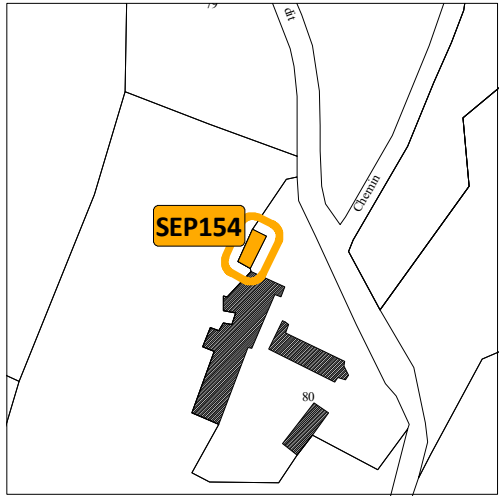
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

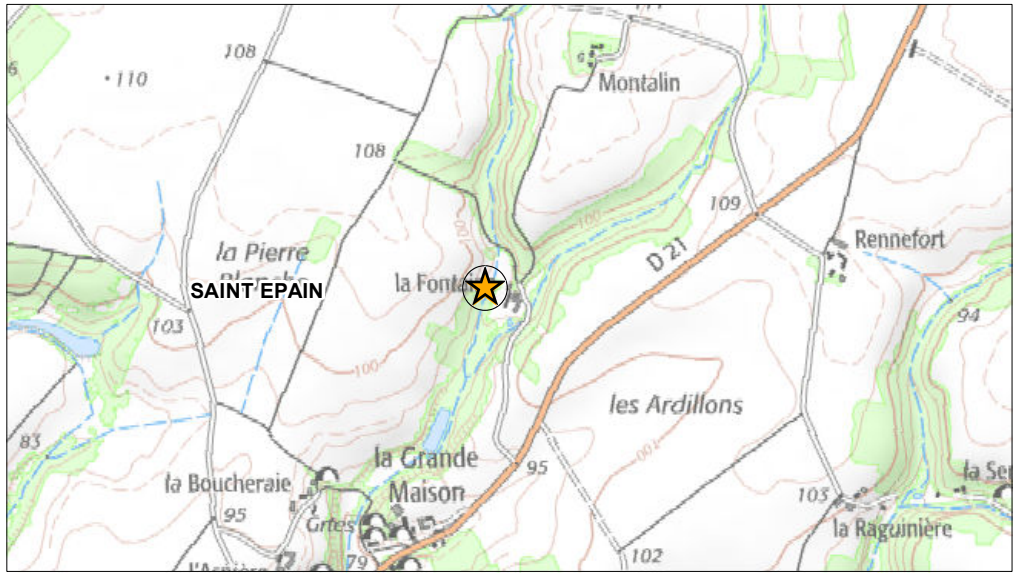


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA FONTAINE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP155

Destinations ou sous-destinations* retenues :

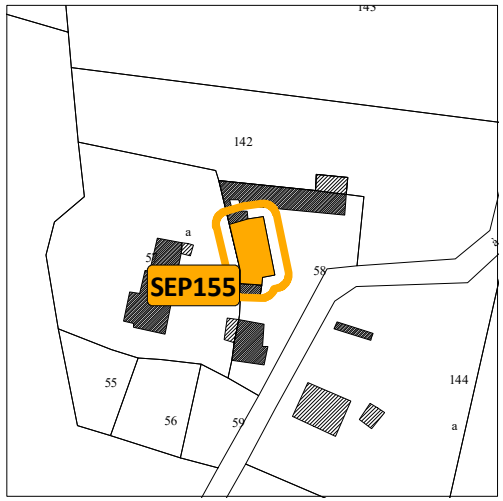
☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

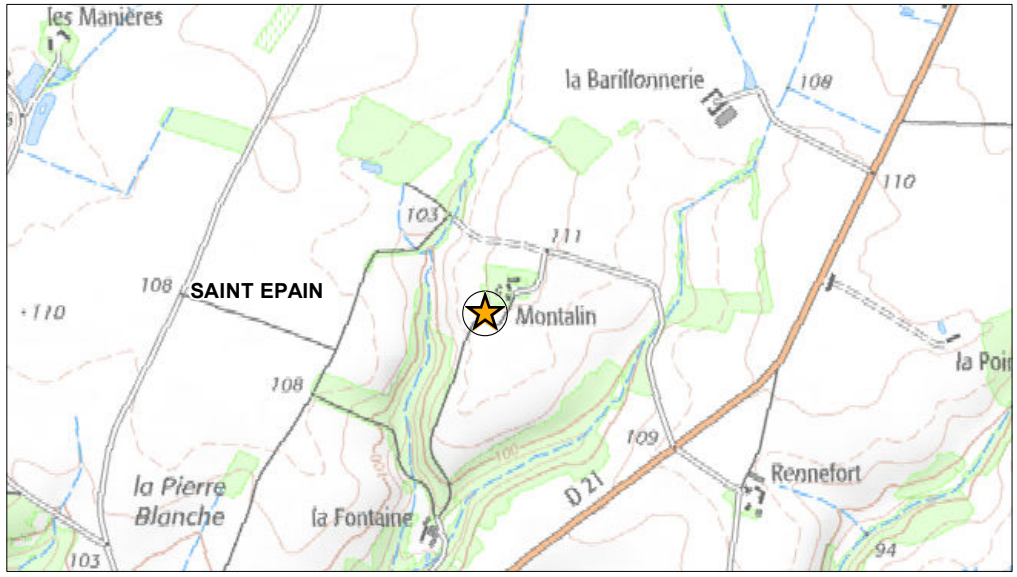


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

MONTALIN



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

auddicé urbanisme

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP156

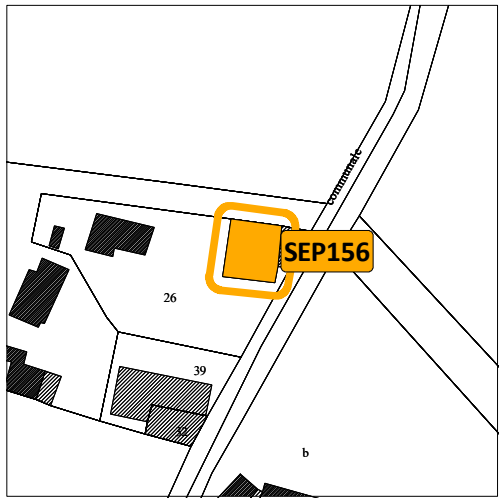
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

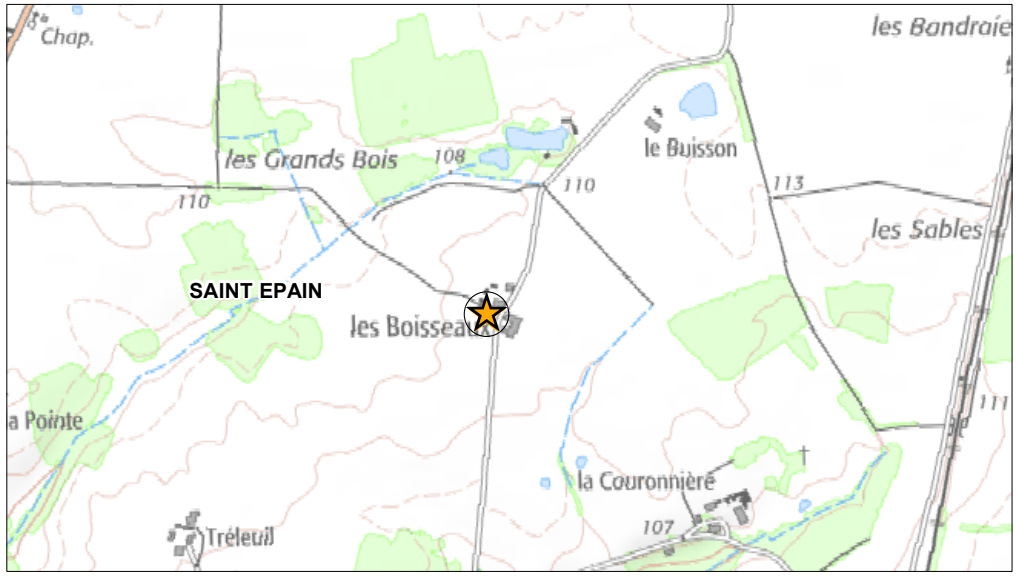


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES BOISSEAUX



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP157

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

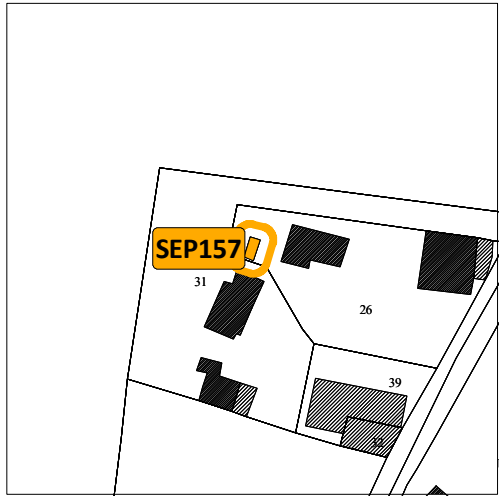
Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Photographie du bâtiment



Identification du bâtiment

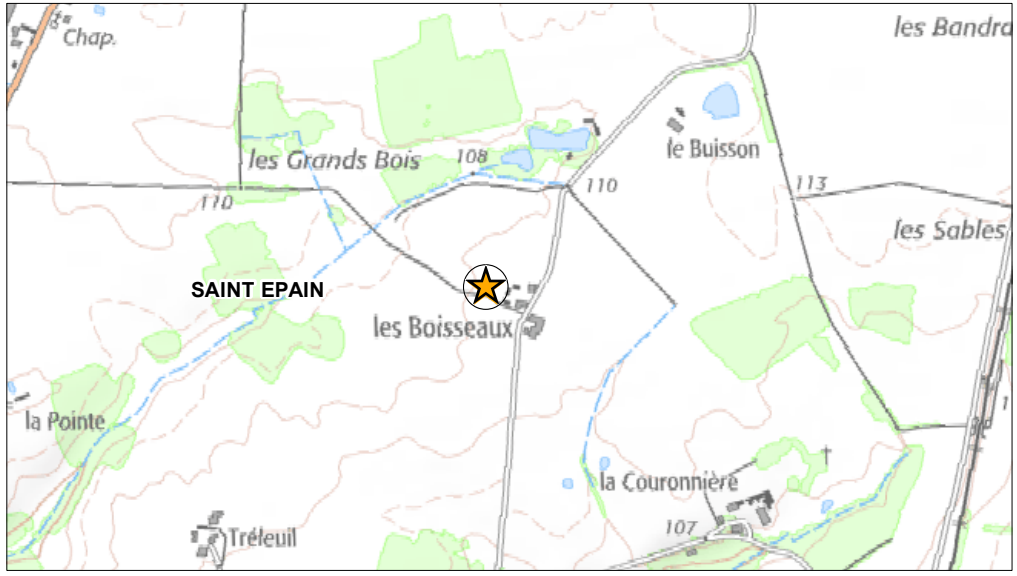


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES BOISSEAUX



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP158

Destinations ou sous-destinations* retenues :

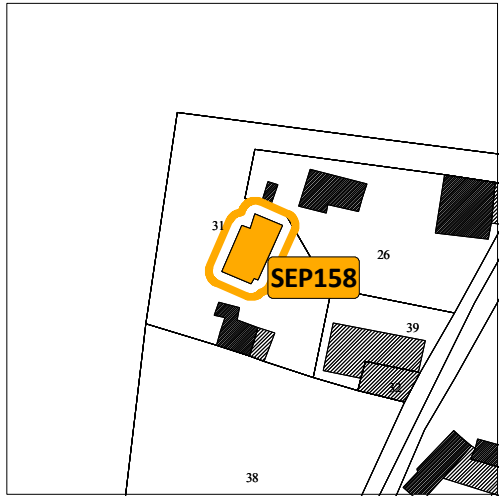
☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

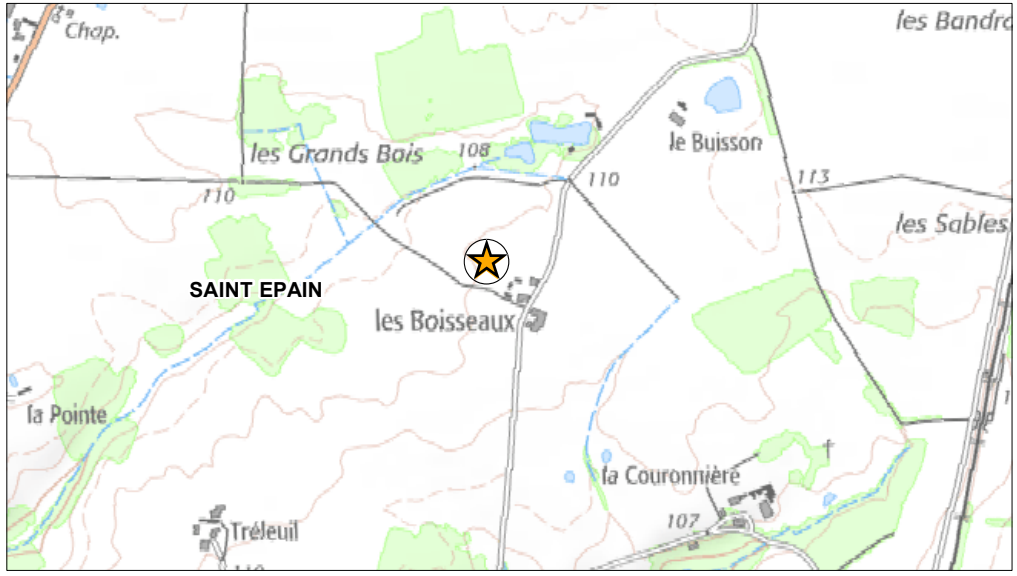


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES BOISSEAUX



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP159

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

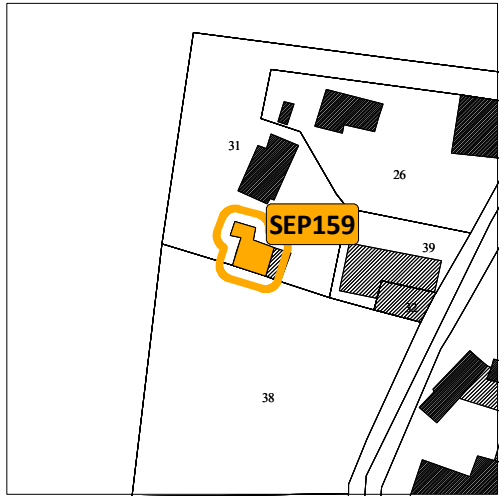
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

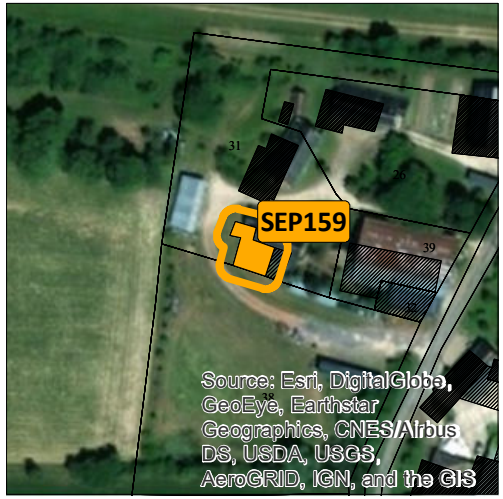
Photographie du bâtiment



Identification du bâtiment

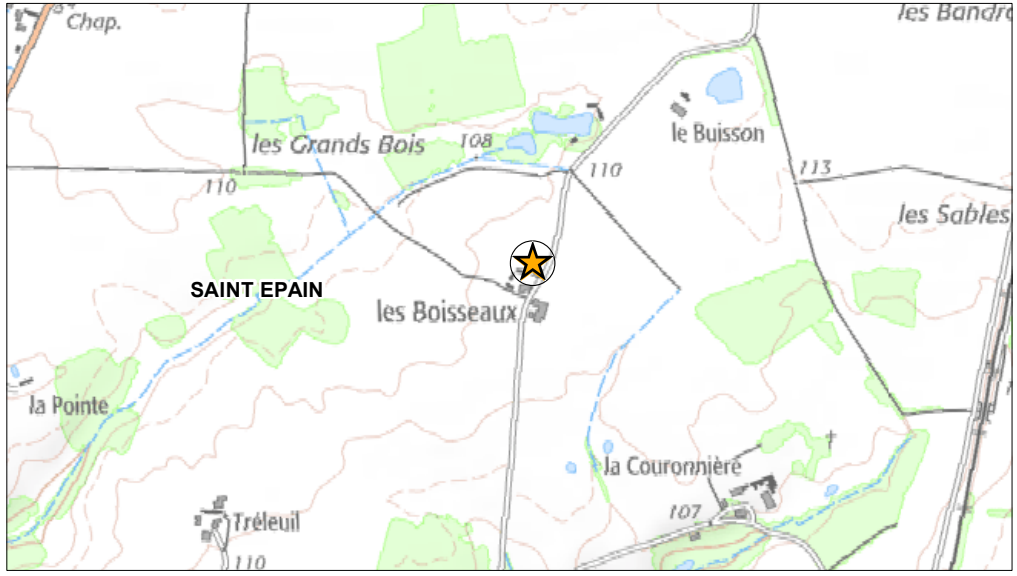


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES BOISSEAUX



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP160

Destinations ou sous-destinations* retenues :

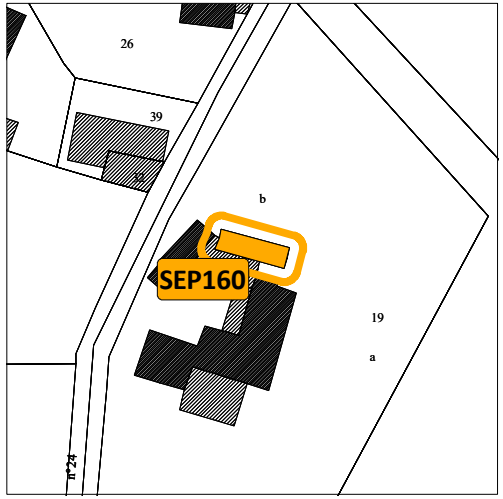
☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

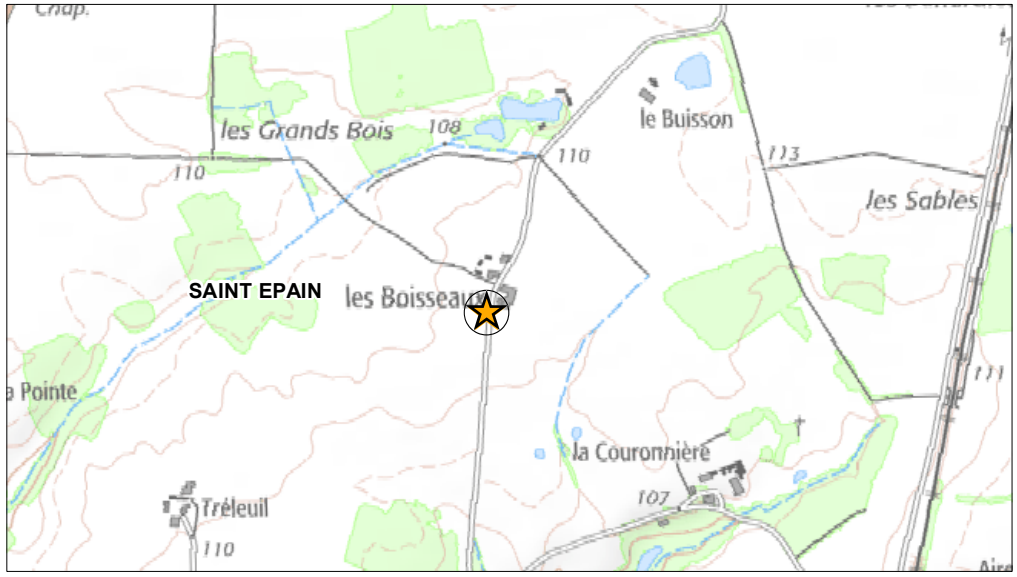


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES BOISSEAUX



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP161

Destinations ou sous-destinations* retenues :

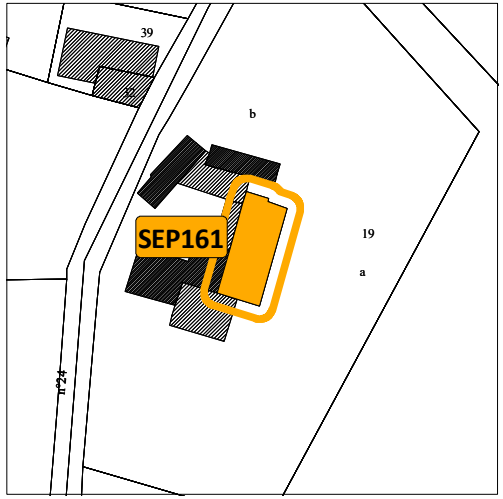
☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

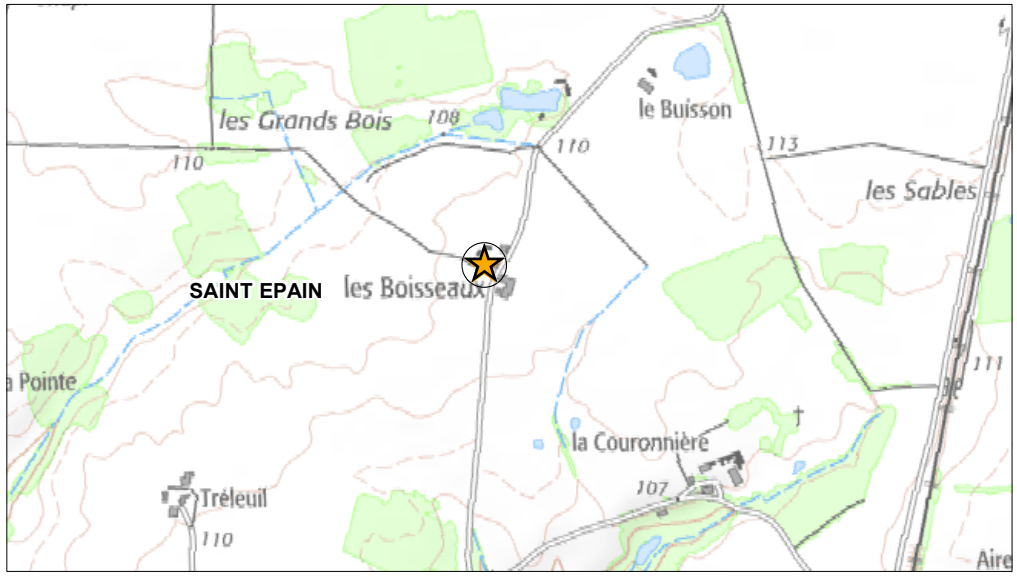


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES BOISSEAUX



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP162

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

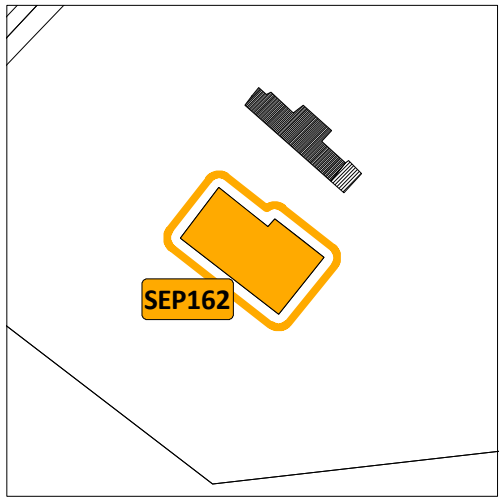
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Photographie du bâtiment



Identification du bâtiment

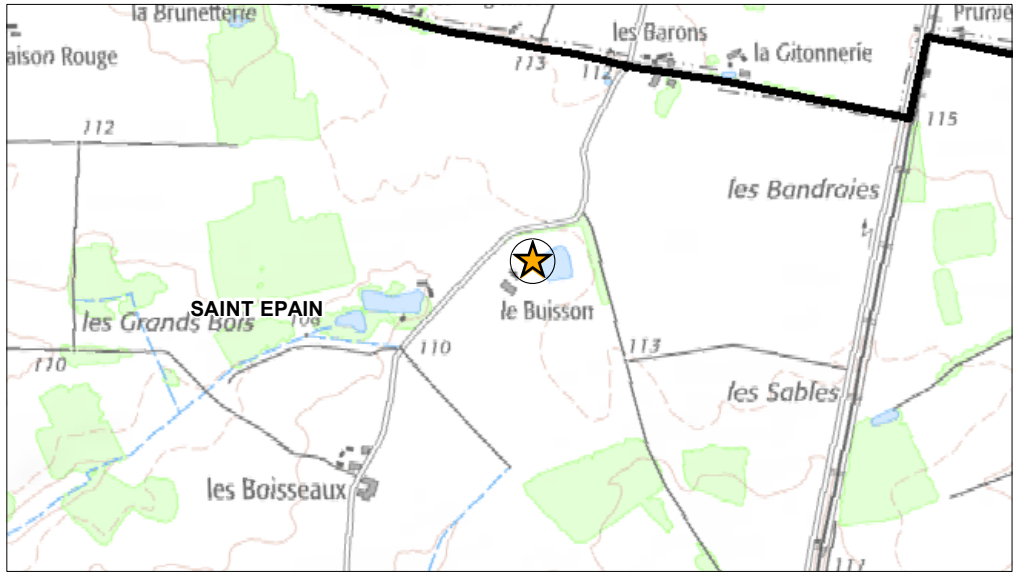


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LE BUISSON



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP163

Destinations ou sous-destinations* retenues :

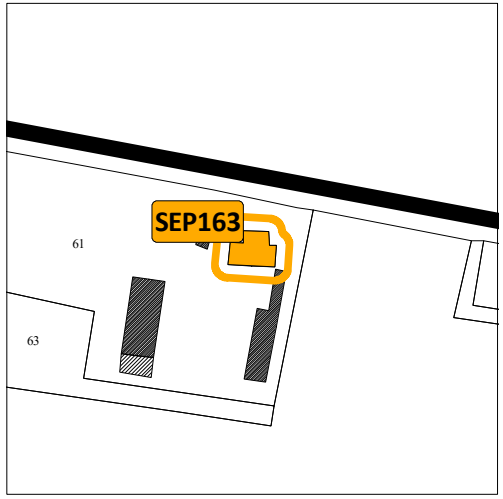
☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

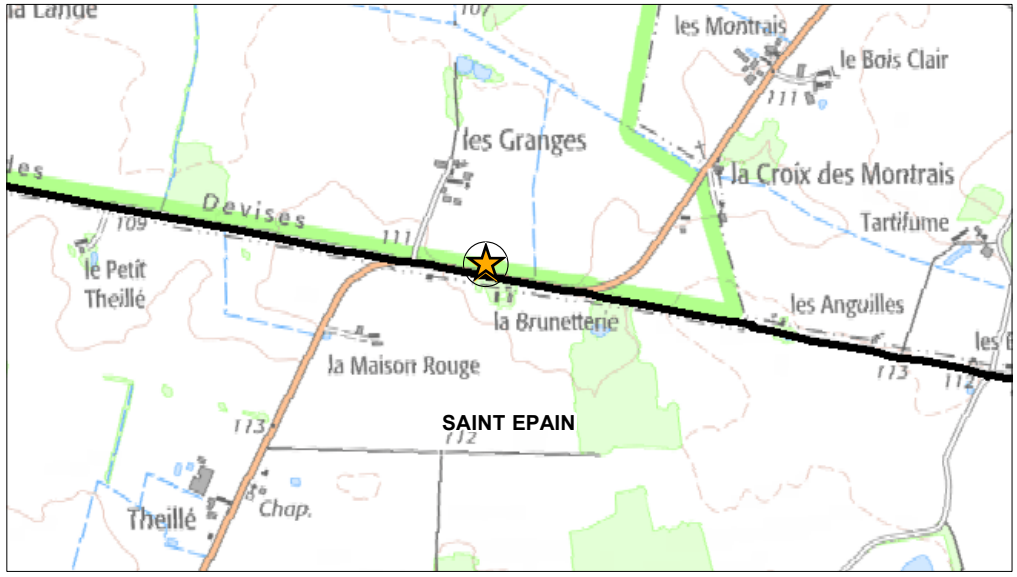


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA BRUNETTERIE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP164

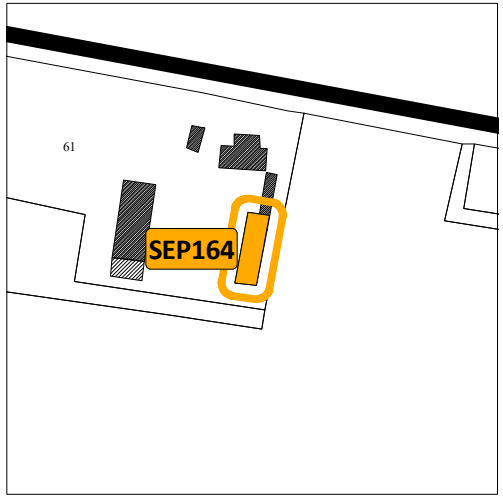
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

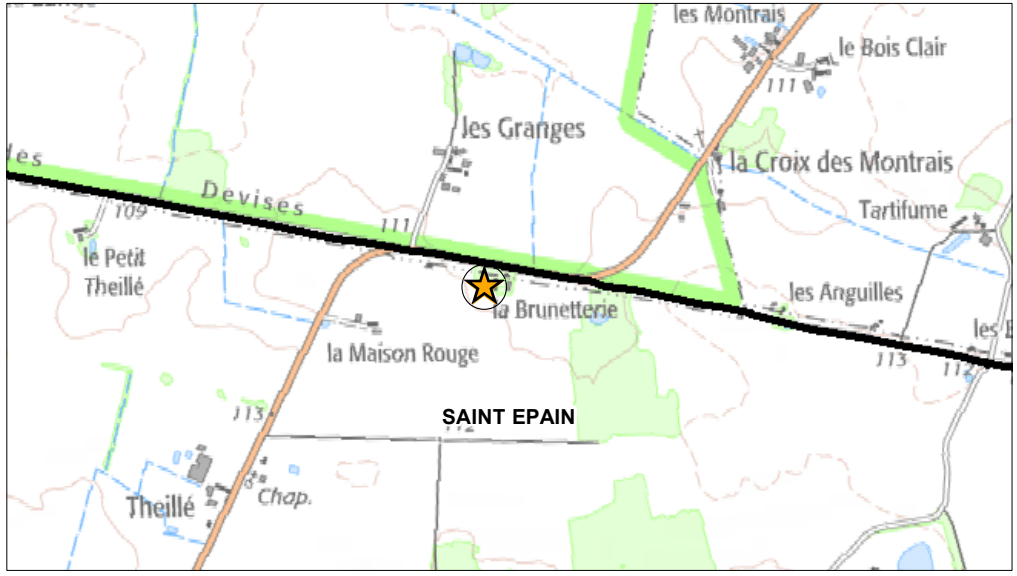


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA BRUNETTERIE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP165

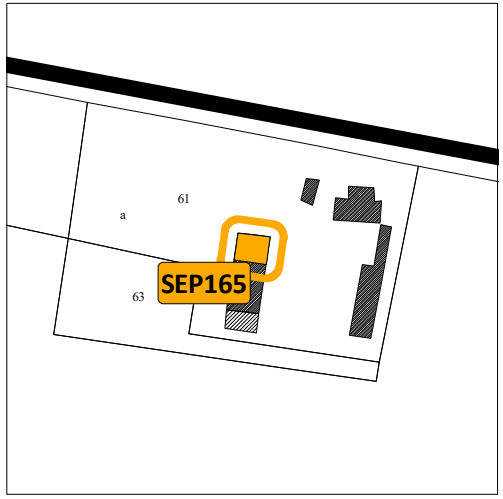
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

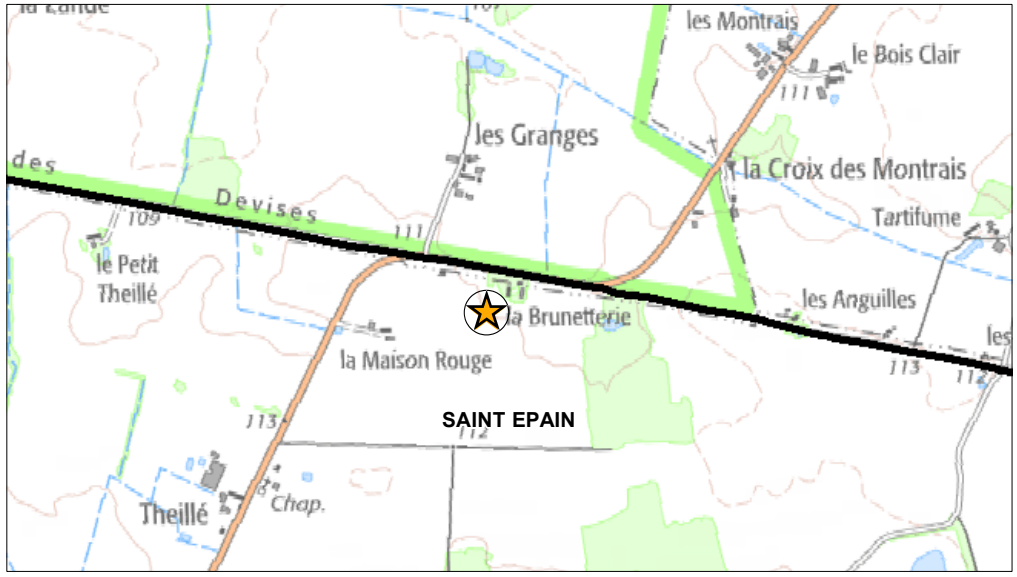


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA BRUNETTERIE



Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Bâtiment concerné
Limites communales
Exploitation agricole
Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions
Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions
Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données
Débit inférieur à 30m 3/h
Débit compris entre 30 et 60 m3/h
Débit supérieur à 60m3/h

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP166

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

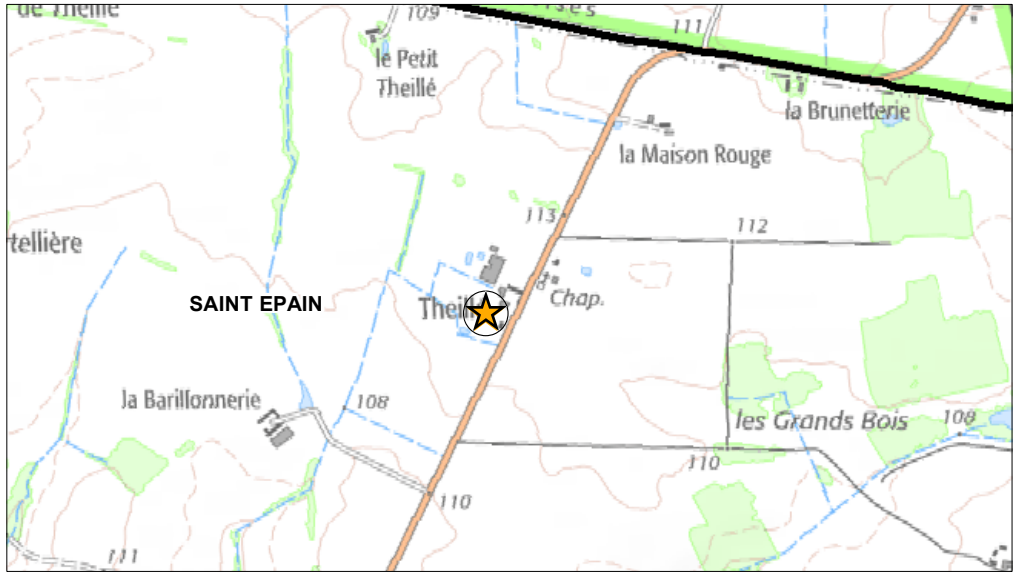


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

THEILLE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP167

Destinations ou sous-destinations* retenues :

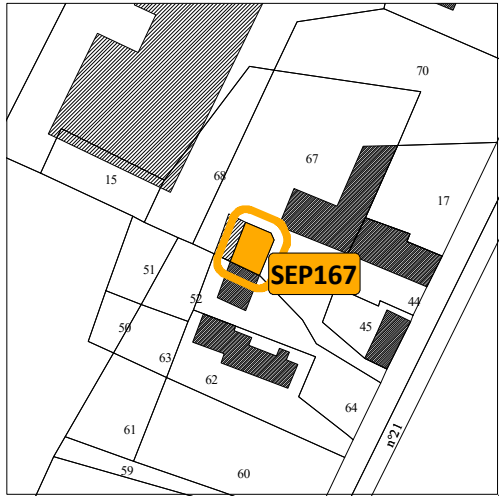
☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

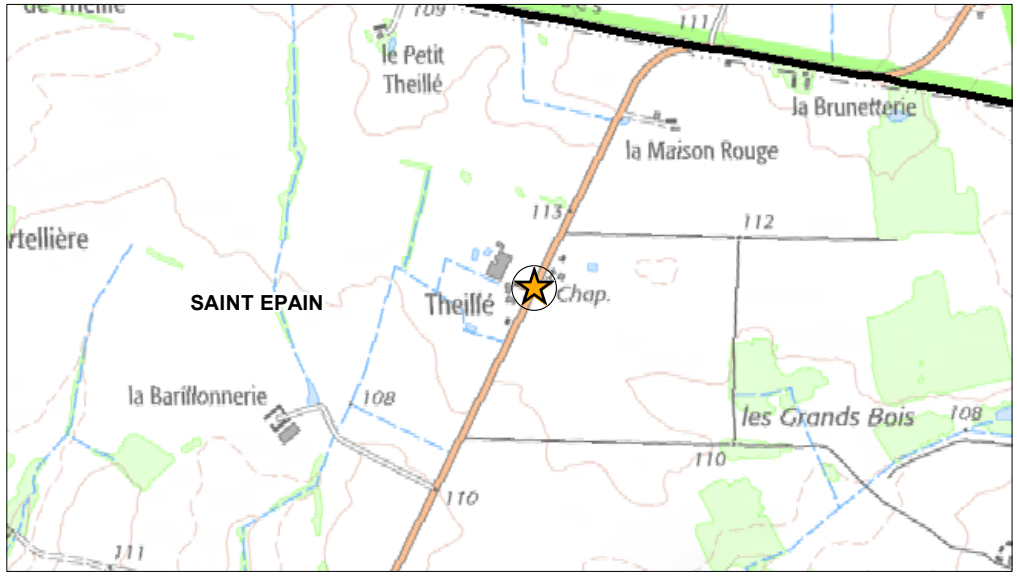


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

THEILLE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

auddicé urbanisme

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP168

Destinations ou sous-destinations* retenues :

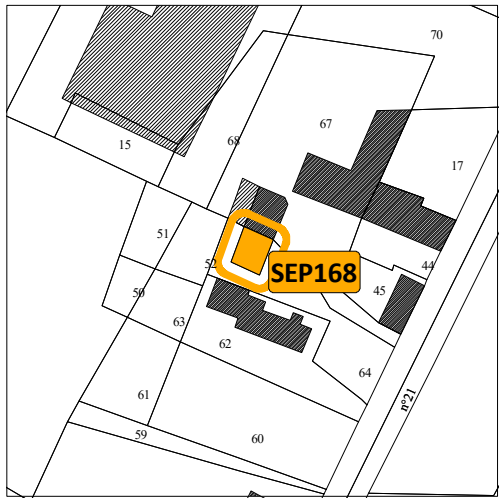
☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

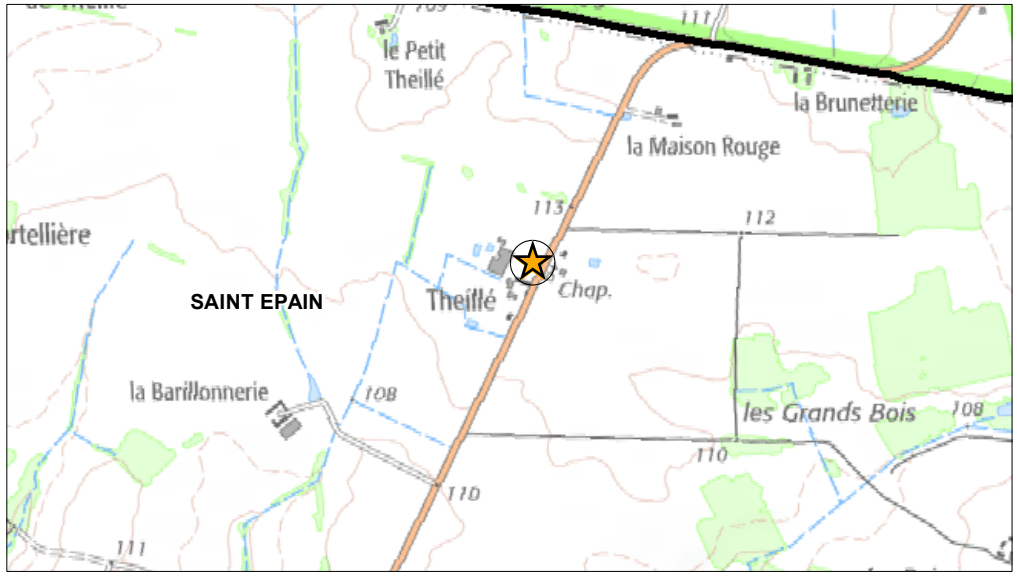


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

THEILLE



Bâtiment concerné
Limites communales
Exploitation agricole
Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions
Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions
Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données
Débit inférieur à 30m 3/h
Débit compris entre 30 et 60 m3/h
Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

auddicé urbanisme

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP169

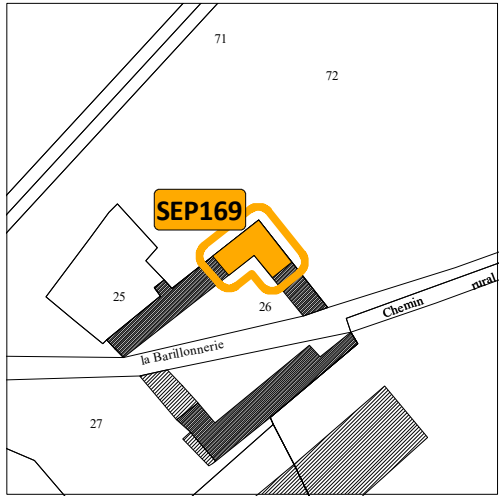
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

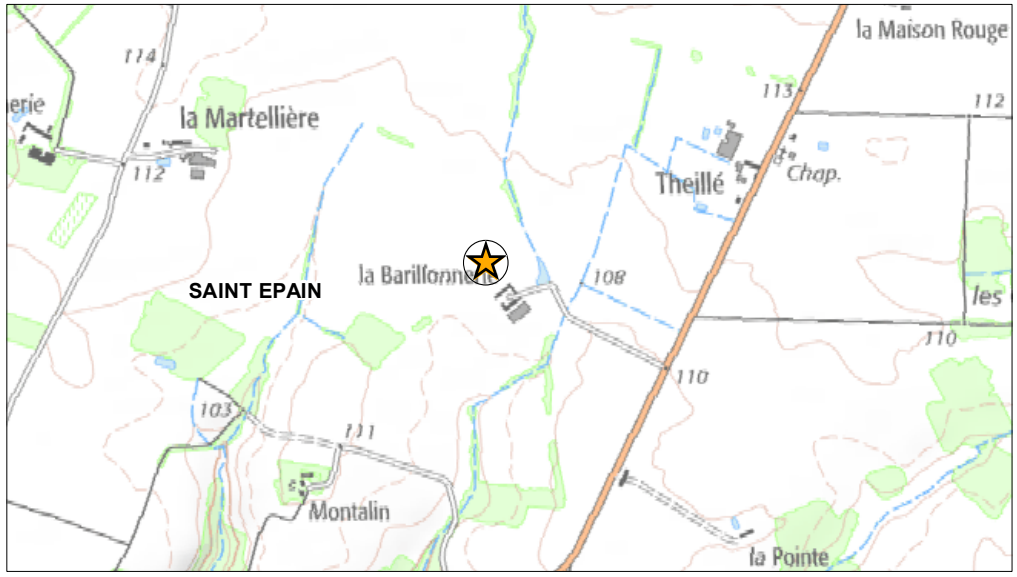


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA BARILLONNERIE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP170

Destinations ou sous-destinations* retenues :

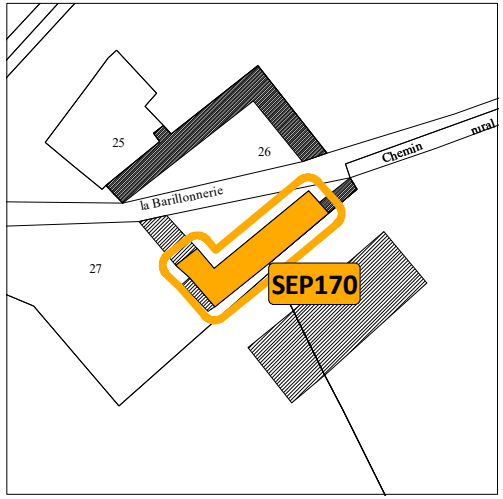
☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

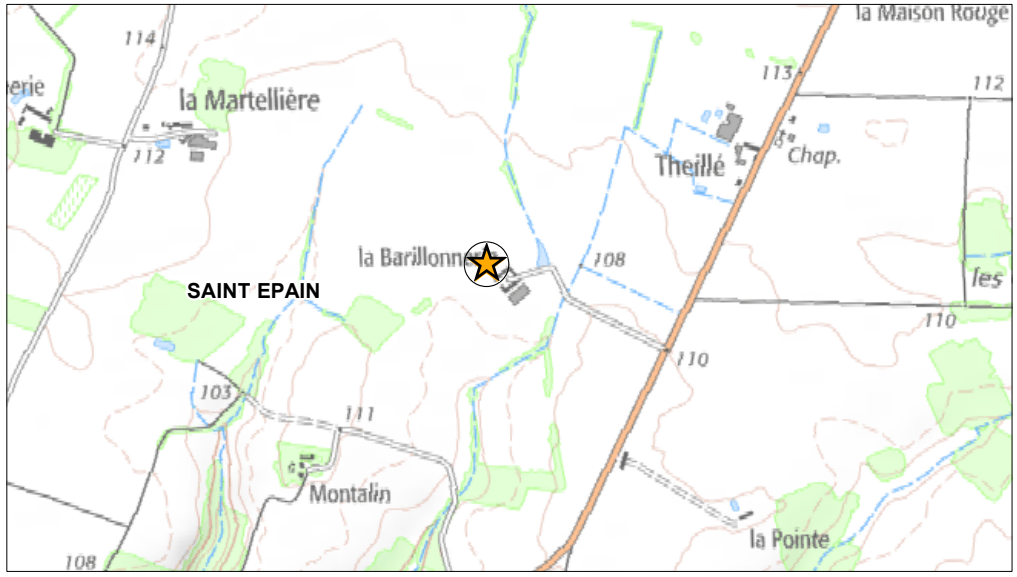


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA BARILLONNERIE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP171

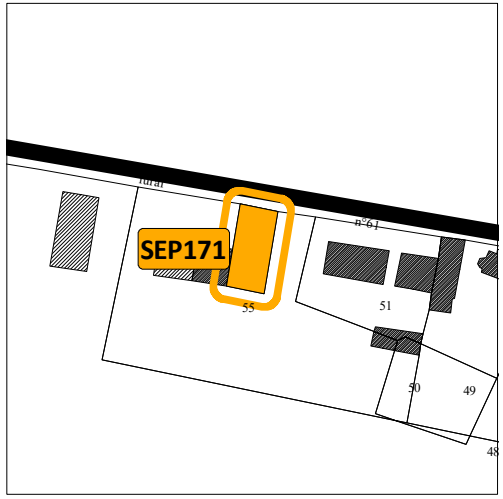
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment



Vue aérienne du site

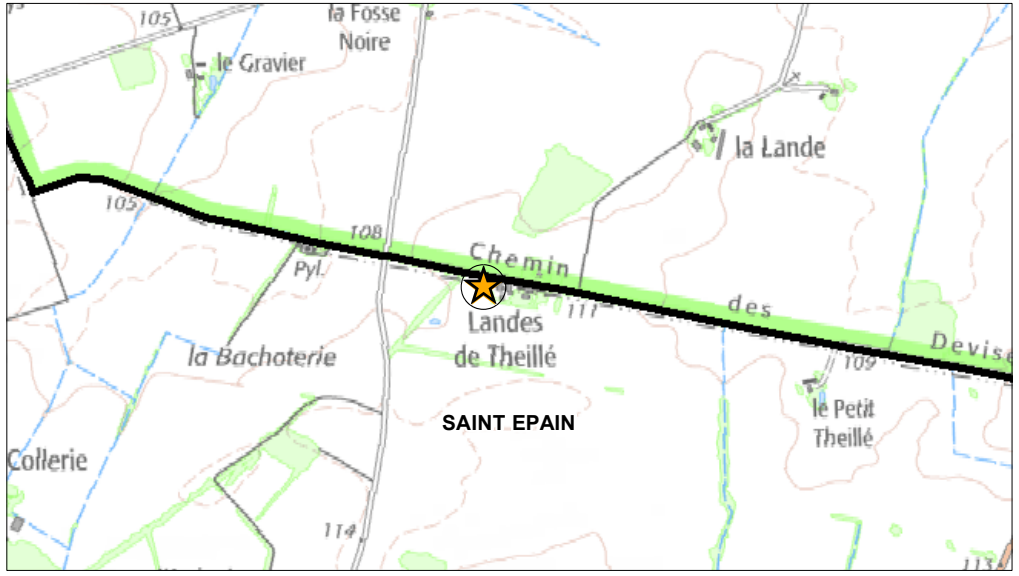


Photographie du bâtiment



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES LANDES DE THEILLE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP172

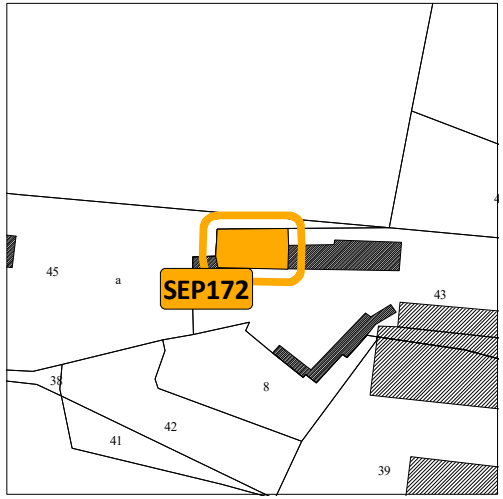
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

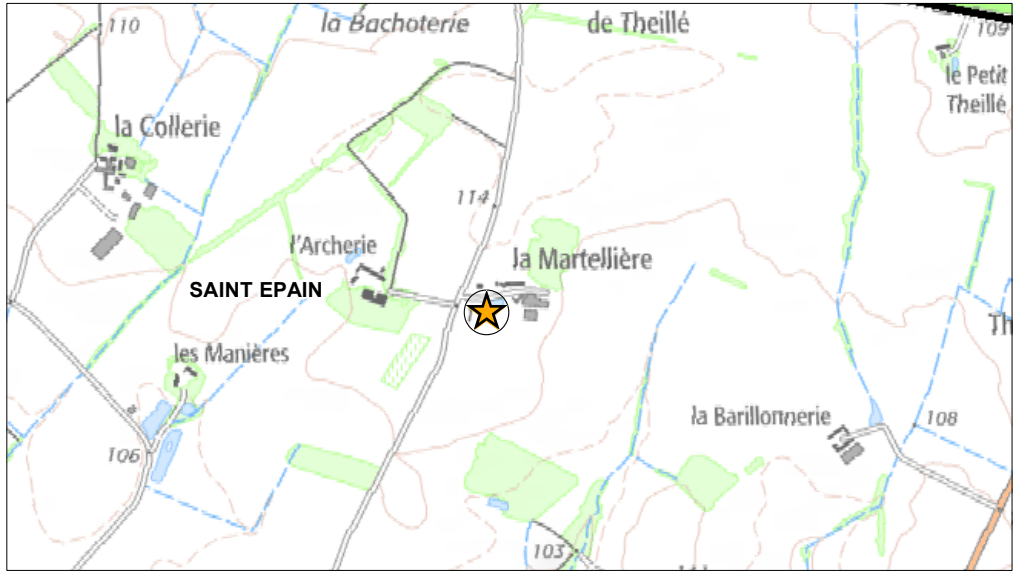


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA MARTELLIERE



Photographie du bâtiment



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP173

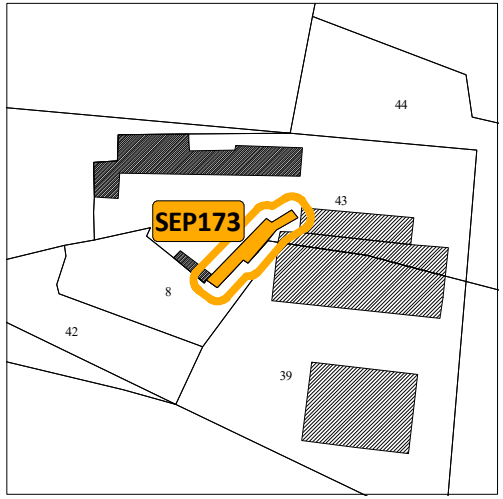
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

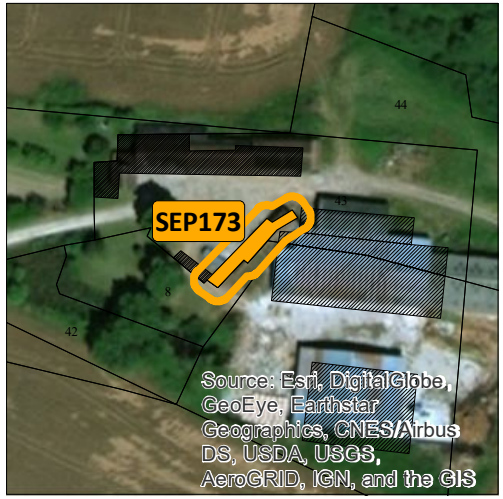
Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

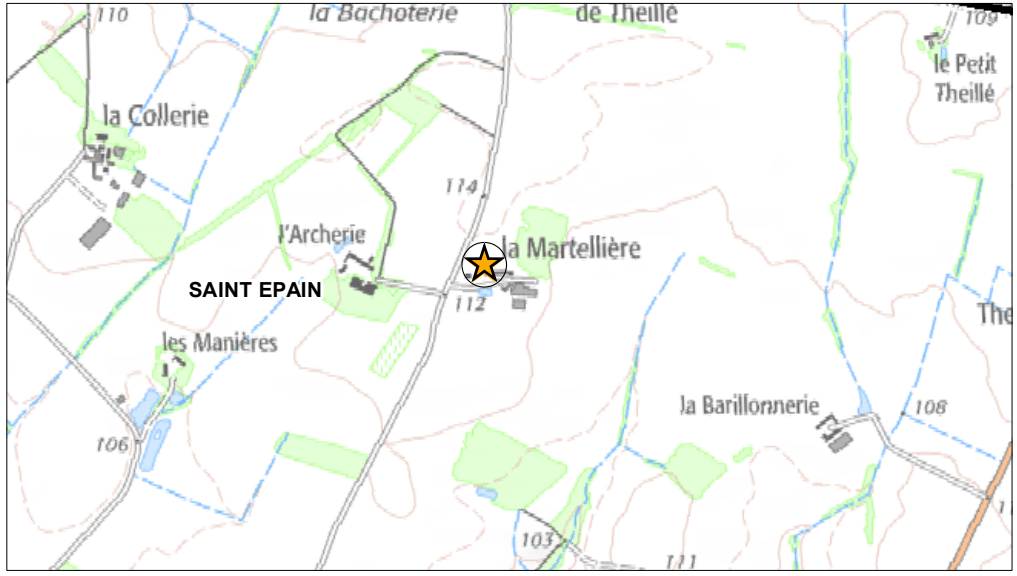


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA MARTELLIERE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP174

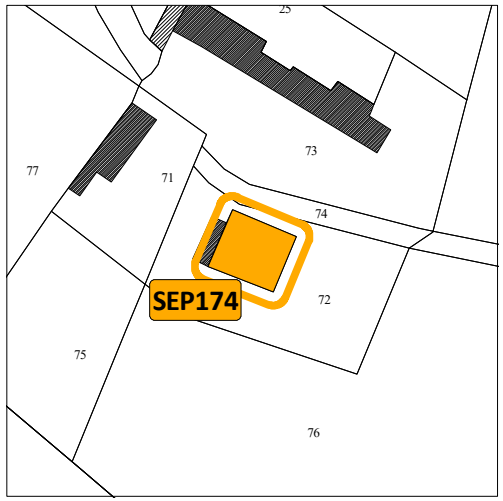
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment



Vue aérienne du site

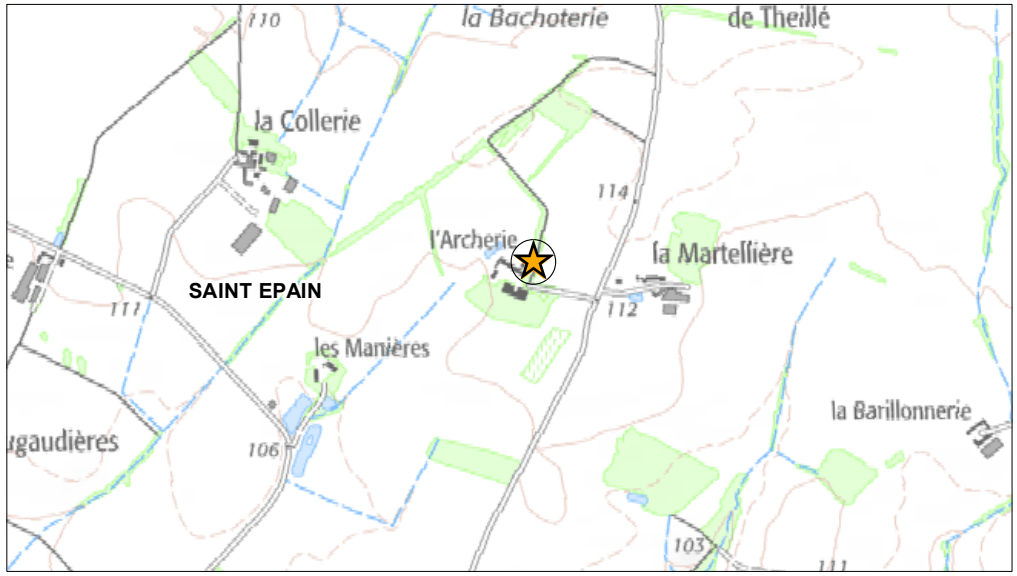


Photographie du bâtiment



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

L'ARCHERIE



Bâtiment concerné
Limites communales
Exploitation agricole
Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions
Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions
Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données
Débit inférieur à 30m 3/h
Débit compris entre 30 et 60 m3/h
Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP175

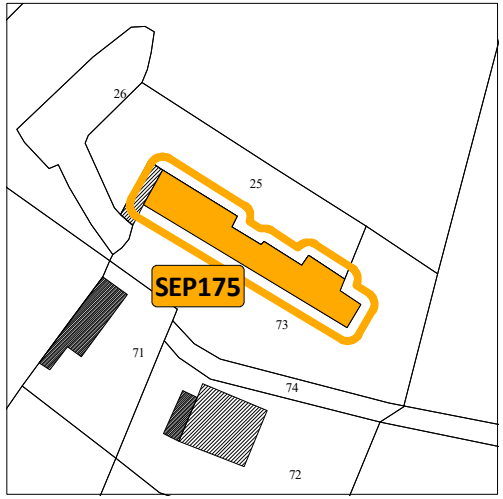
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

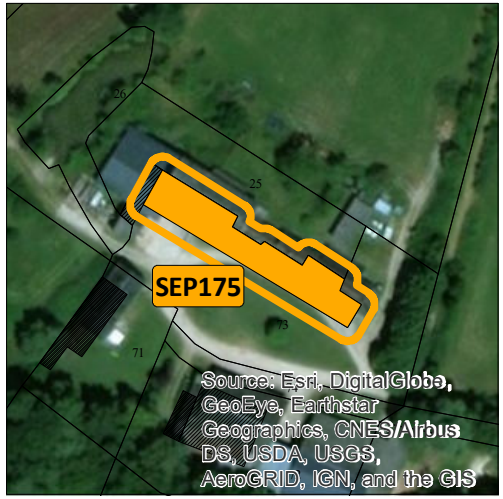
Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

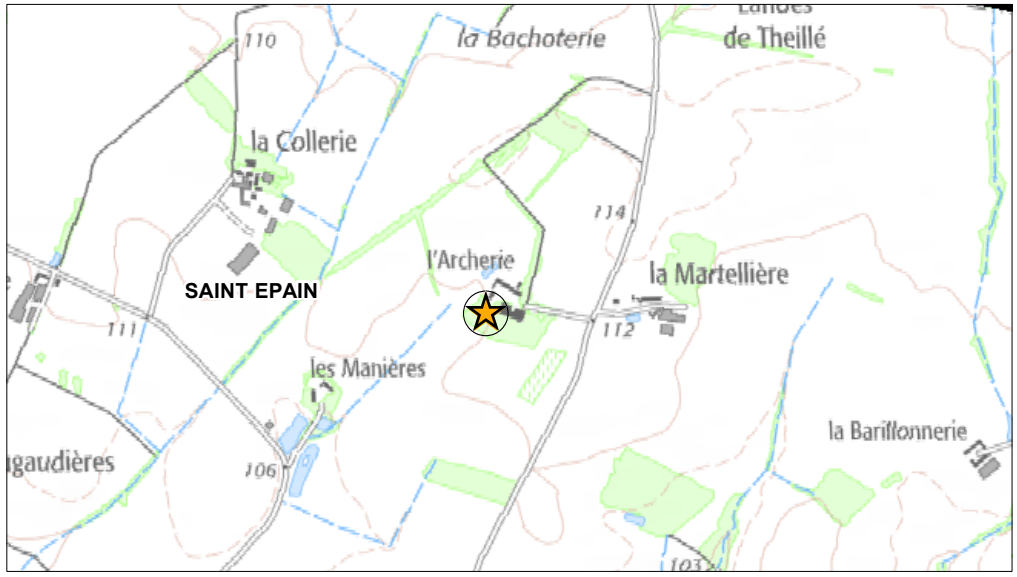


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

L'ARCHERIE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP176

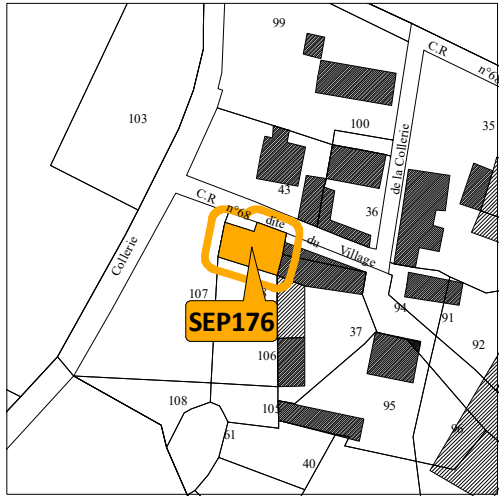
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

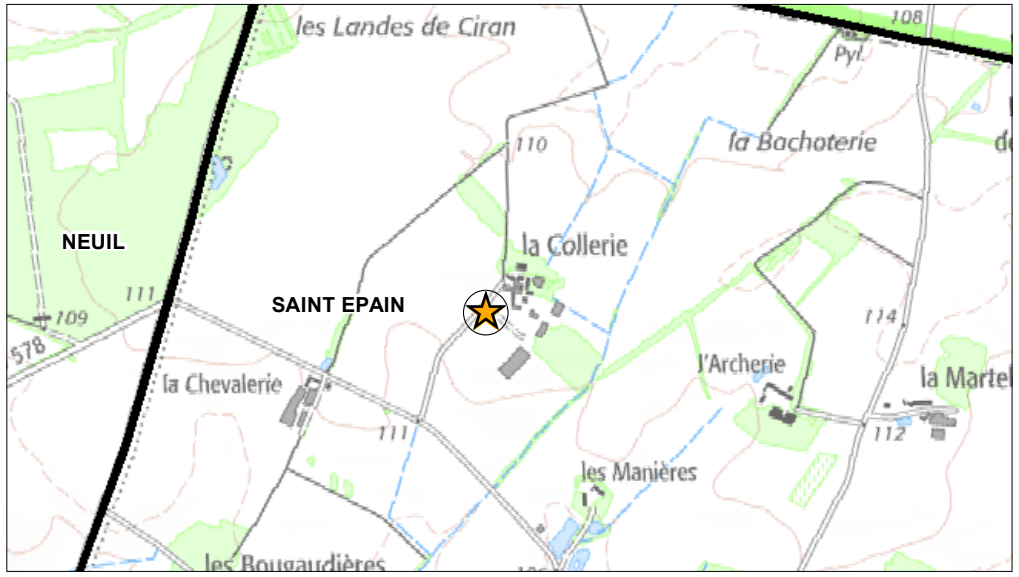


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA COLLERIE



Bâtiment concerné
Limites communales
Exploitation agricole
Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions
Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions
Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données
Débit inférieur à 30m 3/h
Débit compris entre 30 et 60 m3/h
Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP177

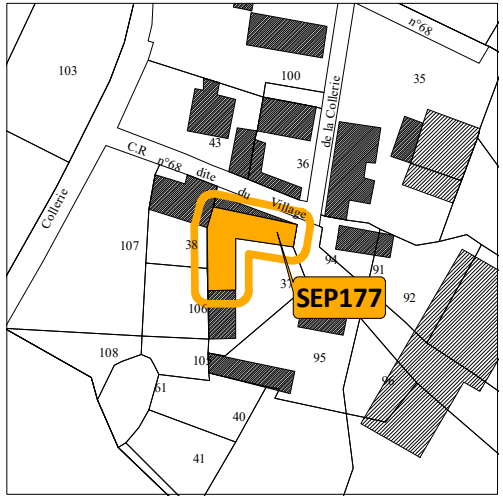
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

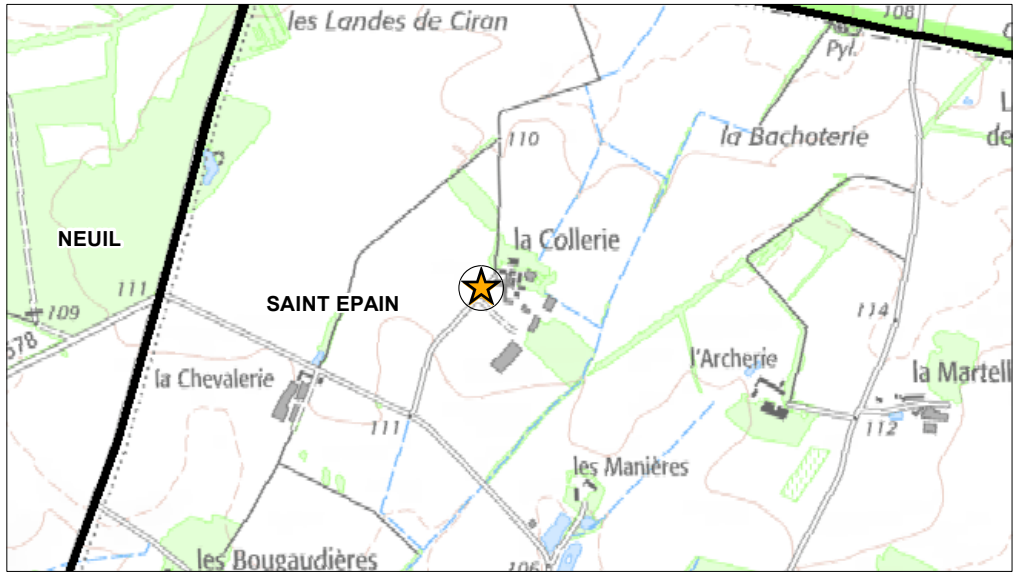


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA COLLERIE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP178

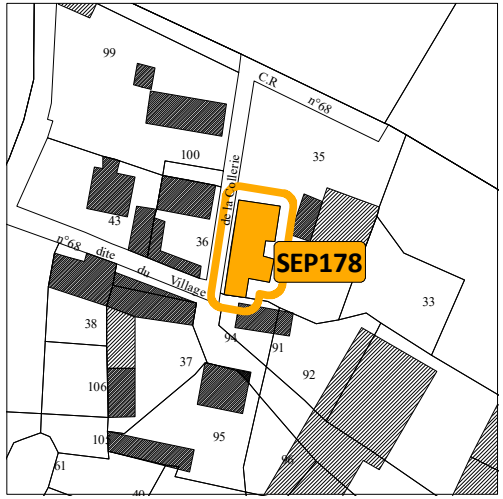
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

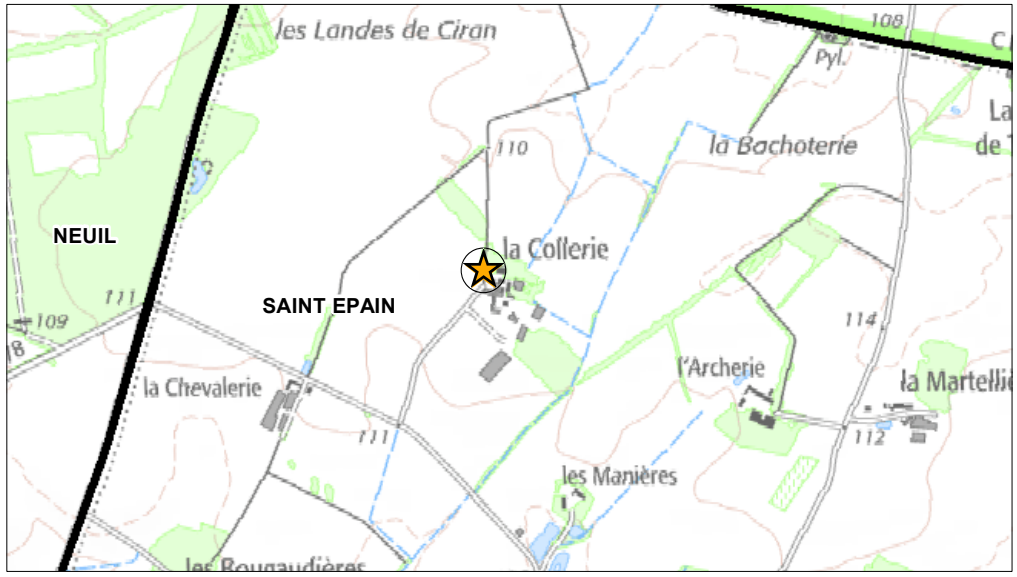


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA COLLERIE



Bâtiment concerné
Limites communales
Exploitation agricole
Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions
Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions
Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données
Débit inférieur à 30m 3/h
Débit compris entre 30 et 60 m3/h
Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

auddicé urbanisme

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP179

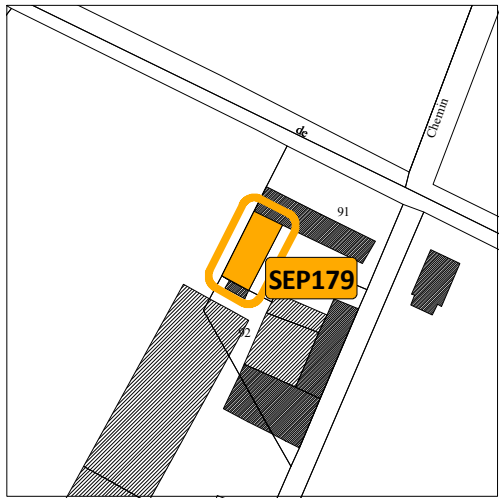
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

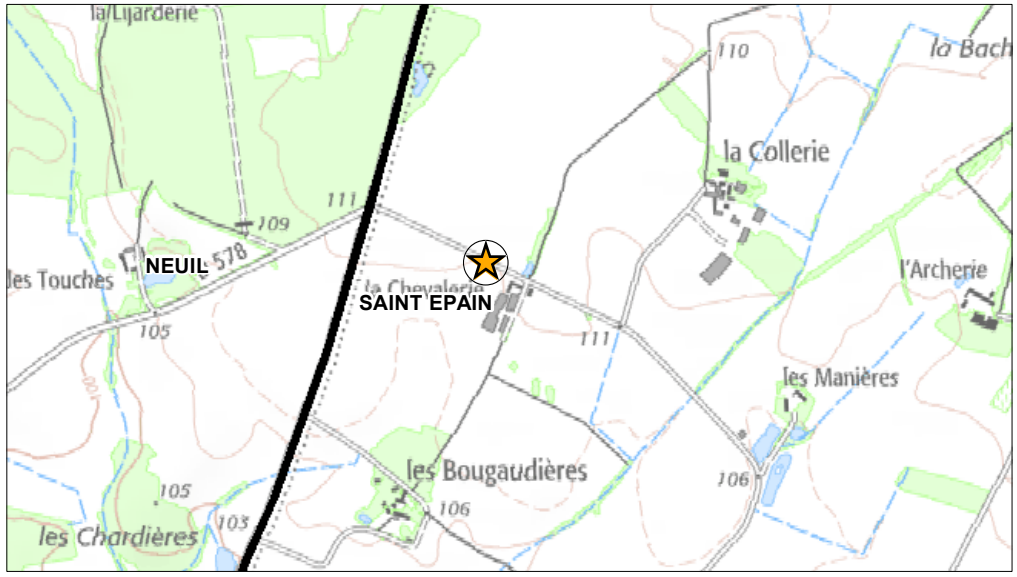


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA CHEVALERIE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP180

Destinations ou sous-destinations* retenues :

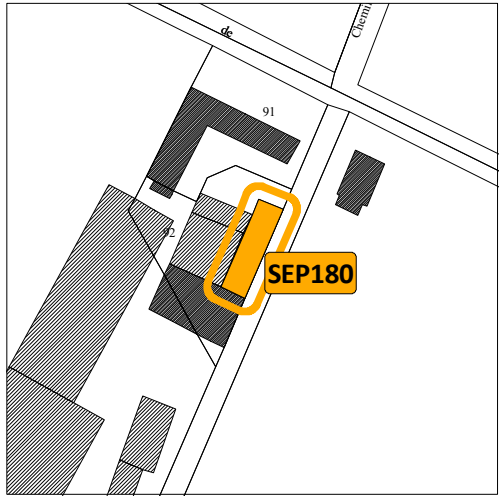
☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

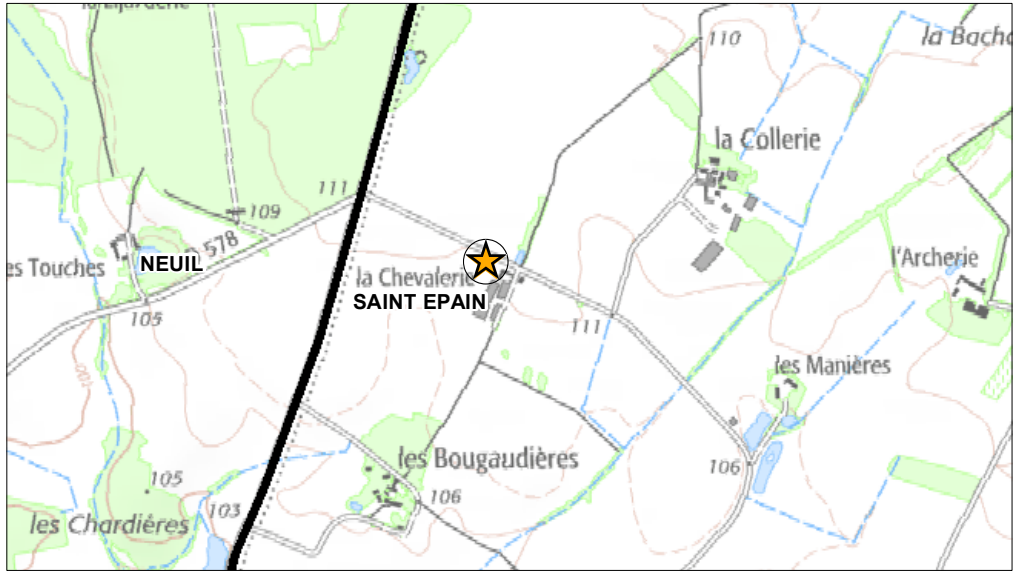


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA CHEVALERIE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP181

Destinations ou sous-destinations* retenues :

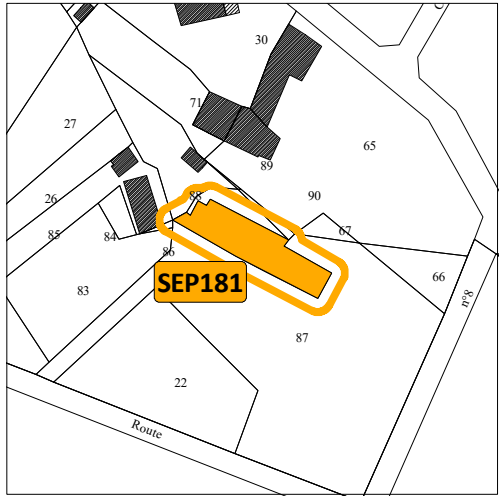
☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

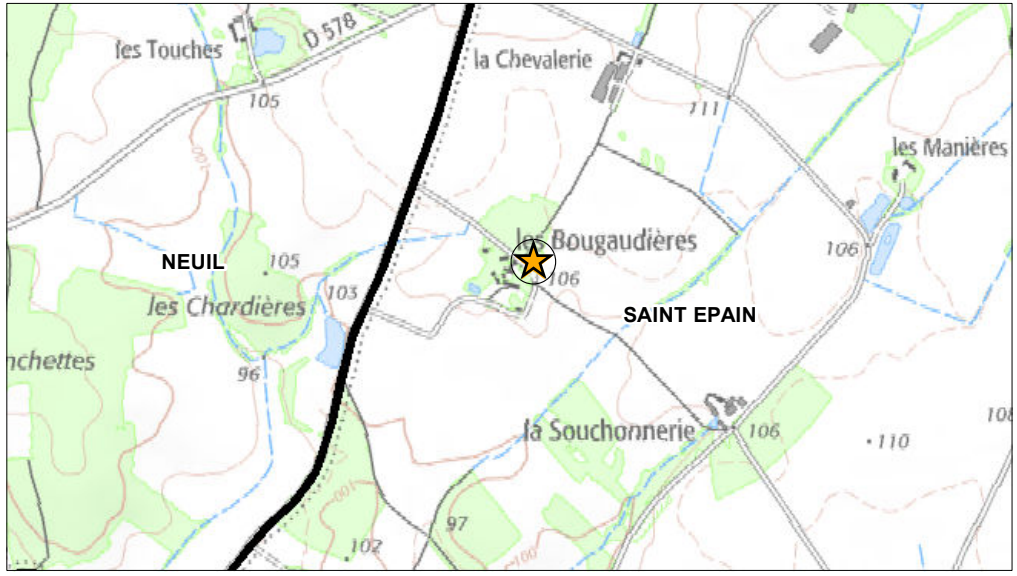


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES BOUGAUDIERES



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP182

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

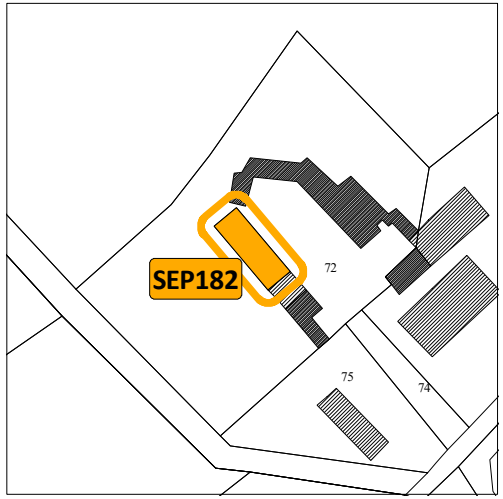
Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Photographie du bâtiment



Identification du bâtiment

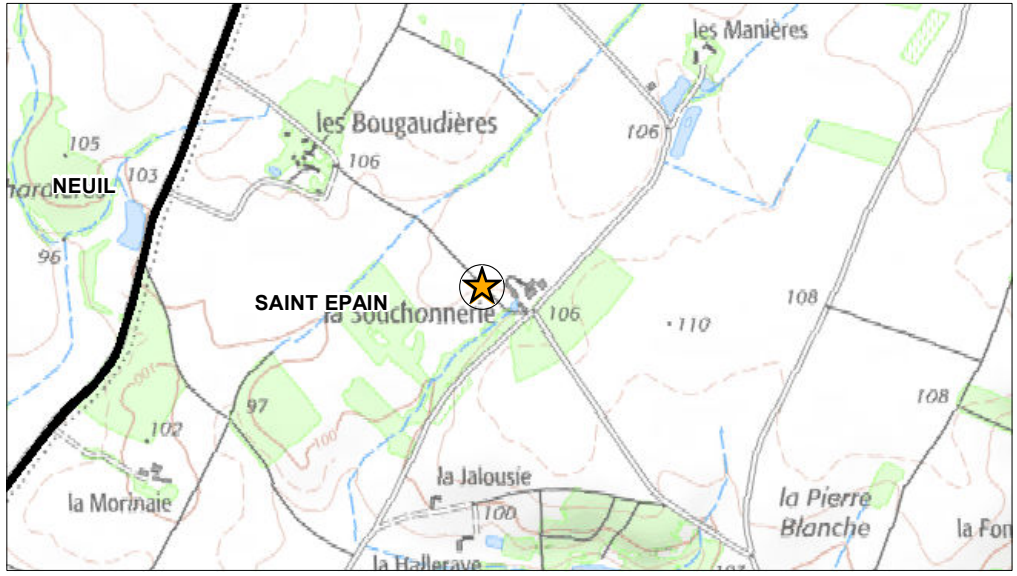


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA SOUCHONNERIE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP183

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

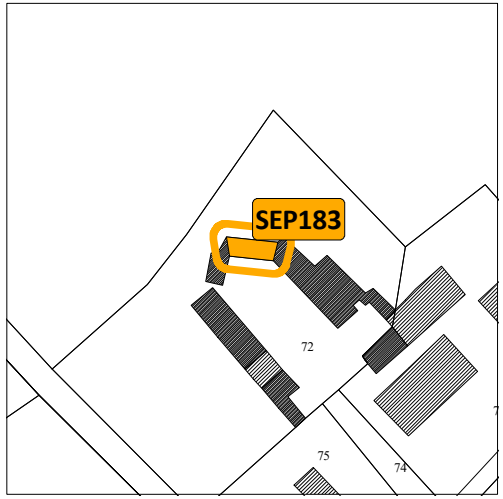
Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Photographie du bâtiment



Identification du bâtiment

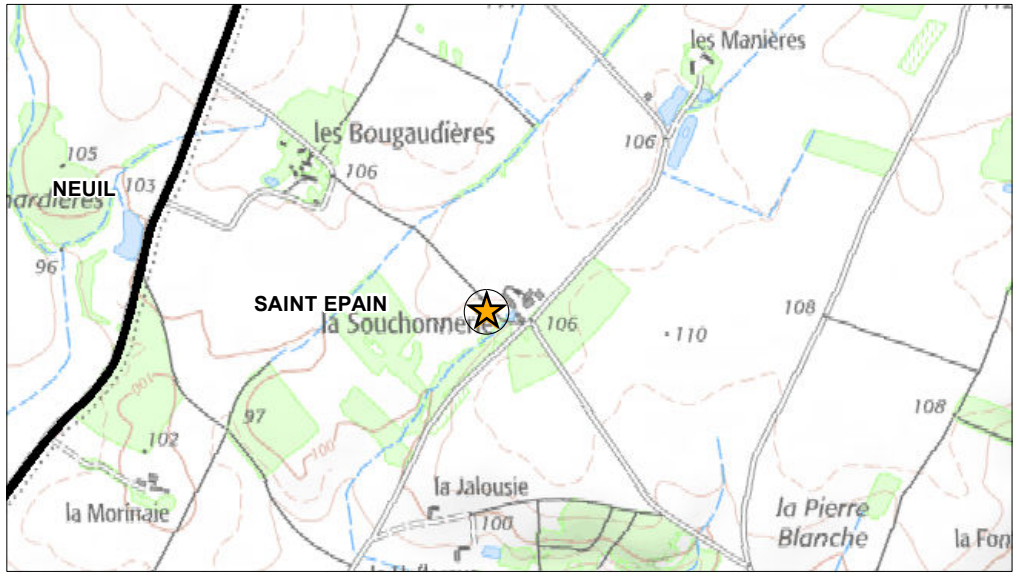


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA SOUCHONNERIE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP184

Destinations ou sous-destinations* retenues :

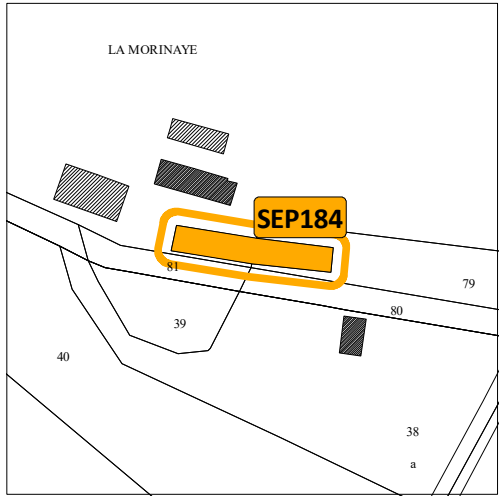
☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

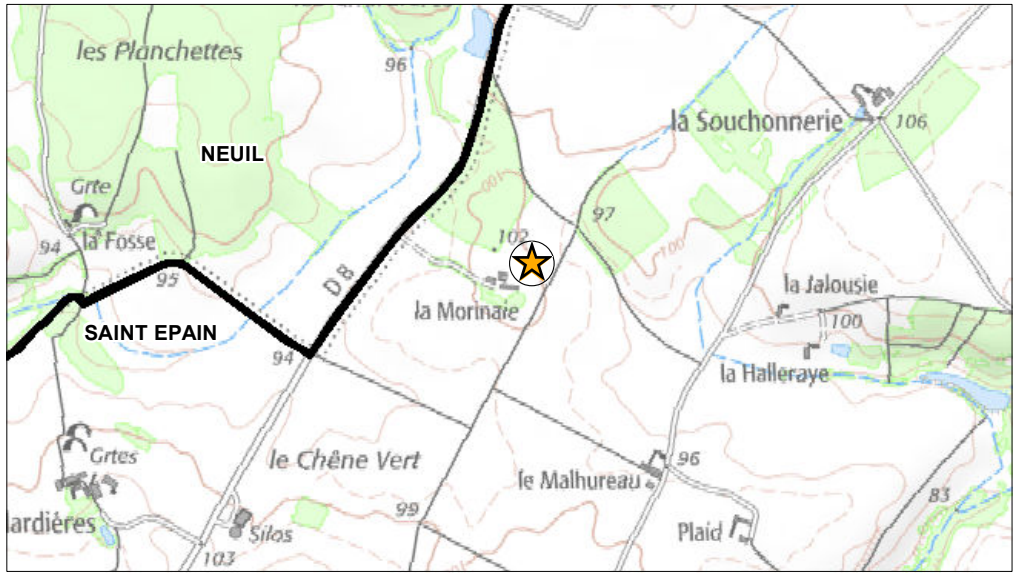


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA MORINAIE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP185

Destinations ou sous-destinations* retenues :

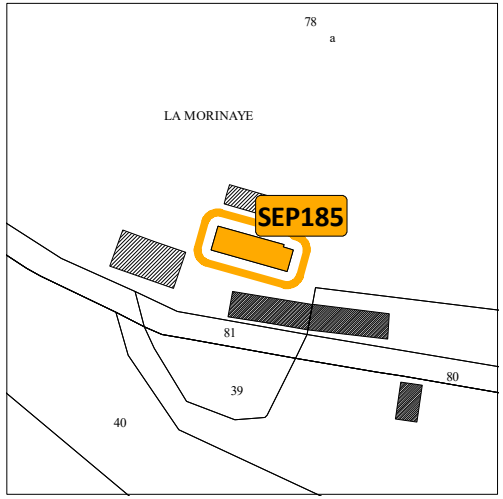
☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

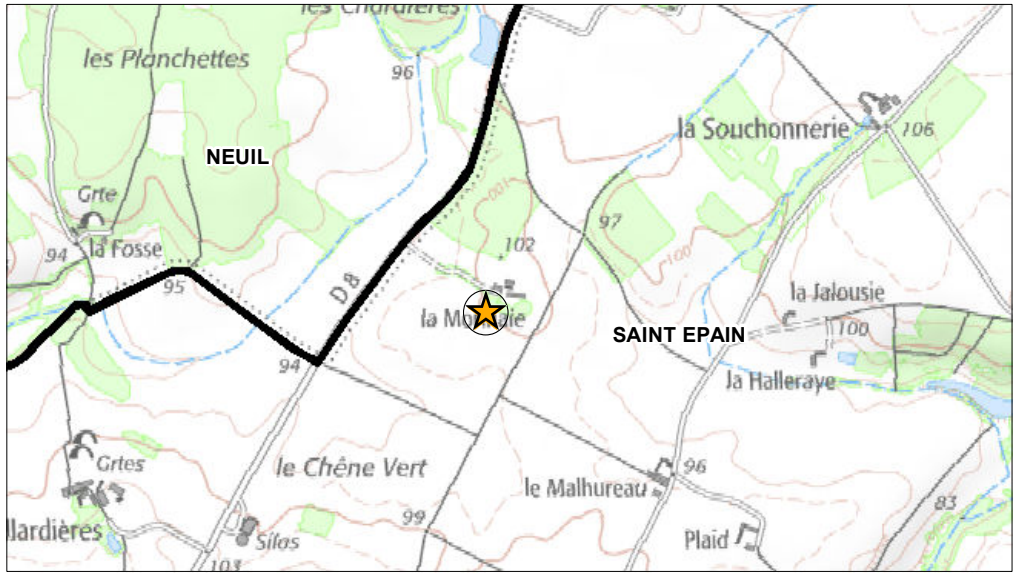


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA MORINAIE



Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

- Bâtiment concerné
- Limites communales
- Exploitation agricole
- Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble
- Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions
- Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions
- Zones P non inondables par la crue de référence
- Absence de données
- Débit inférieur à 30m 3/h
- Débit compris entre 30 et 60 m3/h
- Débit supérieur à 60m3/h

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP186

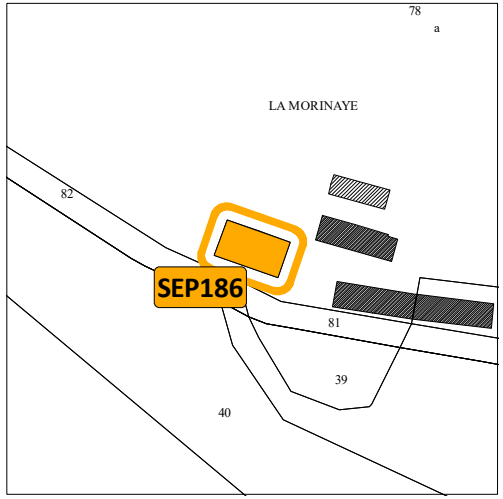
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

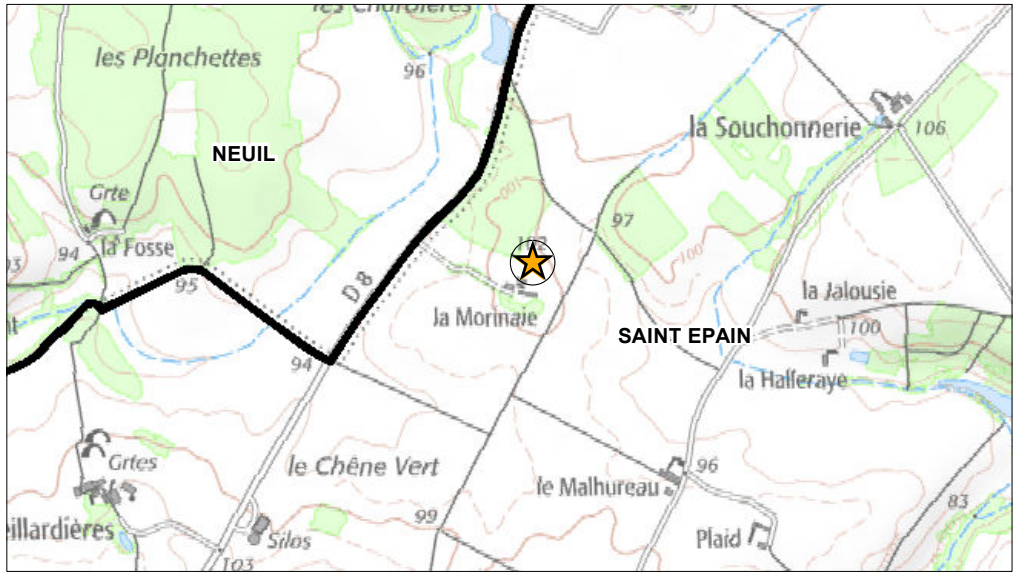


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA MORINAIE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP187

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

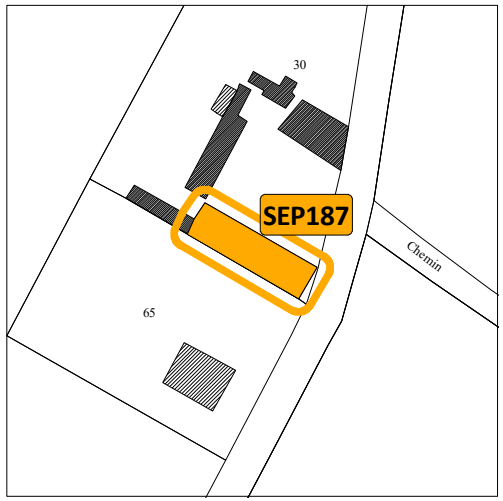
Photographie du bâtiment



** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

auddicé urbanisme

Identification du bâtiment

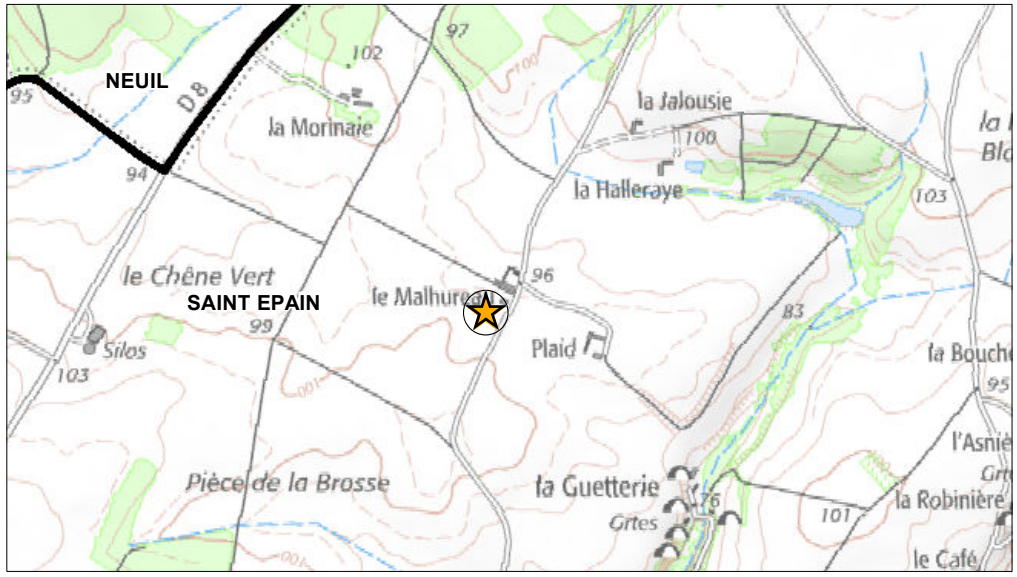


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LE MALHUREAU



- Bâtiment concerné
- Limites communales
- Exploitation agricole
- Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble
- Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions
- Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions
- Zones P non inondables par la crue de référence
- Absence de données
- Débit inférieur à 30m 3/h
- Débit compris entre 30 et 60 m3/h
- Débit supérieur à 60m3/h

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP188

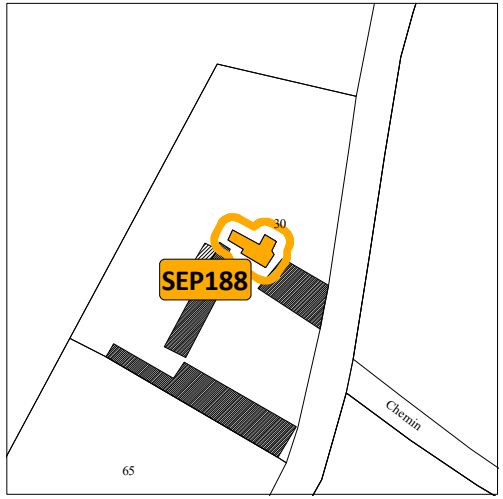
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

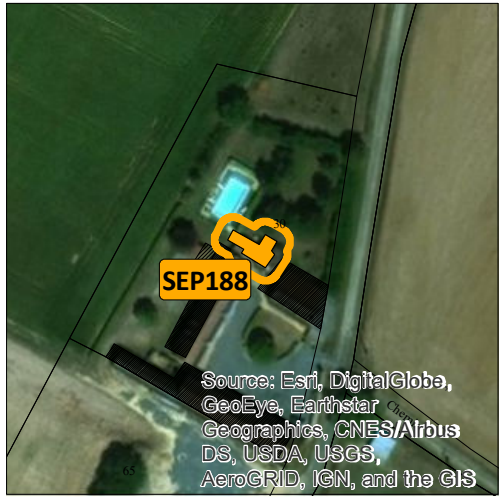
Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

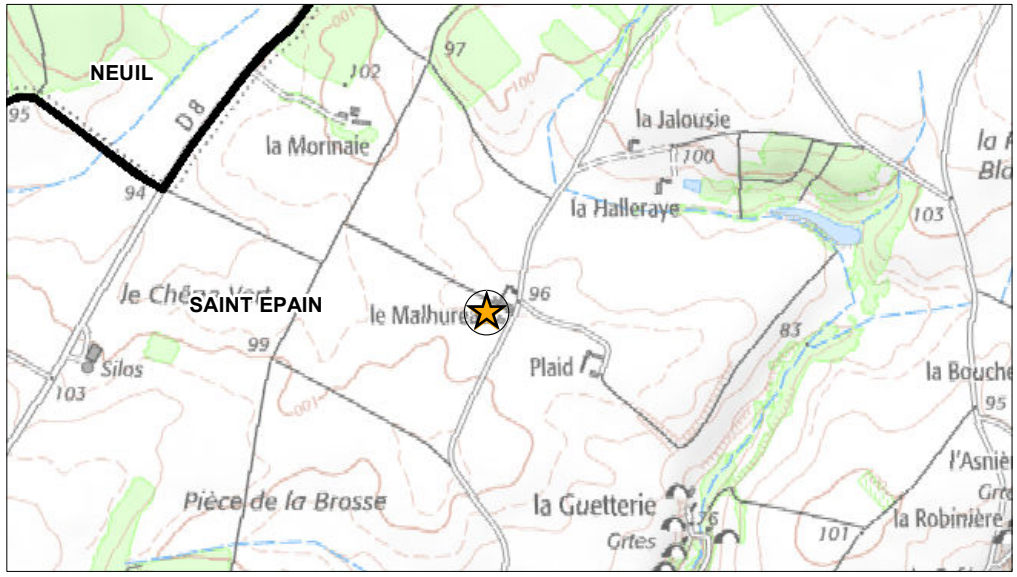


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LE MALHUREAU



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP189

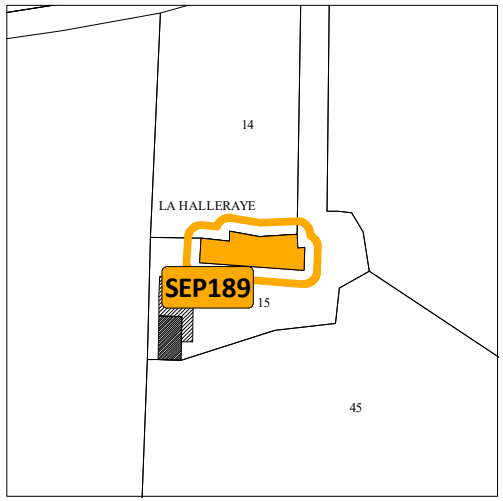
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

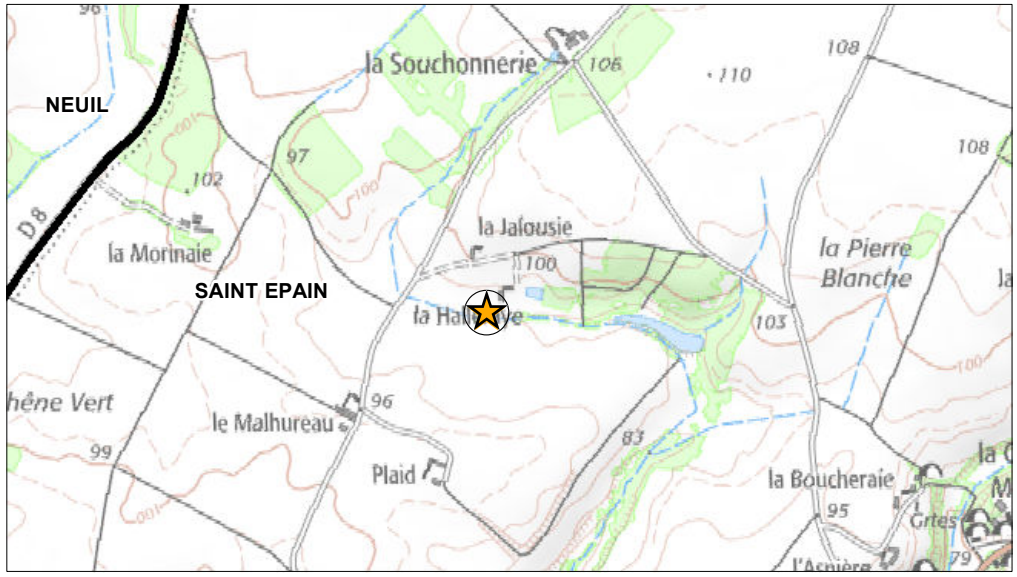


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA HALLERAYE



Bâtiment concerné
Limites communales
Exploitation agricole
Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions
Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions
Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données
Débit inférieur à 30m 3/h
Débit compris entre 30 et 60 m3/h
Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP190

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

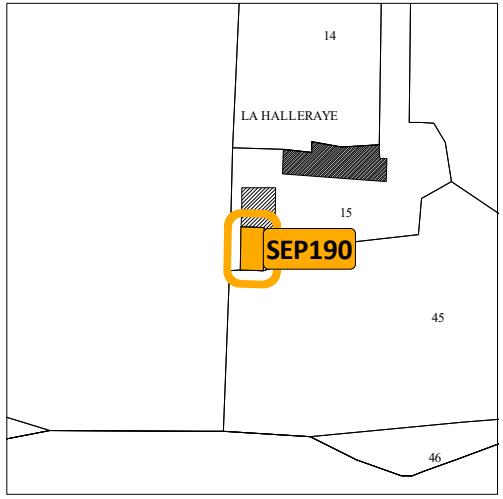
Photographie du bâtiment



** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

auddicé urbanisme

Identification du bâtiment

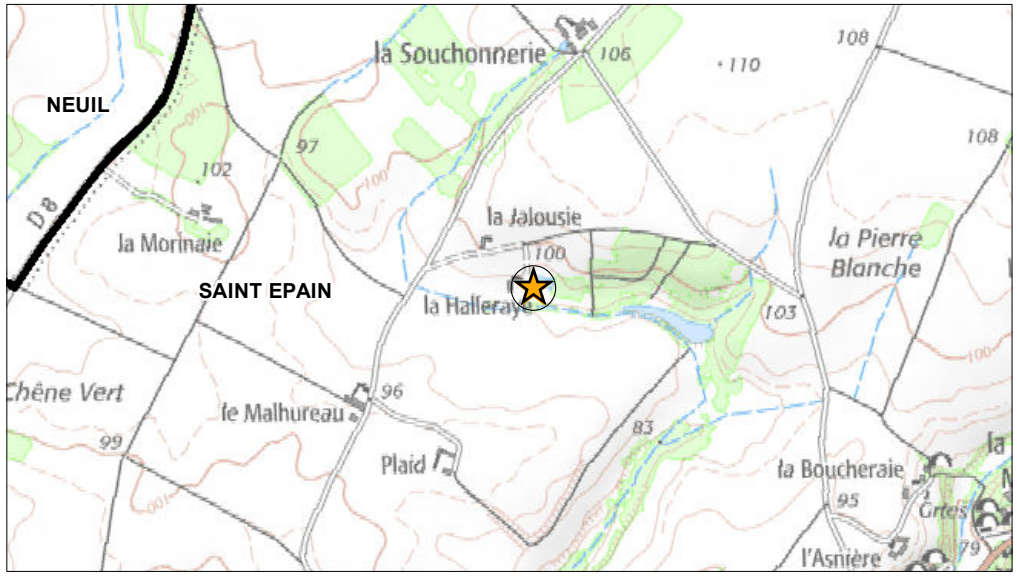


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA HALLERAYE



- Bâtiment concerné
- Limites communales
- Exploitation agricole
- Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble
- Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions
- Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions
- Zones P non inondables par la crue de référence
- Absence de données
- Débit inférieur à 30m 3/h
- Débit compris entre 30 et 60 m3/h
- Débit supérieur à 60m3/h

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP191

Destinations ou sous-destinations* retenues :

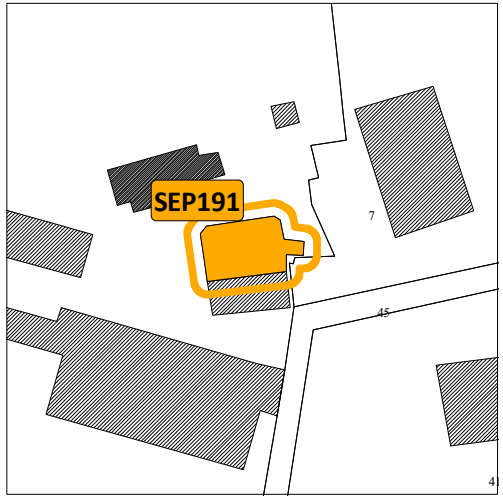
☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

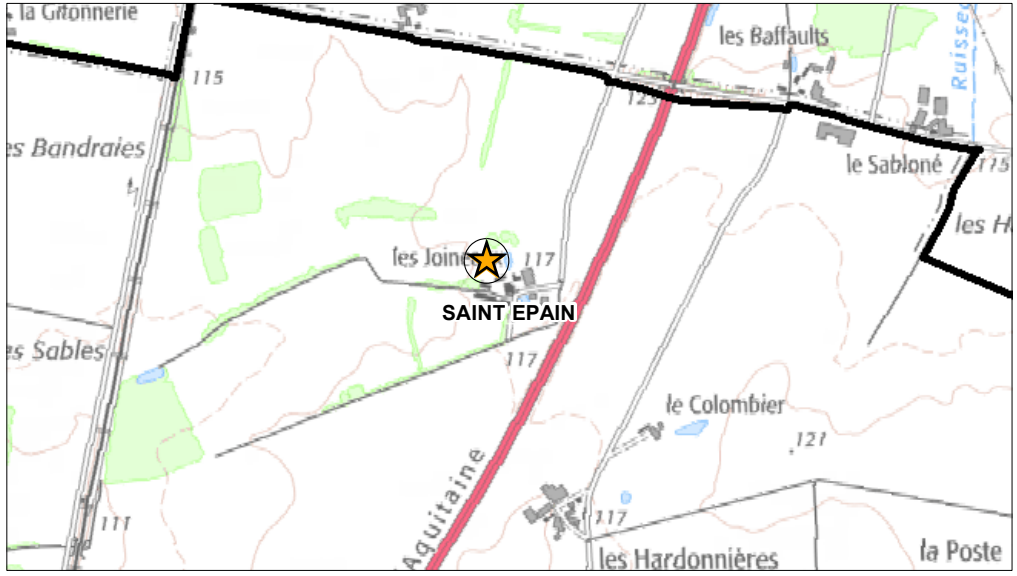


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES JOINEAUX



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP192

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

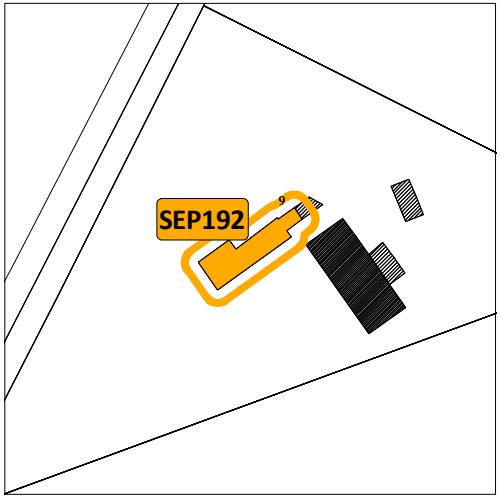
Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Photographie du bâtiment



Identification du bâtiment

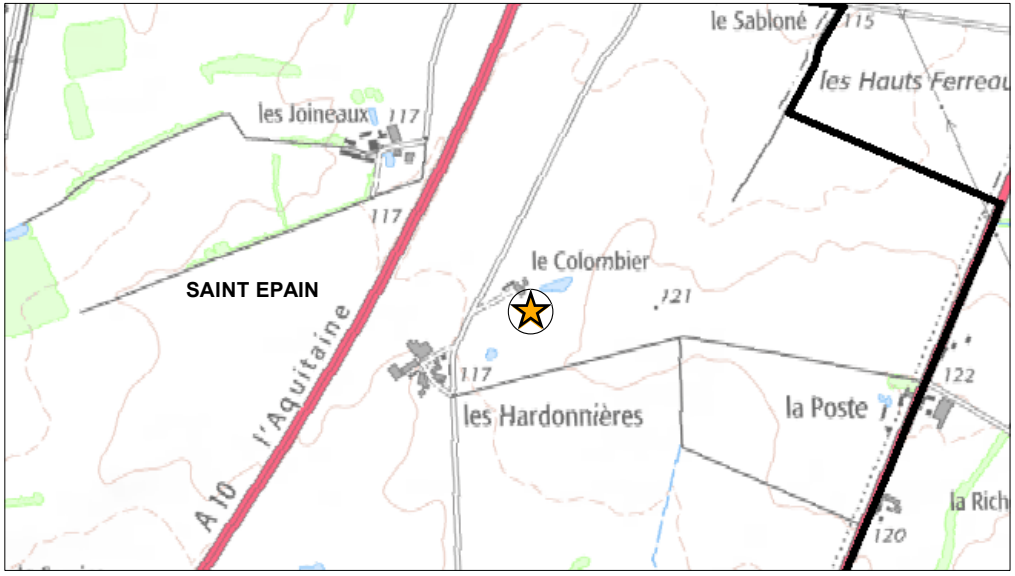


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LE COLOMBIER



- Bâtiment concerné
- Limites communales
- Exploitation agricole
- Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble
- Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions
- Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions
- Zones P non inondables par la crue de référence
- Absence de données
- Débit inférieur à 30m 3/h
- Débit compris entre 30 et 60 m3/h
- Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP193

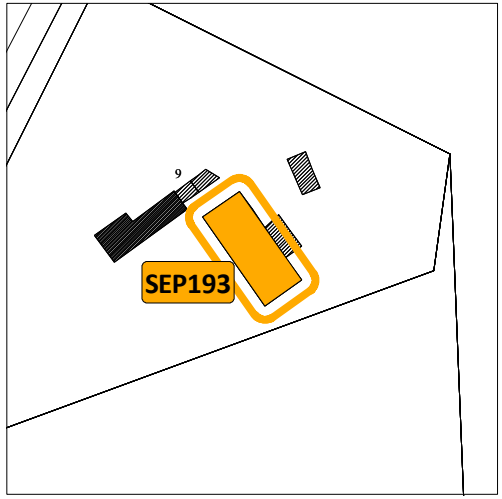
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

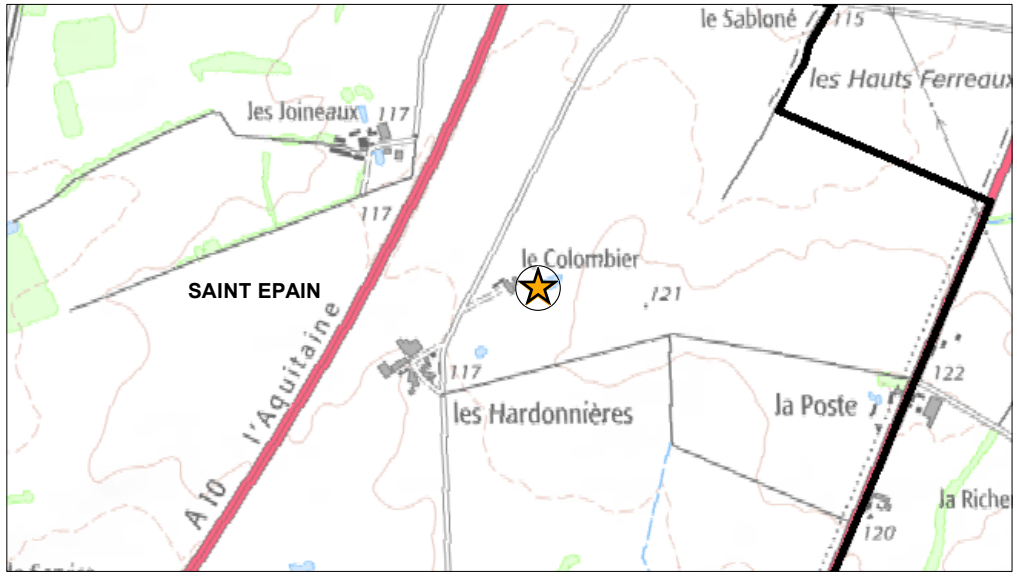


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LE COLOMBIER



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP194

Destinations ou sous-destinations* retenues :

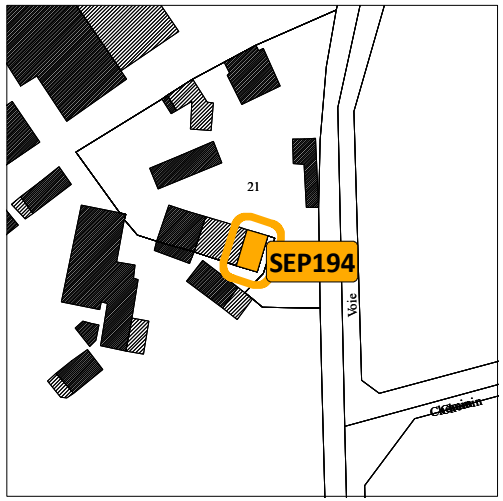
☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

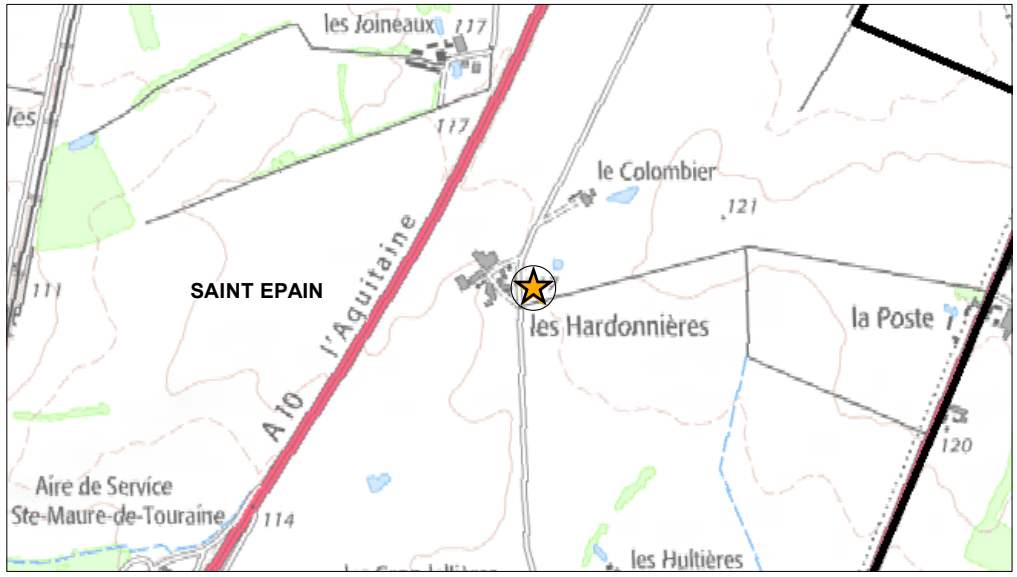


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES HARDONNIERES



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP195

Destinations ou sous-destinations* retenues :

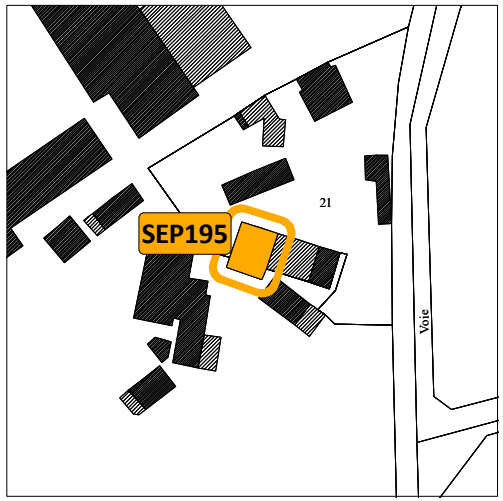
☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

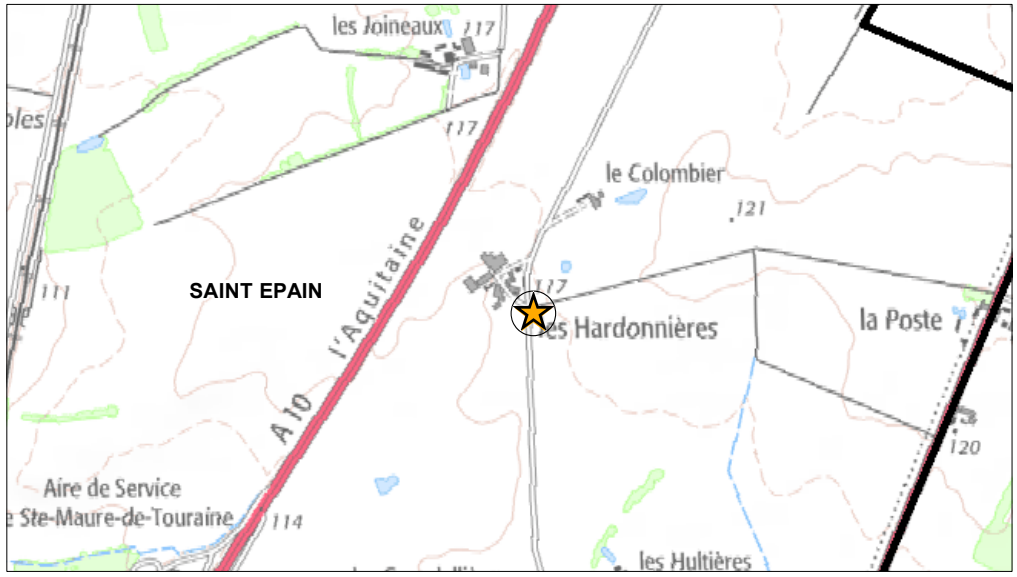


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES HARDONNIERES



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP196

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

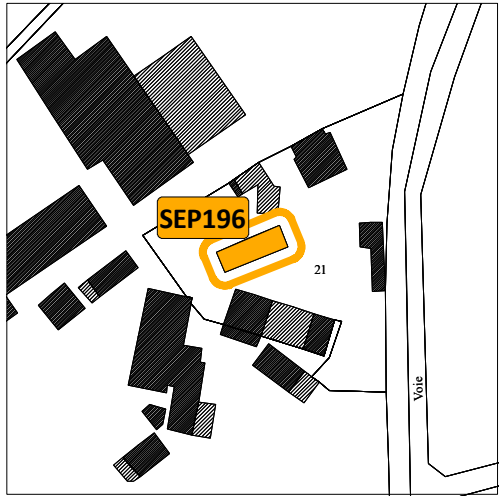
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Photographie du bâtiment



Identification du bâtiment

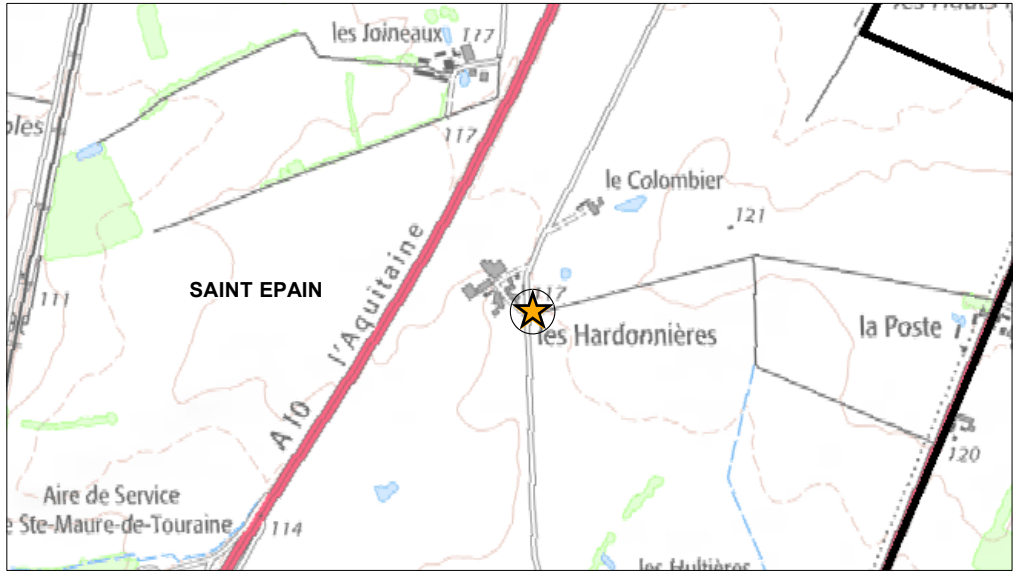


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES HARDONNIERES



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP197

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

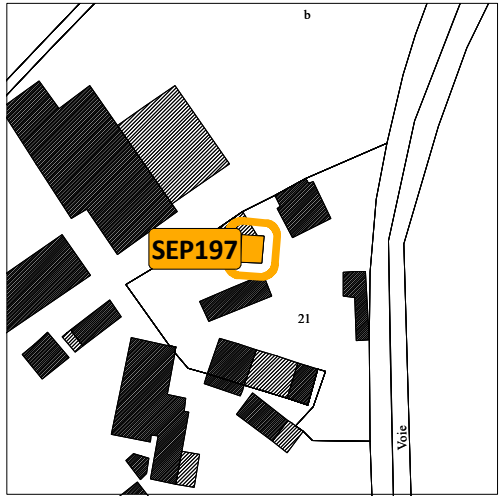
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Photographie du bâtiment



Identification du bâtiment

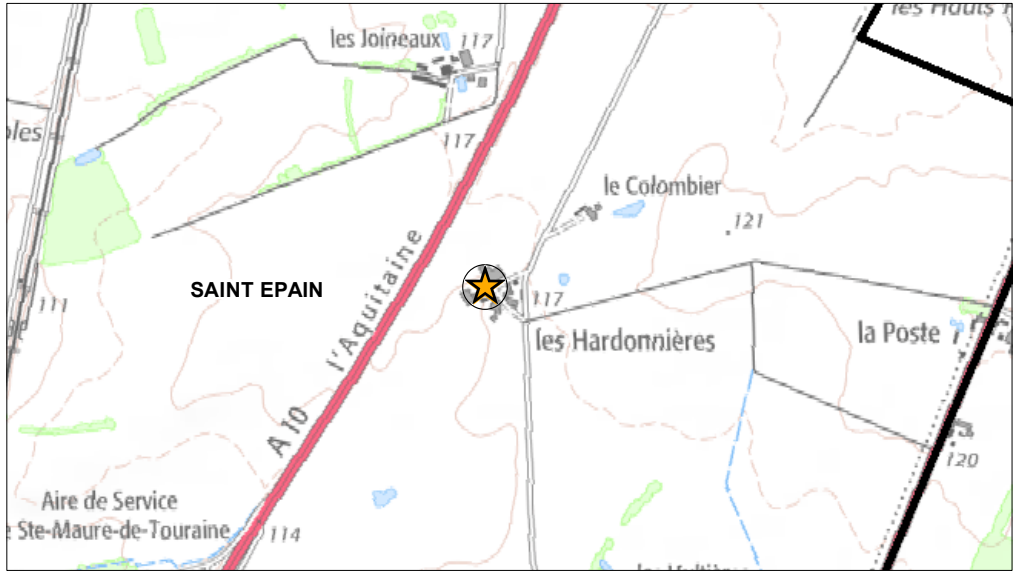


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES HARDONNIERES



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP198

Destinations ou sous-destinations* retenues :

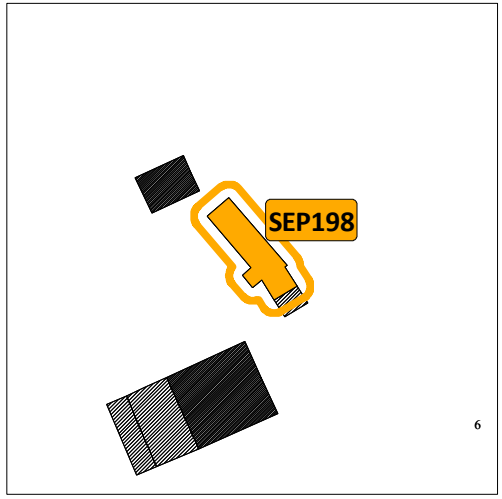
☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

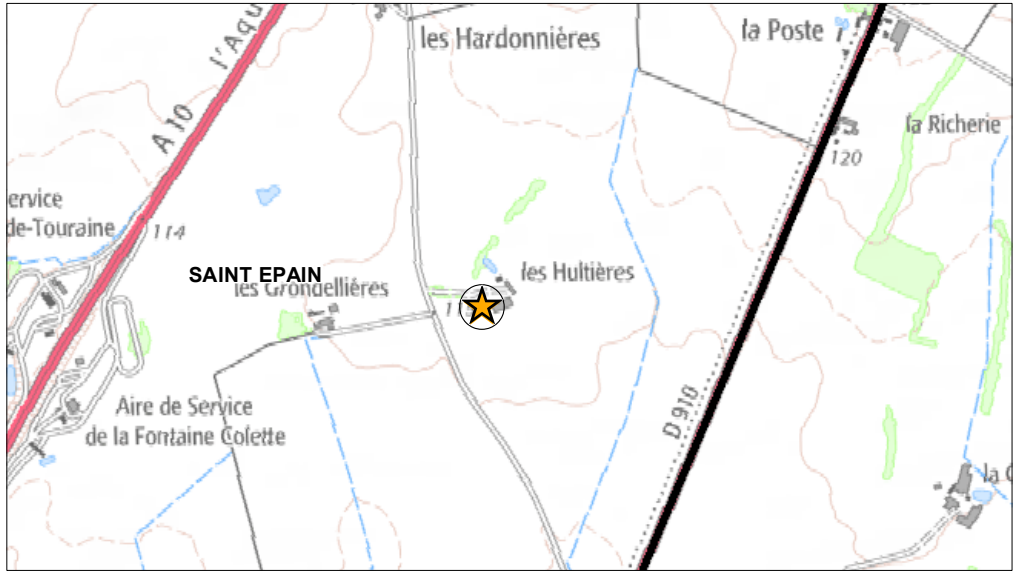


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES HULTIERES



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP199

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

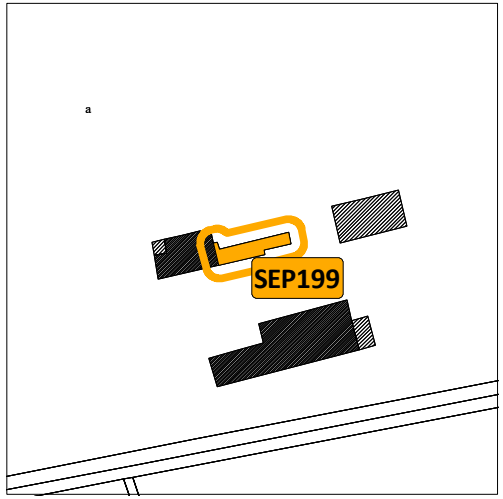
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Photographie du bâtiment



Identification du bâtiment

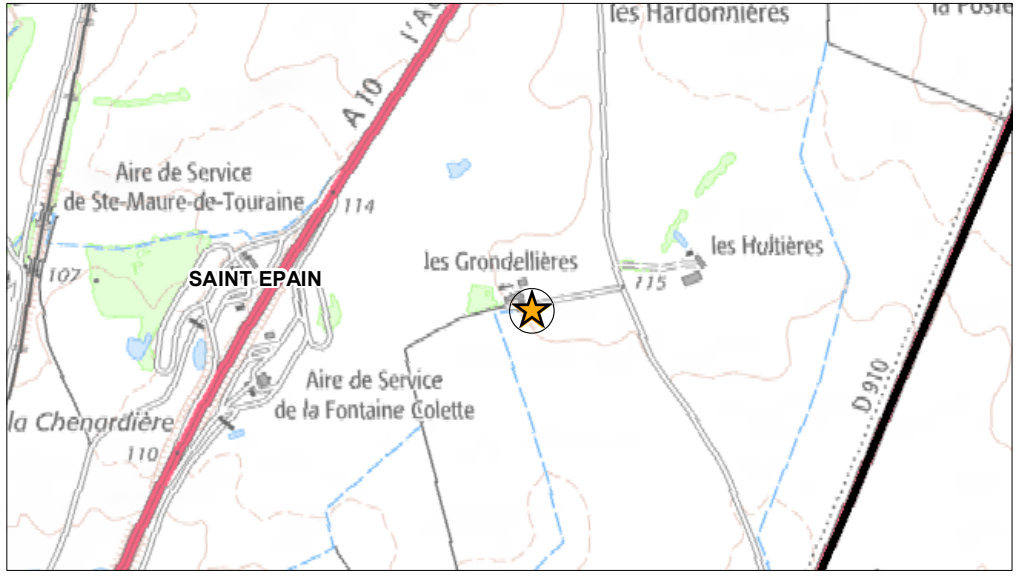


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES GRONDELLIERES



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP200

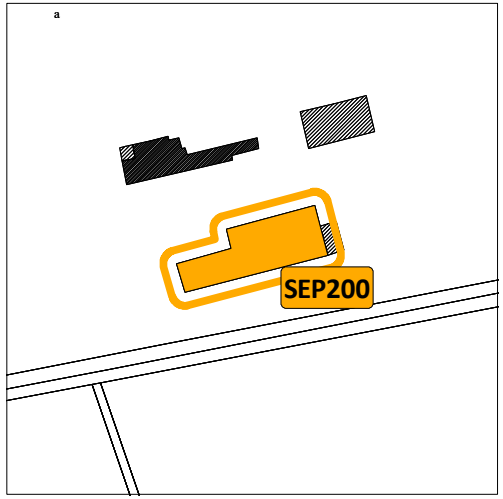
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

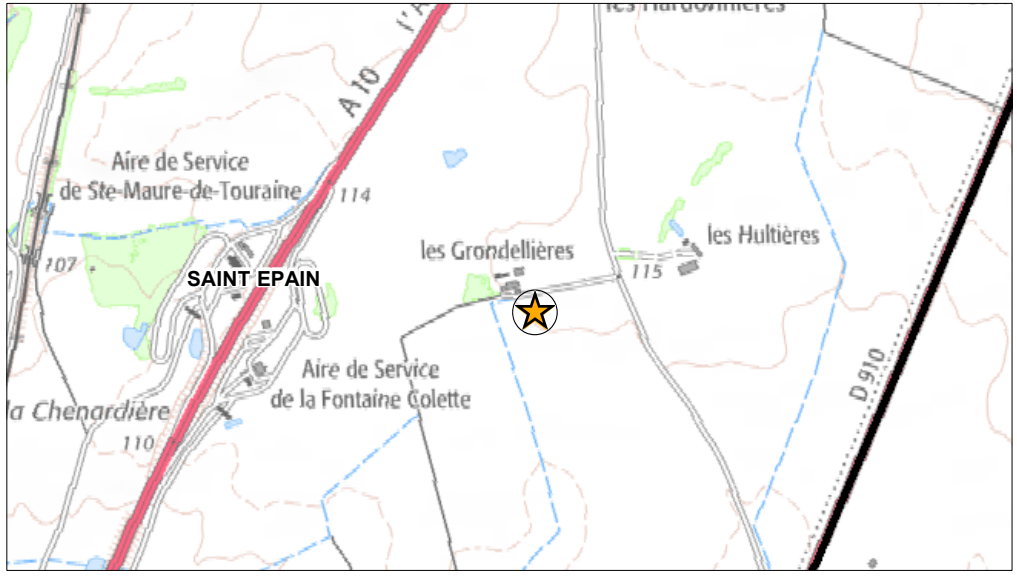


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES GRONDELLIERES



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP201

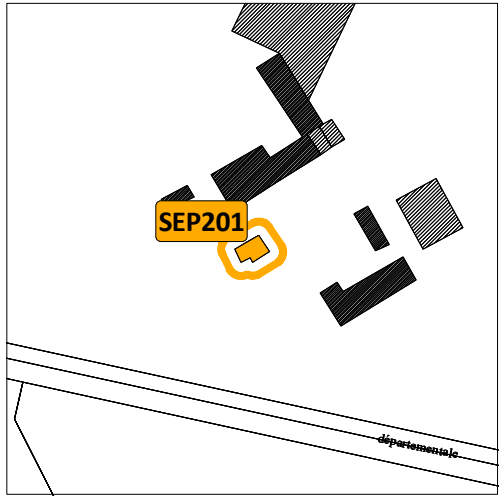
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

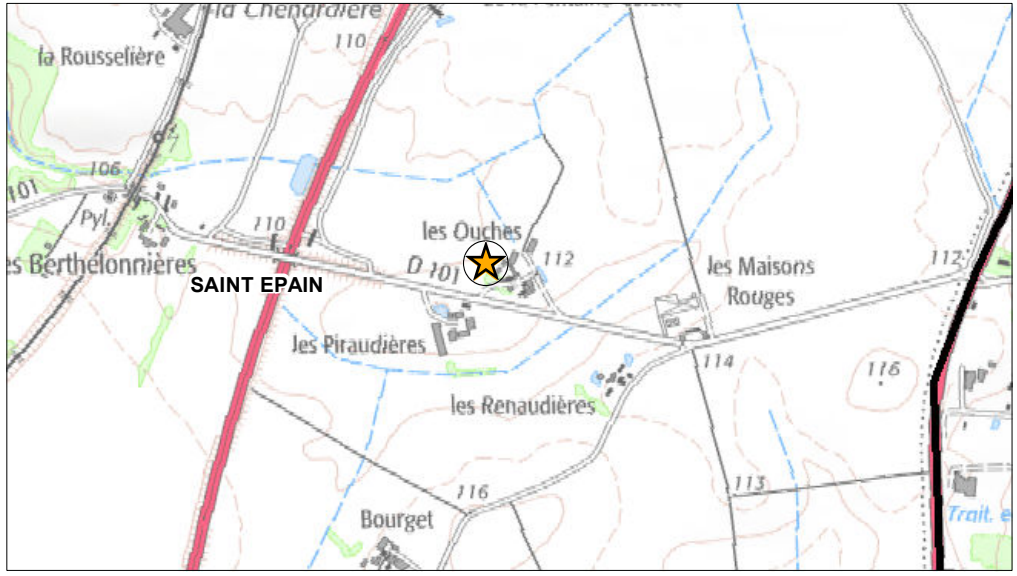


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES OUCHES



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP202

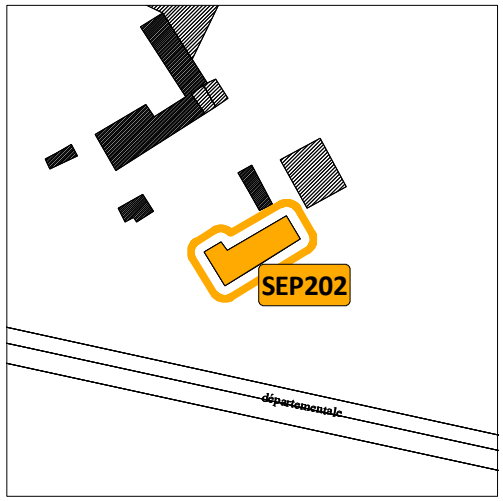
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

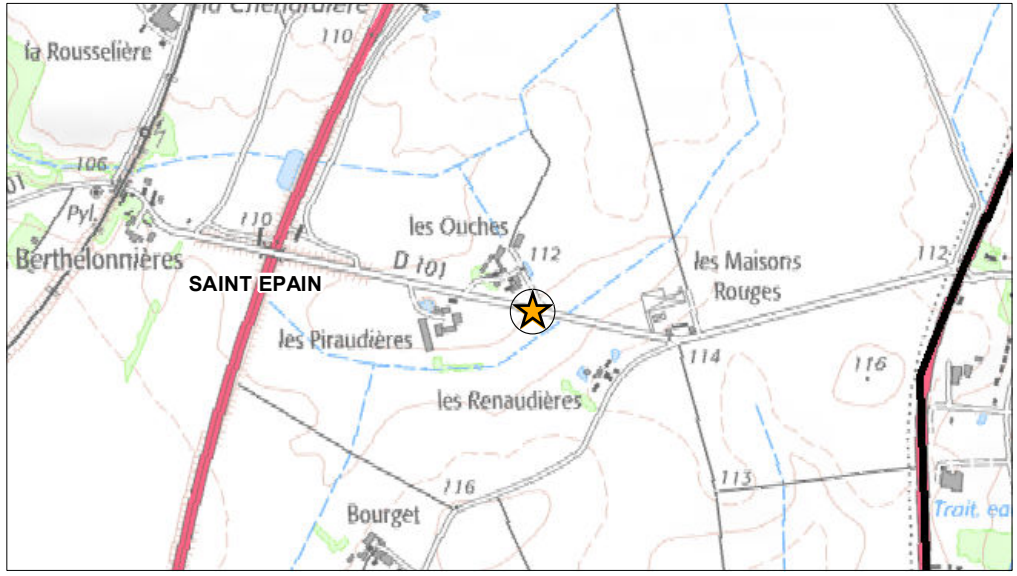


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES OUCHES



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP203

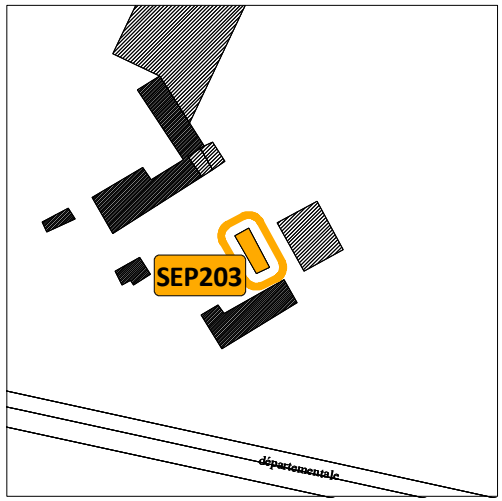
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment



Vue aérienne du site

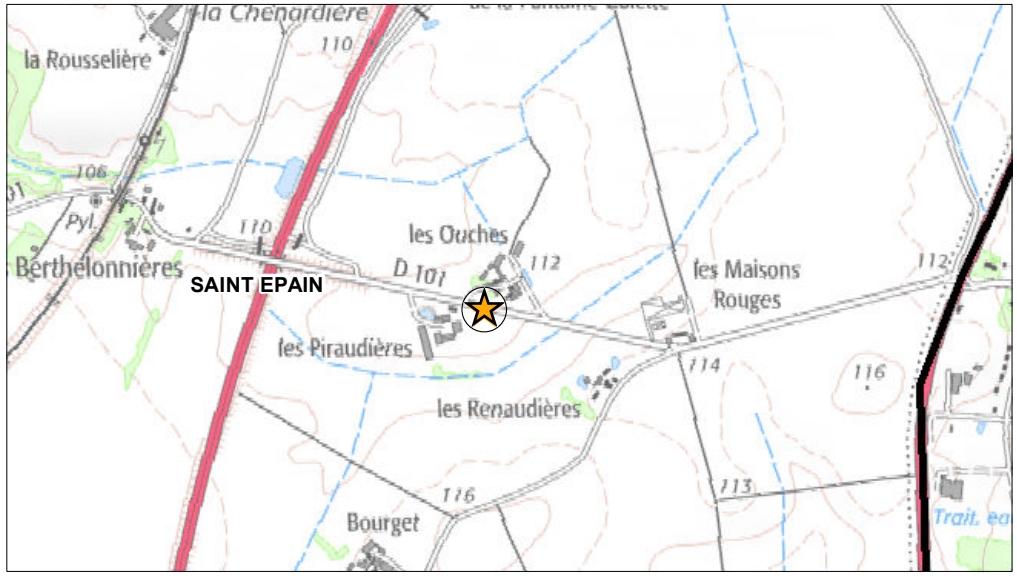


Photographie du bâtiment



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES OUCHES



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP204

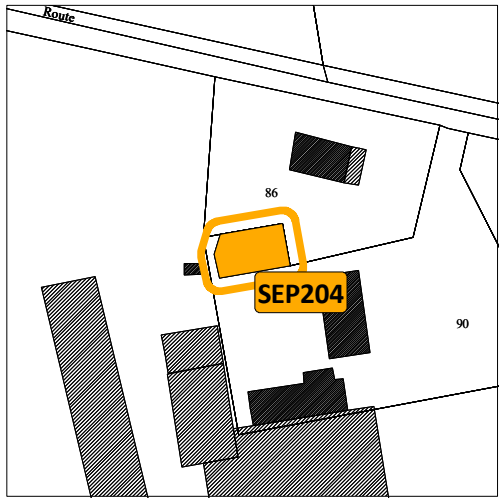
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment



Vue aérienne du site

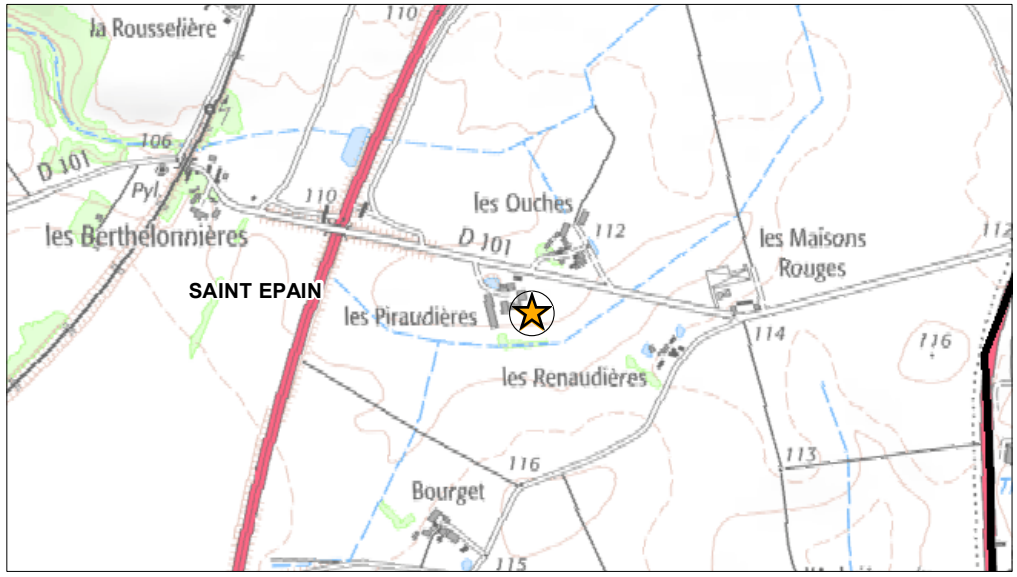


Photographie du bâtiment



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES PIRAUDIERES



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP205

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

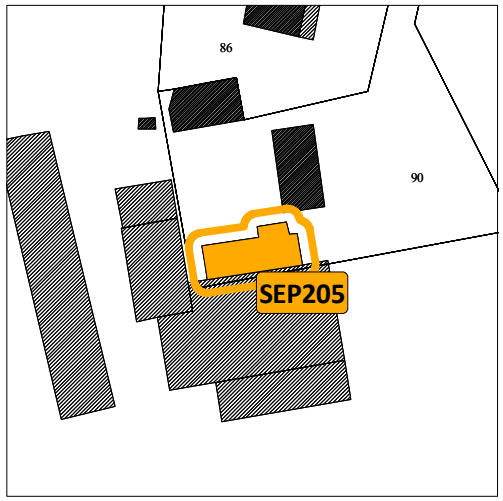
Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Photographie du bâtiment



Identification du bâtiment

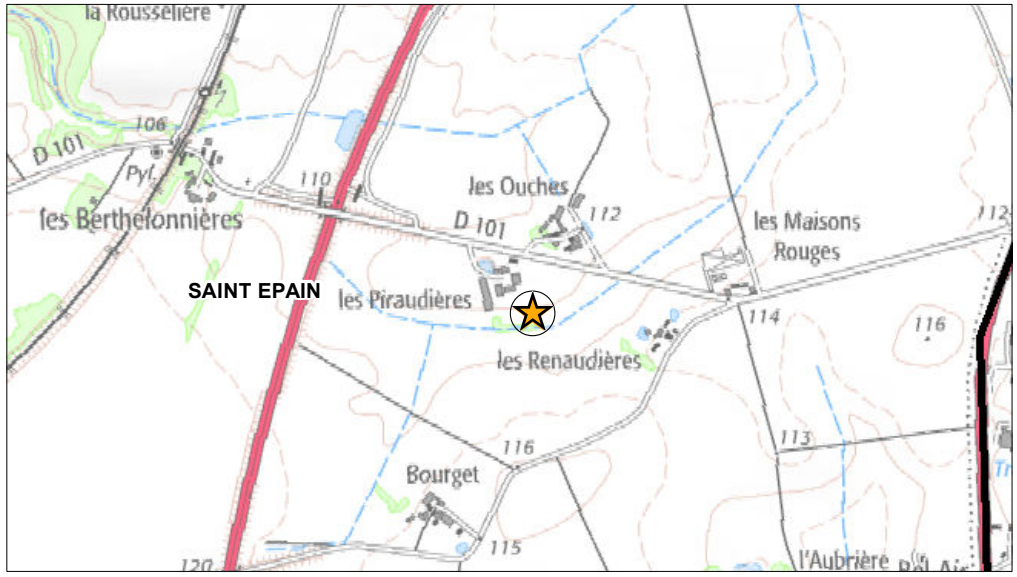


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES PIRAUDIERES



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP206

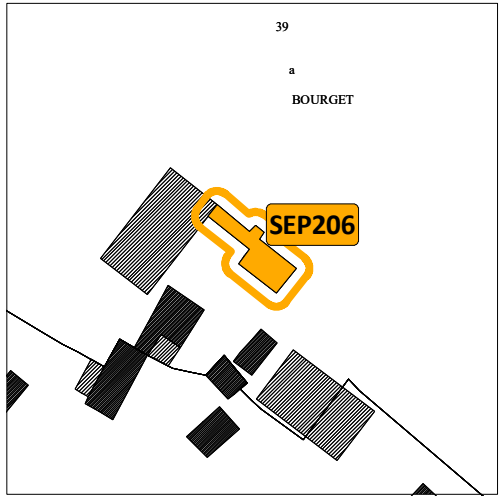
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

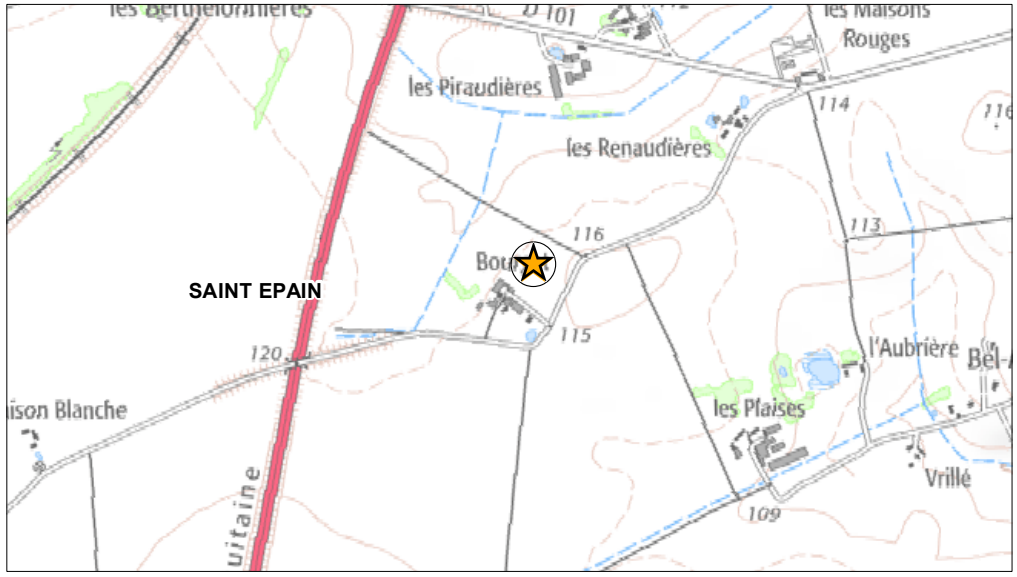


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

BOURGET



Bâtiment concerné
Limites communales
Exploitation agricole
Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions
Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions
Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données
Débit inférieur à 30m 3/h
Débit compris entre 30 et 60 m3/h
Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP207

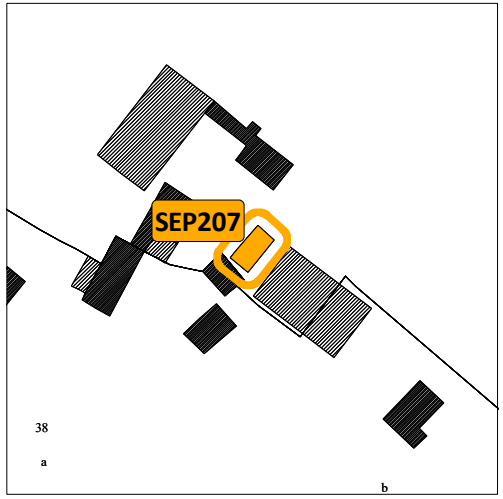
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

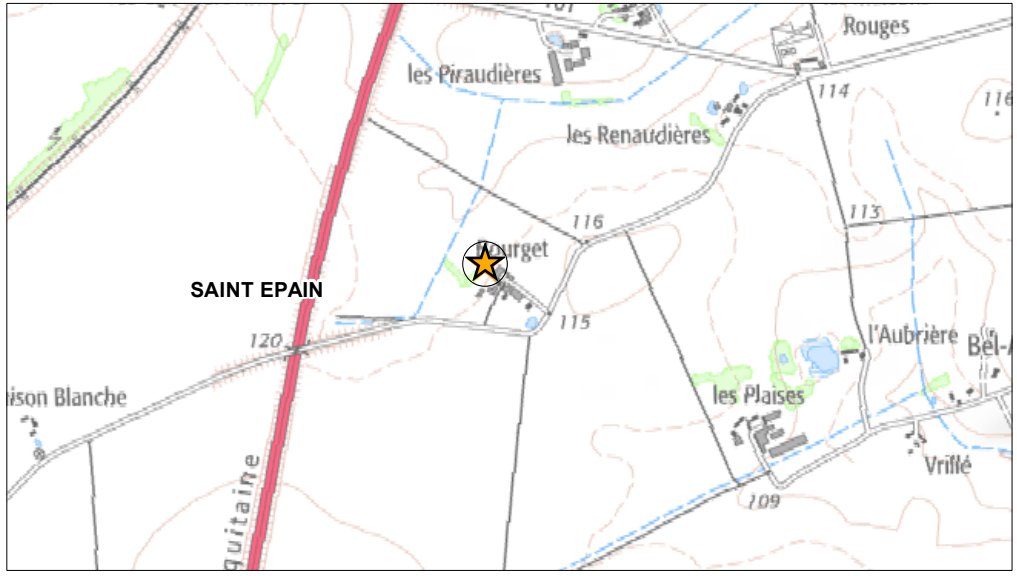


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

BOURGET



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP208

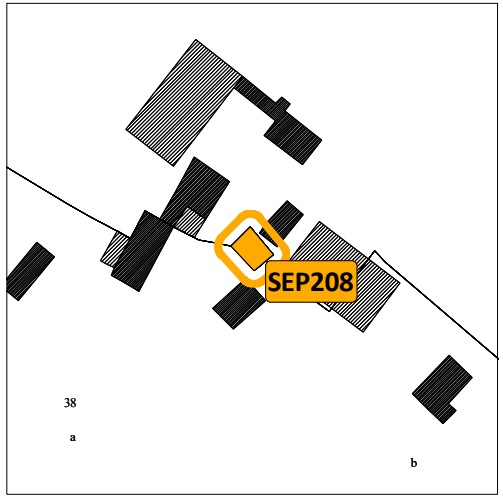
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

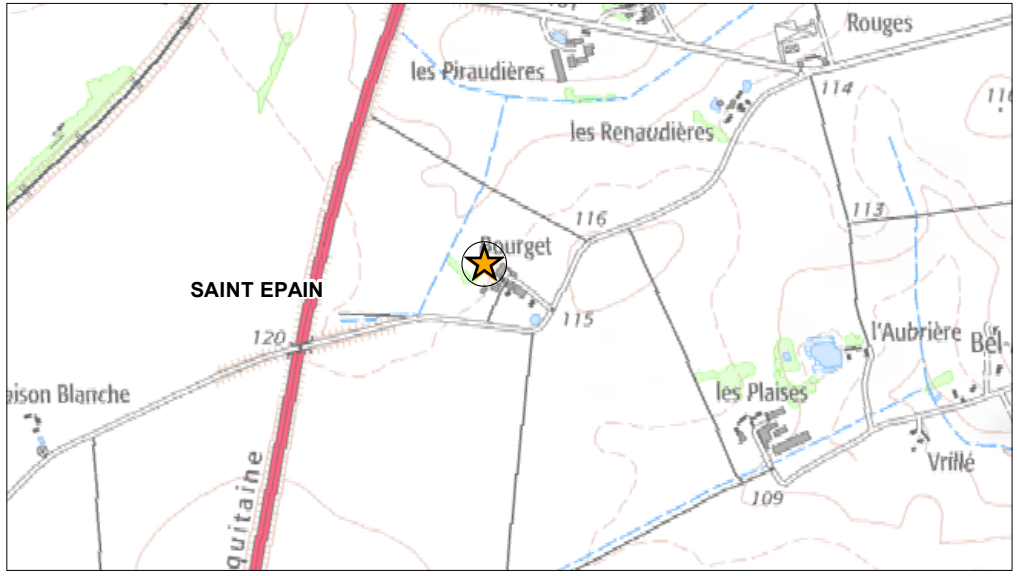


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

BOURGET



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP209

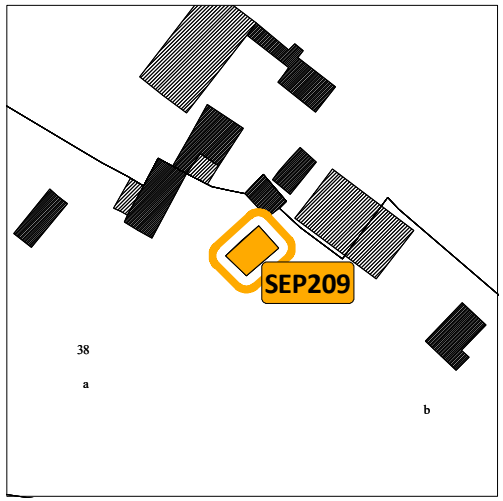
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

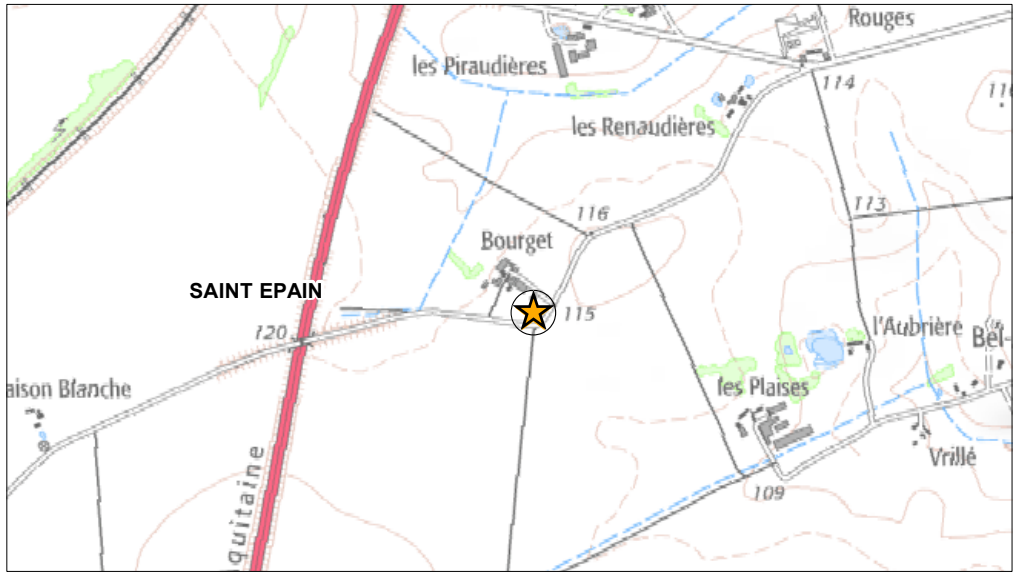


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

BOURGET



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP210

Destinations ou sous-destinations* retenues :

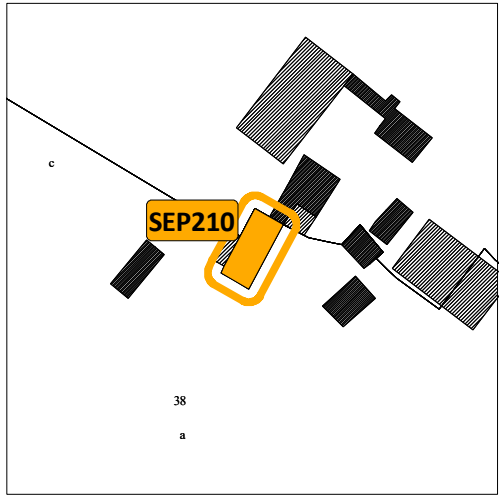
☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment



Vue aérienne du site

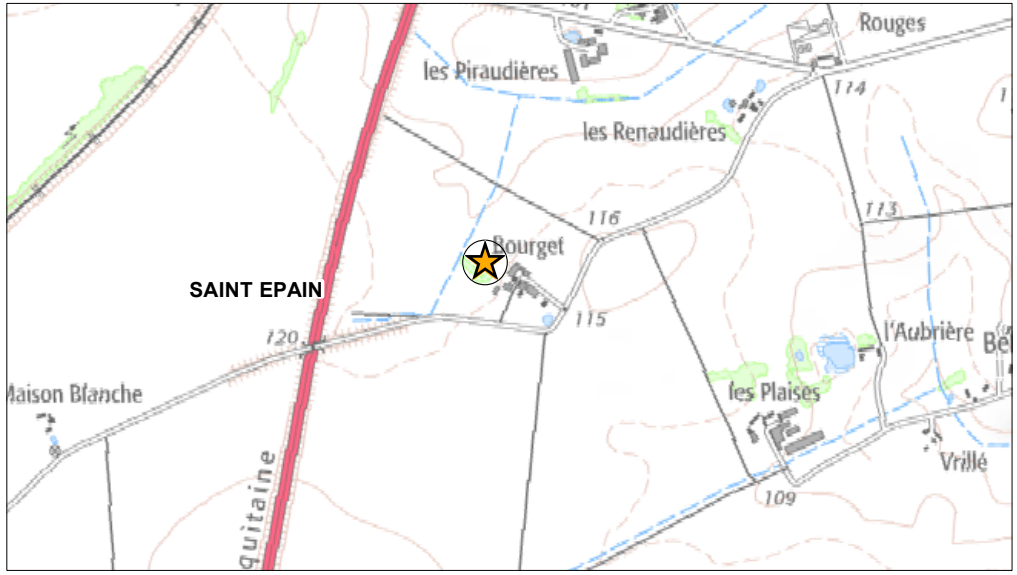


Photographie du bâtiment



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

BOURGET



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP211

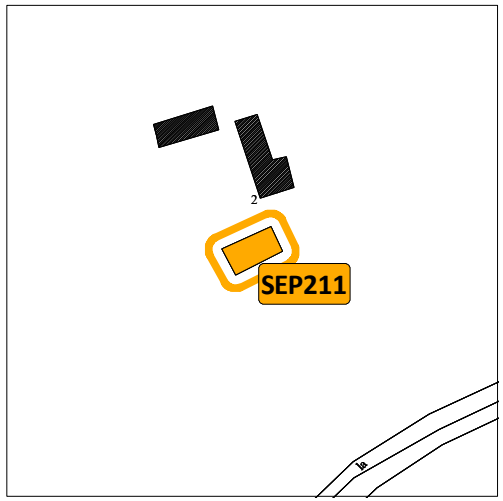
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

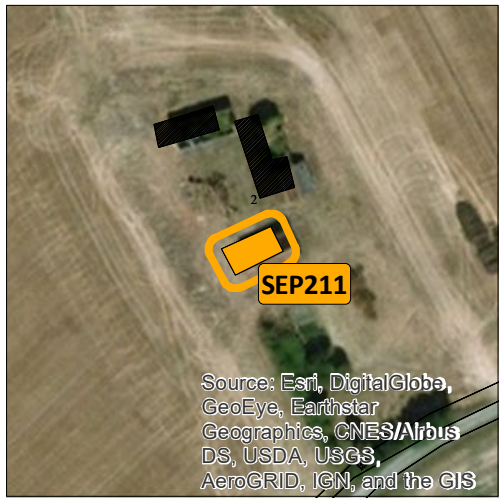
Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

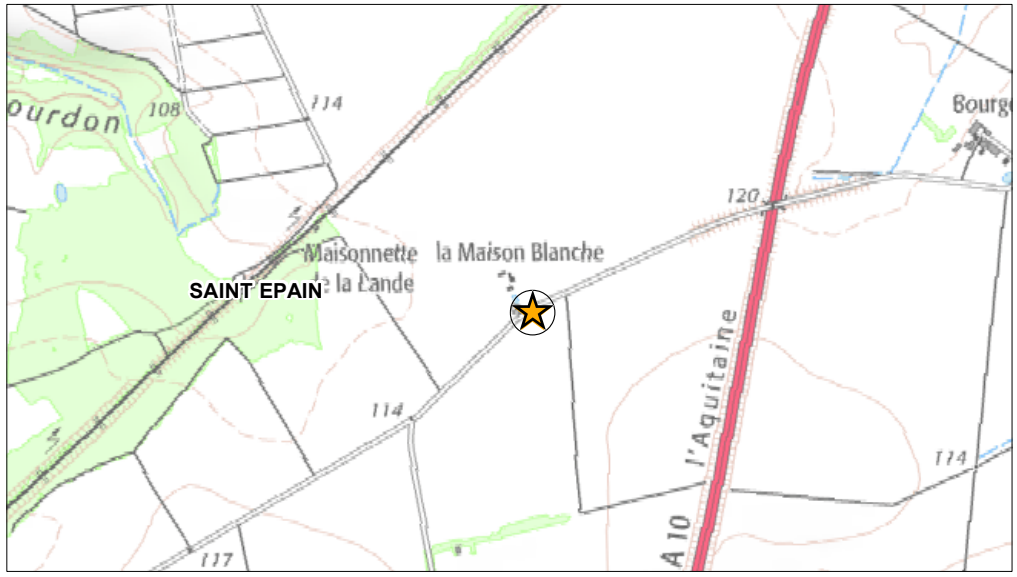


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA MAISON BLANCHE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP212

Destinations ou sous-destinations* retenues :

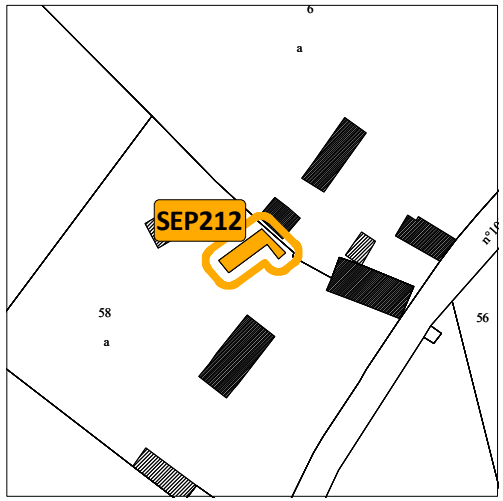
☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

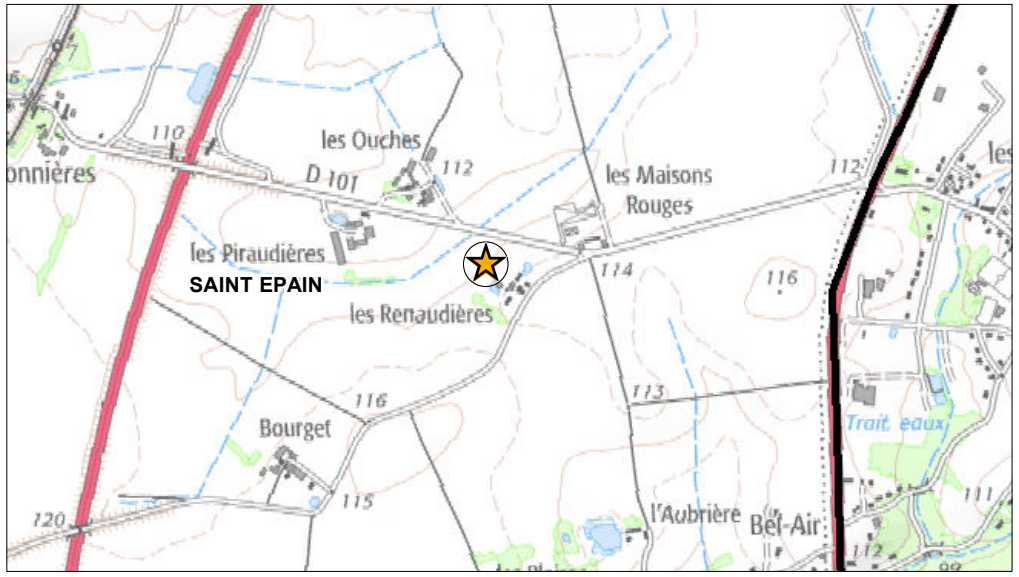


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES RENAUDIERES



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP213

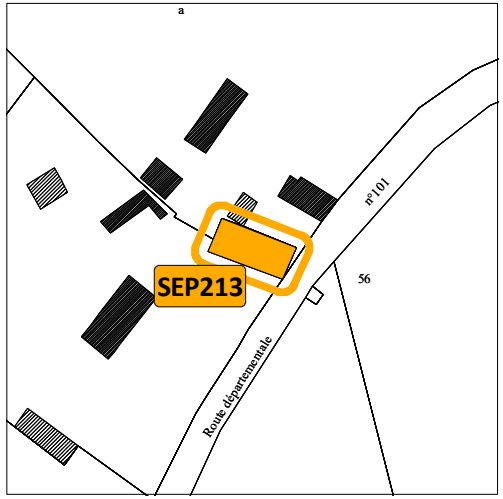
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

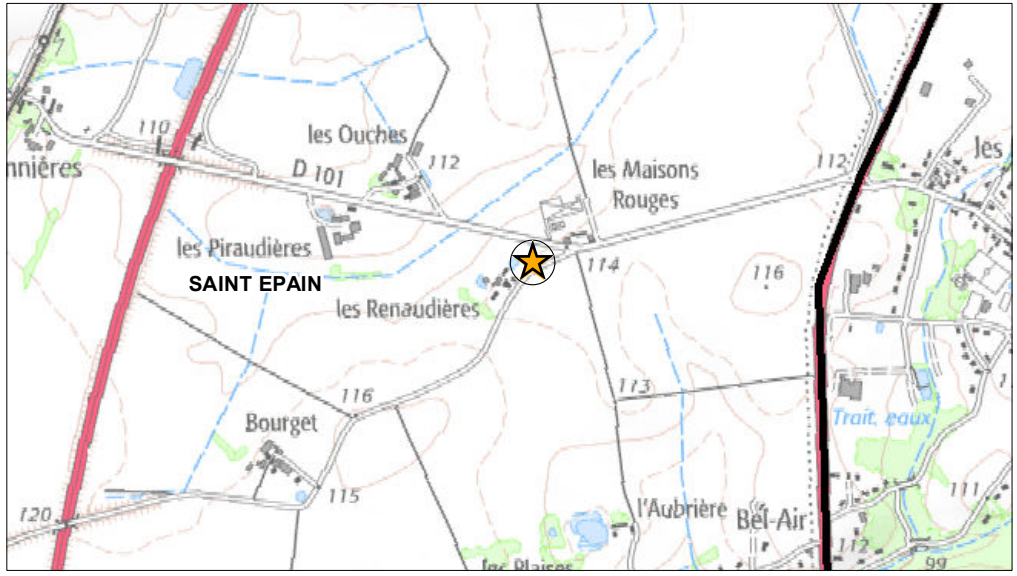


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES RENAUDIERES



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP214

Destinations ou sous-destinations* retenues :

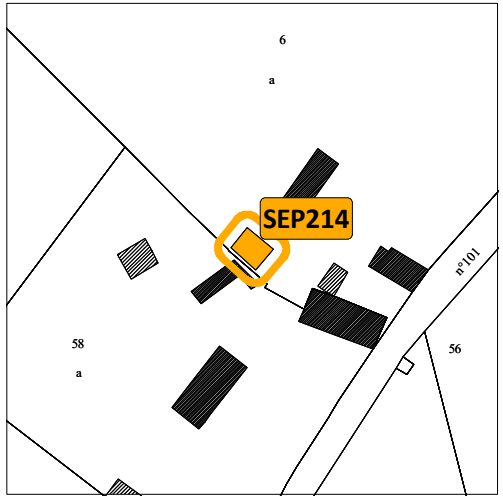
☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

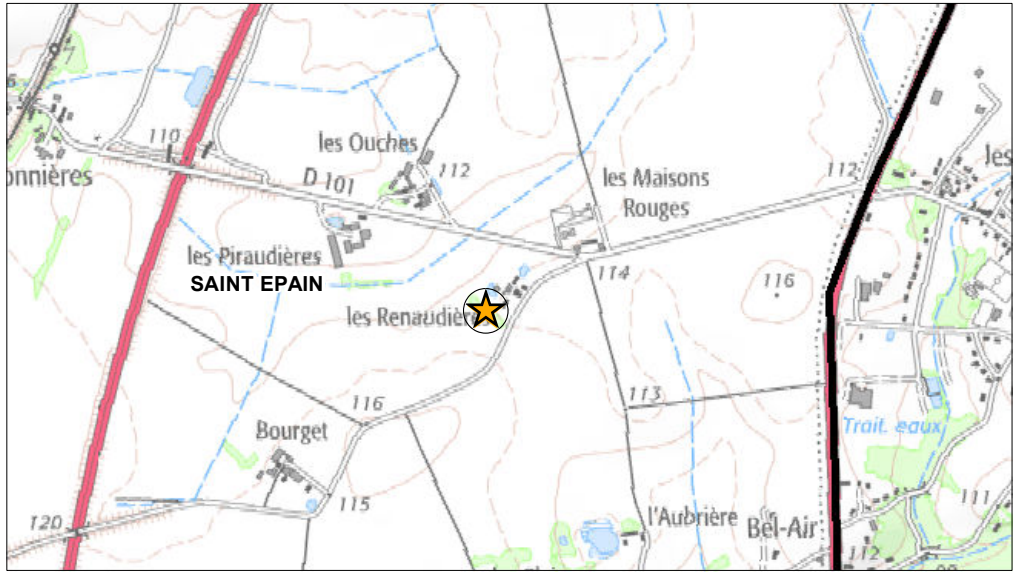


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES RENAUDIERES



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP215

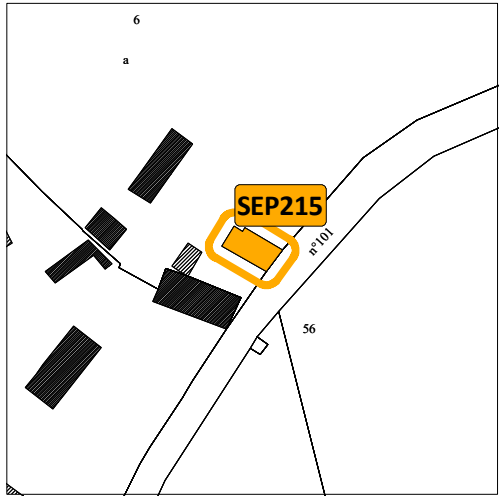
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

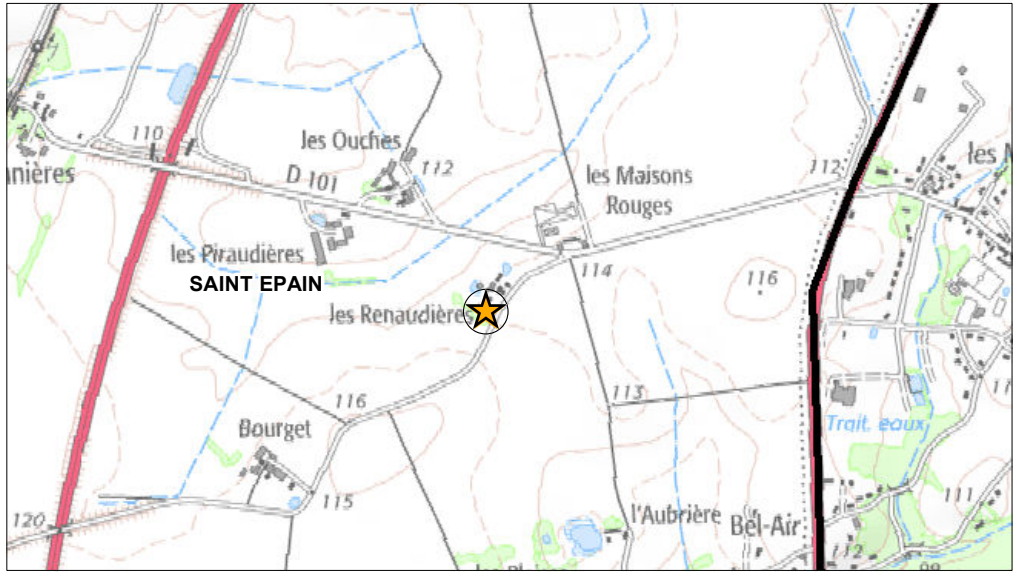


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES RENAUDIERES



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP216

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

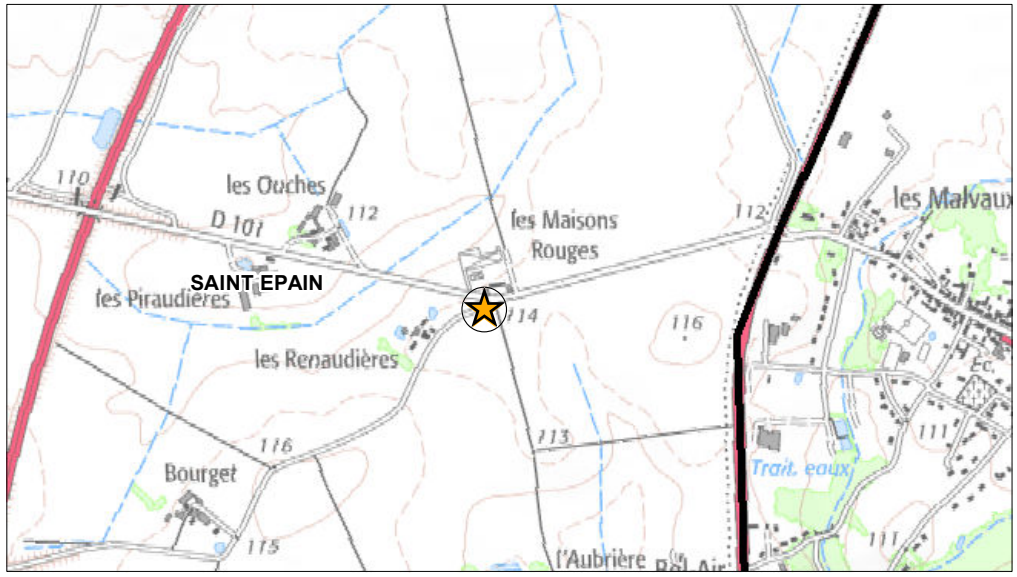


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES MAISONS ROUGES



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP217

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

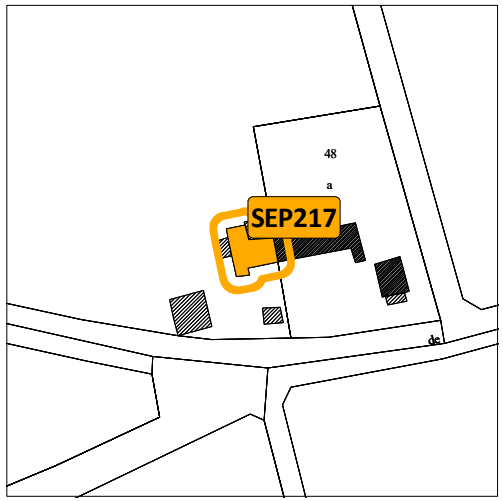
Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Photographie du bâtiment



Identification du bâtiment

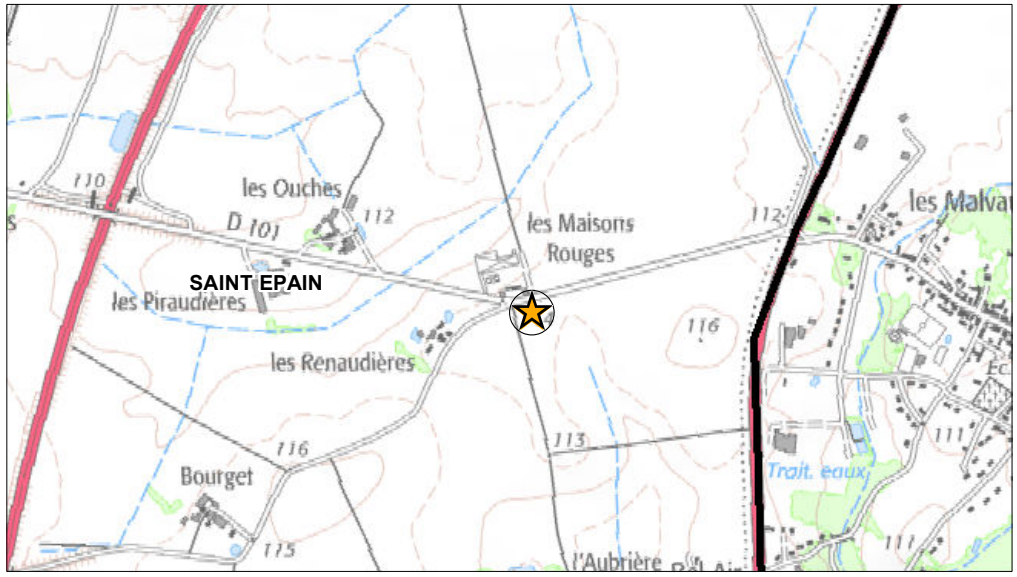


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES MAISONS ROUGES



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP218

Destinations ou sous-destinations* retenues :

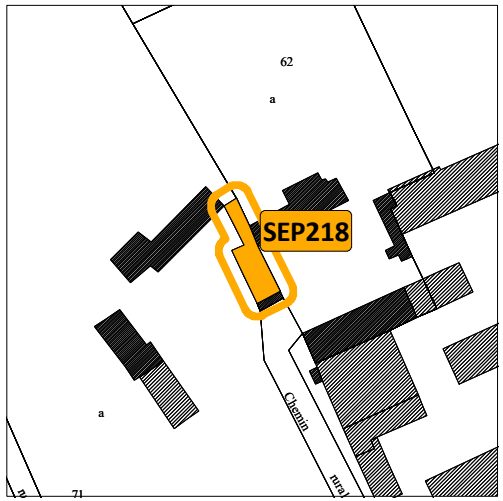
☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

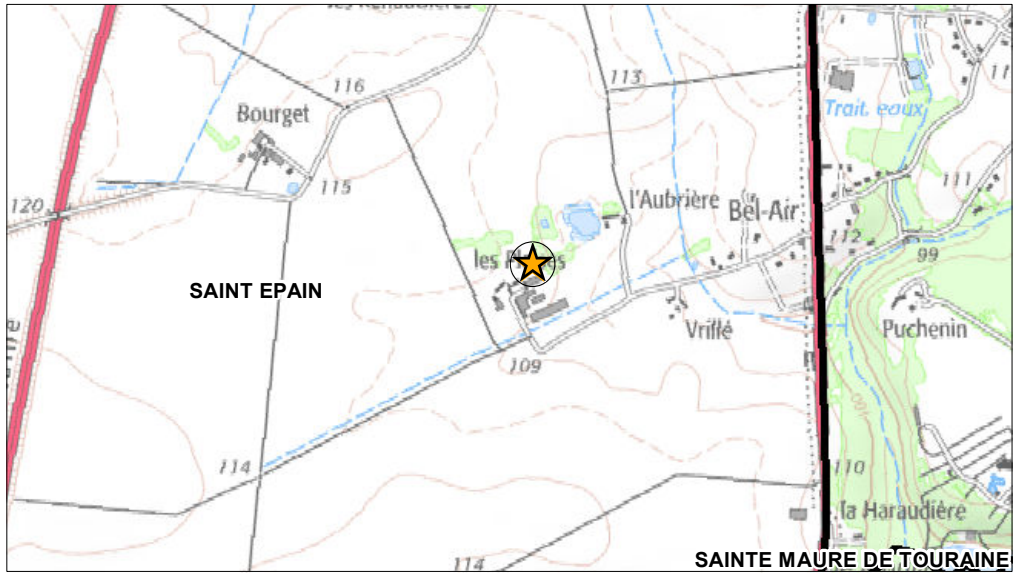


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES PLAISES



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP219

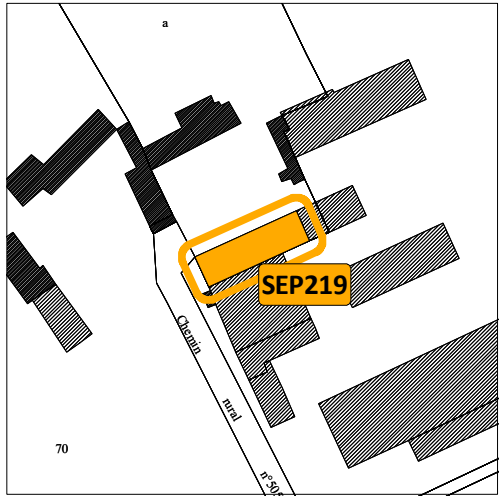
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

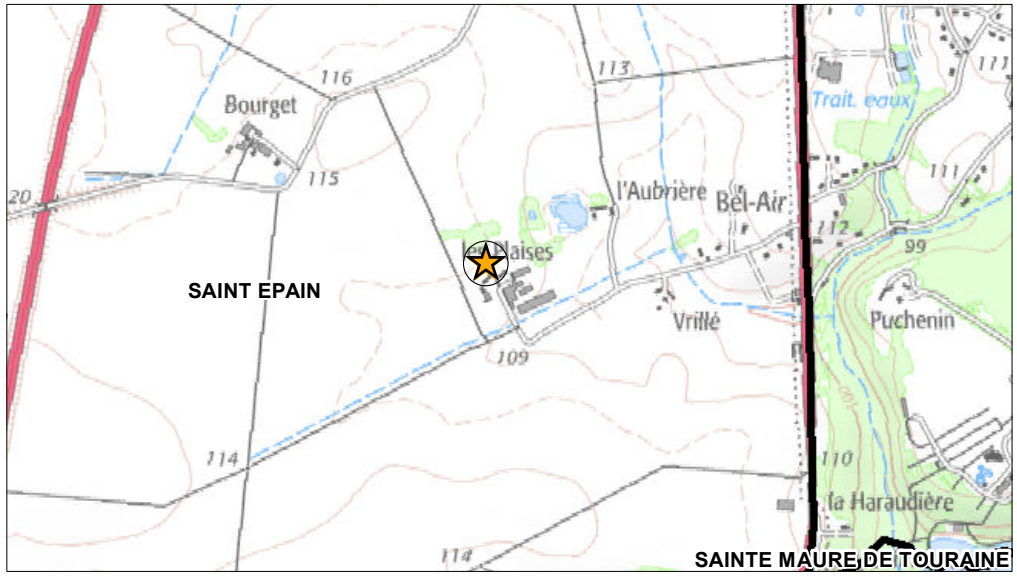


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES PLAISES



Photographie du bâtiment



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP220

Destinations ou sous-destinations* retenues :

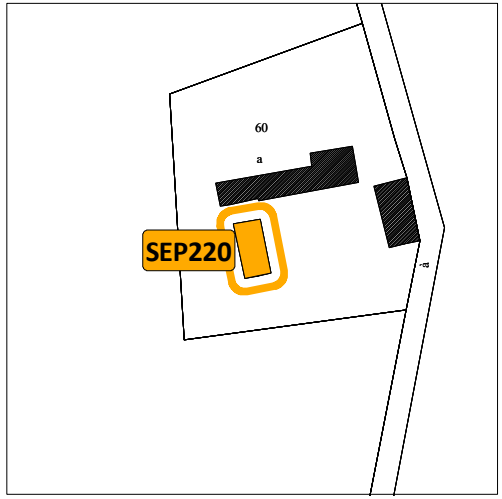
☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment



Vue aérienne du site

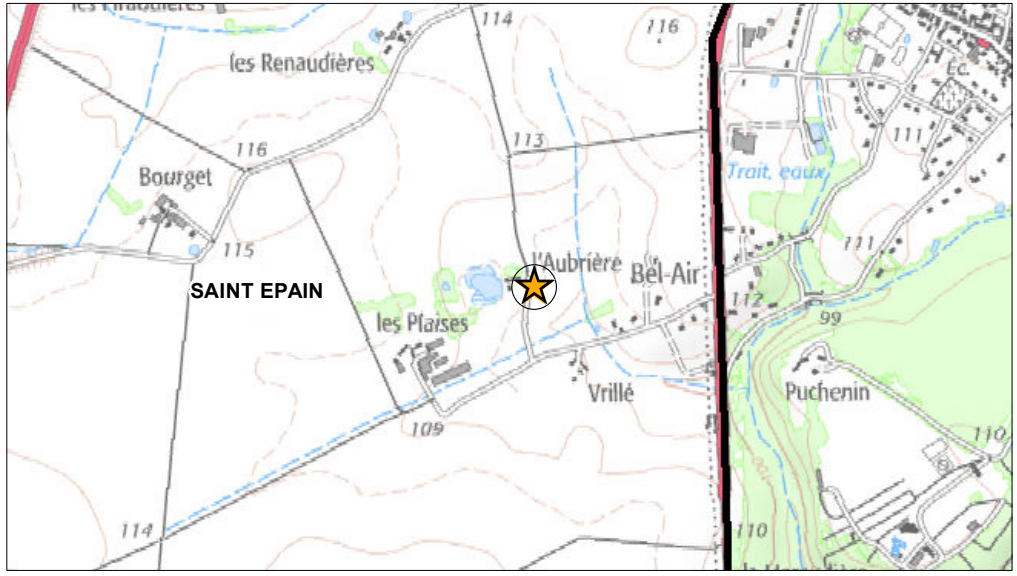


Photographie du bâtiment



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

L'AUBRIERE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP221

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

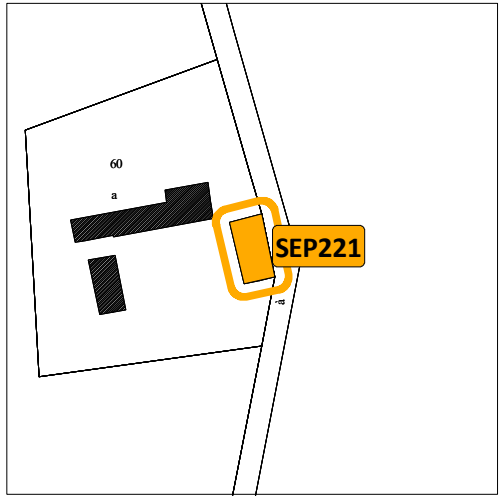
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Photographie du bâtiment



Identification du bâtiment

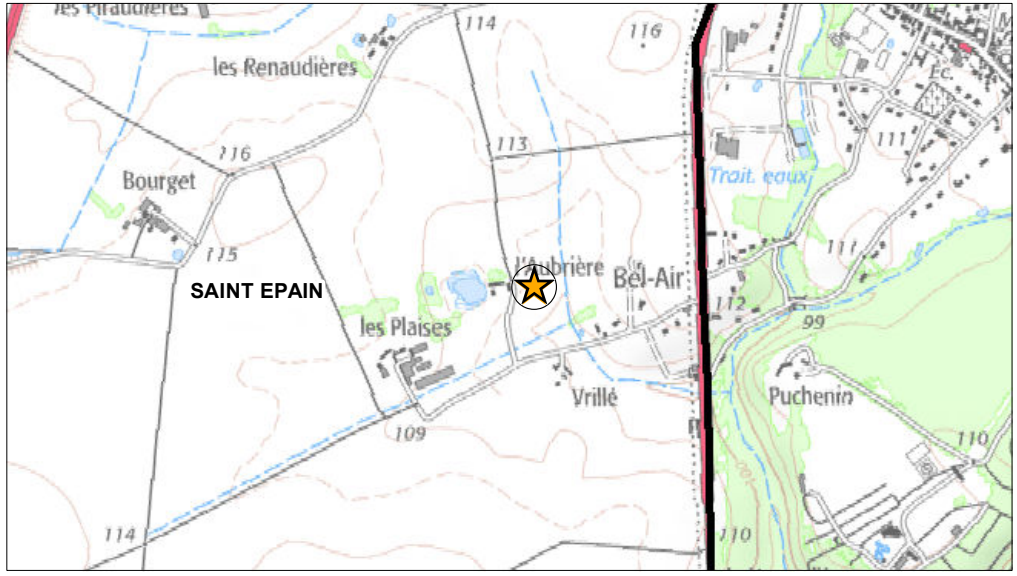


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

L'AUBRIERE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP222

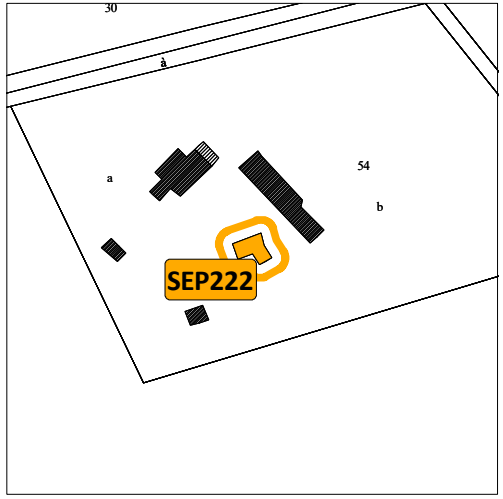
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

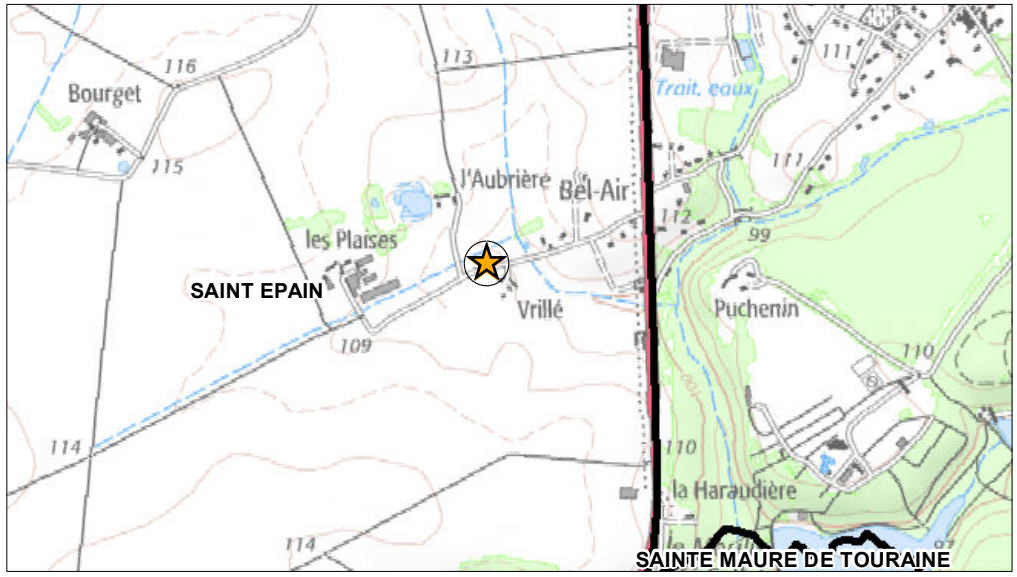


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

VRILLE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP223

Destinations ou sous-destinations* retenues :

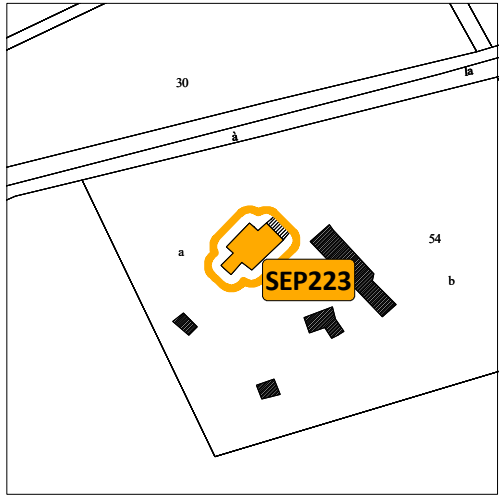
☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

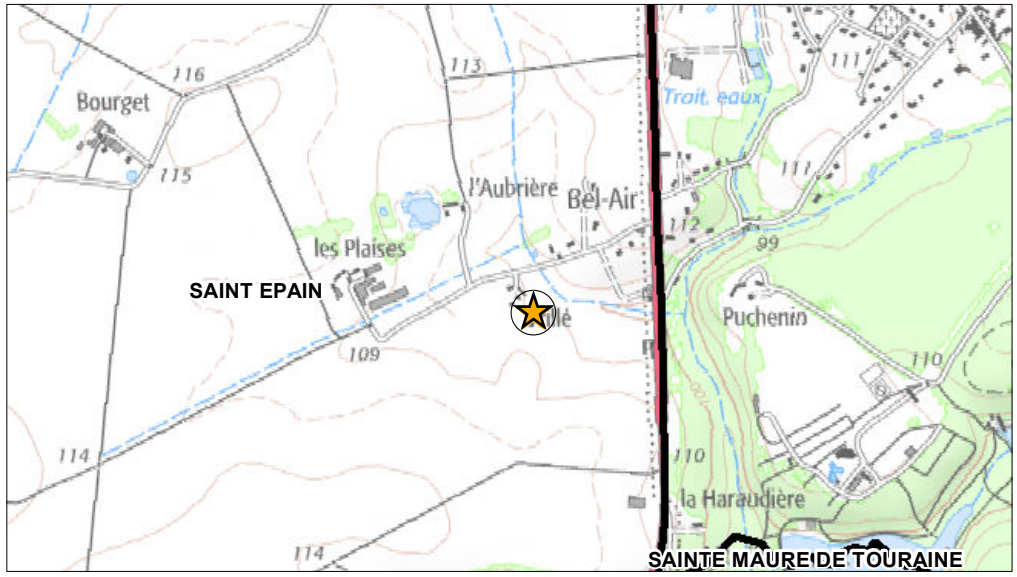


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

VRILLE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP224

Destinations ou sous-destinations* retenues :

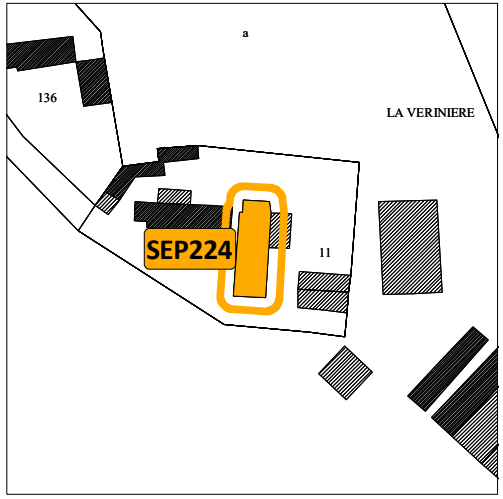
☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

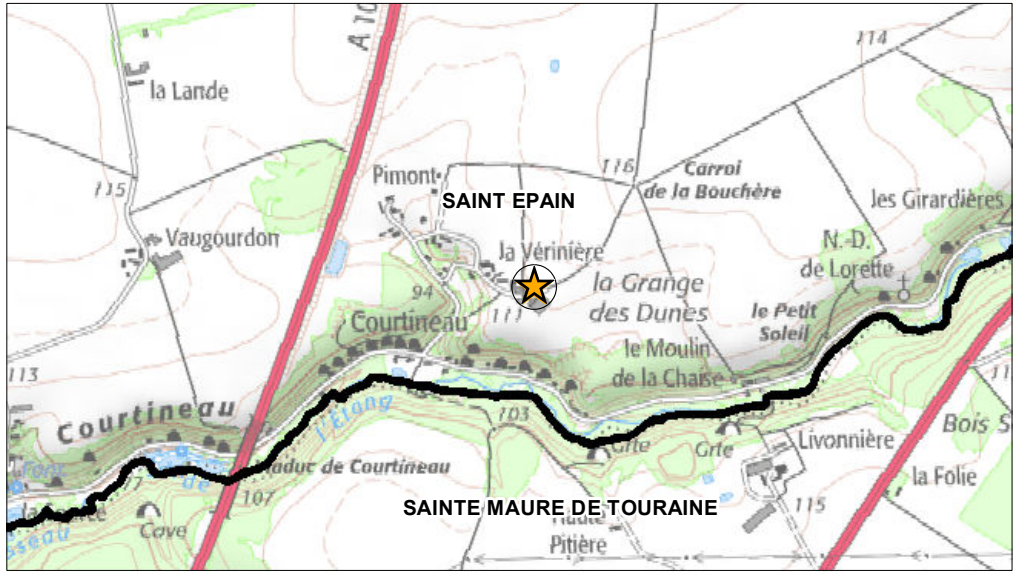


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA VERNIERE



Photographie du bâtiment



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP225

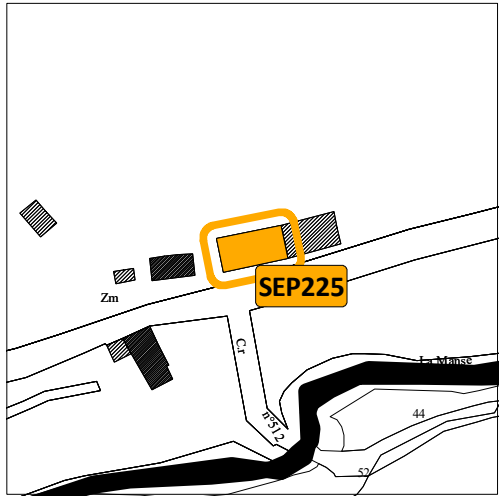
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment



Vue aérienne du site



Photographie du bâtiment



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LE MOULIN DE LA CHAISE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP226

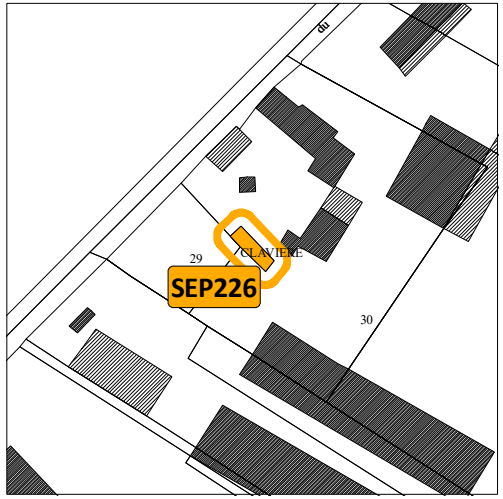
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

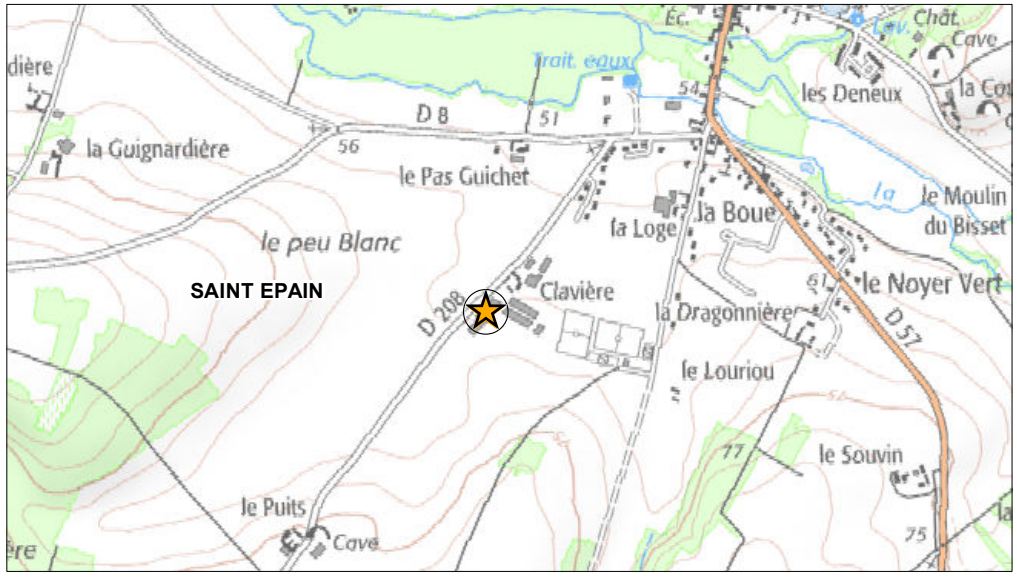


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

CLAVIERE



Photographie du bâtiment



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP227

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

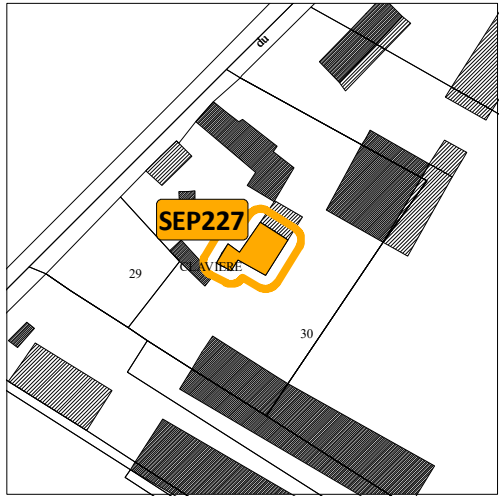
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Photographie du bâtiment



Identification du bâtiment

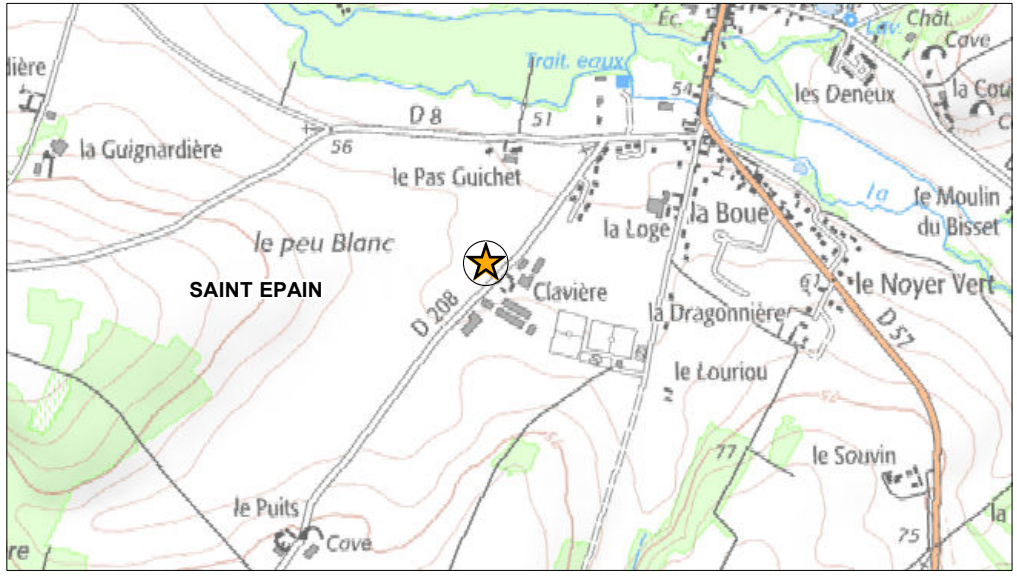


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

CLAVIERE



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP228

Destinations ou sous-destinations* retenues :

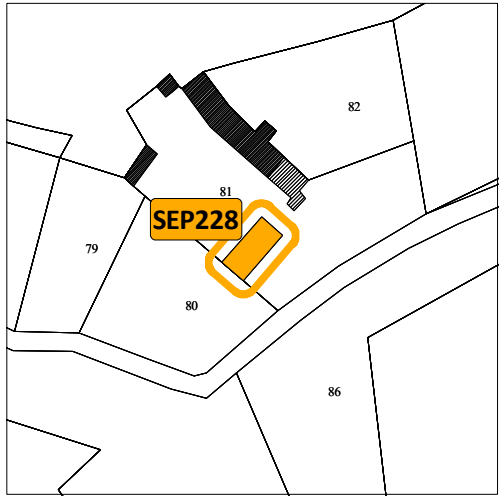
☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :	☐ OUI	☐ NON

(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)

Identification du bâtiment

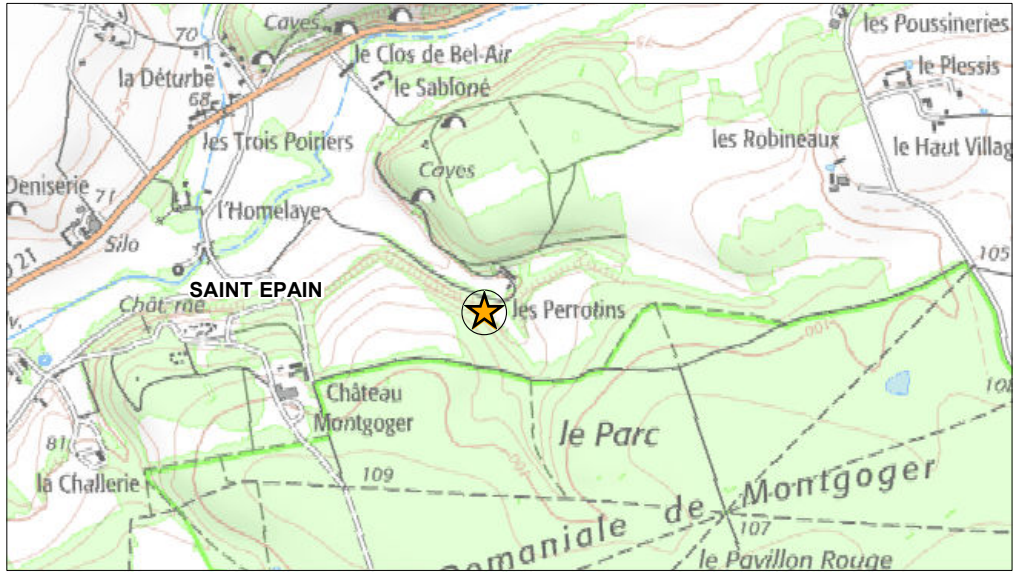


Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES PERROTINS



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment



auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT EPAIN

SEP229

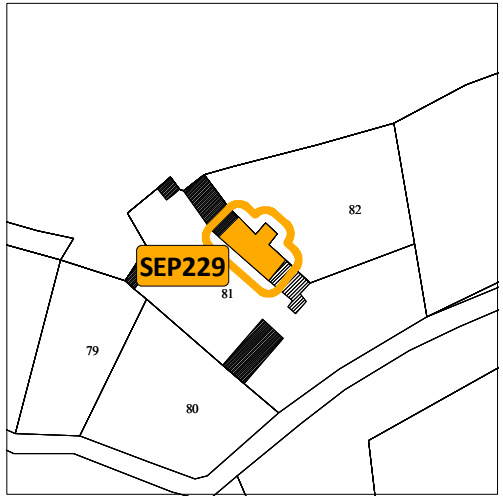
Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment



Vue aérienne du site

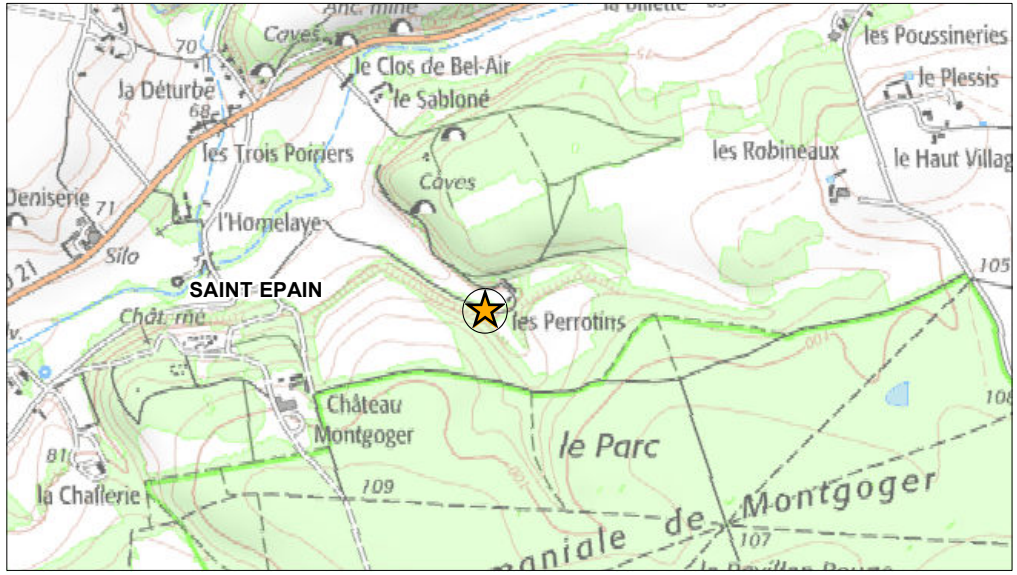


Photographie du bâtiment



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES PERROTINS



Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT-ÉPAIN

SEP230

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☒ Logement	☐ Bureau
☒ Hébergement	☐ Artisanat et commerce de détail
☐ Restauration	☐ Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐ Industrie	☐ Hébergement hôtelier et touristique
☐ Entrepôt	☐ Équipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :.....	☒ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :.....	☒ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :.....	☒ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :.....	☒ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☒ OUI	☐ NON
À l'écart de tout risque d'insécurité routière :.....	☒ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :.....	☒ OUI	☐ NON

Photographie du bâtiment



**Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi, un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Identification du bâtiment



Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA MIRAUDIÈRE



Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT-ÉPAIN

SEP231

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☒ Logement	☐ Bureau
☒ Hébergement	☐ Artisanat et commerce de détail
☐ Restauration	☐ Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐ Industrie	☐ Hébergement hôtelier et touristique
☐ Entrepôt	☐ Équipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :.....	☒ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :.....	☒ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :.....	☒ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :.....	☒ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☒ OUI	☐ NON
À l'écart de tout risque d'insécurité routière :.....	☒ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :.....	☒ OUI	☐ NON

Photographie du bâtiment



**Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi, un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

CITADIA

Identification du bâtiment



Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

SOUVRES



Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT-ÉPAIN

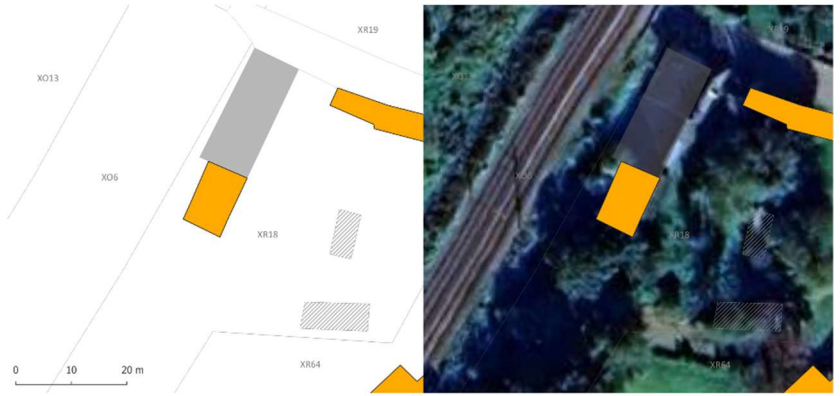
SEP232

Destinations ou sous-destinations* retenues :

- ☑ Logement
- ☐ Hébergement
- ☐ Restauration
- ☐ Industrie
- ☐ Entrepôt
- ☐ Bureau
- ☐ Artisanat et commerce de détail
- ☐ Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
- ☐ Hébergement hôtelier et touristique
- ☐ Équipements d'intérêt collectif et services publics

Identification du bâtiment

Vue aérienne du site



Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :.....	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :.....	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :.....	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :.....	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
À l'écart de tout risque d'insécurité routière :.....	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :.....	☑ OUI	☐ NON

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES BERTHELONNIÈRES



Photographie du bâtiment



**Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi, un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT-ÉPAIN

SEP233

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑ Logement	☐ Bureau
☐ Hébergement	☐ Artisanat et commerce de détail
☐ Restauration	☐ Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐ Industrie	☐ Hébergement hôtelier et touristique
☐ Entrepôt	☐ Équipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

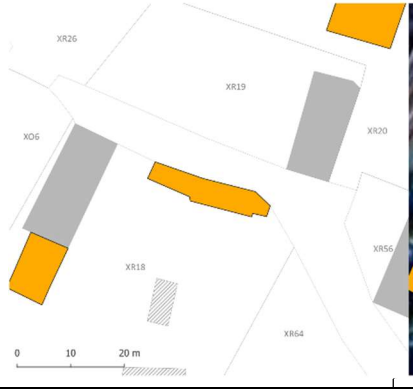
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :.....	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :.....	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :.....	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :.....	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
À l'écart de tout risque d'insécurité routière :.....	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :.....	☑ OUI	☐ NON

Photographie du bâtiment

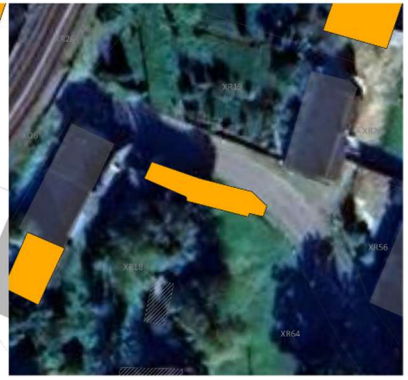


**Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi, un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Identification du bâtiment



Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES BERTHELONNIÈRES



CITADIA

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de communes Touraine Val de Vienne

Commune : SAINT-ÉPAIN

SEP234

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑ Logement	☐ Bureau
☐ Hébergement	☐ Artisanat et commerce de détail
☐ Restauration	☐ Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐ Industrie	☐ Hébergement hôtelier et touristique
☐ Entrepôt	☐ Équipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

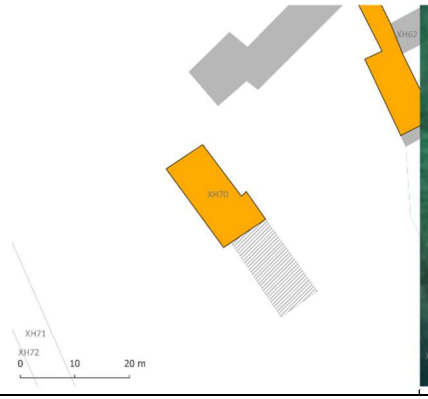
Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :.....	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :.....	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :.....	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :.....	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
À l'écart de tout risque d'insécurité routière :.....	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus :.....	☑ OUI	☐ NON

Photographie du bâtiment



**Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi, un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Identification du bâtiment



Vue aérienne du site



Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES PLAISES

